



HAL
open science

Transformation urbaine et projet architectural

Bénédicte Leclerc, Richard Lang

► **To cite this version:**

Bénédicte Leclerc, Richard Lang. Transformation urbaine et projet architectural: I. Le Wacken dans "la ceinture verte" de Strasbourg. II. Les fronts du Neudorf dans "la ceinture verte" de Strasbourg. III. La "ceinture verte" de Strasbourg. [Rapport de recherche] 282/85, Ministère de l'urbanisme, du logement et des transports / Secrétariat de la recherche architecturale (SRA); Ministère de l'industrie et de la recherche; Ecole nationale supérieure d'architecture de Strasbourg / Association pour la recherche près l'institut d'architecture et d'urbanisme de Strasbourg (ARIAS). 1983. hal-01905437

HAL Id: hal-01905437

<https://hal.science/hal-01905437>

Submitted on 25 Oct 2018

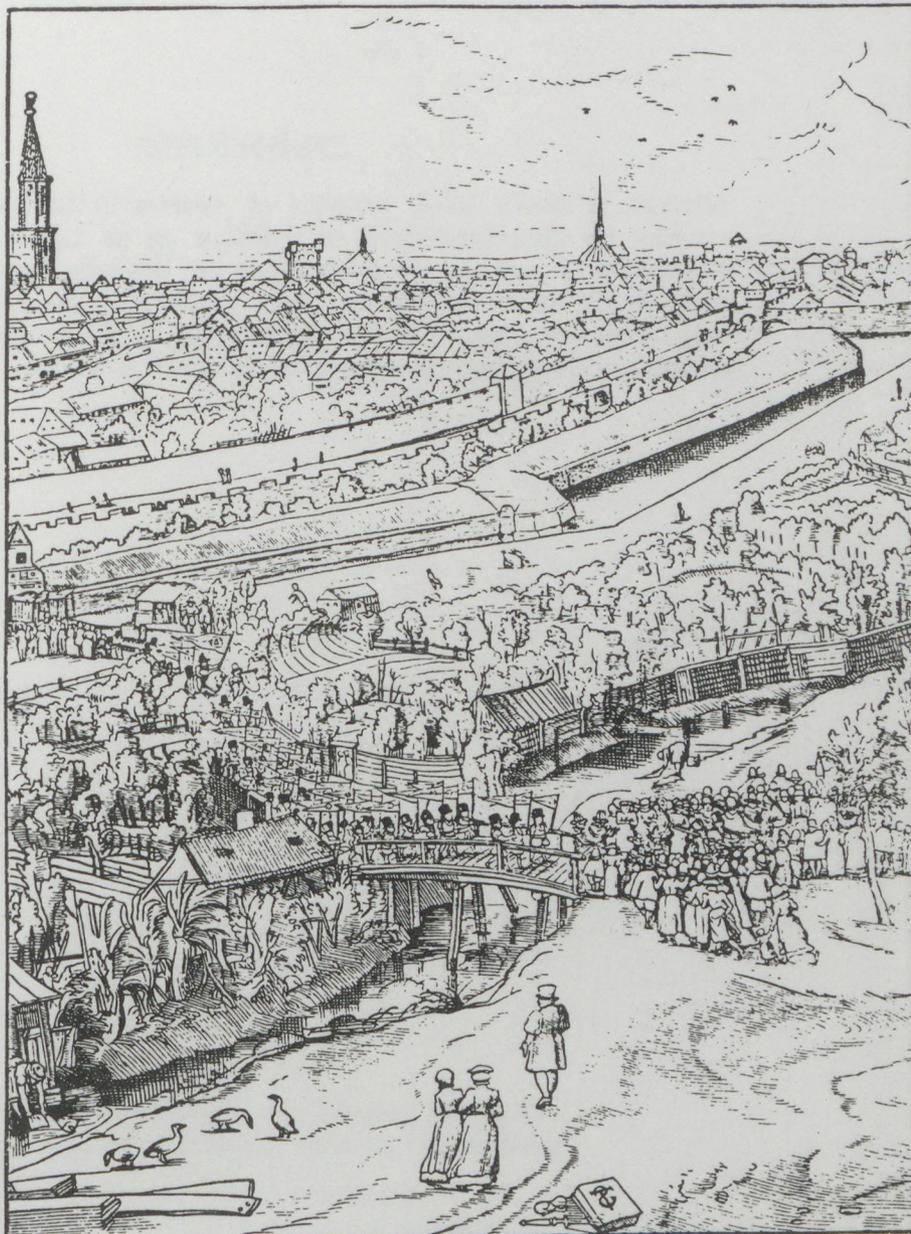
HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

282

MINISTÈRE DE L'URBANISME, DU LOGEMENT ET DES TRANSPORTS
DIRECTION DE L'ARCHITECTURE
SECRETARIAT DE LA RECHERCHE ARCHITECTURALE

TRANSFORMATION URBAINE ET PROJET ARCHITECTURAL,
LE WACKEN DANS "LA CEINTURE VERTE" DE STRASBOURG



Bénédicte LECLERC
ARIAS, Ecole d'Architecture de Strasbourg

TRANSFORMATION URBAINE ET PROJET ARCHITECTURAL,
LE WACKEN DANS "LA CEINTURE VERTE" DE STRASBOURG

REMERCIEMENTS

MINISTERE DE L'URBANISME, DU LOGEMENT
ET DES TRANSPORTS

DIRECTION DE L'ARCHITECTURE
SECRETARIAT DE LA RECHERCHE ARCHITECTURALE

Contrat n° 83 0290 00 223 75 01

Avertissement

Le présent document constitue le rapport final d'une recherche remise au Secrétariat de la Recherche Architecturale en exécution du programme général de recherche mené par le Ministère de l'Urbanisme et du Logement avec le Ministère de l'Industrie et de la Recherche. Les jugements et les opinions émis par les responsables de la recherche n'engagent que leurs auteurs.

Bénédicte LECLERC, Architecte D.P.L.G.
ARIAS, Ecole d'Architecture de Strasbourg

Richard LANG, Etudiant,
Ecole d'Architecture de Strasbourg

Octobre 1983

REMERCIEMENTS

Nous tenons à remercier les personnes et les institutions sans l'aide desquelles la mise au point du présent travail eut été impossible :

Yves AYRAULT, Christian BARROS, Robert WILL, Edmond MAENNEL, Cathie BARONDEAU, Catherine DORMOY, Bob FLECK, Maurice FREY, Théo METZGER,

l'Ecole d'Architecture de Strasbourg, les Archives Municipales de Strasbourg, les Archives Départementales du Bas-Rhin, la Sofex, la Police du Bâtiment de Strasbourg, la Bibliothèque Municipale de Strasbourg, la Bibliothèque Universitaire de Strasbourg.

1977

SOMMAIRE

INTRODUCTION

DES PROMENAGES ET DES JARDINS

Le plus commode pour délimiter les civilisations est encore leur manière de régler le temps. Leur existence s'affirme dans la durée de leur tradition organisée. Elles s'effritent quand plus personne n'en assure la continuité. Une civilisation est à sa fin quand elle ne prend plus sa division du temps au sérieux.

Elias CANETTI

DES PROMENAGES

- Le Promeneur
- Le Promeneur de 1870-1914
- Le Promeneur d'aujourd'hui
- Le Promeneur de 1914 à l'heure de l'atomisme
- Le Promeneur de 1914 à l'heure de l'atomisme
- Le Promeneur de 1914 à l'heure de l'atomisme

DES JARDINS

LES JARDINS

LES JARDINS

INTRODUCTION

Le programme "Banlieues 87" (1) relaie les politiques de reconstruction de la ville et sa périphérie en France.

Dès, entre les deux guerres, après la promulgation de la loi Cornudet de 14 juin 1919 prescrivant la mise au point de plans d'aménagement, d'amélioration et d'extension, la grande ville et avant tout la périphérie durant un laboratoire à la fois politique et technique. Nombre d'Etat des années et architectes du mouvement moderne ont de la ville un champ d'expérimentation, pour aboutir à l'élaboration d'une stratégie urbaine qui a permis de résoudre les problèmes de reconstruction et d'extension.

SOMMAIRE

INTRODUCTION

DES PROMENAGES ET DES JARDINS

- Strasbourg, jardins intra-muros
- Strasbourg, jardins extra-muros
- Le concours de 1835

DE L'EXTENSION DE STRASBOURG, FIN XIX^e SIECLE

- Le déplacement des fortifications
- L'intégration des Contades intra-muros
- Nouvelle approche du territoire extra-muros

DES EQUIPEMENTS

- La Foire Exposition
- Les expositions de 1923 et 1924
- Les plans d'urbanisme
- Les années 1930
- L'exposition de 1941 : Deutsche Wirtschaftskraft Aufbau am Oberrhein
- Evolution du parc d'exposition après 1945

CONCLUSION

ANNEXES

BIBLIOGRAPHIE

1) Décret du 14 septembre 1987, par le journal-officiel du gouvernement, Mar. Gall, le 14 septembre 1987.

2) et autres.

INTRODUCTION

Le programme "Banlieues 89" (1) relance les politiques de reconstruction de la ville et sa périphérie en France.

Déjà, entre les deux guerres, après la promulgation de la loi Cornudet du 14 mars 1919 prescrivant la mise au point des plans d'aménagement, d'embellissement et d'extension, la grande ville et avant tout la périphérie devient un laboratoire à la fois politique et formel. Hommes d'Etat, élus actifs et architectes du mouvement moderne font de la ville un champ d'expérience unique, mettant à l'épreuve une stratégie étatique sur l'urbain dont les résultats sont maintenant connus et remis en question.

C'est non plus à partir du centre des communes suivant l'exemple haussmanien, mais à partir d'un aménagement rationnel de la banlieue, ainsi qu'en témoigne J. GREBER (cf. Histoire de la France Urbaine), et donc à partir de l'extérieur de la ville, que se construit le nouveau projet urbain.

Rarement les franges urbaines, limites entre la ville centre et ses faux-bourgs ont été objets de projets.

La relance actuelle du débat sur l'urbain, parmi les nombreuses raisons concevables et sans en aborder le contexte politique, pourrait laisser penser que les formes de ces reconstructions n'ont pas été suffisamment traitées.

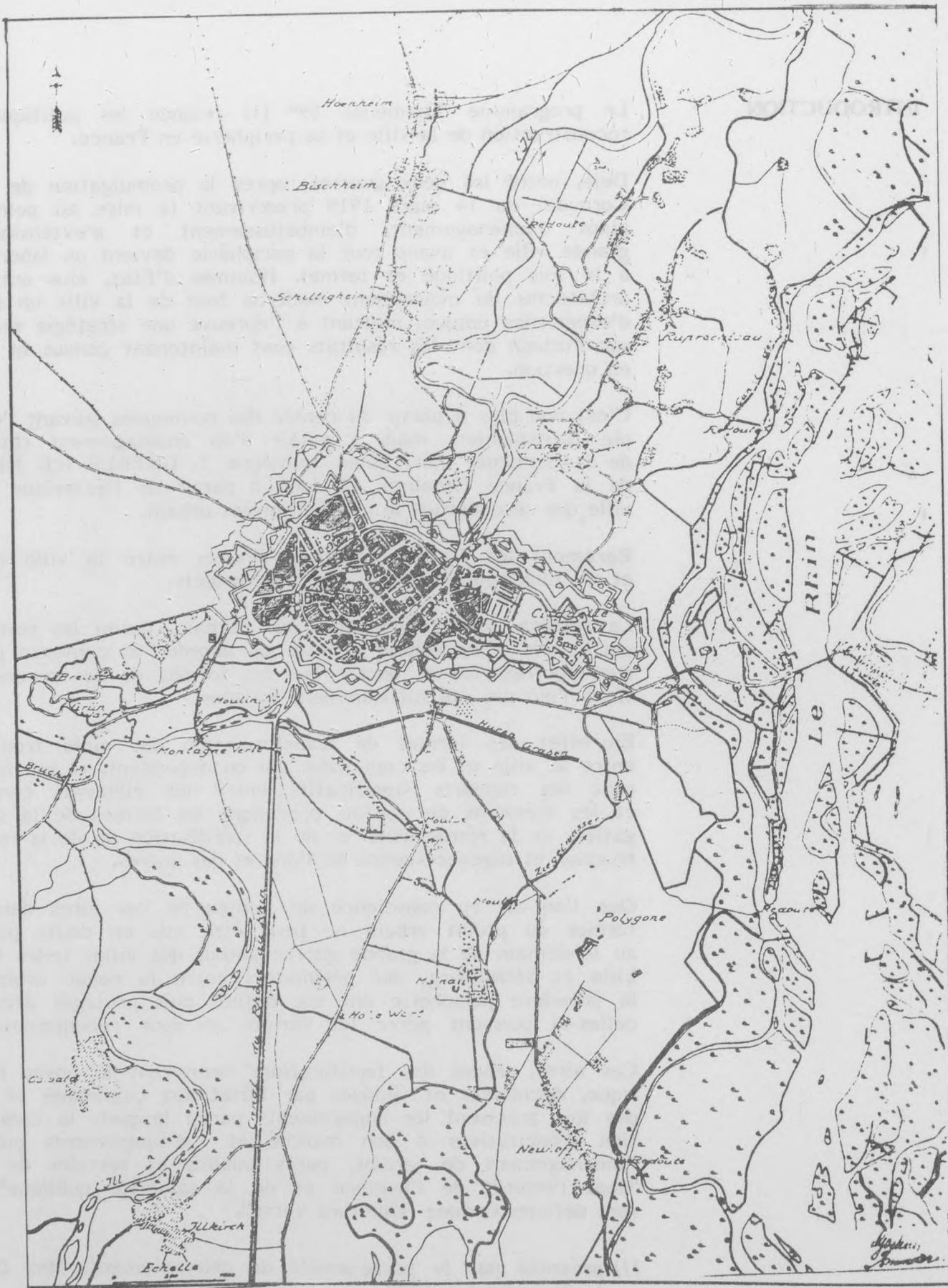
En effet des formes de transformation des aires frontières entre la ville et les communes qui en dépendent, et qui instaurent des rapports significatifs entre les éléments contenus et les éléments de confins procèdent les formes de la ségrégation, de la rétractation et de la stérilisation ou de la reconstruction et régénérescence de l'une et des autres.

Que l'on ait eu conscience de l'enjeu de ces aires dans les formes du projet urbain ne peut être mis en doute puisque au lendemain de la grande guerre autour des villes telles Paris, Lille et Strasbourg, des périmètres entre le noyau urbain et la première périphérie ont été définis puis protégés afin que celles-ci puissent gérer les formes de leur reconstruction.

Ces aires, traces des fortifications ceinturant le noyau historique, déclassées et vendues par l'Etat aux communes et dont des lois précisent les engagements parmi lesquels la construction d'habitations à bon marché et d'équipements publics, l'aménagement de jardins, parcs publics et terrains de jeux "dans l'intérêt de l'hygiène et de la salubrité publique" (2), sont définies comme "Ceinture Verte".

(1) *présenté par le porte-parole du gouvernement, Max Gallo, le 22 novembre 1983.*

(2) *en annexe.*



V1 Tracé des remparts, fin XIX-début XX in Goehner et Brumder
 "Geschichte der räumlichen Entwicklung der Stadt Strassburg"

En fait, celles-ci sont l'objet d'aménagements fragmentaires décidés par à-coups et le lieu privilégié non seulement de rocade périphérique mais également le lieu des conflits entre ces villes et les communes limitrophes.

Ainsi aujourd'hui, à un moment où la possibilité est offerte d'une reformulation du projet urbain dans les institutions d'un Etat qui se décentralise lentement et donc requiert des certitudes techniques et des instruments disciplinaires qui garantissent le succès de sa stratégie, des recherches sur la forme urbaine de Strasbourg, ne sont pas indifférentes. Le choix de ce cas se situe dans une tradition exemplaire de la forme de l'art urbain strasbourgeois.

V1 La "Ceinture Verte" de Strasbourg, tout en constituant la limite reconnaissable de la ville historique, sert également de passage vers ses extensions successives.

V2 Sur 600 ha, elle contourne la ville en formant un anneau presque continu à l'intérieur duquel se distinguent des secteurs clairement différenciés, classifiables selon :

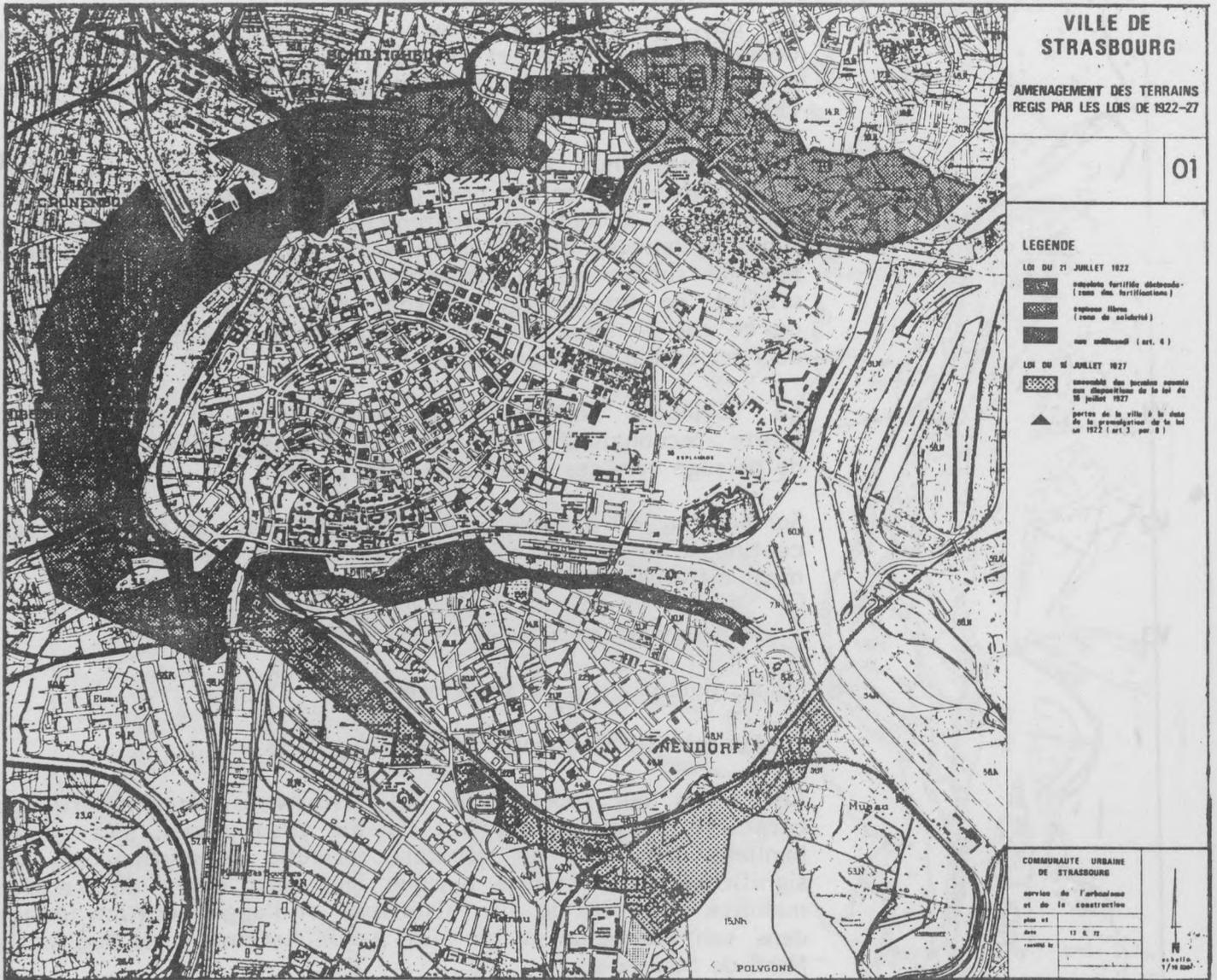
- V3**
- le contexte fonctionnel et physique
 - les potentialités de transformation
 - les échelles d'intervention envisageables

Les traits qui soutendent ces différentes aires, outre leur caractère indéfinissable, soit comme tissu urbain, soit comme banlieue dépourvue de structure formelle de soutien, est leur signification particulière puisque leur haut degré de transformabilité affectera le site historique et l'agglomération urbaine dans son ensemble et ce plus particulièrement au Sud et au Nord de Strasbourg.

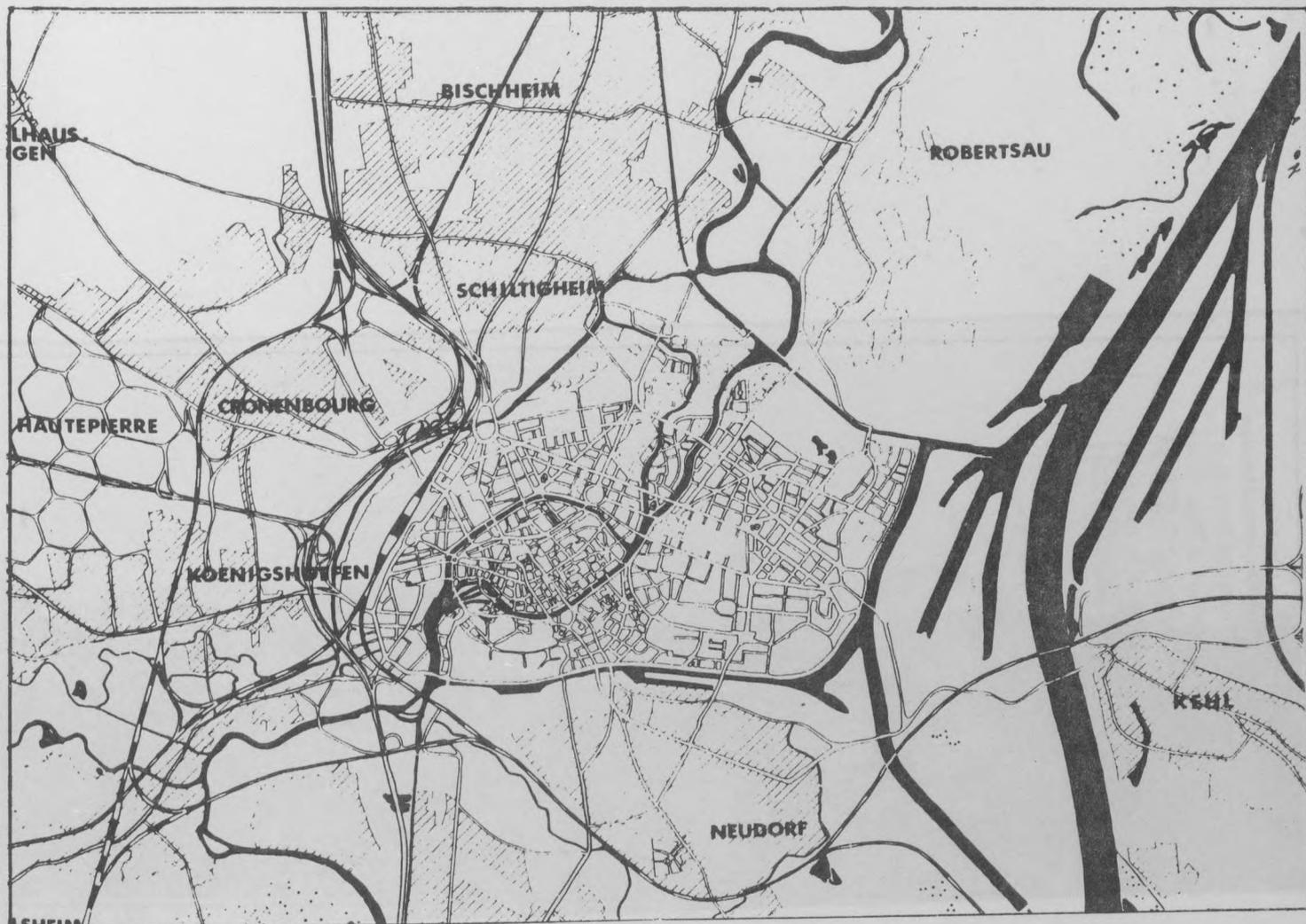
V4 A l'Ouest, les fortifications où est sise la gare ne sont pas détruites. Elles sont partiellement occupées par des équipements militaires. Sur les glacis s'appuie une autoroute urbaine Nord-Sud (3) qui double les remparts. Ainsi lignes et chemins de fer, remparts, canal défensif bordant celui-ci et autoroute urbaine sont autant de limites concrètes qui figent définitivement toute continuité entre le centre et la périphérie. Seule une brèche a été ouverte pour la pénétrante Ouest (4), porte, lieu de passage obligé entre "l'intérieur" et "l'extérieur". Les espaces intersticiels sont aménagés en espaces verts, pistes cyclables et jardins ouvriers.

(3) Paris - Colmar.

(4) RN 4



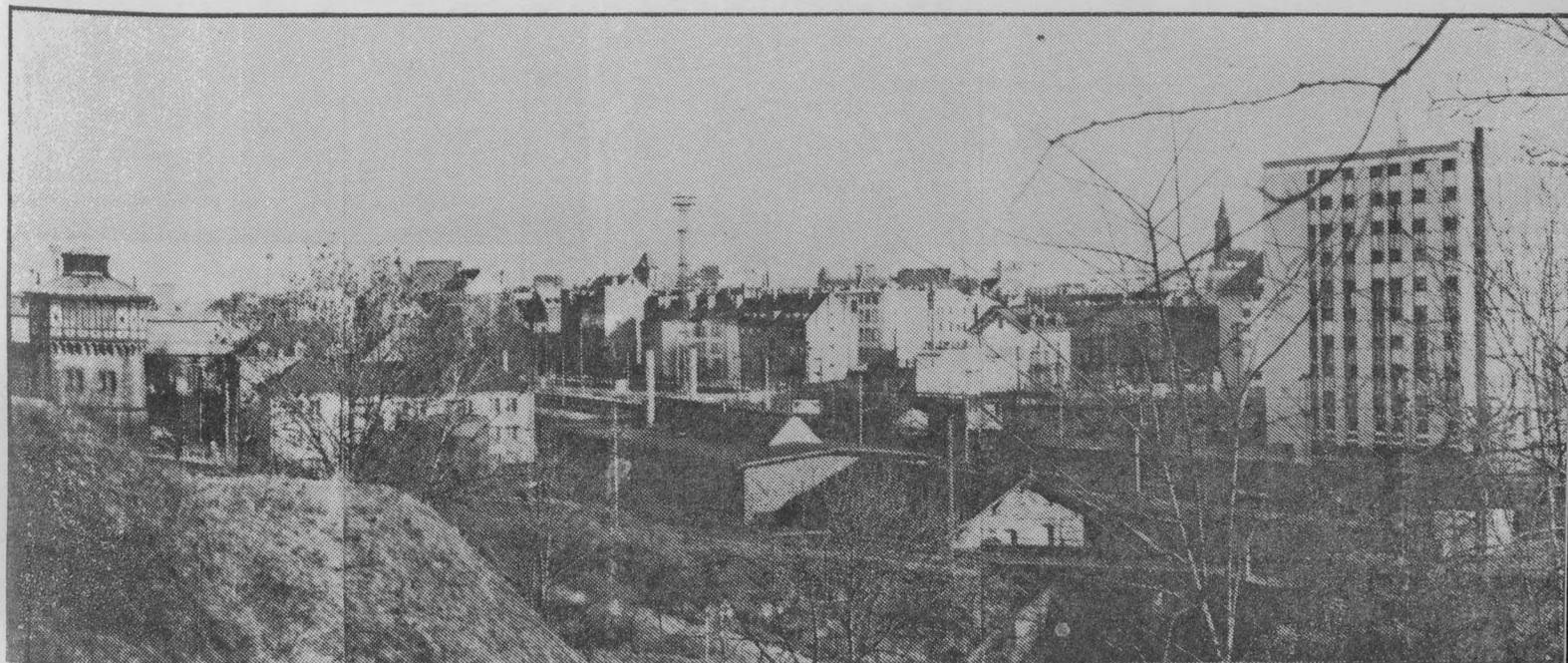
V2 Aire de la Ceinture Verte de Strasbourg



V3 Aire d'articulation du noyau urbain de Strasbourg
et sa première périphérie



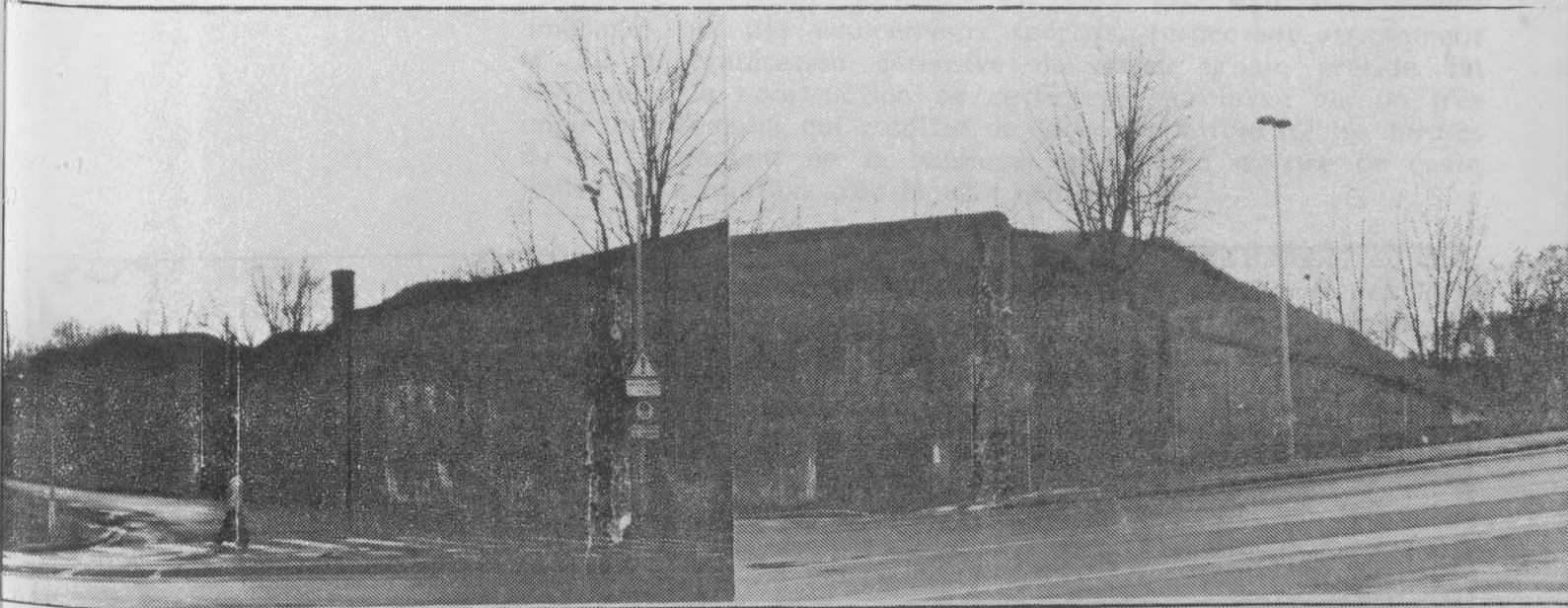
V4 Les fortifications, aire de la Ceinture à l'Ouest de Strasbourg



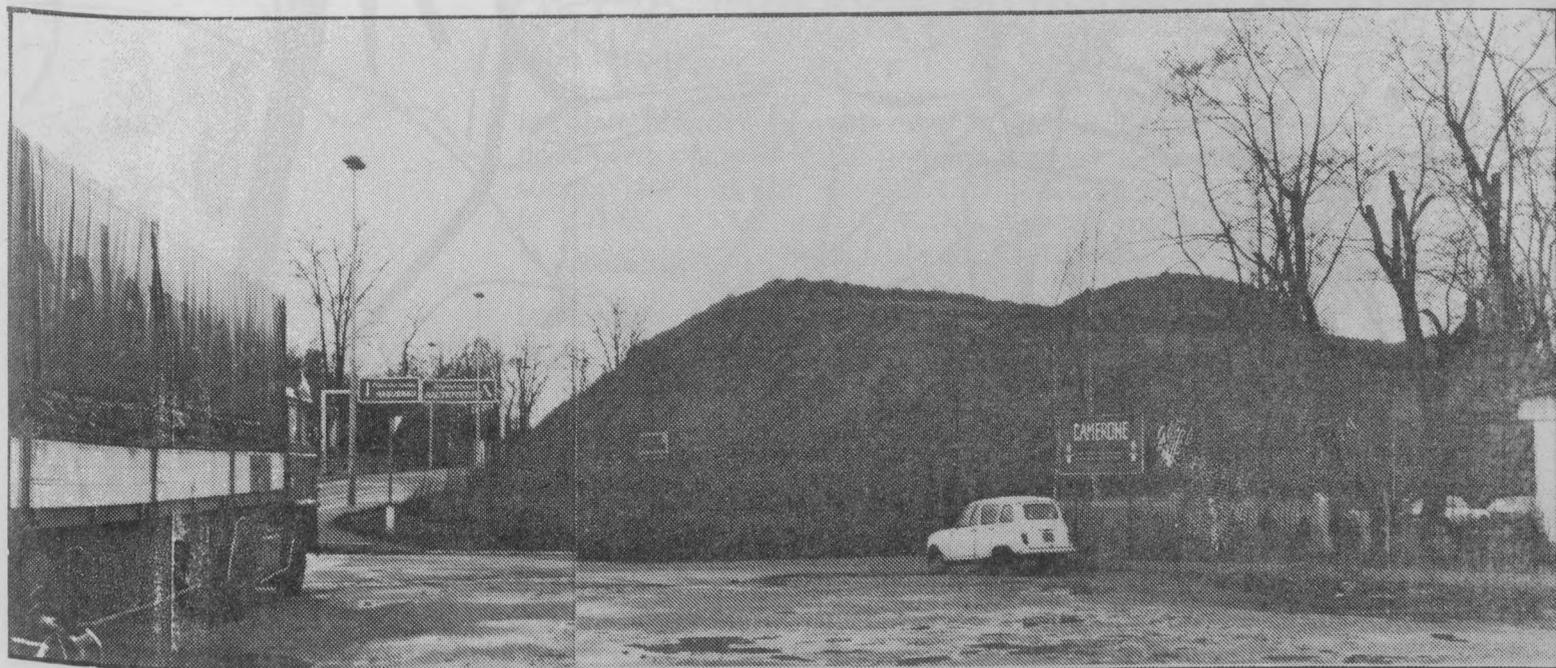
V4 Les fortifications, aire de la Ceinture à l'Ouest de Strasbourg

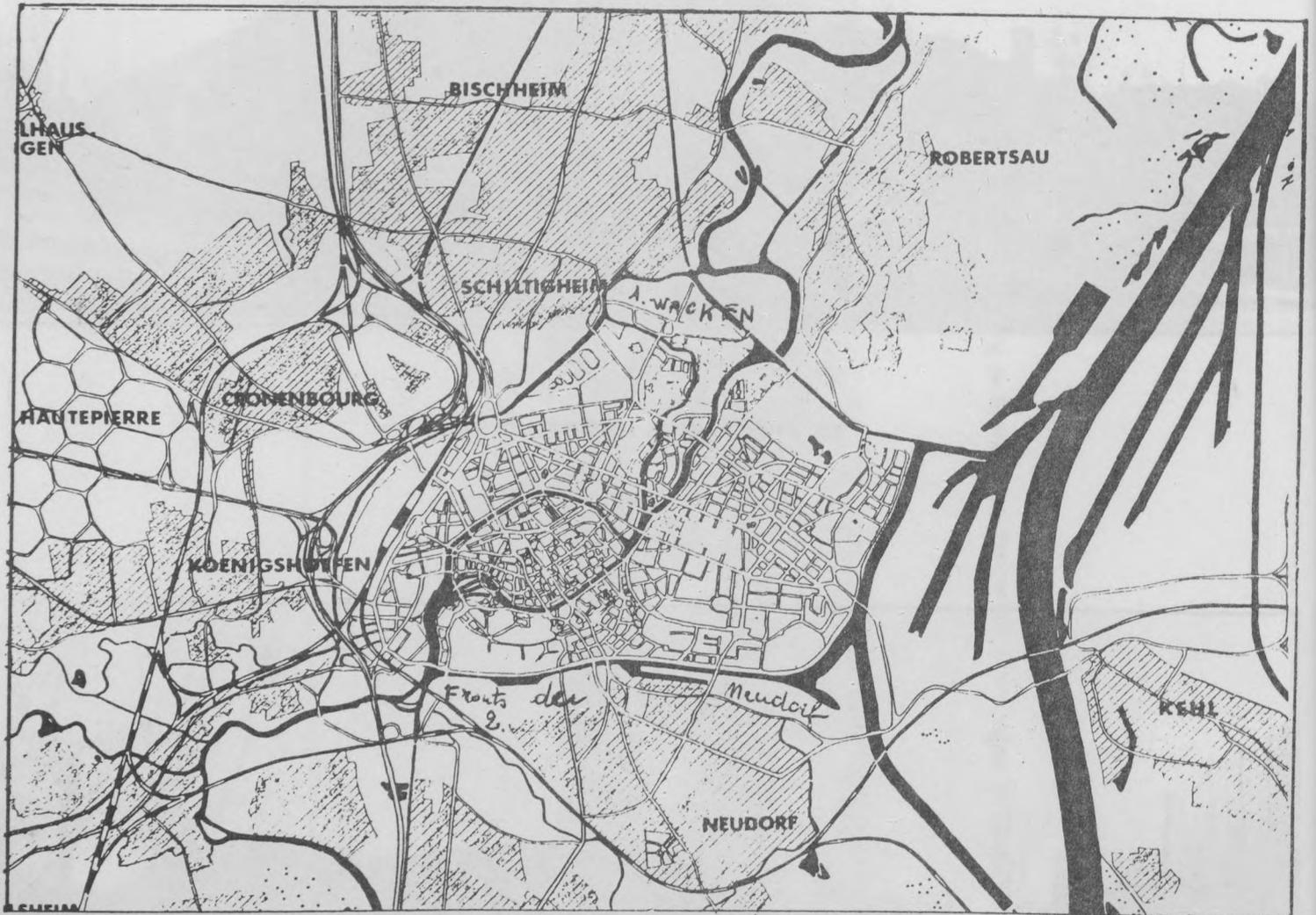


V5 Glacis Ouest entre Strasbourg, Cronenbourg et Koenigshoffen



V6 Porte Blanche, pénétrante de la RN 4





- V7 Aires d'étude
1. Le Wacken
2. Les fronts du Neudorf

A l'extrême Sud, les terrains du remblai de la voie ferrée de Strasbourg à Kehl, déclassés en 1927 (5), sont entièrement aménagés par des équipements sportifs, respectant strictement la loi. L'organisation défensive du noyau urbain préside fin XIXème à la construction de cette voie surélevée par un très important remblai qui modifie de façon définitive (6) les formes du développement de la banlieue de part et d'autre de cette limite et sa relation avec la ville centre.

Par contre les limites tangentes au noyau historique, au Sud, "les fronts de Neudorf" et au Nord, "le Wacken" sont les lieux soit d'une reconstruction possible de la cité et de sa périphérie, soit d'une retractation de la ville sur elle-même.

Nous proposons donc de focaliser notre étude sur ces 2 aires et d'en analyser des éléments singuliers.

V7
V8

Ce travail, dans le cadre d'une recherche à moyen terme, se fera en plusieurs phases. L'une, en 1983, questionnera l'aire du "Wacken" ; une autre, en 1984, celle des "fronts du Neudorf", enfin, en 1985, la conclusion de ces analyses sera comparée aux expériences de Lille et de Paris.

A partir d'un travail sur les archives, à caractère empirique, de type Atlas urbain, tendant à recueillir les projets d'architecture qui ont opéré dans la formation de la ville et plus précisément dans l'aire d'étude en analyse et qui sont, dans cette phase de la recherche :

les promenades et jardins strasbourgeois, axes de formation de la ville et d'articulation avec la banlieue, au nord de la ville historique.

le plan d'aménagement et d'extension de Strasbourg en 1925, document de référence à partir duquel s'élaboreront les projets successifs, CALSAT (1950), LAFFORGUE (1932), VIVIEN (1963), le SDAU (1973) et le P.O.S...., qui marque les formes de la transformation de la ville et du Wacken.

la foire exposition, équipement implanté au Wacken, contrôlant la croissance de la ville et la forme des échanges avec la périphérie.

Puis à partir d'instructions de lecture permettant la mise en évidence des opérateurs propres à la définition du projet, ce type d'étude, dont les références sont LAVEDAN ou POETE pourrait servir à définir la nature et le sens des phénomènes urbains, non seulement comme objet de connaissance mais aussi comme outils d'intervention au moment où les communes souhaitent élaborer des projets et des politiques de reconstruction précises, voire spécifiques.

(5) *En annexe*

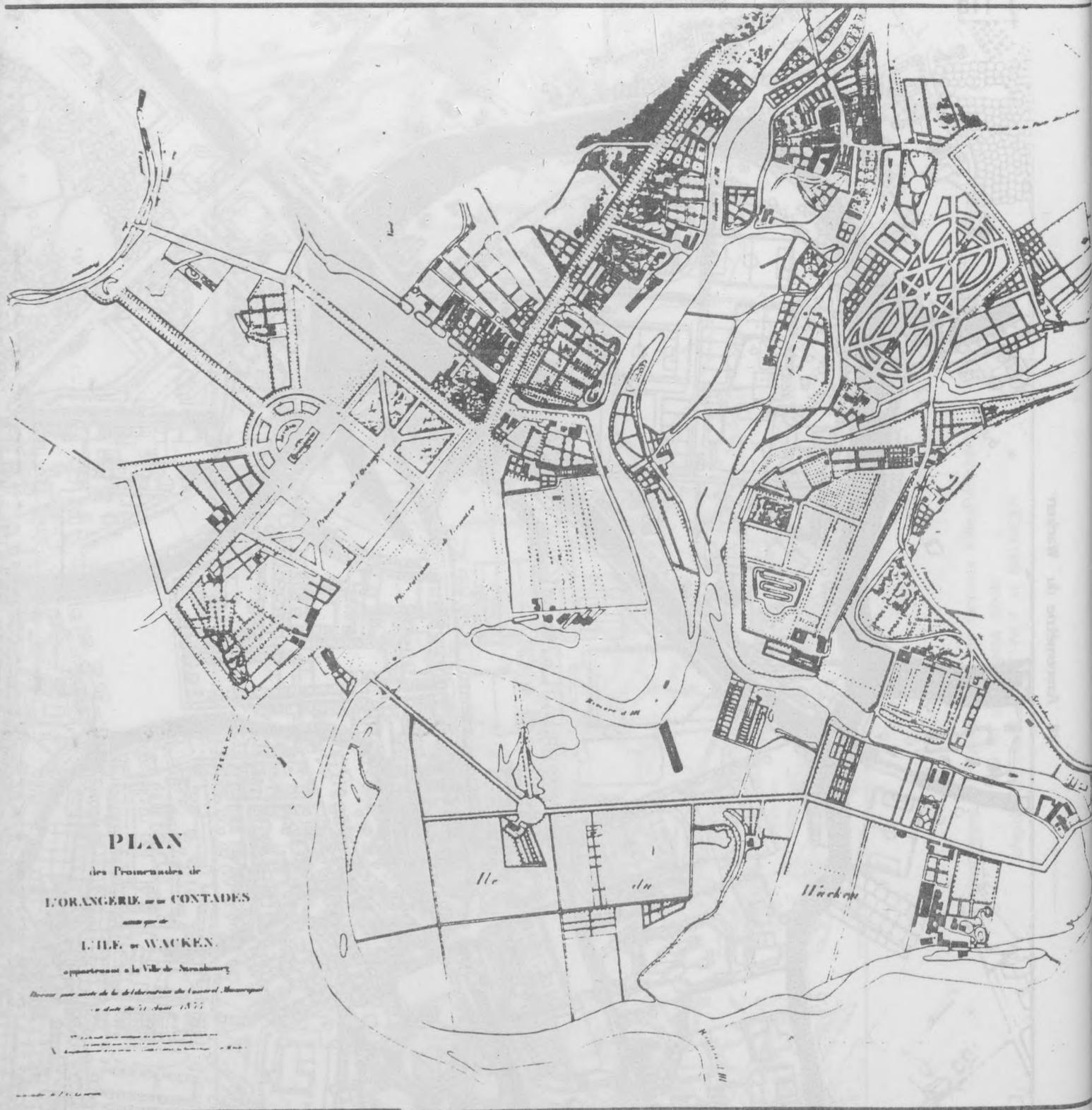
(6) RIMBERT Sylvie, *la banlieue résidentielle du Sud de Strasbourg, genèse d'un paysage suburbain*, Ed. Fac. de Lettres de Strasbourg, 1967.



Développement du Wacken dans les rapports Ville/Périphérie
 du XII au XIXème siècle
 d'après les plans de GOEHNER et BRUMDER

V8 Axonométrie du Wacken





PLAN

des Promenades de

L'ORANGERIE ou les FONTAINES

avec par de

L'ILE de WACKEN.

appartenant à la Ville de Strasbourg

Relevé par ordre de la Commission des Travaux Municipaux

le 24 Août 1835

V21 Relevé des Jardins et Promenades (1835), AMS.





PROMENADES ET JARDINS

Le projet sur l'espace vert n'est pas une thématique autonome, distincte de l'architecture (Jacques-François Blondel, André Le Nôtre) ou de la planification (Alphand, Stübgen, Le Corbusier, Koolhaas). C'est une composante du projet sur la ville.

A Strasbourg, l'espace vert est non seulement une structure de l'organisation de la ville et du territoire (contrôle capillaire) mais surtout comme le tracé des cours d'eau, il est un élément déterminant de sa morphologie.

Les tracés de chasse d'une élite puis les promenades publiques sur les remparts, puis les mêmes extra-muros, et finalement les cours, flux, mais aussi faits urbains entre la ville et les communes périphériques, ne sont pas de nouvelles typologies mais une réappropriation d'un même type de promenade dont les usages changent suivant les époques mais pas la forme.

Une transformation s'annonce lorsque devant les portes des villes se créent des jardins, qui, espaces communs originellement, sont modifiés par les usages publics. Ils énoncent un rapport spécifique avec un lieu spécifique, et fondent deux régions topologiques, imaginaires, géométriques et techniques de l'extérieur et de l'intérieur. Ils posent le problème de la constitution mentale et physique de la limite et y participent architectoniquement.

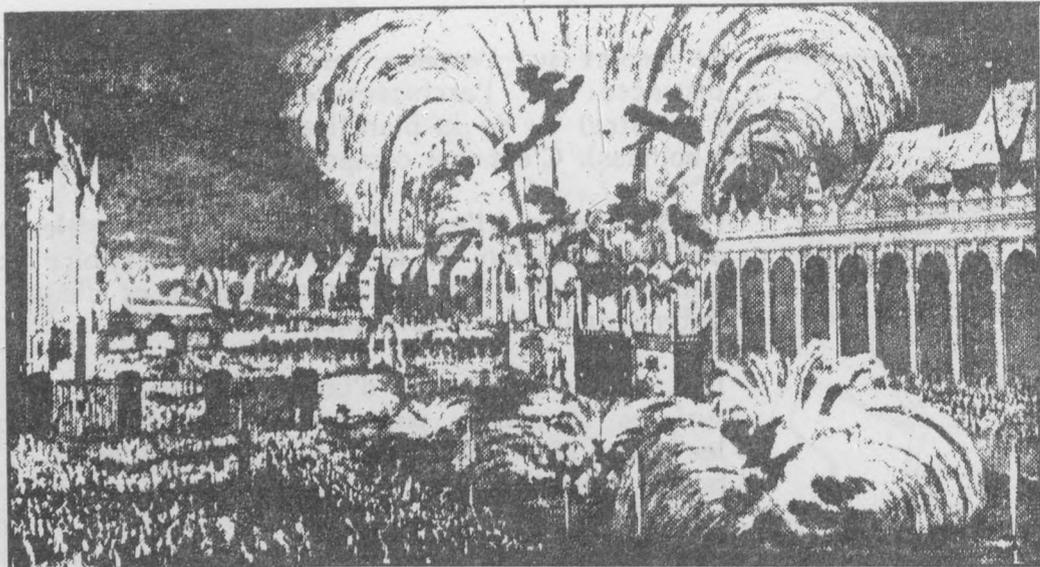
Après les travaux d'optique de Salomon de Caus et de Descartes ("l'angle d'incidence est égal à l'angle de réflexion"), Le Nôtre avec précision, prépare le terrain, règle les coupes et oeuvre les perspectives surbordonnant les diverses parties du jardin à l'effet d'ensemble et compose les éléments au lieu de les juxtaposer, les reliant par une trame de grandes allées sur un axe principal, et au besoin, en deux axes transversaux.

Aux tracés réguliers succèdent les tracés irréguliers qui sont tout aussi soumis à des conventions morphologiques et théâtrales, à la recherche du merveilleux, mais au nom de l'Eden retrouvé. L'art du jardin évolue entre architecture et paysage (1).

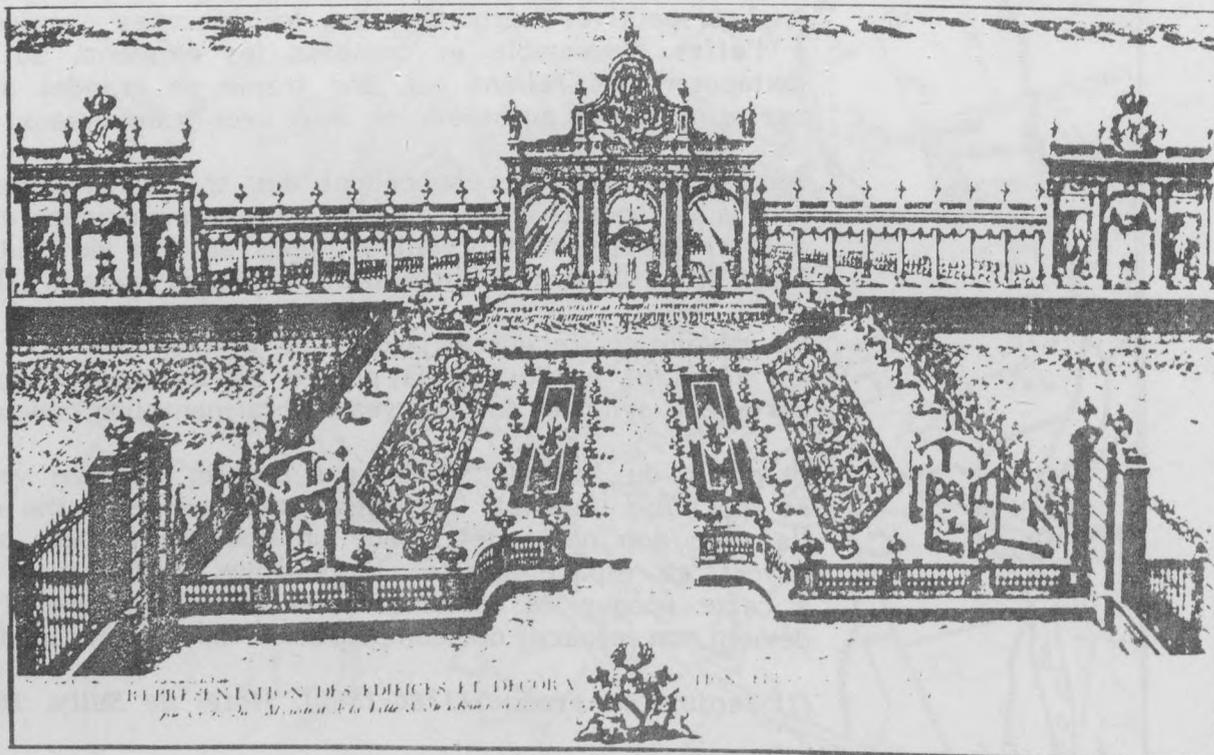
La révolution récupère jardins et promenades pour y célébrer ses fêtes et y illustrer la pensée de Rousseau, lieux d'illusions partagées, symbole du renouveau de la mentalité civique.

A partir du XIX^{ème} siècle, par contre, l'espace vert est isolé et spécialisé (zoning). Une speculation sur le mythe de la nature (la ville non naturelle), fonde un nouveau rapport entre espace ouvert et espace habité. Hygiénisme, hédonisme, socialisme... à cette époque de réforme de la société urbaine, l'espace vert devient un espace de compensation dénonçant le tissu urbain.

(1) *Jardins en France (1760-1860)*, Hôtel de Sully, 1977 CNMHS.



V9 Octobre 1744, réception de Louis XV
Cabinet des Estampes



V9 7 mai 1770, réception de Marie-Antoinette d'Autriche ;
sur coulisses géantes, les jardins de Schoenbrunn,
Cabinet des Estampes

Le parc devient élément urbain autonome, facteur d'embellissement. Deux types apparaissent : le parc "naturel" et le parc "équipement". Sur ce dernier, se greffent des activités variées, sportives, culturelles, récréatives avec une connotation de "masse" et un caractère populaire. Des équipements hétérogènes et des structures provisoires fragmentent toute unité architectonique.

De même dans les projets d'HBM, l'espace vert n'est plus que l'espace résiduel du tissu, suivant un modèle qui n'assume qu'extérieurement un des critères du projet du mouvement moderne, rejetant toute la complexité de la recherche sur l'habitat, l'espace ouvert et l'architecture de la ville.

Ainsi à une époque de retour aux valeurs de la nature, travailler sur une synthèse, sur la forme, sur la limite de la ville, sur la reconstruction ville/périphérie et la forme des jardins, à l'intérieur d'un même processus, serait travailler le thème dans le projet d'une nouvelle invention typologique dont les matériaux seraient non seulement les plans et structures des jardins, les éléments naturels, mais aussi les matériaux de la ville et du territoire, les parcours, les rapports formels et fonctionnels, mais aussi le sens des lieux et de l'histoire, la mémoire collective (2).

Strasbourg, Jardins Intra-Muros

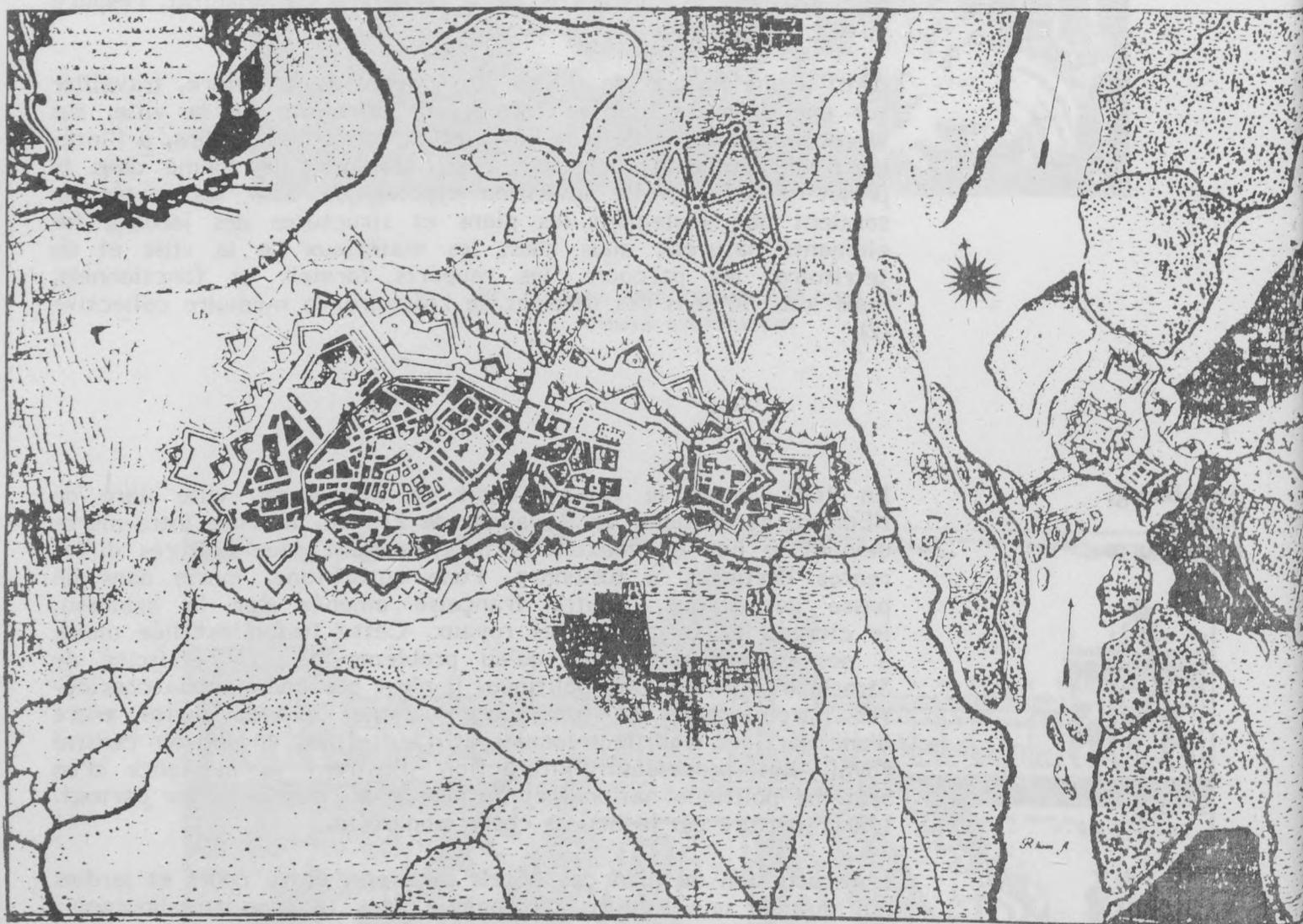
En 1681, après le rattachement de Strasbourg, ville libre de l'Empire germanique au Royaume de France, la ville intra-muros devient le lieu où coexistent, puis évoluent deux cultures différentes destinées à fusionner, l'une autochtone, murie dans un passé germanique, l'autre française amenée par la noblesse, le clergé, les fonctionnaires royaux. Cette fusion est liée moins à des raisons nationales qu'au problème de la spécificité de Strasbourg comme lieu politique. Il n'est pas question de considérer l'architecture de Strasbourg comme lieu de luttes entre d'une part les traditions locales et d'autre part un pouvoir central royal. Les processus d'interaction illustrent la naissance d'un système politique national et de pensée qui se développe partout. L'architecture est le lieu de cette modernité.

L'introduction du plan des hôtels parisiens, entre cours et jardins qui marque une rupture typologique dans le tissu strasbourgeois est l'un de ces exemples. Or la densité du tissu urbain de la ville fortifiée ne permet pas l'aménagement des jardins. L'hôtel s'appuie donc le plus souvent sur un plan d'eau, l'Ill ou un canal (place Broglie).

V9

Lors des visites royales, les façades en vis à vis sont dissimulées par des coulisses géantes sur lesquelles sont dessinés en perspective des jardins de composition classique française.

(2) Cerasi. *Problemi di progettazione del verde e degli spazi aperti*, Lombardia, 1981.



V10 Promenade Lenôtre, Plan d'après Chaffat, vers 1735
BNUS

Exceptée la promenade plantée en 1740 par le Duc de Broglie, Commandant pour le Roi de la province Alsace, sur l'ancien marché aux chevaux, quelques petites parcelles privées et celles cultivées par les corporations des jardiniers, il n'y a pas de jardins intra-muros.

**Jardins
Extra-Muros**

A une époque de paix relative pendant laquelle la banlieue est moins menacée, les administrateurs de Strasbourg conscients que l'espace extérieur joue également un rôle dans la définition de la composition urbaine, entreprennent l'aménagement des jardins sur les communaux extra-muros.

Au Sud s'étend une plaine inondable, mesure défensive face à l'Allemagne ; à l'Est la Citadelle, à l'Ouest les faubourgs populaires, c'est donc aux portes Nord que se développe l'art des jardins.

V10

C11

En 1692, le Marquis d'Huxelles, Commandant pour le roi de la province Alsace, propose la plantation de la Ruprechtsauer Allee (actuelle allée de la Robertsau) qui de la porte des pêcheurs mène à la Robertsau, faubourg de la corporation des jardiniers. Celle-ci est l'axe médian d'un jardin composé d'avenues bordées d'ormes et de tilleuls qui aurait été dessiné par André Le Nôtre, jardinier du Roi à Versailles, Fontainebleau, St. Germain, St. Cloud...

V11

A son extrémité, en 1804, sur les plans de l'architecte P.V. Boudhors, est construit un pavillon, centre d'une composition, demi circulaire taluté et vers lequel convergent des jardins destinés à recevoir 180 orangers saisis à la Révolution au Comte de Hessen à Bouxwiller. Le dessin est composé suivant un axe de symétrie. L'ensemble est offert à Joséphine lors de son couronnement le 2 décembre 1804, d'où le nom du pavillon.

C11

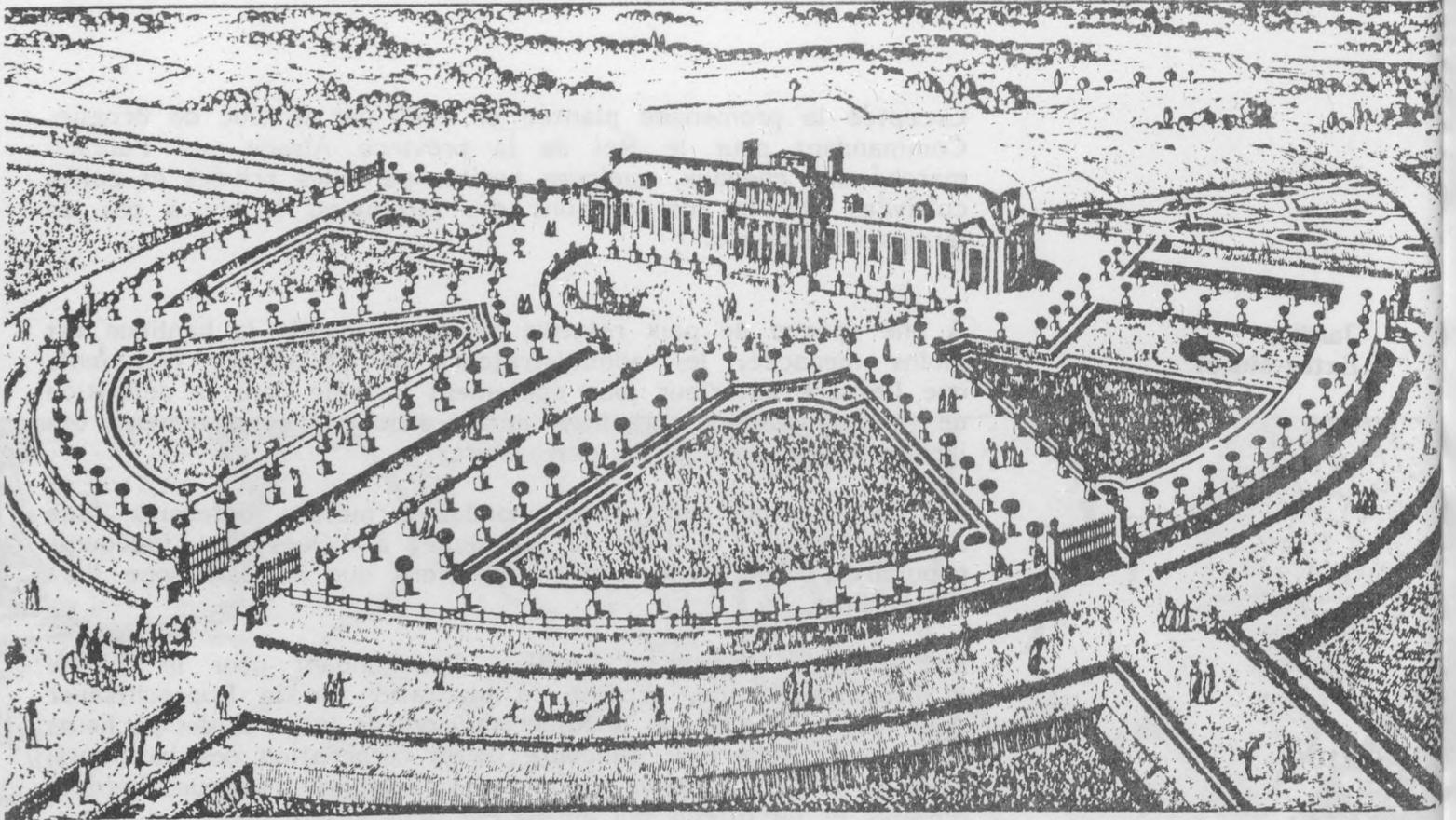
C12

En 1817, dans son "Plan général des Plantations pour l'Orangerie et ses Abords", l'architecte de la ville, J.N. Villot déplace les orangers pour des raisons d'ensoleillement dans un jardin, qui reprend les traces de la composition de P.V. Boudhors mais symétriquement.

V13

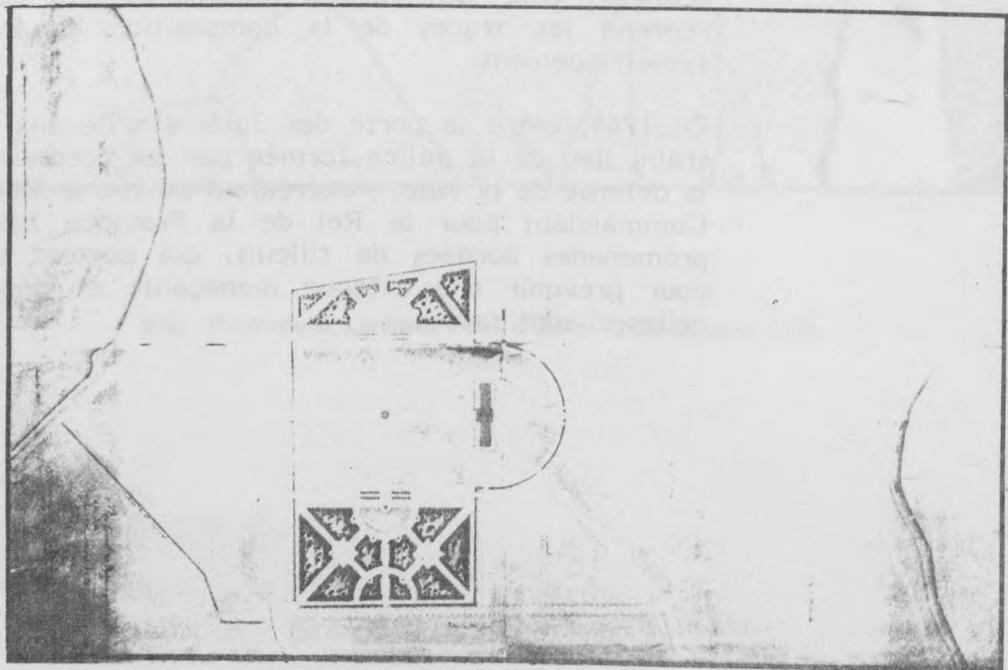
C9

En 1764, entre la porte des Juifs et l'île aux Jars sur le Schiesrain, lieu où la milice formée par les corporations qui assuraient la défense de la ville, s'exerçaient au tir, le Maréchal de Contades, Commandant pour le Roi de la Province Alsace, aménage des promenades bordées de tilleuls, qui portent son nom. En 1793, pour prévenir une attaque menaçante et dégager les remparts, celles-ci sont rasées.



*Orangerie de Boudhors, Josephine Bonaparte, par l'ordre de Monsieur le Roi, sous le commandement de la Légion d'Honneur, Prince du Royaume de Bavière, et
 comte de Hohenhausen, Membre de la Légion d'Honneur, Marquis de la Ville de Strasbourg, sous la Direction et l'Approbation de M. le Ministre, Ingénieur en Chef de première Classe
 de l'Empire, le 14 Mars 1804. D'après les Projets de Monsieur le Prince, Ingénieur ordinaire des Ponts et Chaussées, chargé du Service de la dite Ville.*

V11 Jardins de l'Orangerie,
 P.V. Boudhors (1804),
 Cabinet des Estampes



V12 Jardins de l'Orangerie, J.N. Villot (1817)
 AMS

V14

En l'an 5 (1797), la municipalité ouvre un concours pour son réaménagement où le programme spécifie un axe articulatif un amphithéâtre de verdure, la place des Anciens, la place de la Liberté, la place des Cinq Cents et la place du Directoire. L'architecte, Inspecteur des Bâtiments de la Ville, P.V. Boudhors présente un projet dédié au Prêteur Royal, son protecteur, le Baron d'Autigny qui inclut un Wauxhall, équipement inspiré d'une mode venue d'Angleterre et que l'on retrouve à Paris dans la seconde moitié du XVIIIème siècle.

V15

E. WILL (3) présente le projet "c'est un luxueux bâtiment en forme de croix. Au centre une salle de bal et de concert, flanquée de deux amphithéâtres et surmontée d'une coupole. Dans les quatre bras de la croix, des salles de jeux, de festins, des cabinets de conversation portant le nom des quatre parties du monde, une "galerie où seront exposées les Peintures, dessins et gravures", une "galerie ornée de glaces pour les rafraichissements". La façade d'entrée donne sur une cour ovale entourée de "terrasses circulantes". La façade arrière est aménagée en tribune ("tribune pour Monsieur le Maréchal, pour Monsieur le Prêteur, "galerie pour les autres personnes de distinction"). Elle donne sur une vaste pièce d'eau ovale, qu'entourent également des terrasses circulantes. Tout autour, le jardin est agrémenté de constructions diverses, belvédère, guinguette, jeu de paume, "bâtiments pour les combats d'animaux". En somme un aimable lieu de plaisir à la mode du XVIIIème siècle", surélevé comme une scène domestiquant l'espace du jardin.

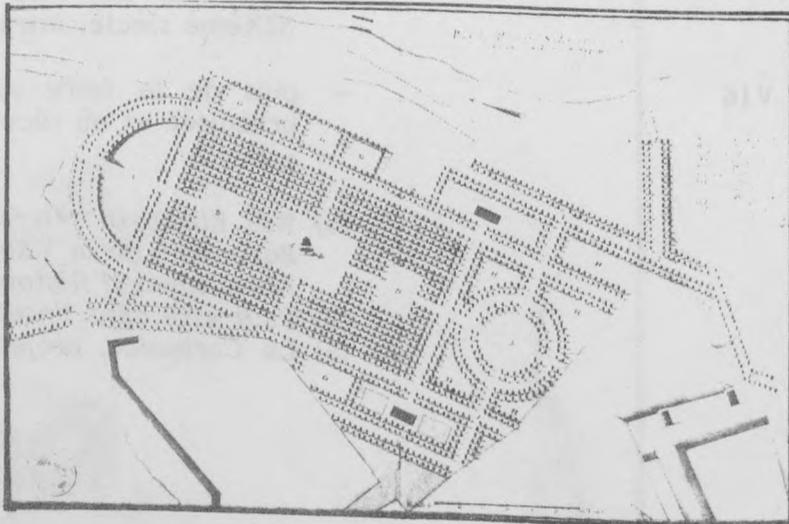
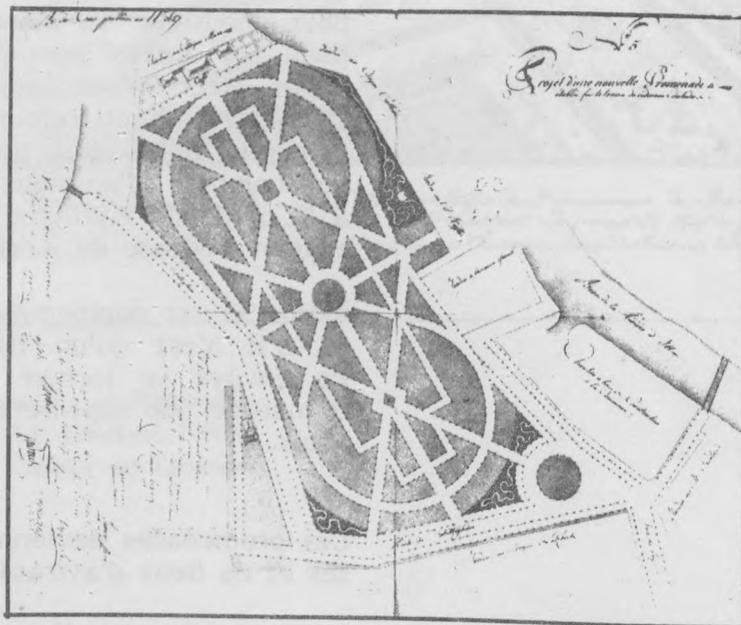
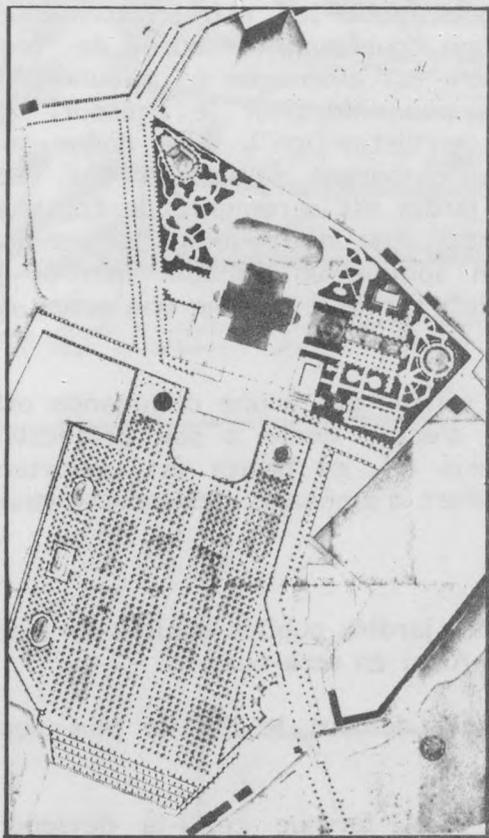
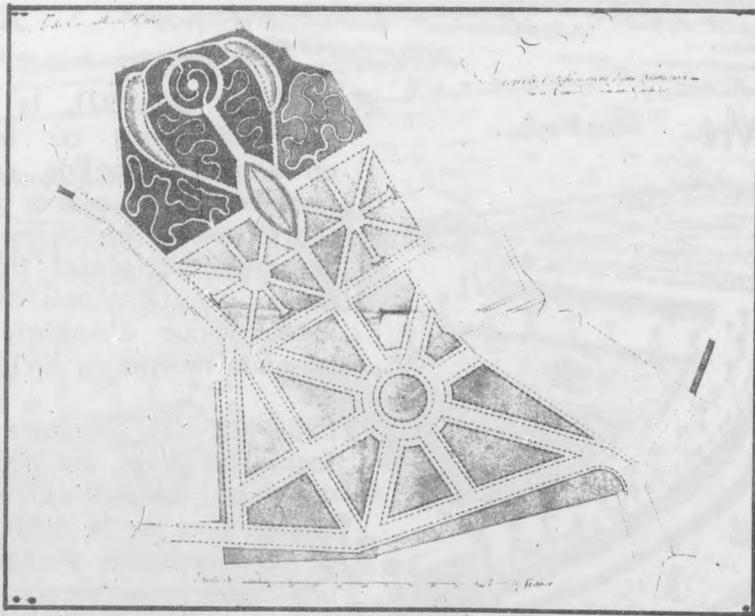
Même si cet équipement ne répond pas à une commande officielle, s'il n'est qu'un travail d'école dédié à son protecteur qui l'a envoyé se former à Paris (4), ce projet est important car il marque une rupture dans l'art d'aménager les jardins strasbourgeois.

Les promenades deviennent des jardins publics équipés de guinguettes et de lieux d'attractions. Ainsi en sera-t-il :

- du jardin des Contades qui devient le lieu le plus populaire de Strasbourg ;
- du Tivoli sur l'île aux Jars, lorsque celui-là deviendra fin XIXème siècle, intra-muros ;
- puis de la foire sur le Wacken, lorsque l'île aux Jars sera urbanisée et où récemment a été construit le palais des congrès (5).

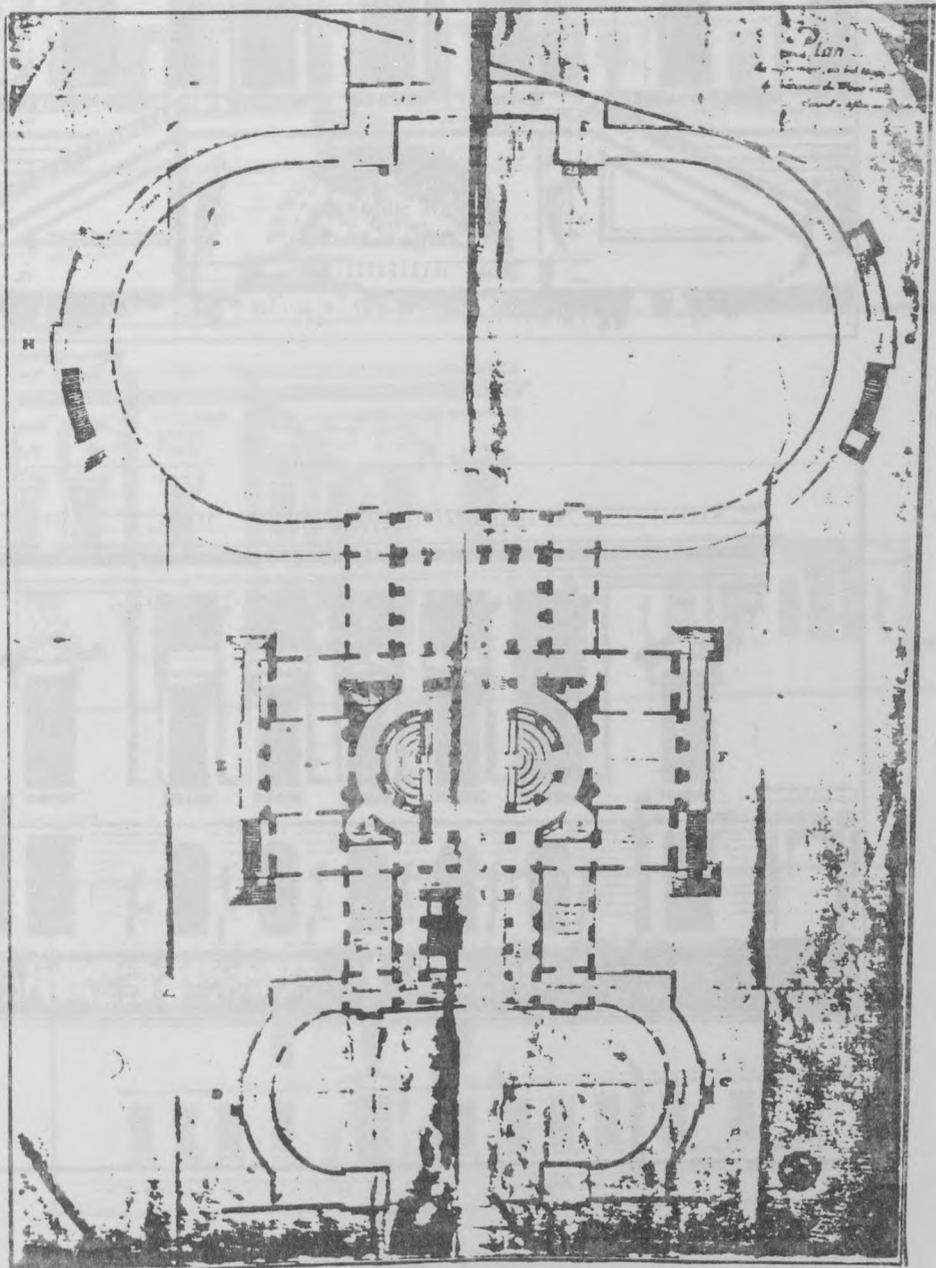
V16

- (3) Will Elisabeth "Pierre Valentin Boudhors, Inspecteur des Bâtiments de la Ville de Strasbourg de 1777 à 1789, in Archives Alsaciennes d'Histoire de l'Art, Strasbourg, 1932.
- (4) Peut-être dans l'atelier de l'architecte Chalgrin.
- (5) Le Corbusier, projet du palais des Congrès (1964), non réalisé.

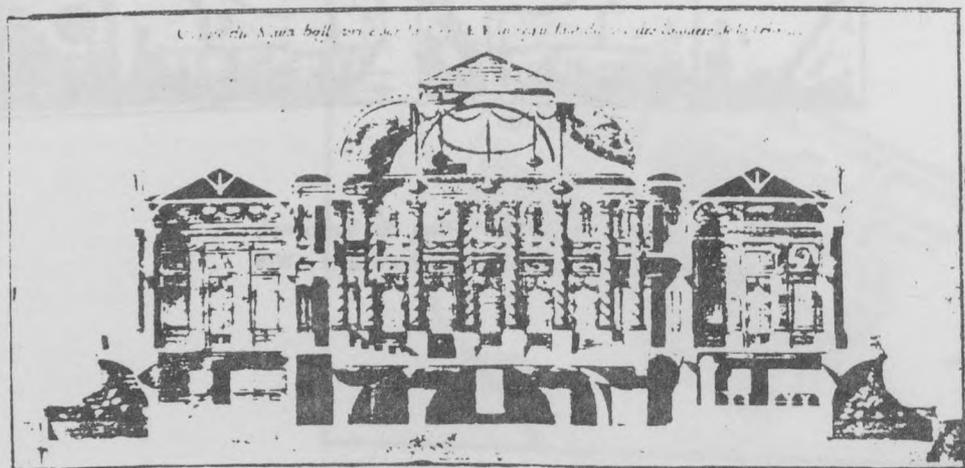
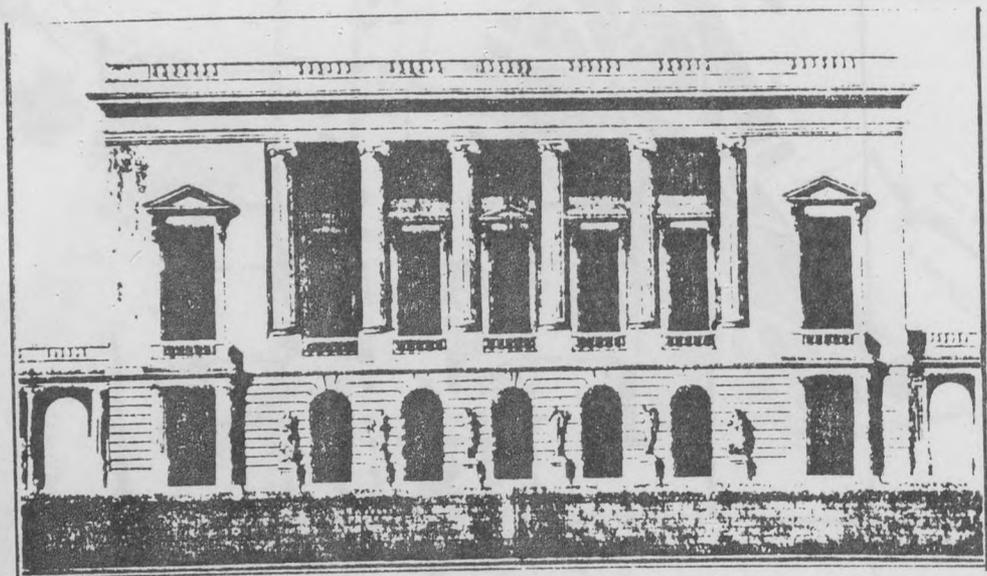
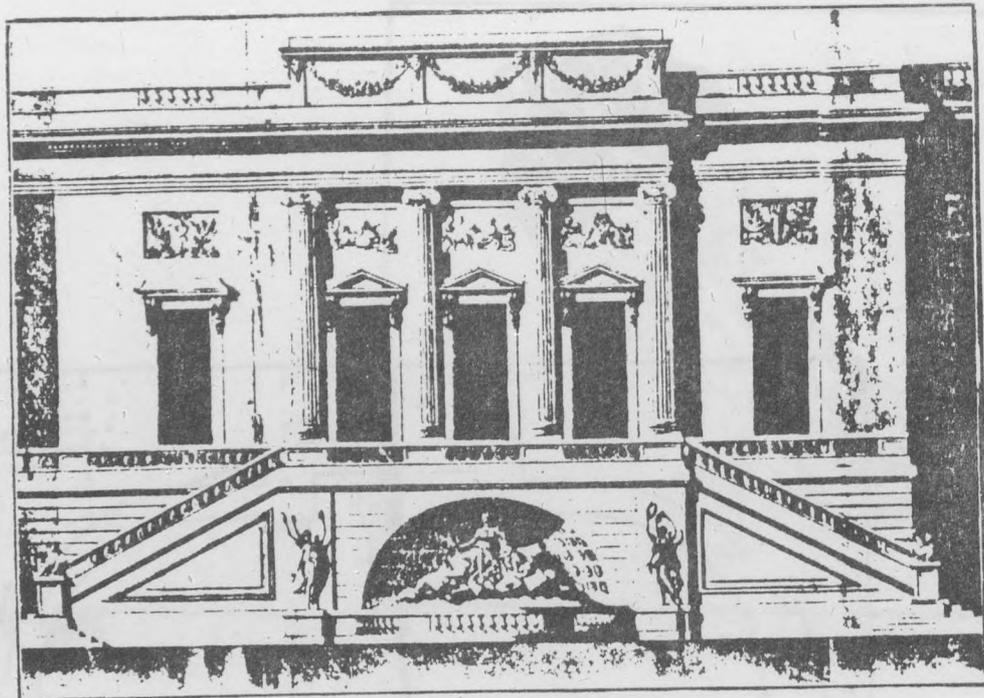


P.V. Boudhors

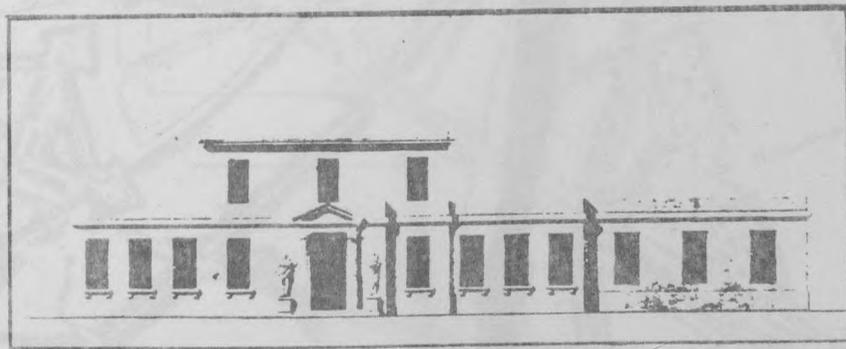
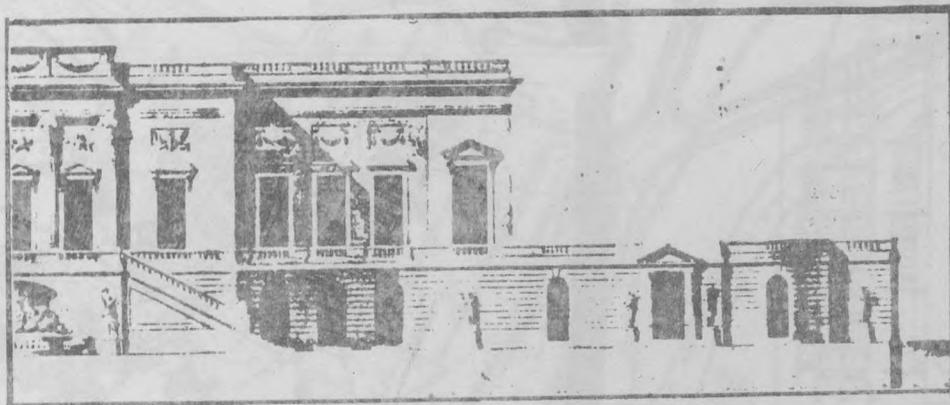
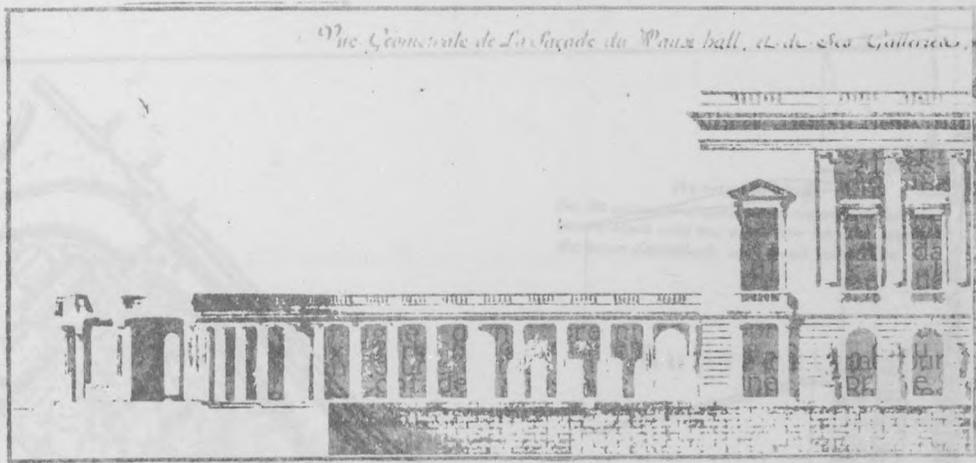
V14 Projets pour la reconstruction du jardin des Contades
An 5 de la révolution (1797)
AMS



V15 Plan de Wauxhall,
P.V. Boudhors in E. Will



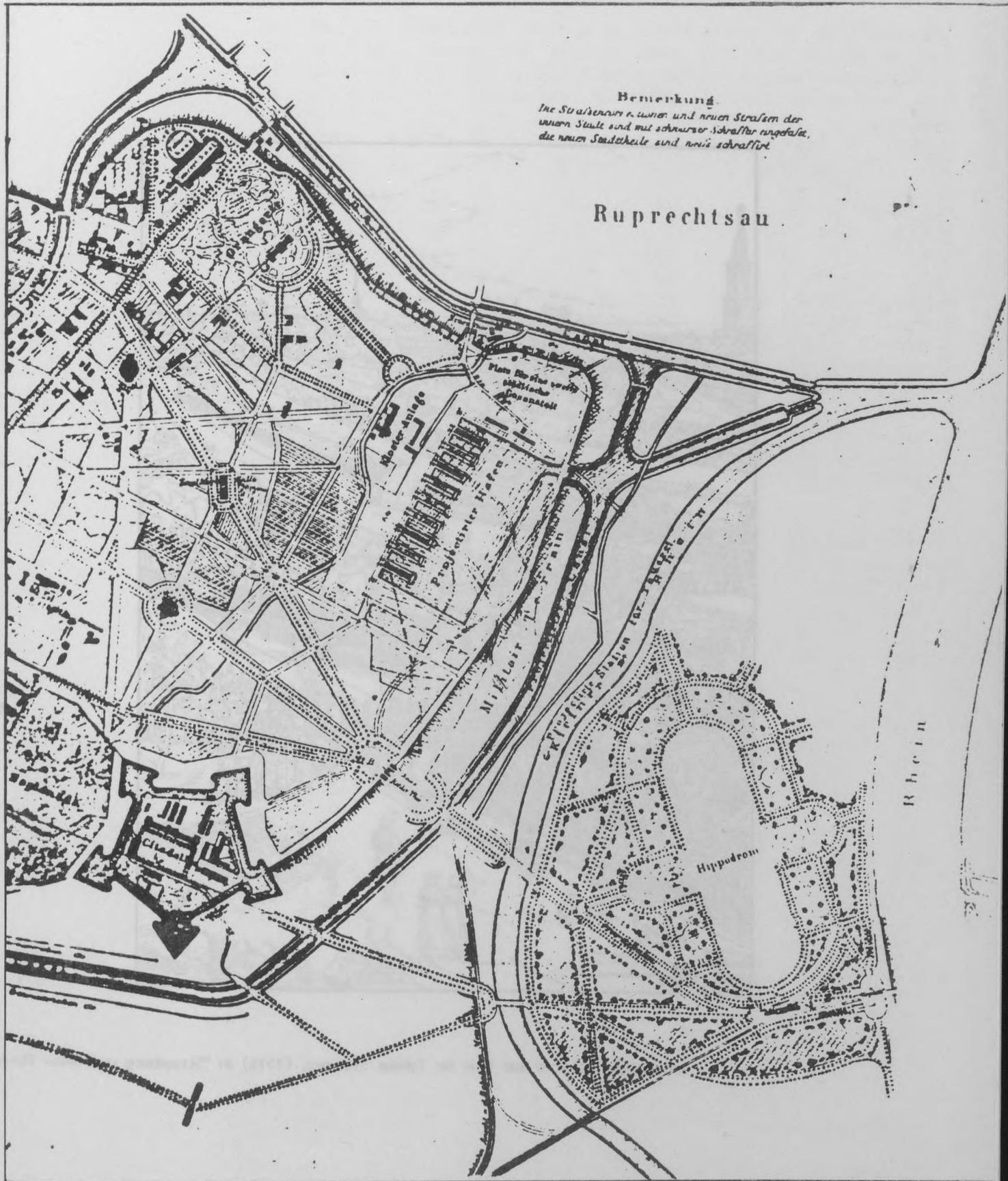
V15 Façades Nord et Ouest et Coupe du Wauxhall,
P.V. Boudhors in E. Will



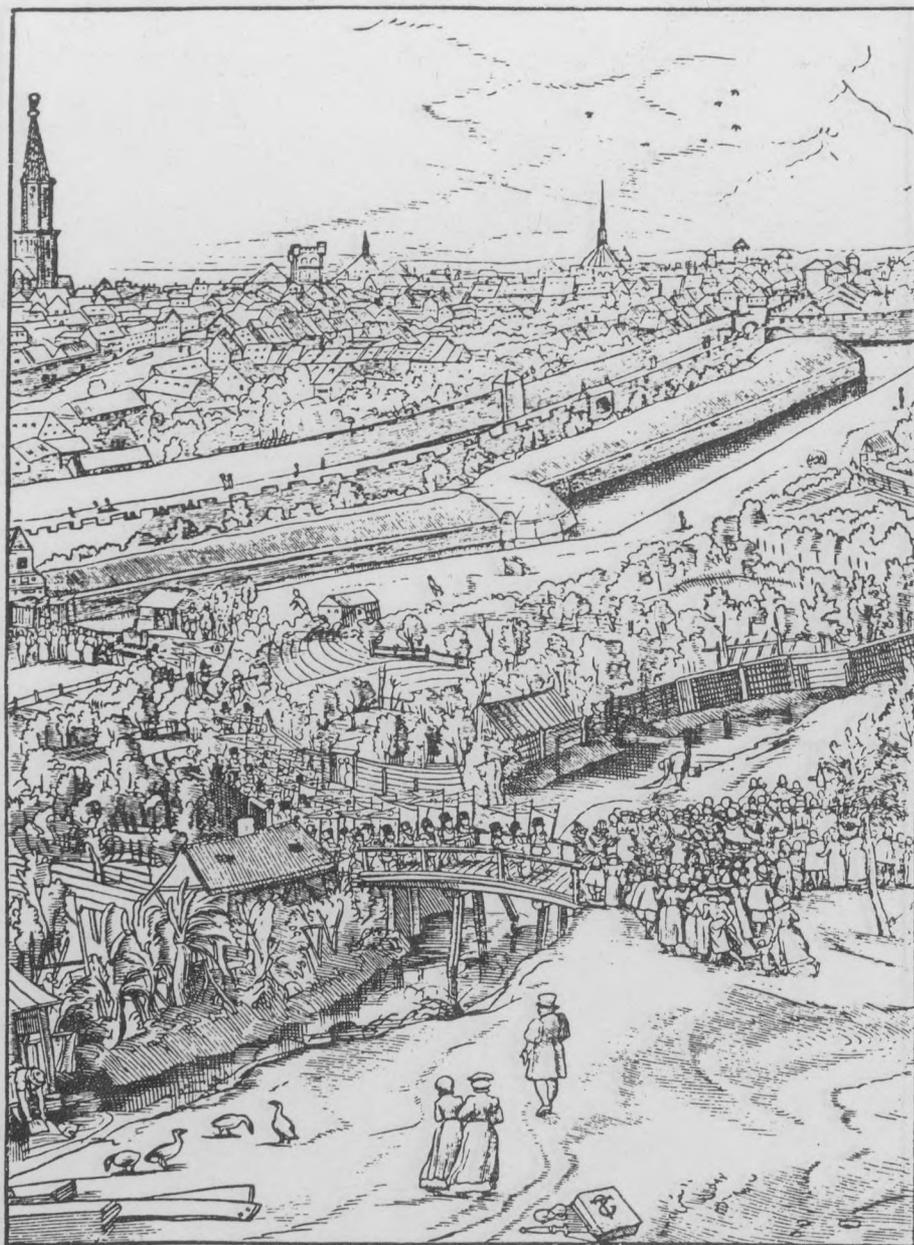
V15 Façades des galeries de la cour et de la pièce d'eau et annexe du Wauxhall,
P.V. Boudhors in E. Will



V16 Projet du Palais des Congrès, Le Corbusier (1964) in l'oeuvre complète



V17 Détail du projet d'extension de Strasbourg,
 Orth (1878)



Schiessrain, gravure sur bois de Tobias Stimmer, (1576) in "Strassburg und seine Bauten"

V17

Le lieu-dit Schiessrain subira le même sort. Le déplacement de ce même équipement vers le Nord hors des limites de la ville, chaque fois que celles-ci sont déplacées, est remarquable. Il est également intéressant de retrouver une proposition de même nature, pour les jardins de l'Orangerie face au pavillon Joséphine, au-delà de l'Allée de la Robertsau dans le projet d'extension de l'architecte berlinois G. Orth et publié en 1878. (6)

F1

Sur l'île aux Jars où sont élevées des oies, d'où son nom, le Maréchal de Contades s'installe dans une propriété qu'il rachète en 1766 (où son cuisinier Jean-Pierre Clause créa le paté de foie gras). Cette propriété est ensuite rachetée (7) par l'un des membres de la fameuse famille de brasseur strasbourgeois, Paul Schutzenberger, célèbre chimiste et fils de Georges Frédéric, maire de 1837 à 1848 qui marque de ses projets, le développement de la ville. Malgré le morcellement, puis le lotissement du terrain au XXème siècle, l'aire conservera son caractère résidentiel. En 1923, la municipalité donne à l'une des deux avenues qui desservent ce quartier le nom de Schutzenberger. La seconde est l'avenue Herrenschmidt, nom d'une non moins célèbre famille strasbourgeoise, qui elle, avait installé des tanneries sur le Wacken.

W. Zinck (8) nous renseigne sur l'étymologie du Wacken : "le mot Wacken peut créer des confusions chez ceux qui ne connaissent pas le dialecte alsacien. en fait, il y a le "Wackes" mot injurieux signifiant voyou et qui est dérivé du latin vagus (même racine que vagabond) et le "Wacken" et son diminutif "Wackele" qui est un caillou, un galet que l'on retrouve dans le terme géologique "Grauwacke".

Ainsi, avant la régulation du Rhin, la rectification du cours de l'Ill, et la construction du canal de la Marne au Rhin, qui la coupe en deux, l'île du Wacken est le lieu de gravières d'où l'on extrait des galets pour le pavage des rues.

V18

V19

La ville, seul propriétaire foncier de l'île du Wacken, loue certaines parcelles à des jardiniers mais également au Sud-Ouest à des industriels qui profitant des cours d'eau installent au 18ème siècle des moulins qui sont absorbés au fil du temps par la Tannerie Herrenschmidt qui du XVIIIe au XXe siècle fut l'entreprise la plus importante sur le Wacken. En 1963, la société fut absorbée par la Société Générale de Banque. Sur ces 2,5 ha, en bordure de l'Aar et du périmètre de la Ceinture Verte, s'élèvent depuis des complexes bancaires : C.I.A.L., Crédit Mutuel, secteur tertiaire strasbourgeois en expansion. Vers la fin du XIXème siècle, à l'extrémité Est de l'île entre le bras mort et l'Ill,

V20

(6) *Operhaus et Palmerhaus (opéra et jardins d'hiver.)*

(7) *Veyre Marius, "le Château de l'île aux Jars", Strasbourg 1967.*

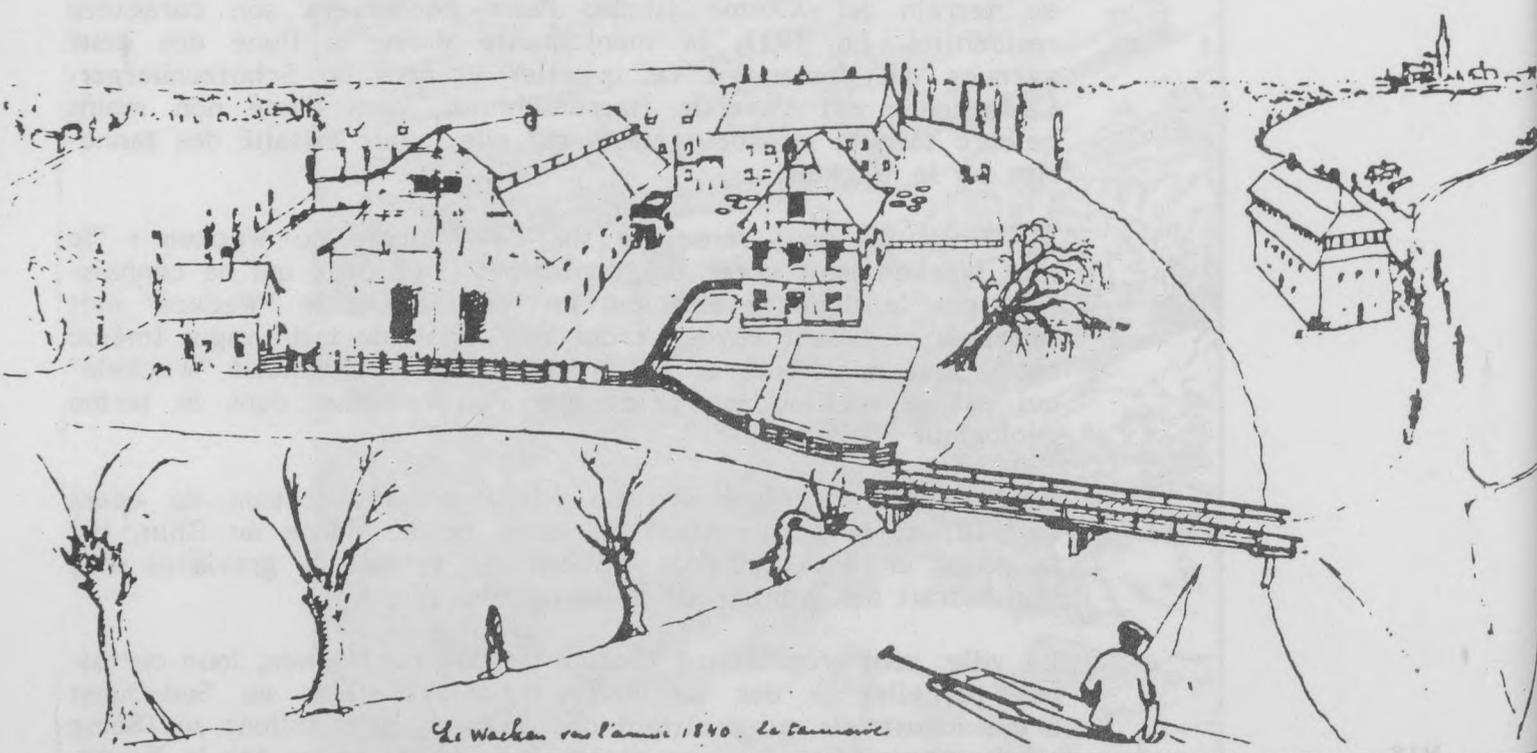
(8) *Zinck W. "le Wacken, histoire d'un quartier qui se transforme", Strasbourg 1979.*

Le lieu dit Wackstein subit le même sort. Le déplacement de ce même équipement vers le nord hors des limites de la ville, chaque fois que celle-ci s'est déplacée, est remarquable. Il est également intéressant de retrouver une disposition de même nature, pour les jardins de l'ancien face au pavillon d'origine, au-delà de l'axe de la façade, dans le projet d'extension de l'architecture de l'axe de l'axe en 1872 (a).

Sur l'axe des jardins, on voit d'abord des arbres, puis un espace de verdure, et enfin un bâtiment qui se situe en face du pavillon. Cette disposition est d'origine, et elle est restée la même, dans le projet de l'axe de l'axe en 1872 (a).

V17

V18



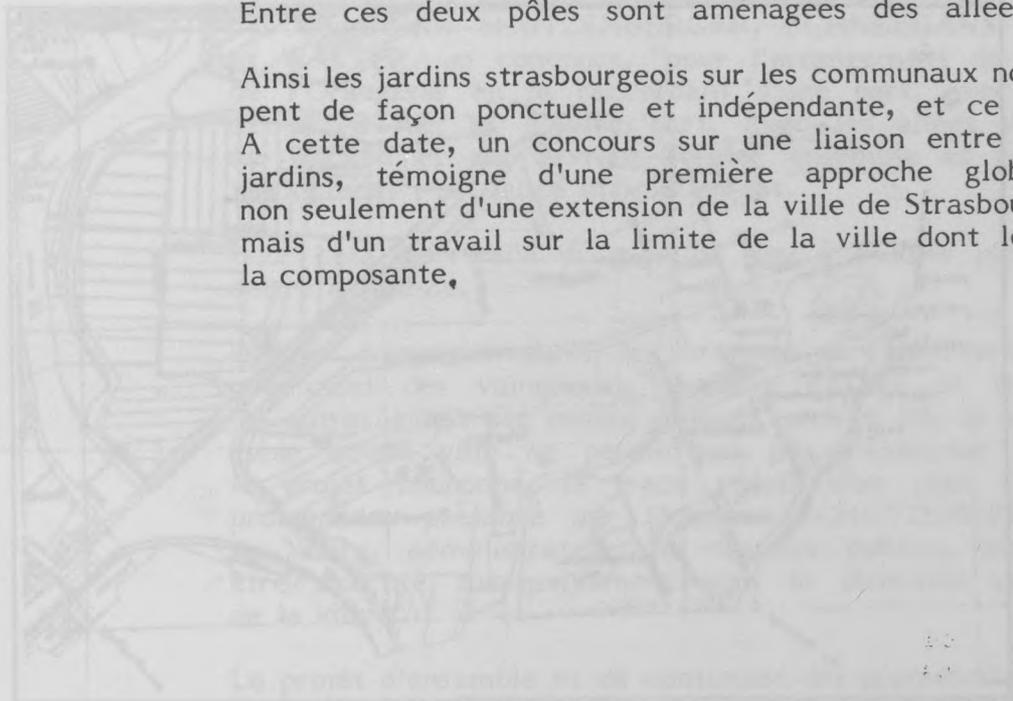
V18 La tannerie Herrenschildt sur le Wacken, dessin de Georges Herrenschildt (1840)

V19

V20

Lors de la séance du Conseil Municipal du 11 août 1835, on s'installe des chantiers navals au lieu dit "Neuschiffmatt". Entre ces deux pôles sont aménagées des allées-promenades.

Ainsi les jardins strasbourgeois sur les communaux nord se développent de façon ponctuelle et indépendante, et ce jusqu'en 1835. A cette date, un concours sur une liaison entre ces différents jardins, témoigne d'une première approche globale planifiée, non seulement d'une extension de la ville de Strasbourg extra-muros, mais d'un travail sur la limite de la ville dont les jardins sont la composante,

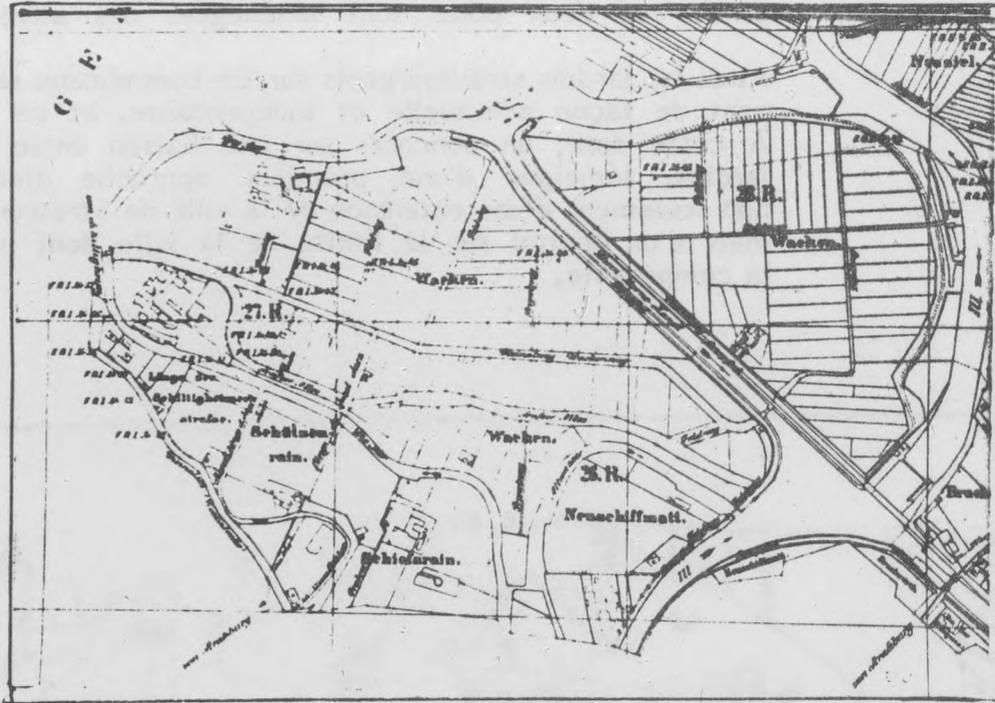


Le projet d'ensemble en ce qui concerne les jardins de la ville de Strasbourg, de la rue de la République parvenue jusqu'à la place de LENOIRE, est composé des éléments suivants :

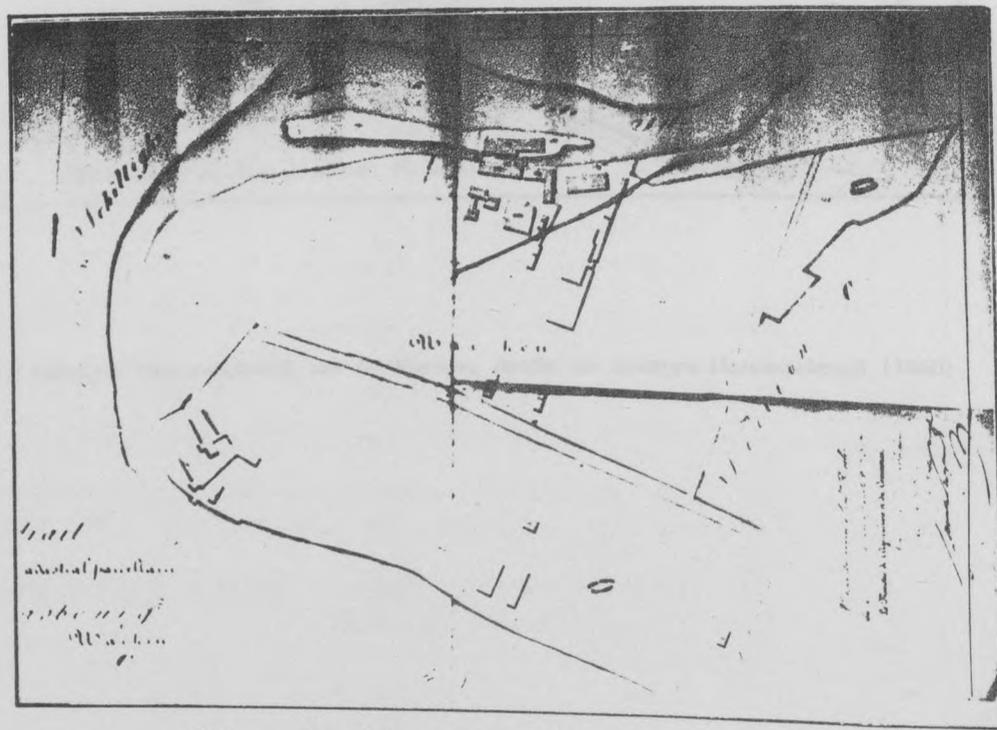
- Promenade à l'Est de la ville, entourée de haies et de plantations.
- L'ensemble des jardins communaux qui sont le résultat de la loi de 1808.
- Jardin public sur le terrain qui appartient au département pour les jardins communaux de la ville.



Le projet d'ensemble en ce qui concerne les jardins de la ville de Strasbourg, de la rue de la République parvenue jusqu'à la place de LENOIRE, est composé des éléments suivants :



V19 Parcellaire Wacken, 1898
ADBR



V20 Parcellaire Wacken, 1844
1/1250e
ADBR

Page 35
manquante sur le rapport

Le Concours de
1835

Lors de la séance du Conseil Municipal du 31 août 1835 présidée par le Maire Monsieur LACOMBE, suite au rapport d'une commission des travaux à la Promenade de l'Orangerie, composée des conseillers SHUTZENBERGER, SCHNEEGANS, STRIEDBECK et WALTER, un concours, "pour l'arrangement de la promenade de l'Orangerie en la raccordant d'une part, avec la plantation de LENOTRE, et d'autre part, avec les allées déjà existantes au Wacken et qui devront former ensemble et continuité avec le Contades", est lancé officiellement.

V21

Pour cela "un tracé du plan du lieu à étudier par les Artistes" doit être dressé.

Des six mémoires réunis, les Archives ne conservent partiellement que celui des vainqueurs, Gustave KLOTZ et Eugène PETITI, les autres ayant été rendus à leurs auteurs (9), la situation financière de la ville ne permettant pas d'exécuter en son entier le projet couronné, le tracé réduit d'un plan d'ensemble des promenades présenté par Monsieur SCHUTZENBERGER, adjoint au maire, administrateur des travaux publics, est adopté pour être exécuté successivement sous la direction des architectes de la ville.

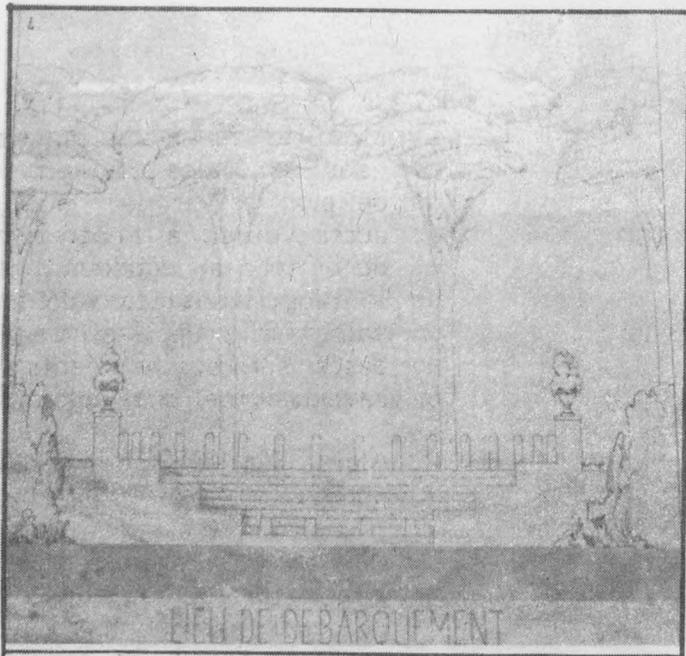
V28

Le projet d'ensemble et de continuité des promenades du Contades, du Wacken et de la Robertsau, portant pour devise "A la Mémoire de LENOTRE", est composé des éléments suivants :

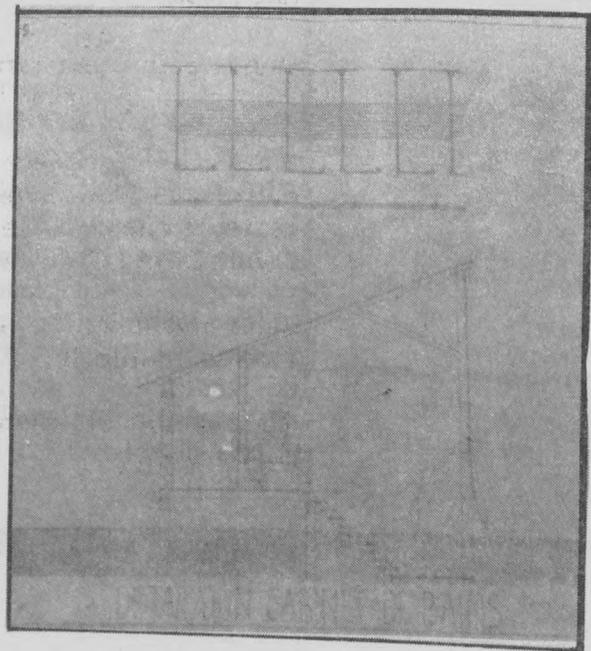
V22

- Promenade du Contades entourée de haies et de plantations. L'entrée devra être arrangée suivant le détail 6 de la feuille II.
- Jardin public sur le grand axe entouré de deux allées pour les piétons, conduisant au Wacken.
- Dégagements réservés aux voitures.
- Logement du gardien sur le petit axe de la promenade.
- Ponts sur le grand axe du contades.
- Allée longeant l'Aar, prise sur une propriété particulière, la seule acquisition qui soit à faire pour établir la communication avec le Wacken. L'île du Wacken est entièrement convertie en prairies et couverte de plantations ménageant assez l'air et la chaleur du soleil pour favoriser la bonne venue des herbes. Les propriétaires et les terrains en nature de jardin loués par la ville, restent maintenus et seront entourés de plantations à l'anglaise pour en faire ressortir les points pittoresques.

(9) Séance du 1er juin 1936, AMS.



V22 Projet KLOTZ, PETITI (1835)



V23 Projet KLOTZ, PETITI (1835)

V23

- Métairie où les promeneurs trouveraient du laitage et des eaux minérales et dont le fermier devrait exploiter la partie de prairies qui lui serait nécessaire pour son bétail, il devra aussi veiller à l'entretien de la promenade. Ce changement de culture au Wacken, tout dans la nature du sol, est le moyen le plus avantageux dont la ville puisse se servir pour faire valoir sa propriété. Les calculs donnés dans le mémoire et basés sur des éléments raisonnés augmentent de 7100 F le revenu actuel du Wacken.

- Bains publics avec cabinets particuliers dont le dessin est donné au détail 5 de la feuille II.

- Pavillon des gardiens et recette.

V24

- Belvédère pentagonal élevé sur un tertre d'où l'on a un horizon très étendu et vue sur le moulin du Wacken et les villages environnants. Détail de la feuille 2.

- Bas-fonds conservé pour faciliter l'écoulement des eaux d'inondation.

V25

- Abri dans une position élevée dont la vue s'étend sur tout le Wacken et la Robertsau. Voir détail 3 de la feuille II.

- Pont sentier du Wacken existant et restauré suivant détail 8 de la feuille III.

- Petit pont et bac pour abrégé la communication du Contades avec la Robertsau, le bac existant à l'aval de celui-ci pourrait prendre son stationnement à cet endroit.

- Digue plantée de peupliers et épis de bordage pour garantir le Wacken du passage du Thalweg de la rivière d'Ill lors des crues.

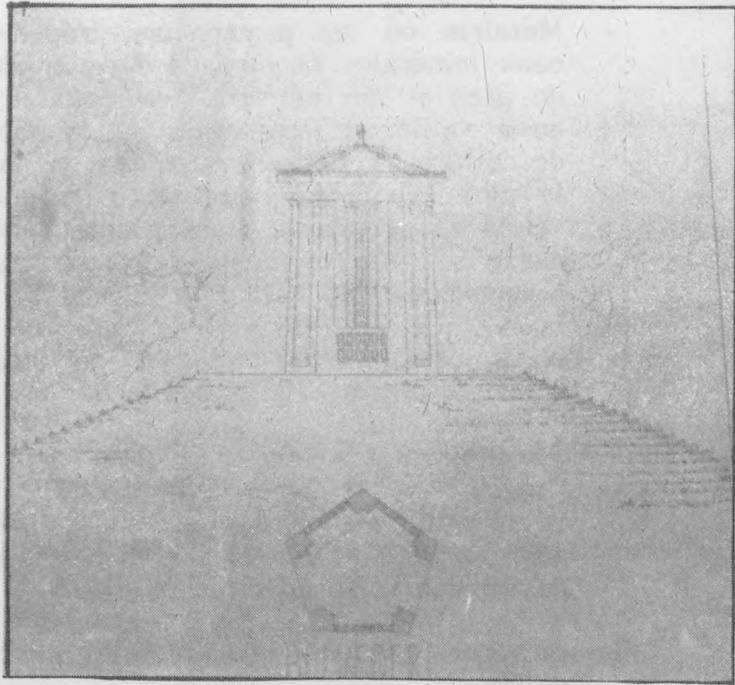
- Rond point existant dont une allée conduit à l'Orangerie, l'autre sur l'axe de la Cathédrale abouti à la métairie.

- Pont sur la rivière d'Ill avec une arche marinière de onze mètres de débouché pour la navigation des bateaux à vapeur, cette arche est semblable à celle en construction au pont royal. Détail 7 de la feuille III.

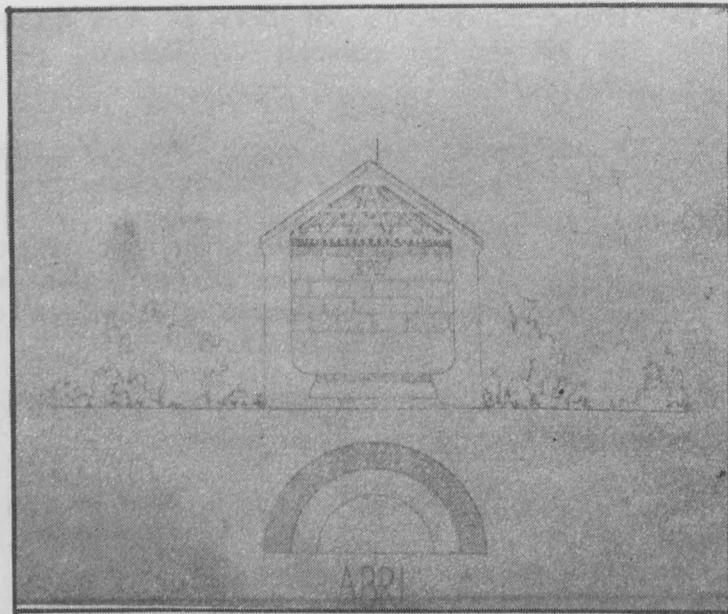
V26

- Banc monument à ériger à la mémoire de LENOTRE. Détail 2 de la feuille II.

- Rond point et chemin de communication aboutissant au pont du Wacken.



V24 Projet KLOTZ, PETITI



V25 Projet KLOTZ, PETITI

- allée d'orangers abritée par les huit rangées de plantations existantes de LENOTRE et par les nouvelles allées proposées.
- Pelouses avec corbeilles de roses et fleurs de toutes saisons, le tout proposé pour faire correspondre le jardin de l'Orangerie avec les plantations de LENOTRE.
- Bancs demi-circulaires avec vases.
- Bâtiment de l'orangerie dont les restaurations sont indiquées feuille 5.
- Jardin derrière l'Orangerie dans lequel on propose d'élargir les plates-bandes actuelles pour redresser les chemins existants qui sont trop larges et supprimer la pelouse au milieu du jardin. Les orangers qui ne sont pas employés dans le jardin devant le bâtiment sont disposés dans celui de derrière conformément au plan général.
- Terrain à la ville où il serait convenable de construire le logement du jardinier de l'Orangerie ainsi qu'une grande écurie pour les vaches. Serre chaude pour avoir des fleurs en toute saison. Cette disposition serait indispensable pour que le bâtiment de l'Orangerie soit libre et constamment accessible au public pour lui servir d'abri, soit contre la chaleur, soit contre les pluies d'orages.
- Banc colonne où serait retracé l'historique de la Robertsau, l'origine de son nom.
- lieu de débarquement. Détail 4 de la feuille II.

V27

NOTA : les parties non teintées sont des propriétés particulières.

Le projet présenté par KLOTZ et PETITI se situe dans la pratique "pittoresque" des jardins de l'époque. A travers sa morphologie, est abordée pour la première fois, dans les projets strasbourgeois, les liaisons entre la ville et la périphérie Nord mais également entre les banlieues de la Robertsau et de Schiltigheim reprenant ainsi certaines recommandations présentées dans le rapport "Bericht des Ackerbau-Comité" (10) qui compare le projet d'embellissement ("Verschoenerung") du Wacken au projet du Peyrou à Montpellier, place royale (achevée en 1774) hors les murs.

Le concours de 1835 vérifie le Wacken comme composante du projet sur la ville et sa périphérie.

(10) "Die Verschoenerung und den Anbau der Wacken Insel betreffend" . BNUS

À l'issue de l'ouvrage, on se rend compte que les idées de planification
existent de longue date et que les techniques de planification

ont été développées de façon progressive et continue, ce qui est
le résultat de l'expérience et de la réflexion de nombreux auteurs.

Les méthodes de planification sont donc le fruit de l'expérience et de la réflexion de nombreux auteurs.

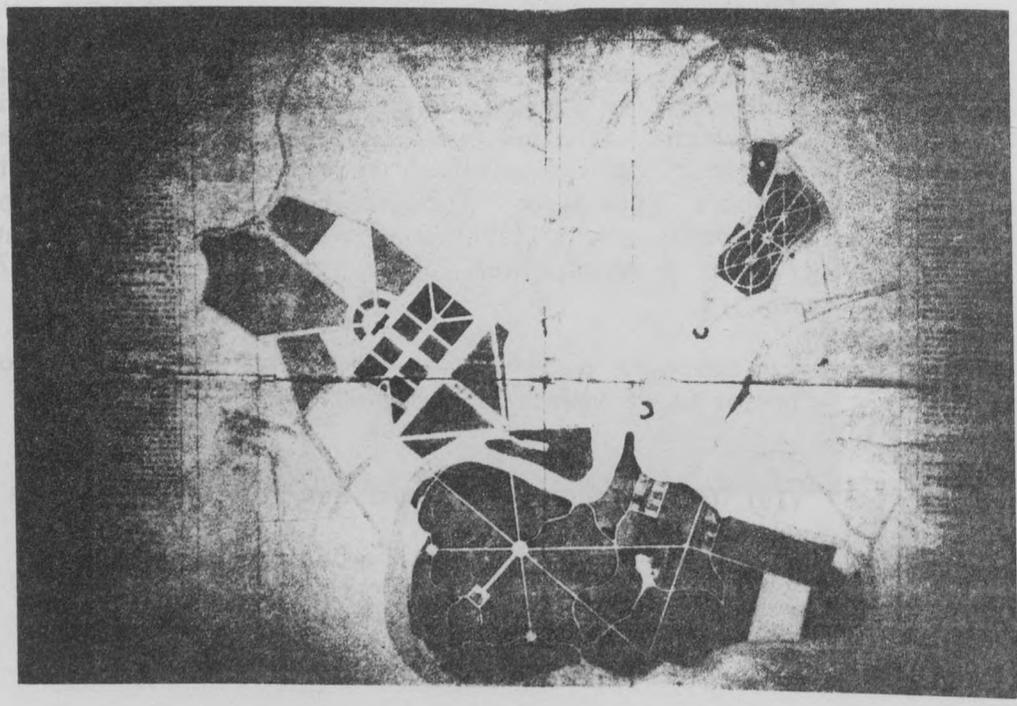
Les méthodes de planification sont donc le fruit de l'expérience et de la réflexion de nombreux auteurs.

Les méthodes de planification sont donc le fruit de l'expérience et de la réflexion de nombreux auteurs.

Les méthodes de planification sont donc le fruit de l'expérience et de la réflexion de nombreux auteurs.

Les méthodes de planification sont donc le fruit de l'expérience et de la réflexion de nombreux auteurs.

V28 Projet KLOTZ, PETITI (1835)



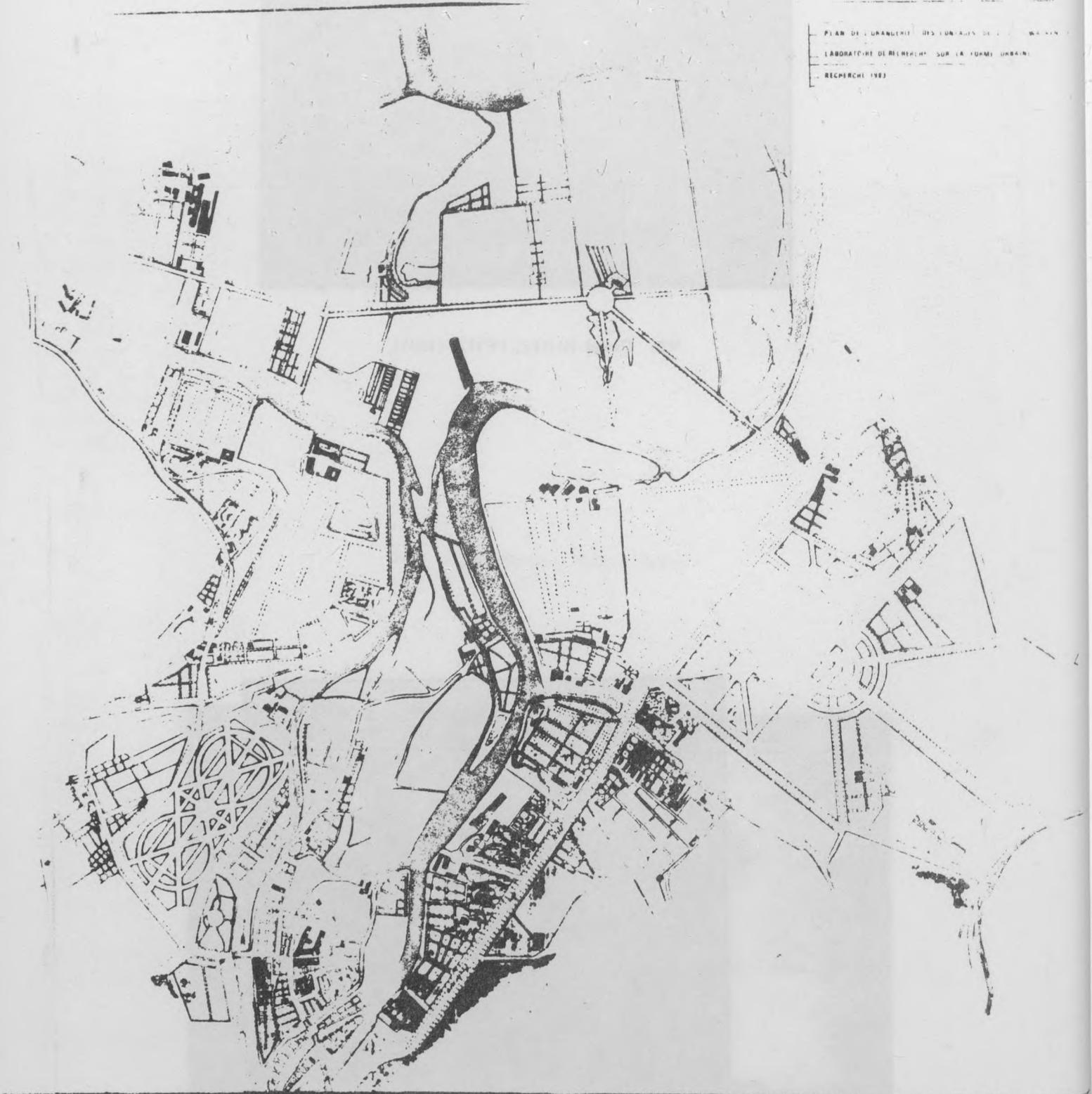


V26 Projet KLOTZ, PETITI (1835)



V27 Projet KLOTZ, PETITI (1835)

PLAN DE L'URBANITÉ DES LOGEMENTS DE ...
LABORATOIRE DE RECHERCHE SUR LA FORME URBAINE
RECHERCHE 1983



V29 Relevé des Jardins, 1835

L'EXTENSION
DE STRASBOURG
FIN XIX^e SIÈCLE

L'extension de la ville tréflée à partir de 1800 aboutit en 1842 aux limites de 1833. Certaines des transformations majeures sont créées, tout d'abord, en vue de la construction d'un

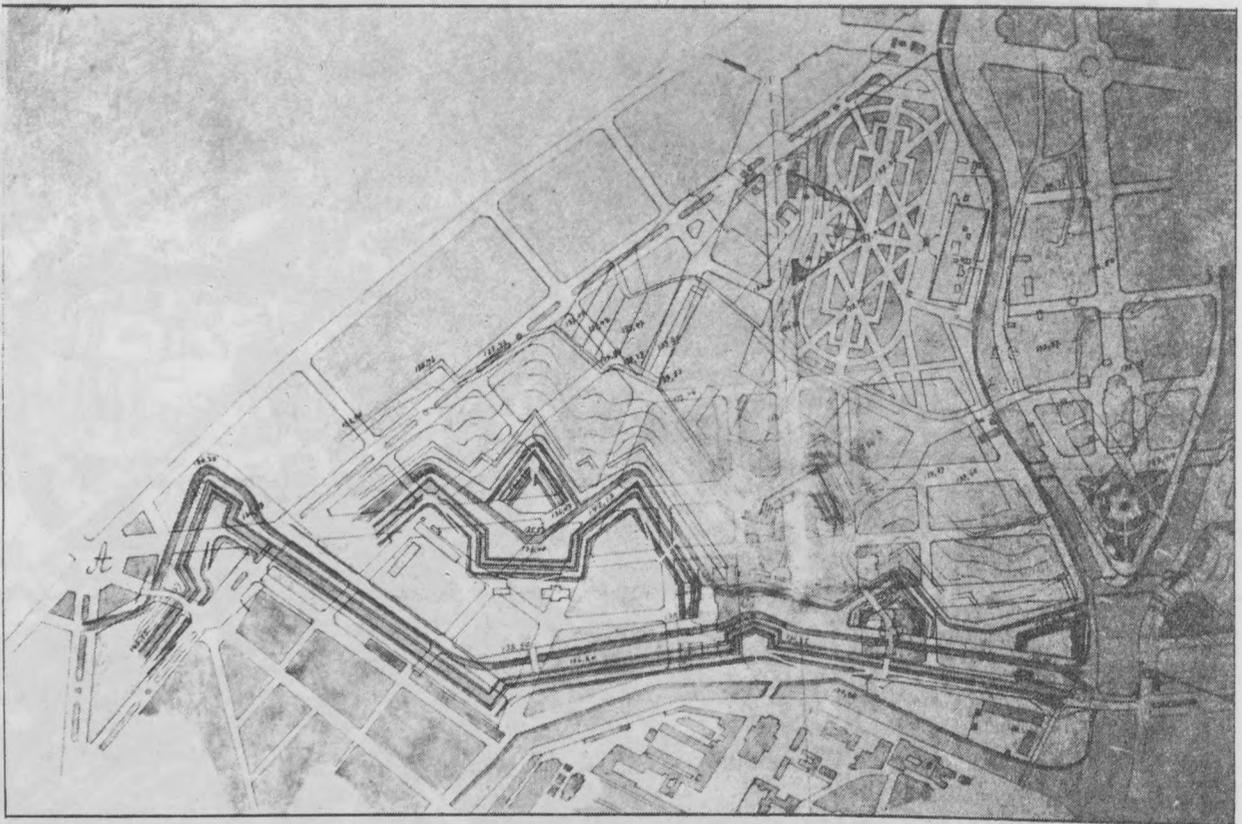
quartier de maisons particulières, puis d'un quartier en particulier à l'extrême de



Établissements à l'échelle des limites municipales et imp

Il s'agit de la zone d'habitat sur ces lots, de la zone d'habitat

V30 Photo aérienne du Wacken (1984)



C4 Projet d'extension par le génie au Finkmatt, ADBR

L'EXTENSION DE STRASBOURG FIN XIXe SIECLE

L'extension de la ville réalisée à partir de 1880 remet en question les données de 1835. Certaines des transformations nouvellement projetées sont mises en oeuvre et conditionnent l'aire d'étude.

Au-delà de certaines persistances repérables, tels le maintien des manufactures à l'extrémité du Wacken, ou le fait que cette aire reste en-dehors de l'enceinte fortifiée, l'extension de la ville implique la mise en place de nouveaux opérateurs urbains qui ont une incidence déterminante sur l'aire d'étude, notamment après la première guerre mondiale.

Les documents à disposition permettent de cerner ce qui s'est produit durant cette période (1870-1918) :

- différents projets d'extension
- le Bebauungsplan de 1880
- certains relevés particuliers dont le plan cadastral du Wacken de 1898
- une série remarquable de plans de la ville dans les annuaires de Strasbourg (Adressenbücher) au 1/7500e. La précision de la représentation (parcelles, voiries, bâti,...) permet de suivre les formes de la transformation de la ville.
- d'autres documents plus détaillés, précisent certaines opérations de détail.

Une lecture attentive du discours cartographique met en évidence le changement du rapport de l'aire d'étude à la ville. C'est à ce moment-là en effet qu'elle pénètre dans la matrice urbanistique qui engendre son développement ultérieur. Le Wacken, territoire communal extra-muros sur le front Nord-Est des fortifications se constitue en un lieu de résonance spécifique du rayonnement urbain.

Différents thèmes se dégagent :

- le déplacement des fortifications (l'existant, les projets, le plan approuvé)
- l'intégration intra-muros des Contades
- une nouvelle approche du territoire extra-muros : les nouveaux éléments de l'urbain.

1. Le déplacement des fortifications

Le siège de Strasbourg par les Allemands en 1870 démontre la fragilité du système de défense de la ville. Les militaires prussiens procèdent immédiatement à un remaniement du réseau de fortifications autour de la ville.

Parallèlement à ce problème, les autorités municipales et impériales ont conscience de la nécessité d'étendre la ville (1).

(1) Pour de plus amples détails sur ces faits, cf. le remarquable ouvrage de K. NOHLEN : "Baupolitik im Reichsland Elsass-Lothringen 1871-1918" - Mann Verlag, Berlin 1982, dans les chapitres introductifs.

C1
C2

Hormis la nouvelle gare de Strasbourg, les autorités allemandes se contentent de renforcer les fortifications existantes autour de Strasbourg, à l'exception du front Nord-Est, où elles sont déplacées, libérant des terrains nécessaires au projet. Ce choix, âprement négocié entre les militaires et la municipalité, s'appuie sur :

- un plan d'extension de la ville datant de 1848 (introuvable), élaboré par l'équipe municipale du maire Schutzenberger, qui prévoyait d'inclure les Contades et l'Orangerie, jusqu'alors extra-muros suivant le programme de 1835 : époque du concours pour la réunion des trois jardins : Orangerie - Wacken - Contades.
- d'autres projets d'extension de 1870, rapidement rejetés :
 - . celle vers l'Ouest, où l'implantation de la gare ferme la ville.
 - . celle vers l'Est, d'abord envisagée mais bloquée par les militaires qui veulent maintenir le système défensif.
 - . celle vers le Sud, réclamée par l'université, refusée également par les militaires en raison de son coût.

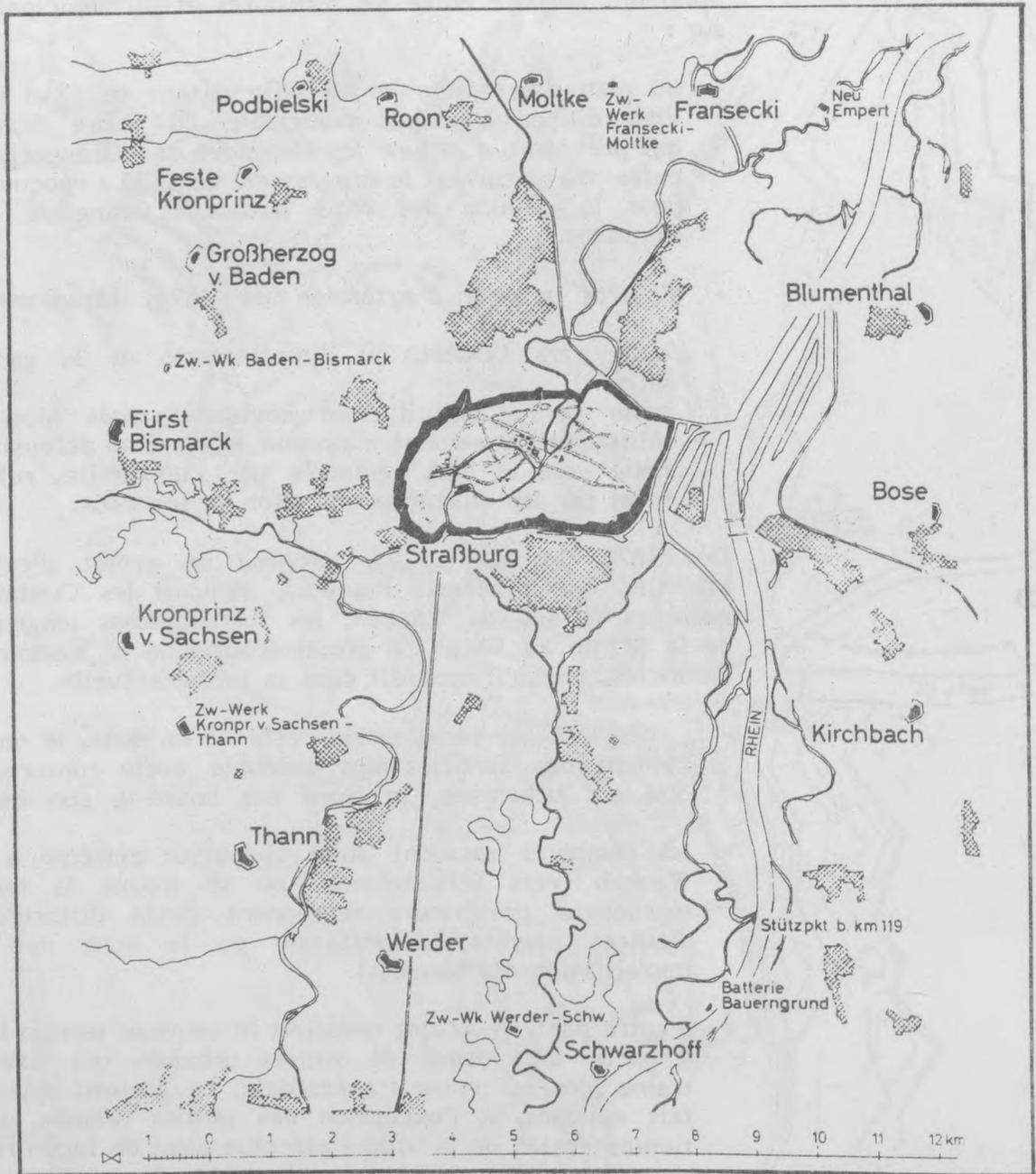
C3

Dès 1872, la municipalité propose un projet d'extension (dit MUNCH, qui en serait l'auteur), incluant les Contades, l'Orangerie et le Sud du Wacken, les fortifications longeant le canal de la Marne au Rhin. Ce projet fractionne le Wacken en 2 aires distinctes, tel qu'il apparaît dans sa forme actuelle.

- dès 1860, le canal coupe cette île en deux, le nouvel emplacement des fortifications redouble cette rupture. La partie Sud est urbanisée, le Nord est laissé à son état original.
- les remparts excluent aussi la pointe extrême à l'Ouest du Wacken (vers Schiltigheim), où se trouve la tannerie. Les marquages postérieurs reprennent cette différenciation par d'autres moyens (délimitation de la zone non-aedificandi, implantation des banques).
- d'autre part, ce projet redéfinit le nouveau terrain intra-muros, à partir d'un tracé de voiries urbaines qui fixe une large trame plus ou moins trapézoïdale, ne prenant appui sur aucun fait existant, à l'exception des jardins urbains. L'appropriation-extension de la ville s'effectue ainsi de façon relativement abstraite, grille de voiries délimitant des surfaces sans autre précision.

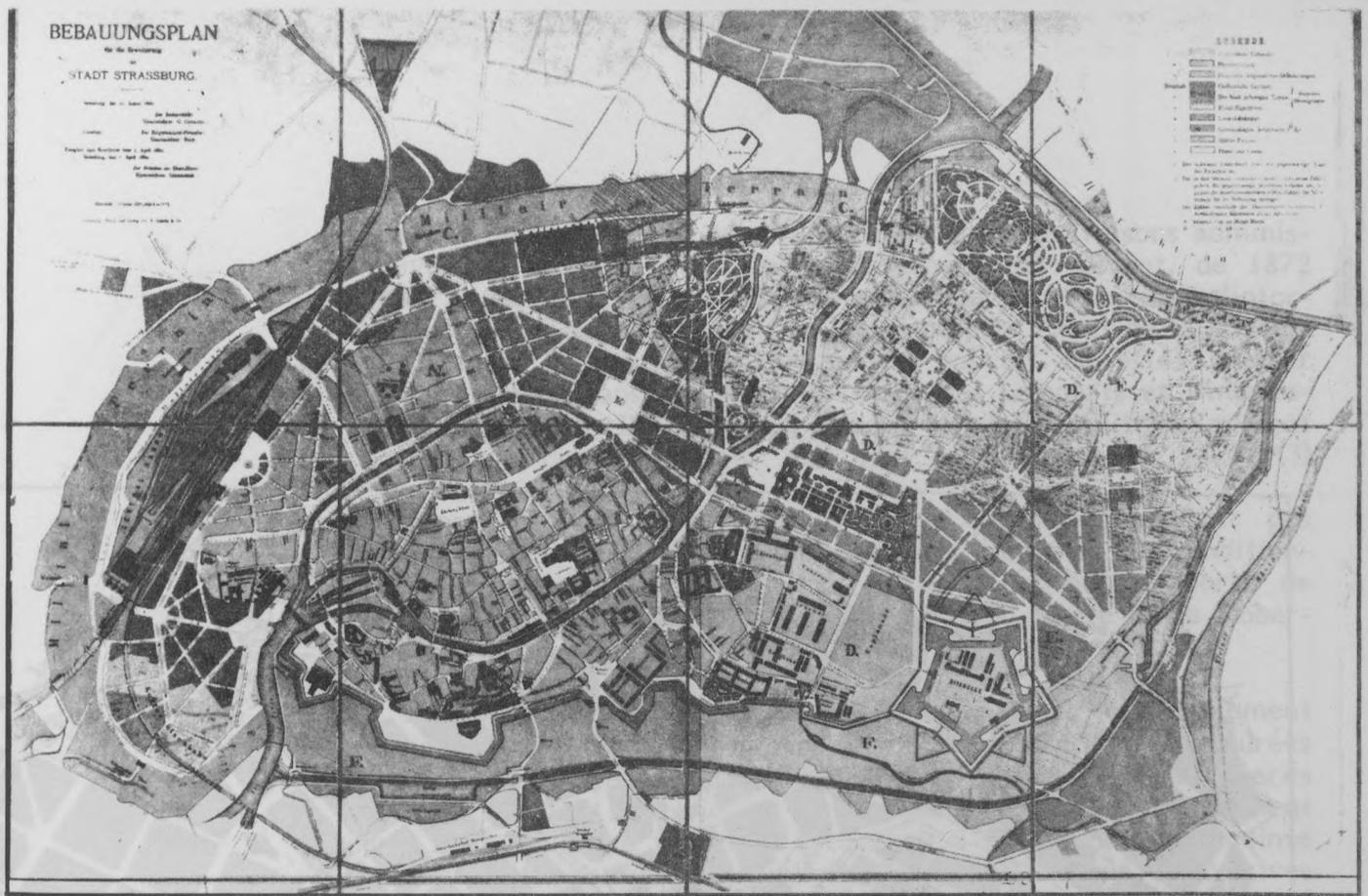
(2) Cf. NOHLEN, *op. cit.* note 9 p. 207

Öffentliche Stadte u. Kunst



C5 Ceinture des forts in NOHLEN, op. cit.

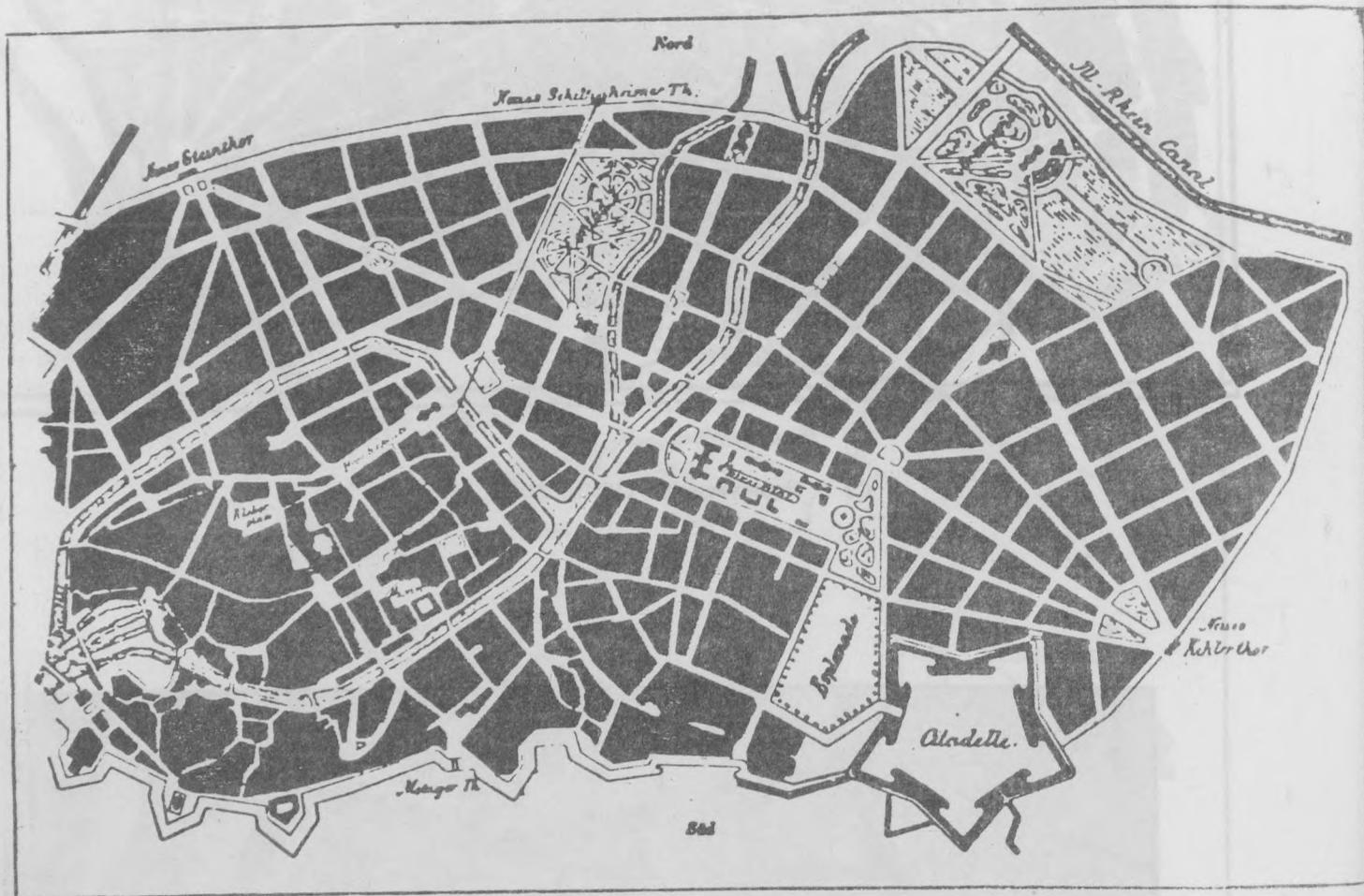
Pl. Ulan des Sprocknairn Adressenverzeichn 1871/72 146115



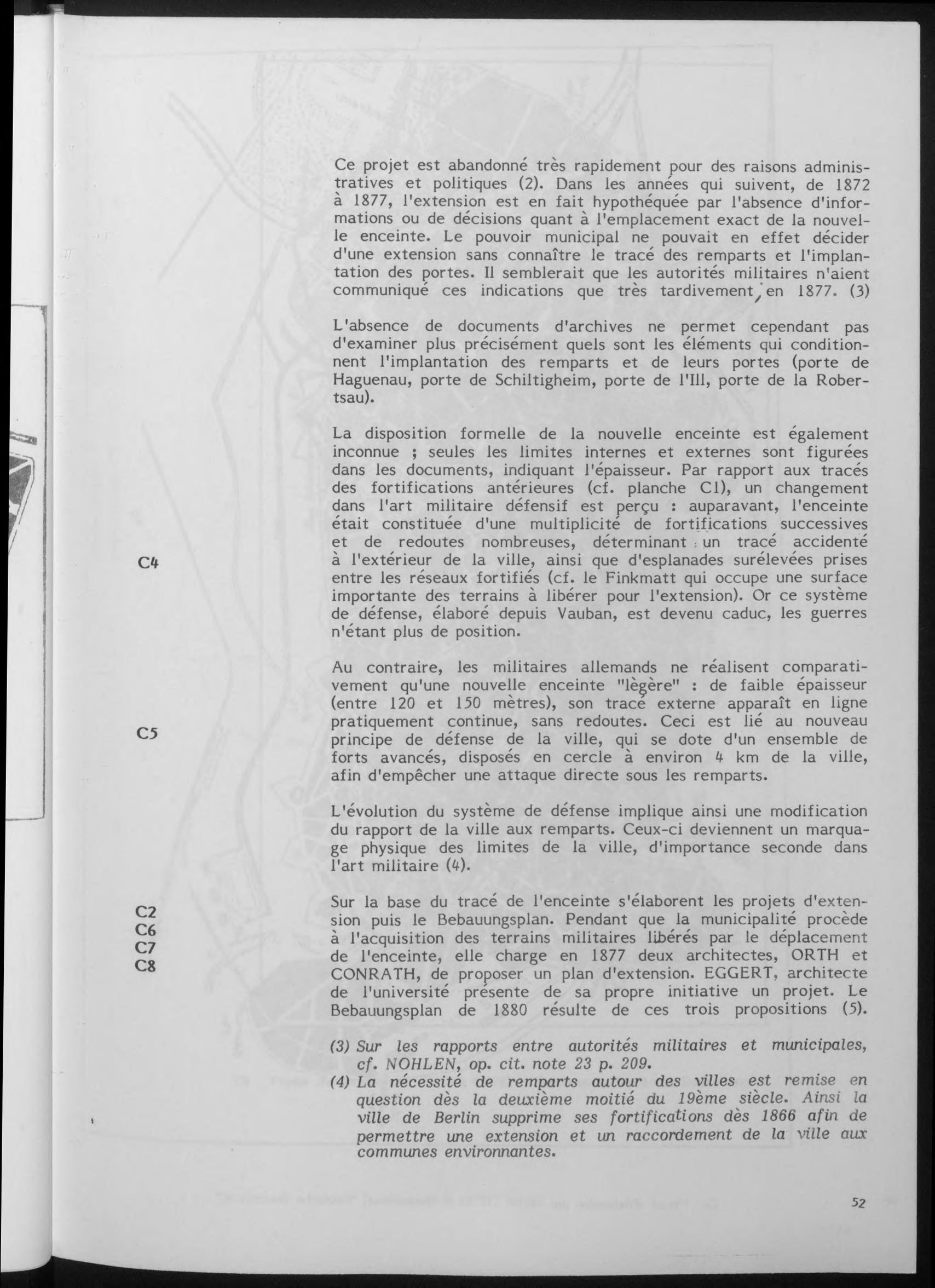
C2 Bebauungsplan (1880), ADBR



C3 Projekt MUNCH, 1/10 000e, ADBR (1872)



C7 Projet d'extension par EGGERT (1878) in Baumeister, "Deutsche Bauzeitung"



Ce projet est abandonné très rapidement pour des raisons administratives et politiques (2). Dans les années qui suivent, de 1872 à 1877, l'extension est en fait hypothéquée par l'absence d'informations ou de décisions quant à l'emplacement exact de la nouvelle enceinte. Le pouvoir municipal ne pouvait en effet décider d'une extension sans connaître le tracé des remparts et l'implantation des portes. Il semblerait que les autorités militaires n'aient communiqué ces indications que très tardivement, en 1877. (3)

L'absence de documents d'archives ne permet cependant pas d'examiner plus précisément quels sont les éléments qui conditionnent l'implantation des remparts et de leurs portes (porte de Haguenau, porte de Schiltigheim, porte de l'Ill, porte de la Robertsau).

C4

La disposition formelle de la nouvelle enceinte est également inconnue ; seules les limites internes et externes sont figurées dans les documents, indiquant l'épaisseur. Par rapport aux tracés des fortifications antérieures (cf. planche C1), un changement dans l'art militaire défensif est perçu : auparavant, l'enceinte était constituée d'une multiplicité de fortifications successives et de redoutes nombreuses, déterminant un tracé accidenté à l'extérieur de la ville, ainsi que d'esplanades surélevées prises entre les réseaux fortifiés (cf. le Finkmatt qui occupe une surface importante des terrains à libérer pour l'extension). Or ce système de défense, élaboré depuis Vauban, est devenu caduc, les guerres n'étant plus de position.

C5

Au contraire, les militaires allemands ne réalisent comparativement qu'une nouvelle enceinte "légère" : de faible épaisseur (entre 120 et 150 mètres), son tracé externe apparaît en ligne pratiquement continue, sans redoutes. Ceci est lié au nouveau principe de défense de la ville, qui se dote d'un ensemble de forts avancés, disposés en cercle à environ 4 km de la ville, afin d'empêcher une attaque directe sous les remparts.

L'évolution du système de défense implique ainsi une modification du rapport de la ville aux remparts. Ceux-ci deviennent un marquage physique des limites de la ville, d'importance seconde dans l'art militaire (4).

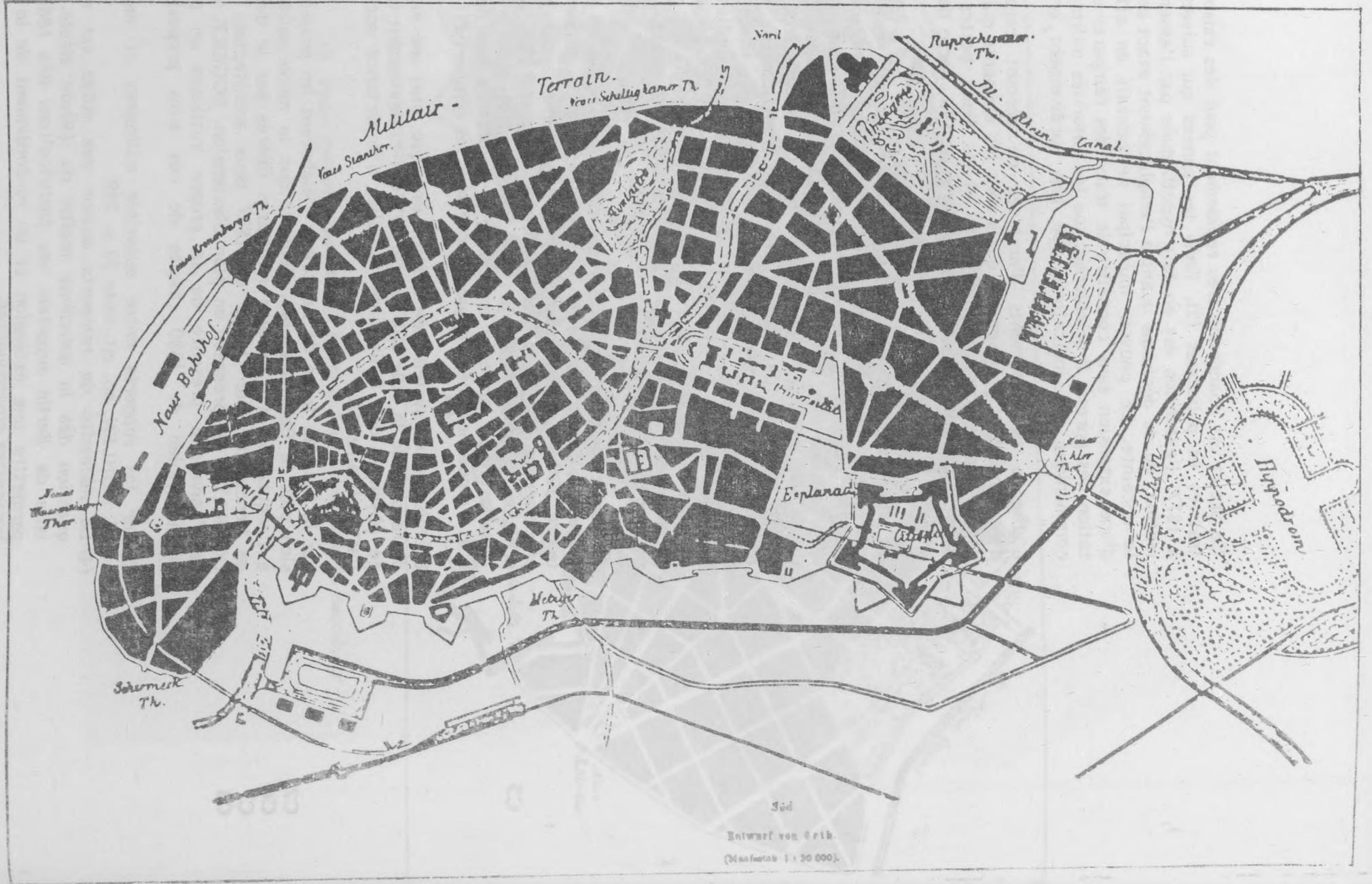
C2
C6
C7
C8

Sur la base du tracé de l'enceinte s'élaborent les projets d'extension puis le Bebauungsplan. Pendant que la municipalité procède à l'acquisition des terrains militaires libérés par le déplacement de l'enceinte, elle charge en 1877 deux architectes, ORTH et CONRATH, de proposer un plan d'extension. EGGERT, architecte de l'université présente de sa propre initiative un projet. Le Bebauungsplan de 1880 résulte de ces trois propositions (5).

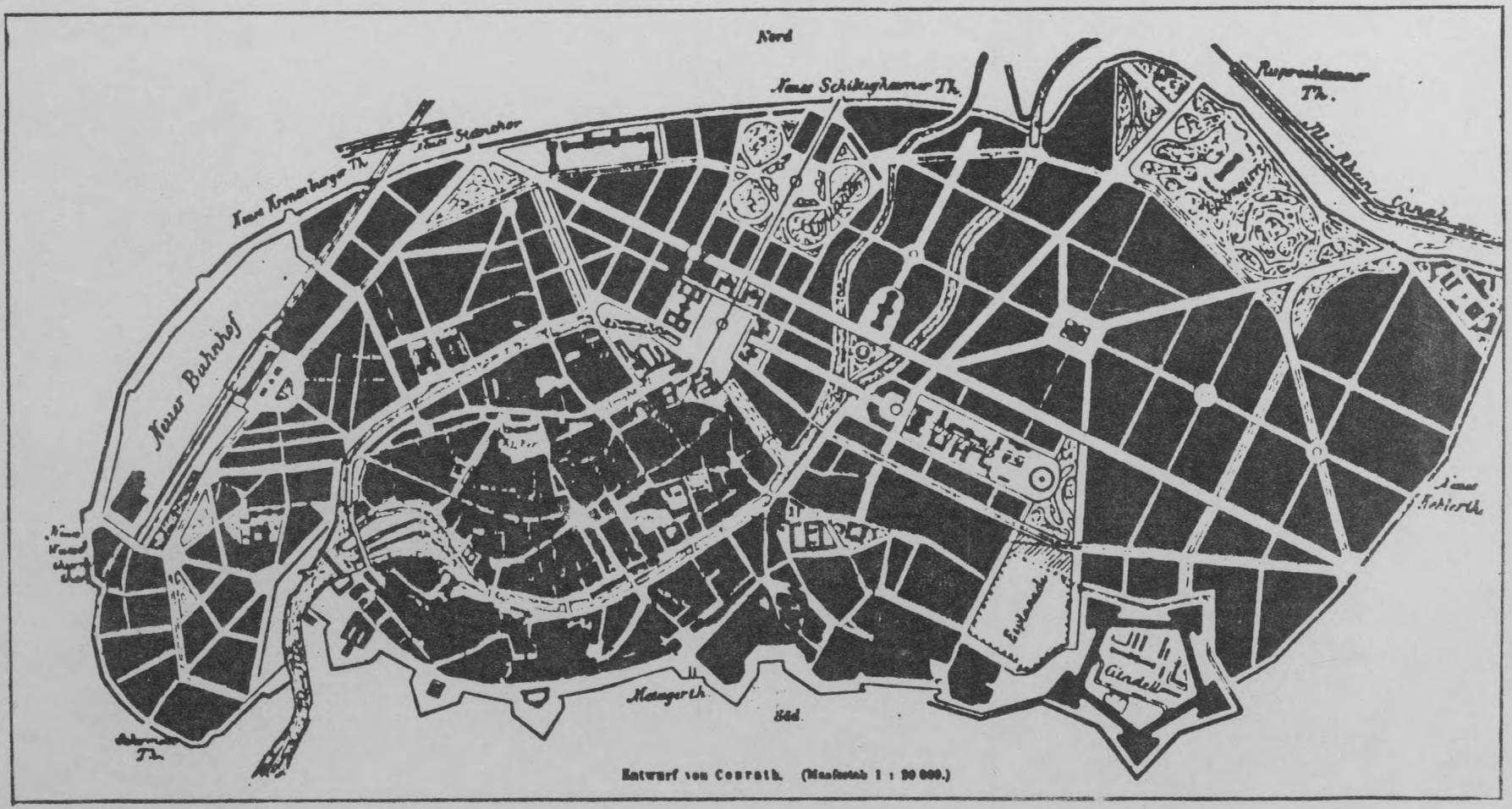
(3) Sur les rapports entre autorités militaires et municipales, cf. NOHLEN, *op. cit.* note 23 p. 209.

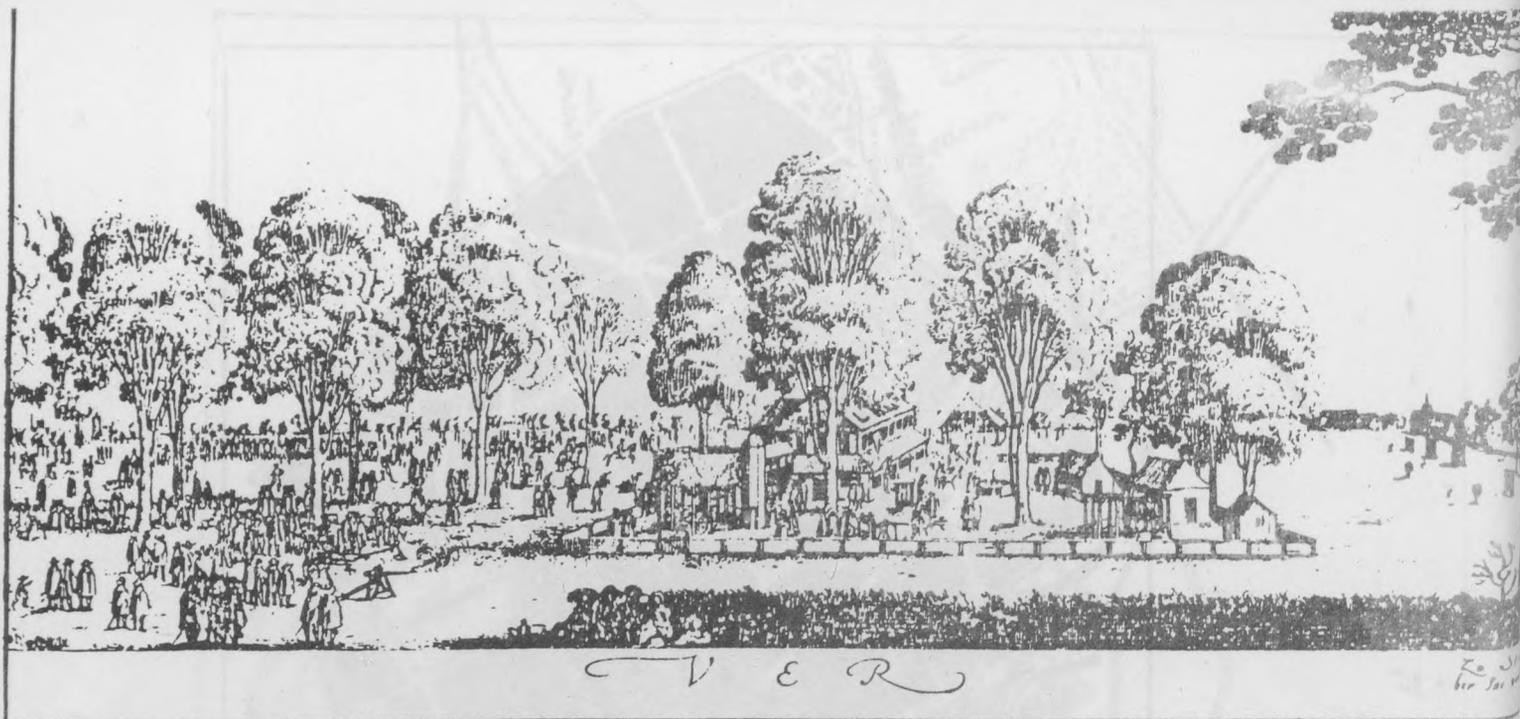
(4) La nécessité de remparts autour des villes est remise en question dès la deuxième moitié du 19^{ème} siècle. Ainsi la ville de Berlin supprime ses fortifications dès 1866 afin de permettre une extension et un raccordement de la ville aux communes environnantes.

C6 Projet d'extension par ORTH (1878) in Baumeister, "Deutsche Bauzeitung"



C8 Projekt d'extension par Conrath (1878) in Baumeister, "Deutsche Bauzeitung"





C9 Gravures XVIII des Contades, Cabinet des Estampes

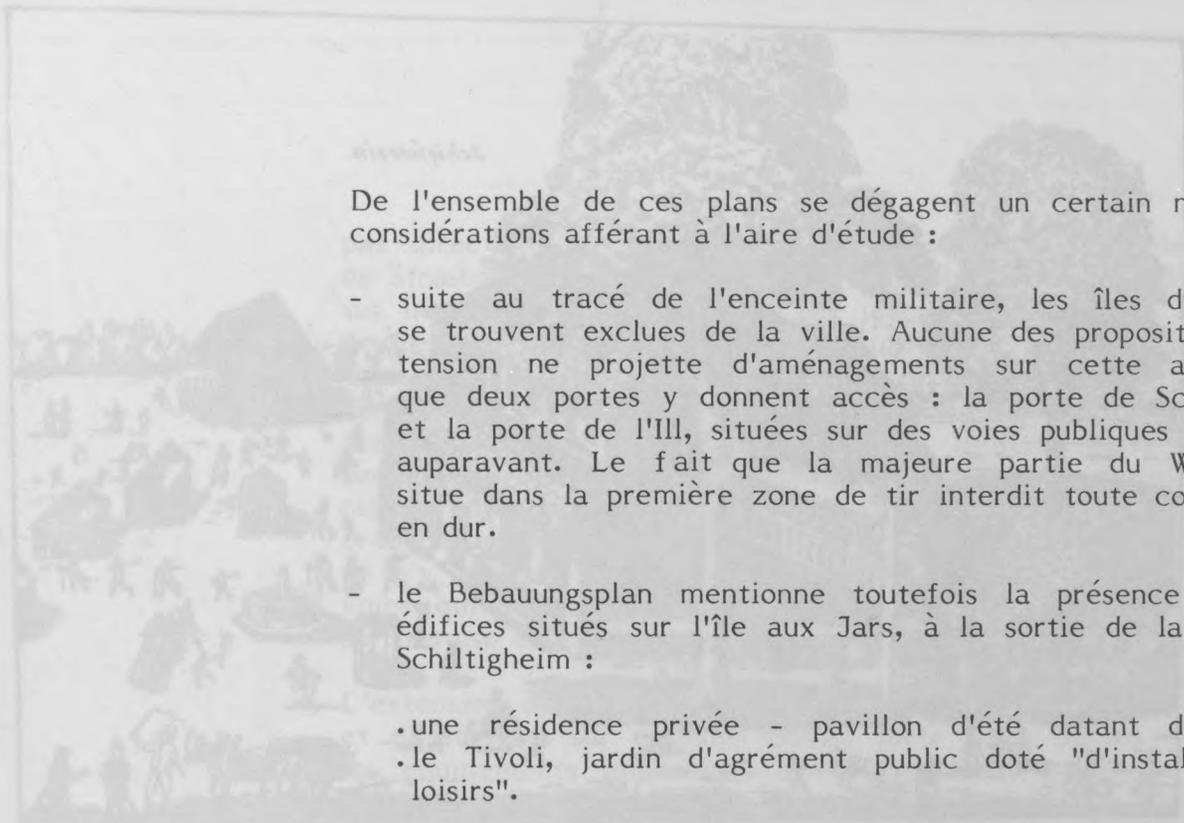


Suite du Suet de
 A l'entrée du Contadé
 (Droit à un Village de la commune)
 D'après M. Landgrave de



environs de Strasbourg
 Nouvelle Bibliothèque
 Madame la Comtesse Lalaune de
 Rue de la Cour 16 R. R.

(Le J... par J...)



De l'ensemble de ces plans se dégagent un certain nombre de considérations afférant à l'aire d'étude :

- suite au tracé de l'enceinte militaire, les îles du Wacken se trouvent exclues de la ville. Aucune des propositions d'extension ne projette d'aménagements sur cette aire, alors que deux portes y donnent accès : la porte de Schiltigheim et la porte de l'Ill, situées sur des voies publiques existantes auparavant. Le fait que la majeure partie du Wacken se situe dans la première zone de tir interdit toute construction en dur.
- le Bebauungsplan mentionne toutefois la présence de deux édifices situés sur l'île aux Jars, à la sortie de la porte de Schiltigheim :
 - .une résidence privée - pavillon d'été datant du 18ème.
 - .le Tivoli, jardin d'agrément public doté "d'installation de loisirs".

La toponymie de ce lieu, appelé île aux Jars du fait de son insularité originelle, mais aussi Schießrain ("lisière de tir") réfère à une pratique spécifique qui, dès le 15ème siècle, s'effectuait aux Contades (on y retrouve aussi le nom de Schießrain : à l'époque les citoyens venaient y accomplir leurs exercices de tir). Les Contades devenus jardin public, cette pratique est déplacée plus au Nord. Il semble que l'on puisse dégager à ce moment-là une constante des pratiques urbaines extra-muros : l'appropriation du territoire hors les murs lors de l'extension provoque un déplacement de certaines activités afin de recréer/rejouer la situation initiale : cela est le cas du terrain de tir et du Tivoli, jardin public extra-muros reprenant les activités des Contades.

C9

2. L'intégration des Contades intra-muros

Si un tel état de fait se produit, il est nécessaire d'interroger la transformation subie par les Contades, placés dans le nouveau contexte urbain. Dans le Bebauungsplan, ce jardin devient un élément urbain à part entière, et est ainsi amené à jouer un rôle différent du précédent. L'examen des plans représentant les Contades dans leur contexte extra puis intra-muros permet de dégager la modification qui s'opère lors de ce passage.

Avant 1870, le parc des Contades apparaît, à travers sa formalisation, en figures géométriques qui s'interpénètrent, comme le lieu singulier, entité autonome et refermée sur elle-même, d'une expérimentation formelle référant à la ville par son recours à la géométrie, instrument idéal de maîtrise d'un matériau brut que l'homme se soumet par cet acte. Mais cette référence n'est

C10

(5) *Jean Geoffroy Conrath (Strasbourg 11.06.1824 - Strasbourg 25.07.1892), est français. Elève aux Beaux-Arts à Paris de Le Bas, il sort avec la "médaille de première classe". en 1849, il est "second architecte de la ville de Strasbourg", puis "architecte de la ville" en 1854 et ce jusqu'à sa retraite en 1886.*



C9 Gravures XVIII des Contades, Cabinet des Estampes



pas directe : le jardin ne prend appui sur aucun élément réel de Strasbourg, et constitue plutôt un déploiement idéal d'un processus interne. Ceci s'accomplit par une architecturation horizontale de l'espace à partir d'éléments naturels, sur la base d'une opposition entre le tracé géométrique des promenades et le remplissage en verdure des surfaces intersticielles ; l'implantation des arbres matérialisant en hauteur le tracé des limites entre chemins et surfaces. L'inscription du parc dans le site extra-muros non urbanisé, traduit sa position vis à vis de celui-ci : il apparaît comme ordonnancement d'éléments naturels présents dans le site et ne s'y articule que par prolongation de quelques axes jusqu'aux voies qui le côtoient, sans que la logique interne au dispositif soit remise en cause.

C10 - figure 2

L'extension de la ville détermine, en plan, un système de voiries et d'ilôts axé sur certains points forts : les portes de la ville, les équipements importants et l'articulation à la ville ancienne. Mais elle ne s'effectue pas sur une surface neutre et abstraite : elle tient compte de la présence d'éléments préalables qui vont la conditionner à leur tour ; parmi ceux-ci, les jardins. ainsi le projet de MUNCH en 1872 propose une avenue de largeur étonnante reliant la place Broglie aux Contades, dans l'axe principal de ce jardin. Cette voie est prolongée au-delà du jardin jusqu'à l'enceinte. Si cette proposition est esquissée de façon schématique, elle n'en est pas moins révélatrice de la problématique urbanistique afférant à l'extension, à savoir la mise en place d'une force structurante tenant compte de l'existant. Les projets suivants approfondissent ceci en l'affinant. Les trois projets d'ORTH, d'EGGERT et de CONRATH prennent ainsi position vis à vis du dispositif formel des Contades pour mettre en place le tracé d'extension concernant l'aire de cette étude.

C10 - figure 3

ORTH reprend d'une part l'axe principal du parc, qu'il prolonge vers la ville ancienne et vers l'enceinte, et d'autre part certains axes diagonaux qu'il prolonge vers l'île Ste Hélène. Il détermine ainsi un tracé de voiries à partir du parc jusqu'à ce que celles-ci rencontrent un obstacle susceptible de les arrêter (une autre voirie, un îlot, l'enceinte). De plus, il agrandit la surface des Contades par un demi-cercle vers le Sud afin de pouvoir résoudre l'articulation entre la place impériale, l'avenue des Vosges et le jardin (6). Ce projet permet à la logique interne de ce tracé de s'échapper localement afin de contribuer à une formation du tissu urbain selon les mêmes principes que ceux qui régissent la formation du jardin.

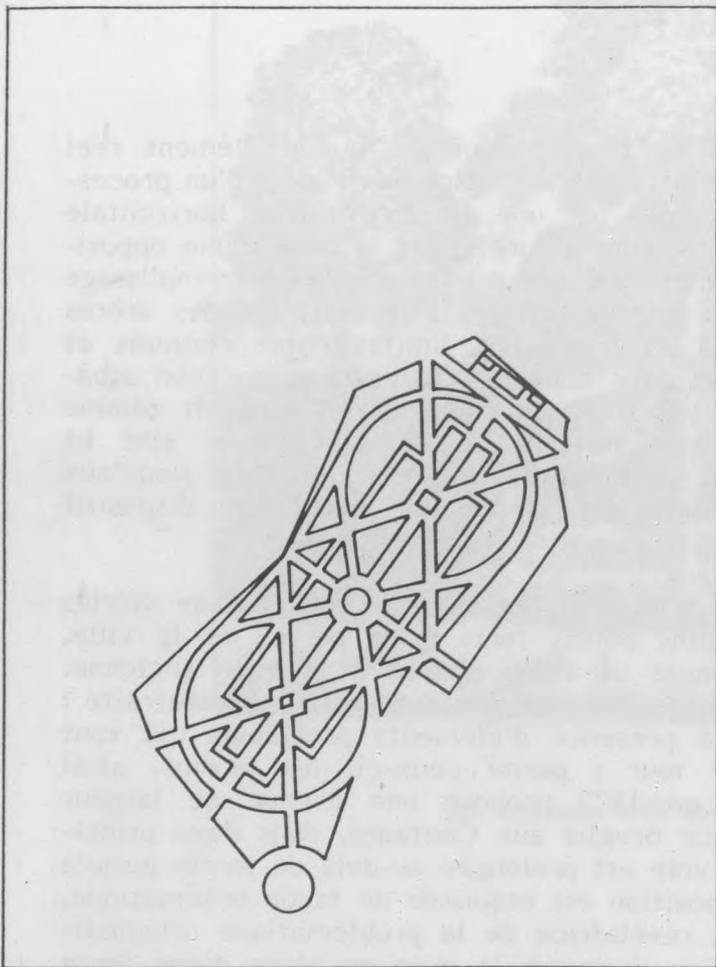
C10 - figure 4

EGGERT, par contre s'oppose à un rôle déterminant des Contades dans la structuration de l'extension. D'autres objectifs président à l'organisation formelle :

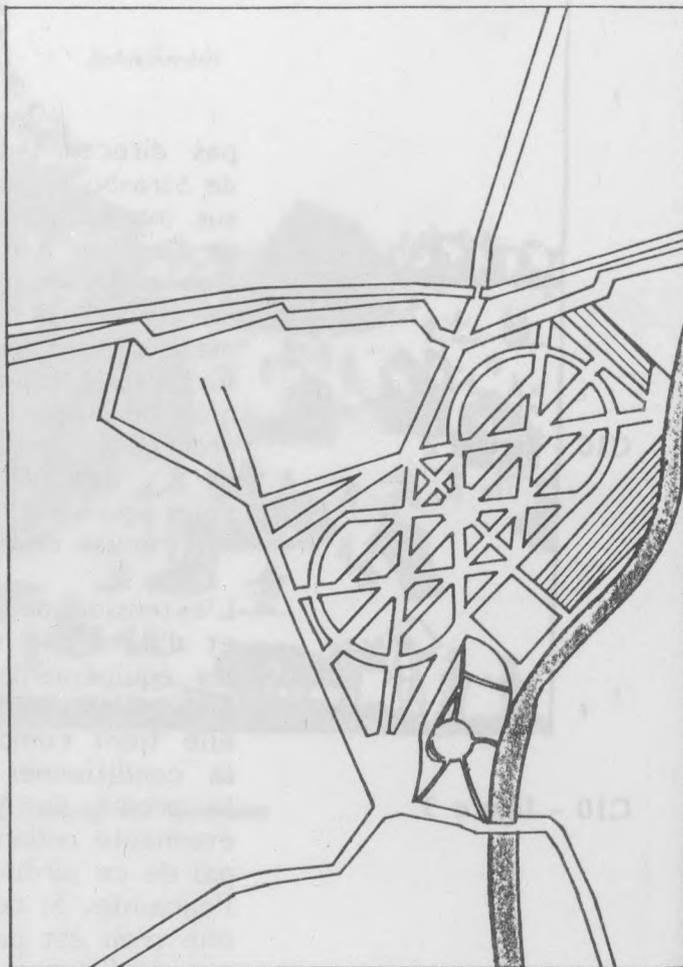
C10 - figure 5

- (5) August Orth (Windhausen/Gandersheim 25.07.1828 - Berlin 11.05.1901) sort de l'académie berlinoise où il gagne le prix Schinkel en 1855. Il exerce à Berlin où il est membre de l'académie des Arts en 1877.
- Eggert Hermann (Magdeburg 1844 - Weimar 1920) diplômé de l'Académie Royale de Berlin en 1873, Architecte de l'Université à Strasbourg en 1875 puis Inspecteur des Bâtiments en 1898, 1er architecte de Hannover, mais retourne rapidement à Weimar. Architecte de très nombreux bâtiments publics strasbourgeois parmi lesquels le Palais du Rhin et le Palais Universitaire.

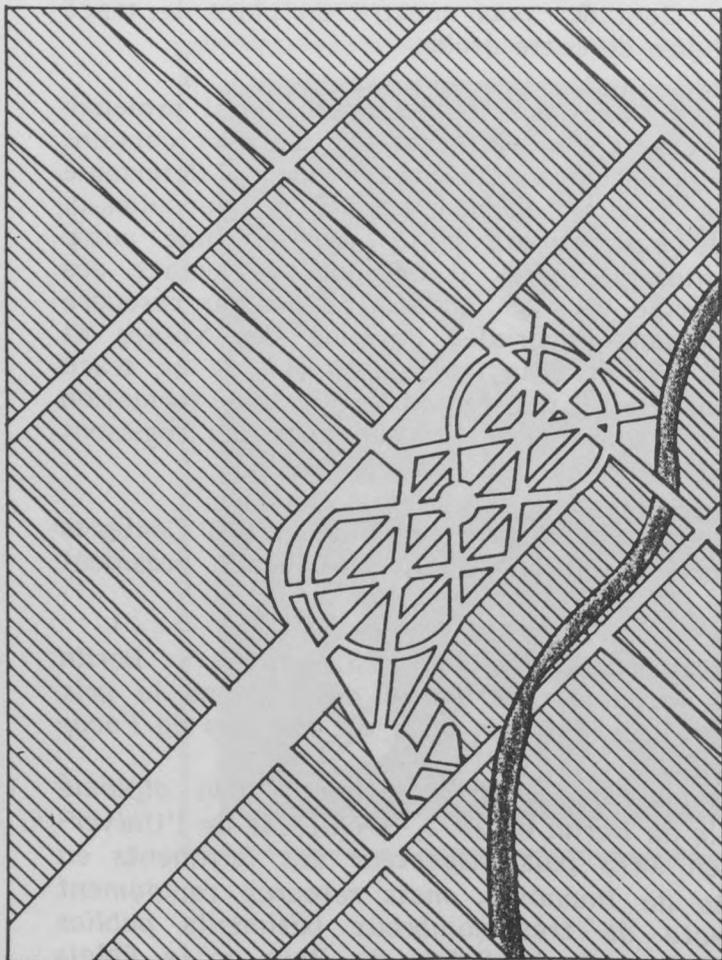
C10 Formation et transformation des jardins des Contades dans différents projets d'extension de la ville de Strasbourg Echelle 1/7500^e



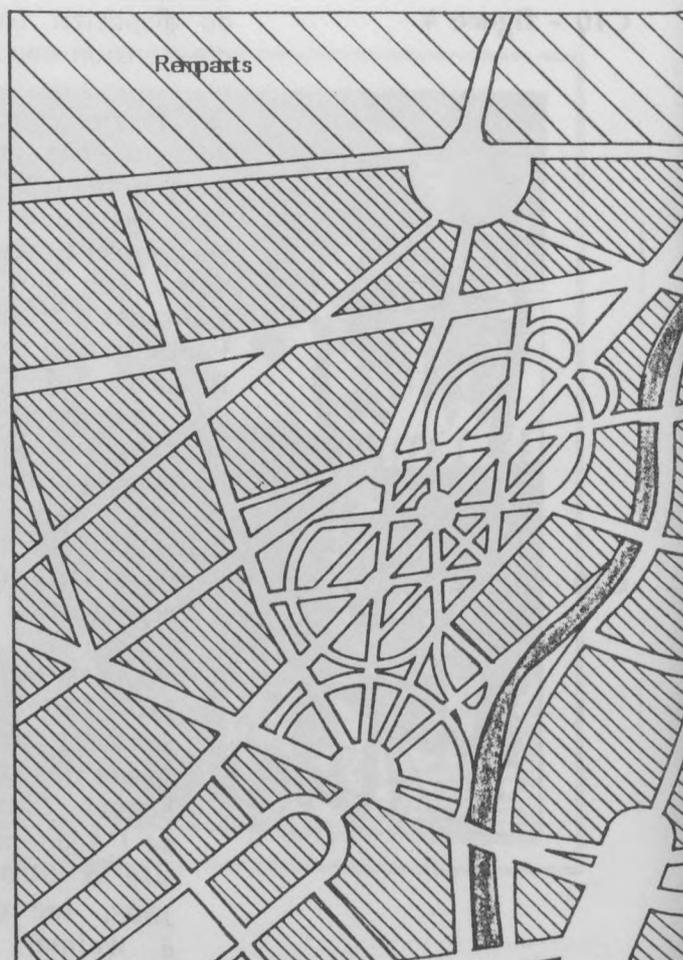
1. Projet réalisé — 1797



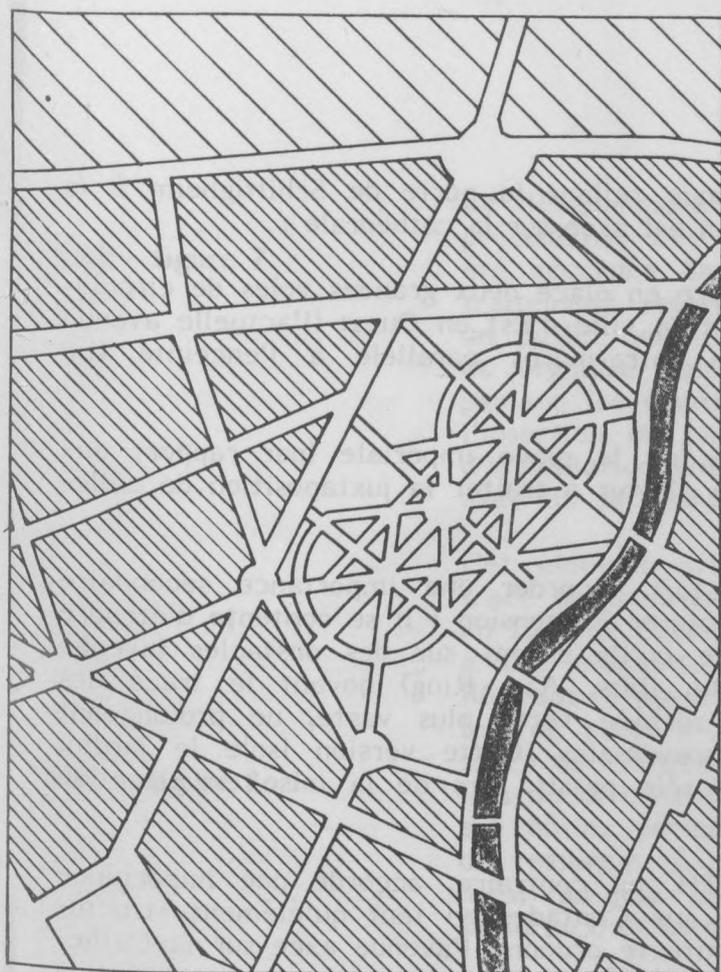
2. Contades extra muros (avant extension)



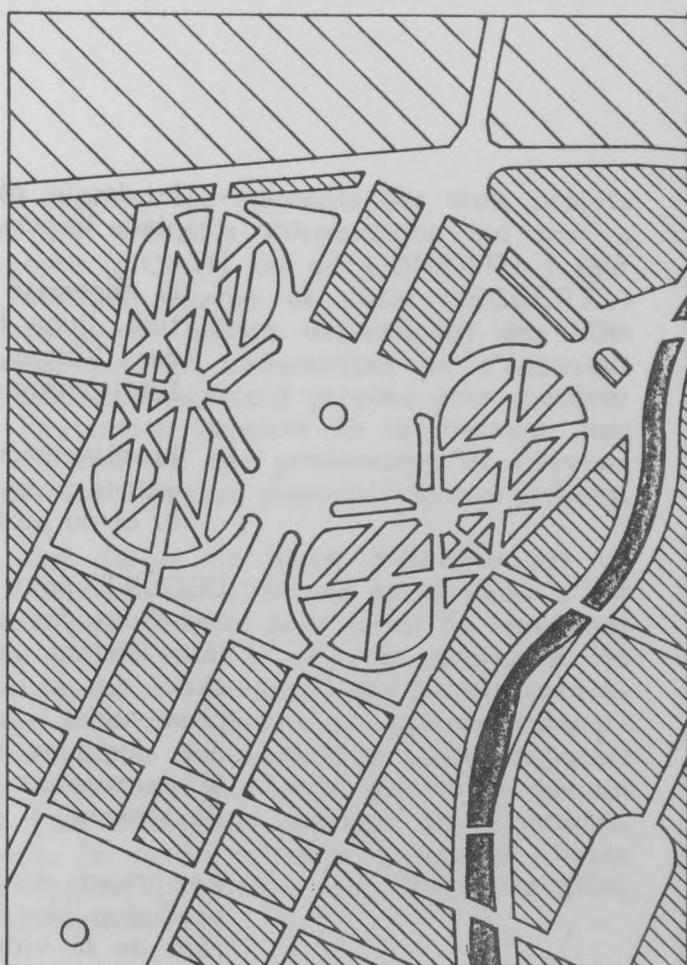
3. Projet Munch — 1872



4. Projet Orth — 1878



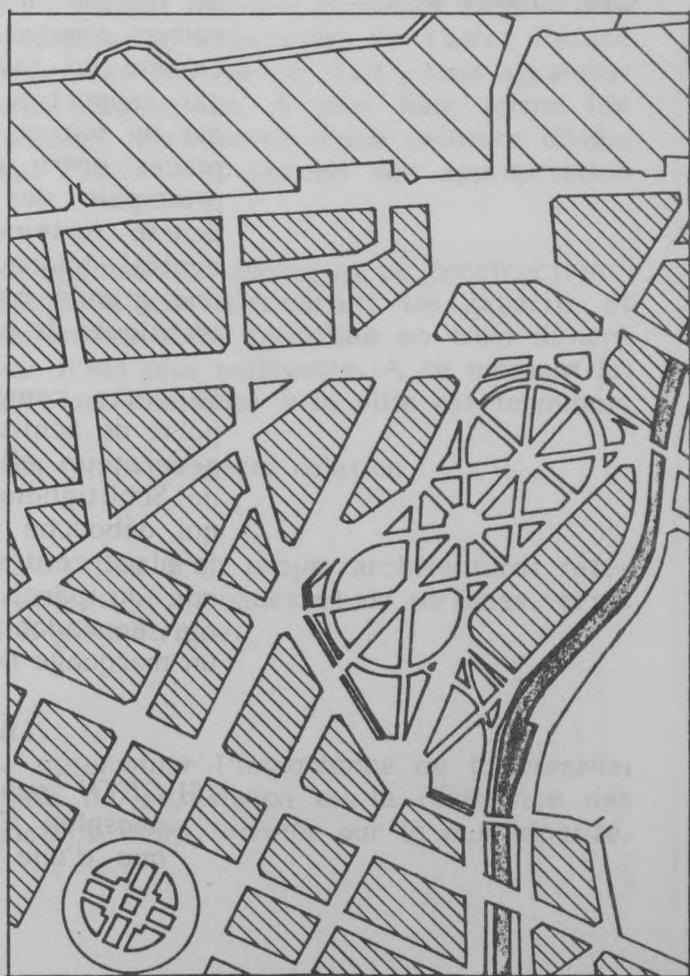
5. Projct Eggert — 1878



6. Projct Conrath — 1878



7. Bebauungsplan — 1880



8. Etat final — 1913

- le dessin d'une avenue reliant la porte de Schiltigheim à la place impériale et qui est axée sur la cathédrale ;
- la nécessité de mettre en place deux grandes voies de circulation, l'une traversant la ville d'Est en Ouest (l'actuelle avenue des Vosges, l'autre intra-muros parallèle à l'enceinte (Le Schiltigheimer Ring) ;
- la dimension réduite de la place impériale (par rapport aux autres projets) évite d'avoir à traiter la juxtaposition de celle-ci et du jardin.

EGGERT peut de ce fait accorder une importance secondaire aux Contades pour structurer l'extension : il se contente d'étendre leur surface jusqu'à ce qu'ils butent sur des obstacles (avenue axée sur la Cathédrale, îlots, Aar, Ring) noyant le tracé des promenades dans une surface verte plus vaste, ne prolongeant que quelques voies transversales. Cette version isole le jardin, le cantonnant dans un rôle passif, lors de la mise en place de l'extension.

Le projet de CONRATH, au contraire, accorde une importance beaucoup plus décisive aux Contades en tant qu'élément structurant de la ville. L'architecte ordonne l'avenue axée sur la Cathédrale, la place impériale et le parc en une vaste composition urbaine reposant sur un dispositif tout autre que les solutions précédemment énoncées : plutôt que de chercher à reprendre la logique interne au tracé géométrique des promenades (les voiries comme continuation de ces dernières), il assume le jardin comme un tout donné qu'il dédouble en le reproduisant inversé par rapport à l'avenue axée, telle une image virtuelle réfléchie par un miroir. Il utilise le même effet de symétrie pour les îlots placés entre parcs et place impériale. Cependant, la direction principale des promenades n'est pas parallèle à l'axe et s'en écarte fortement. Lors du dédoublement, est dégagé un espace central triangulaire que l'architecte doit aménager : il réalise une grande place centrale fermée au Nord par deux bâtiments identiques de part et d'autre de l'avenue axée.

Si cette composition urbaine permet de traiter l'aire entre la porte de Schiltigheim et la place Broglie à partir d'un seul principe générateur, elle n'arrive pas à s'articuler correctement à la place de Schiltigheim (qui est un résultat résiduel), ni au tracé du Ring qui débouche sur le second parc, sans être poursuivi au-delà de la place centrale. Mais ce projet affirme une assimilation catégorique du parc, élément fort d'une composition monumentale, qui nie cependant sa spécificité formelle, sa capacité d'engendrer un marquage de l'espace urbain à partir de ses constituants internes.

(6) ORTH publie une variante dans "Entwurf zu einem Bebauungsplan für Strassburg", Leipzig 1878. Il ne s'agit cependant que d'une proposition affinant la résolution de l'articulation.

C10 - figure 6

C10 - figure 7

Le Bebauungsplan de 1880 reprend les éléments des trois projets précédents. Les Contades n'y ont plus l'importance qui leur a été accordée dans les projets d'ORTH ou de CONRATH ; leur traitement relève d'une attitude proche de celle d'EGGERT : un jardin cerné par un réseau de voiries déterminant des îlots et organisé selon des exigences de composition ne s'appuyant pas sur les Contades. Le seul aménagement proposé pour marquer l'insertion du parc dans l'extension consiste en un nouveau lieu d'articulation entre le tracé existant des promenades et l'avenue axée sur la Cathédrale, sans reprendre un dispositif formel présent.

C10 - figure 8

Cet élément est traité sous forme de place délimitée par un tracé de demi-cercles, et donnant sur l'Avenue de la Paix. L'îlot en face de cette place n'est pas travaillé pour servir de répondant à cet élément, alors que parallèlement, ce plan configure les îlots sur la place de Schiltigheim, par l'avancée des parties centrales, de sorte à les adapter à un traitement qui marque l'importance de l'entrée de la ville. Cette articulation du jardin disparaît lors de la construction de la ville puisque cette portion de terrain est bâtie, permettant à l'ancienne voie bordant les Contades, de ressurgir. A ce moment, le jardin retrouve à peu de choses près, au-delà des manipulations formelles qui l'ont travaillé, sa surface et sa configuration initiales.

Si les projets tentent de faire jouer aux Contades un rôle principal en tant qu'élément de représentation dans la nouvelle infrastructure urbaine (7), les exigences de l'urbanisation effective nient cette tentative afin d'instaurer d'autres éléments structurants et de permettre une appropriation maximale de l'aire d'étude par des îlots de parcelles privées (8). De ce fait, tout agrandissement du jardin est rendu impossible. A plus long terme (de 1900 à nos jours), les Contades s'entourent d'une ceinture d'îlots bâtis en tissu continu, qui l'isole et permet son appropriation par les riverains directs.

La Bauordnung de 1910 - règlement de zoning et de construction - fixe les hauteurs des bâtiments en déterminant les gabarits et prospects sur rue. L'extension est alors contrôlée en trois dimensions et une lecture en plan n'est plus suffisante. A ce moment-là, la transformation du rapport des Contades à la ville est terminée.

Il se dégage en somme, trois temps de cette relation :

Avant extension :

Le jardin public extra-muros, lieu d'un projet architectural référant à la ville, par son tracé de promenades et de surfaces vertes ordonnées selon un dispositif géométrique.

(7) Sauf le projet d'EGGERT.

(8) Il serait nécessaire de déterminer l'importance de la pression foncière sur cette partie de l'extension ou la résistance des propriétaires à un rachat de leurs terrains par la municipalité.

Durant la phase de mise au point de l'extension :

Le parc sert de point de référence pour effectuer l'agrandissement de la ville, reprise du principe du tracé des voiries qui délimite des surfaces à bâtir, sans pour autant obéir à la logique de la disposition du jardin. Celle-ci est soit reprise en partie (prolongation des promenades en voiries), soit niée, le jardin étant alors pris comme élément urbain spécifique intégré ou isolé dans la composition urbaine d'ensemble.

Réalisation de l'extension :

Le plan adopté n'inclut plus les Contades en tant qu'élément d'une structuration formelle de l'agrandissement.

L'occupation des îlots à bâtir par des édifices différencie le tissu urbain du parc. Cette opposition masque le rapport originel des Contades à la ville et affirme la présence de l'élément végétal, matériau de base du jardin. La transformation du rapport Contades/Ville s'opère à ce moment : le référent majeur du jardin n'est plus la ville, mais la nature originelle (captivée et apprivoisée). La simplification progressive du tracé des promenades au profit d'une implantation d'arbres plus aléatoire témoigne de cette modification. Le parc devient trace d'un lieu initial non urbanisé (9).

Ainsi la transformation des Contades constitue un cas concret exemplaire de la manière dont s'effectue à l'époque une appropriation par la ville, d'éléments et de lieux situés au préalable en dehors de celle-ci (11). Lors du dérasement des fortifications pendant les années 20, la ville se retrouve confrontée à une problématique analogue, en particulier dans le cas de l'aire d'étude - le Wacken - qui, historiquement peut être considérée comme le lieu du troisième parc de Strasbourg.

C11

3. Nouvelle approche du territoire extra-muros

Si l'extension de la ville fin XIXe, début XXe siècle, s'est appropriée de nouveaux territoires et a fixé de nouvelles limites à la ville, elle a aussi amené dans sa sphère d'influence, de nouveaux territoires qui jusqu'alors étaient trop éloignés pour répondre à son attraction.

La lecture des plans de Strasbourg des annuaires de 1870 à 1914 offre la possibilité de dégager la conscience que la ville a d'elle-même et l'évolution de son rapport à l'extérieur. Le cadrage des plans est un premier indice de la transformation de ce rapport. L'ensemble des plans peut être classé en six types correspondant chacun à une étape de la mise en oeuvre de la ville.

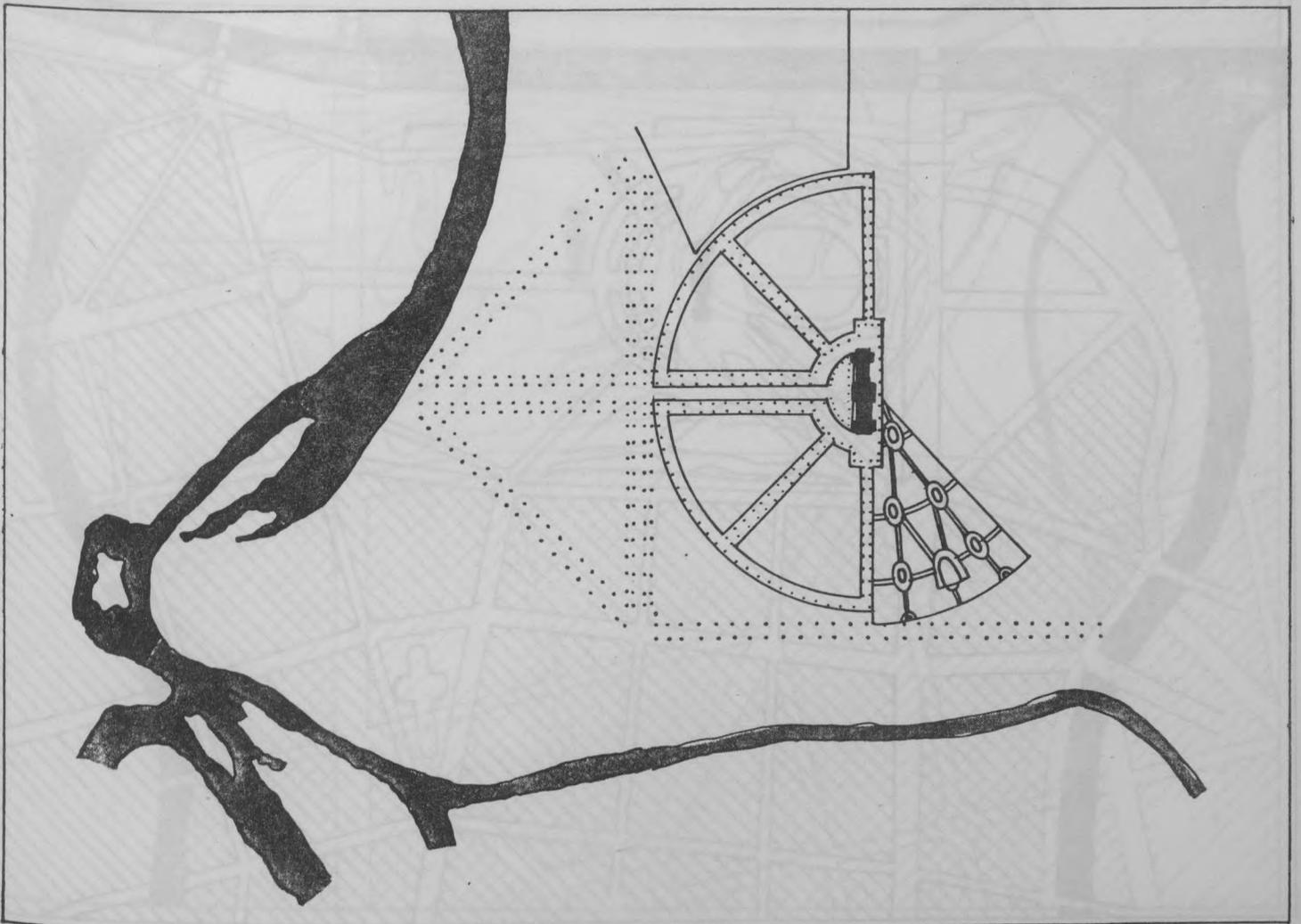
(9) Il serait possible de raccorder la modification du statut des Contades, à d'autres questions concernant l'urbanisme de l'époque, notamment l'impact des théories hygiénistes qui se développent alors.

(11) Une étude analogue sera menée à partir de l'Orangerie, quoique ce parc diffère des Contades de par sa situation, ses dimensions, ses formes et ses fonctions successives.

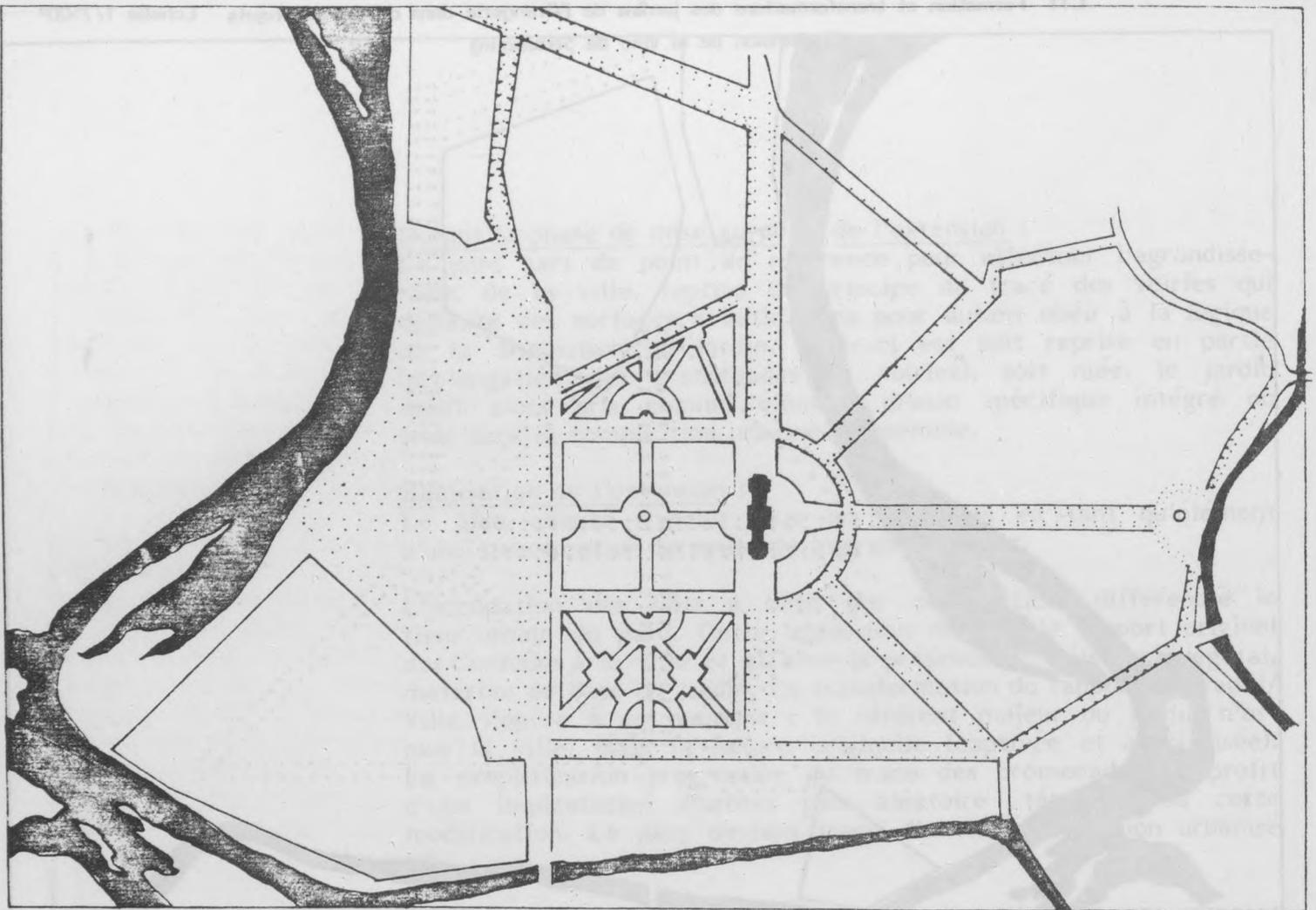
Extension de la ville de Strasbourg



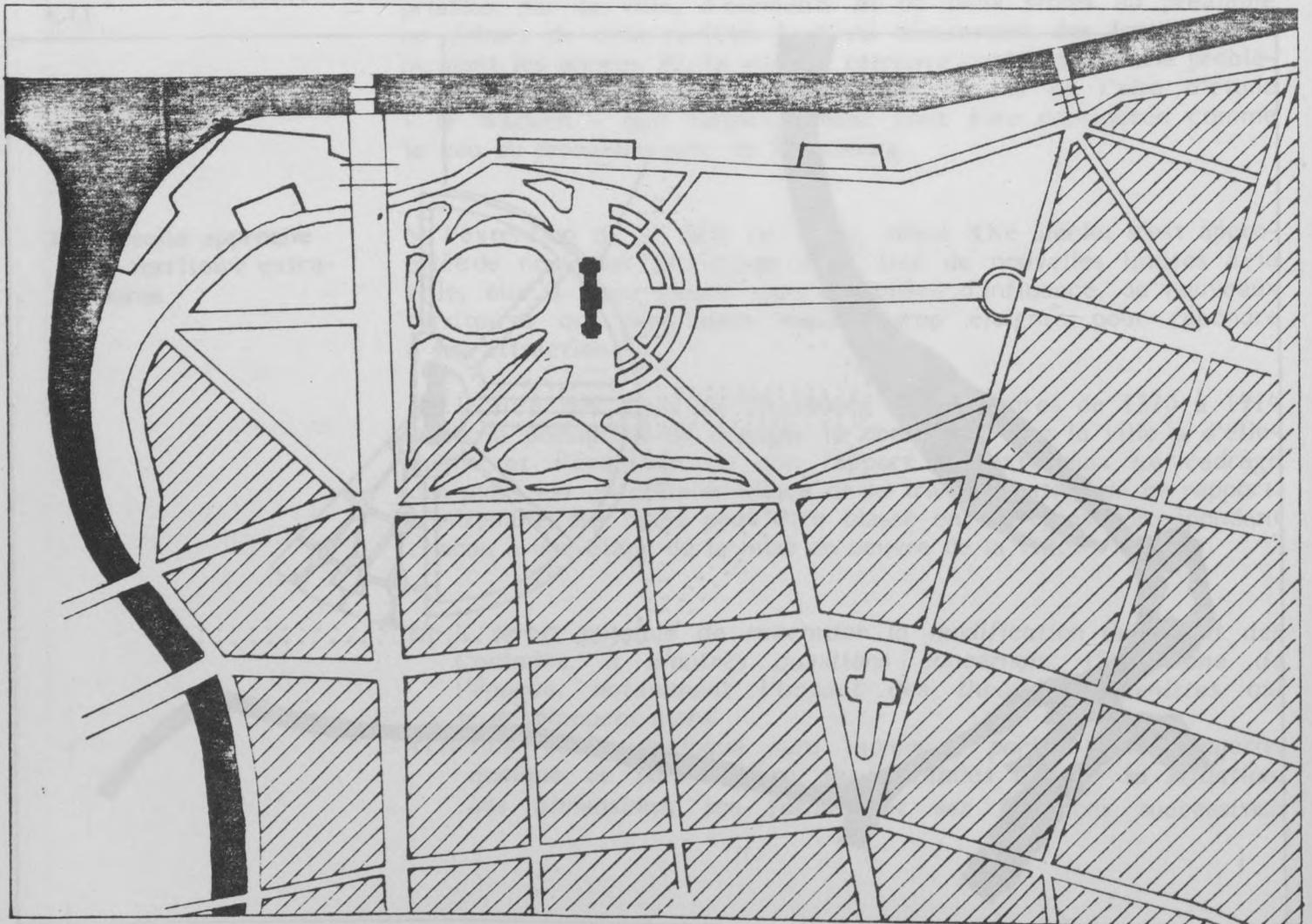
PROJET LENOTRE . 1692



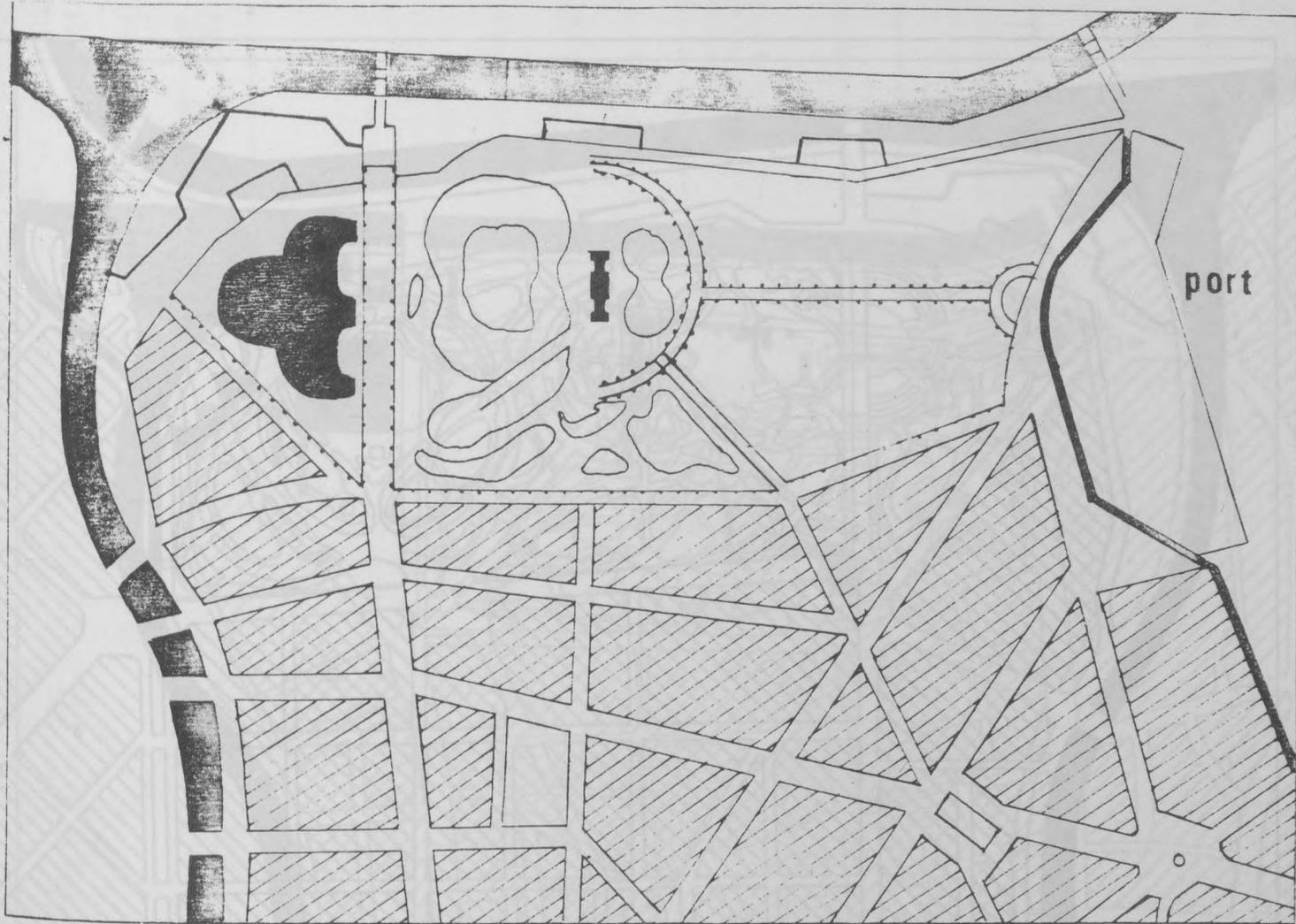
PROJET BOUDHORS . 1806



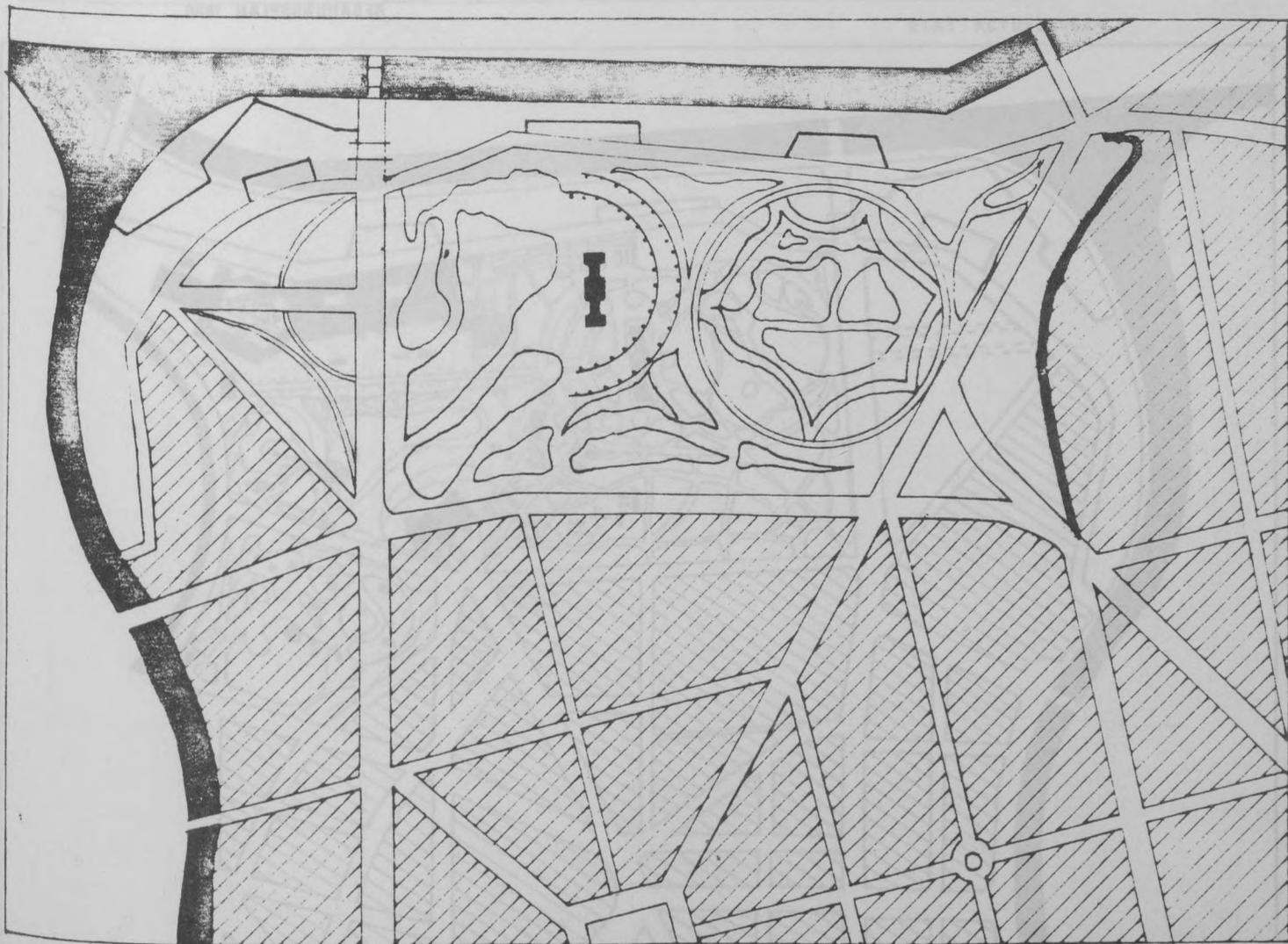
PROJET VILLOT 1817



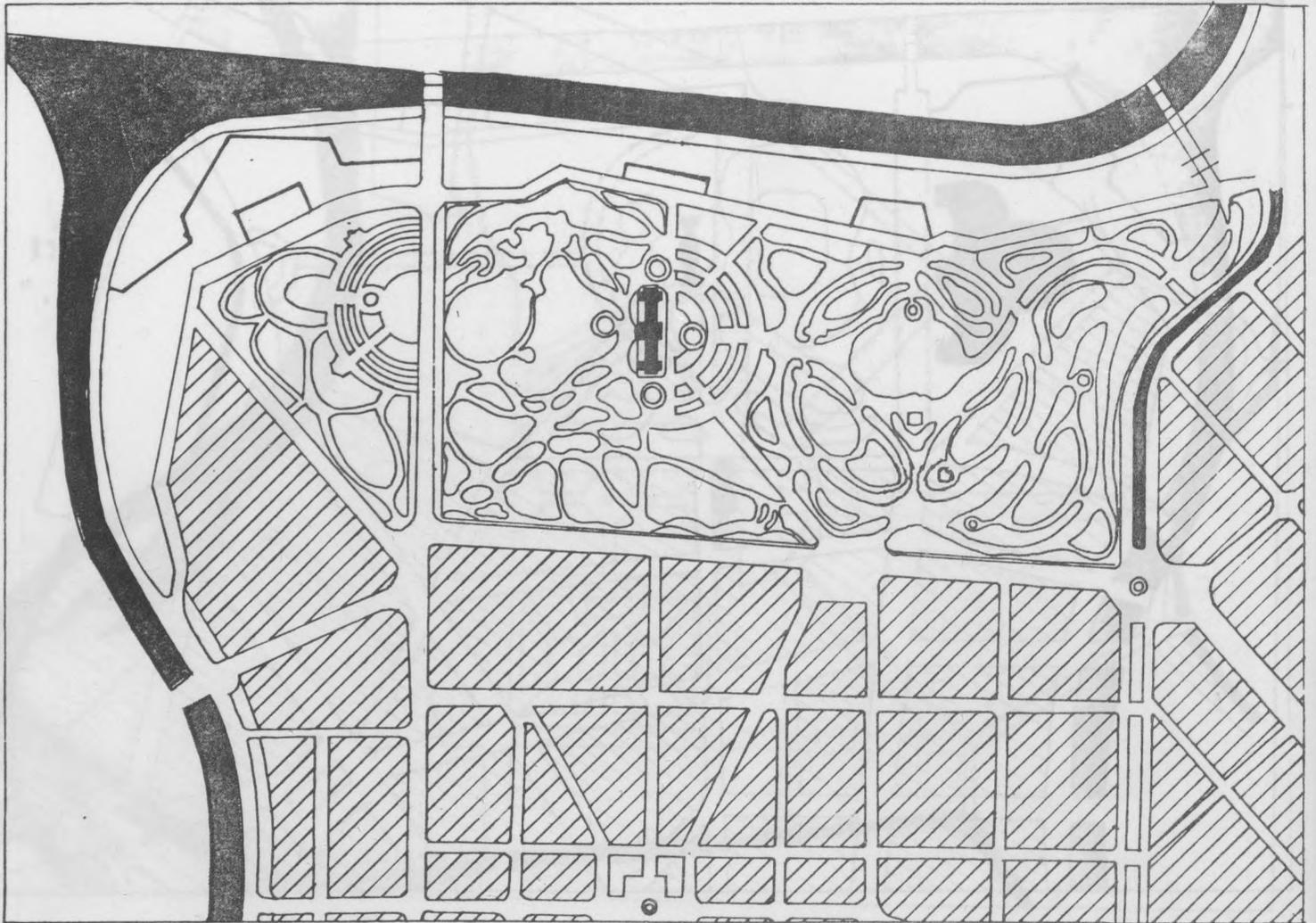
PROJET EGGERT 1878



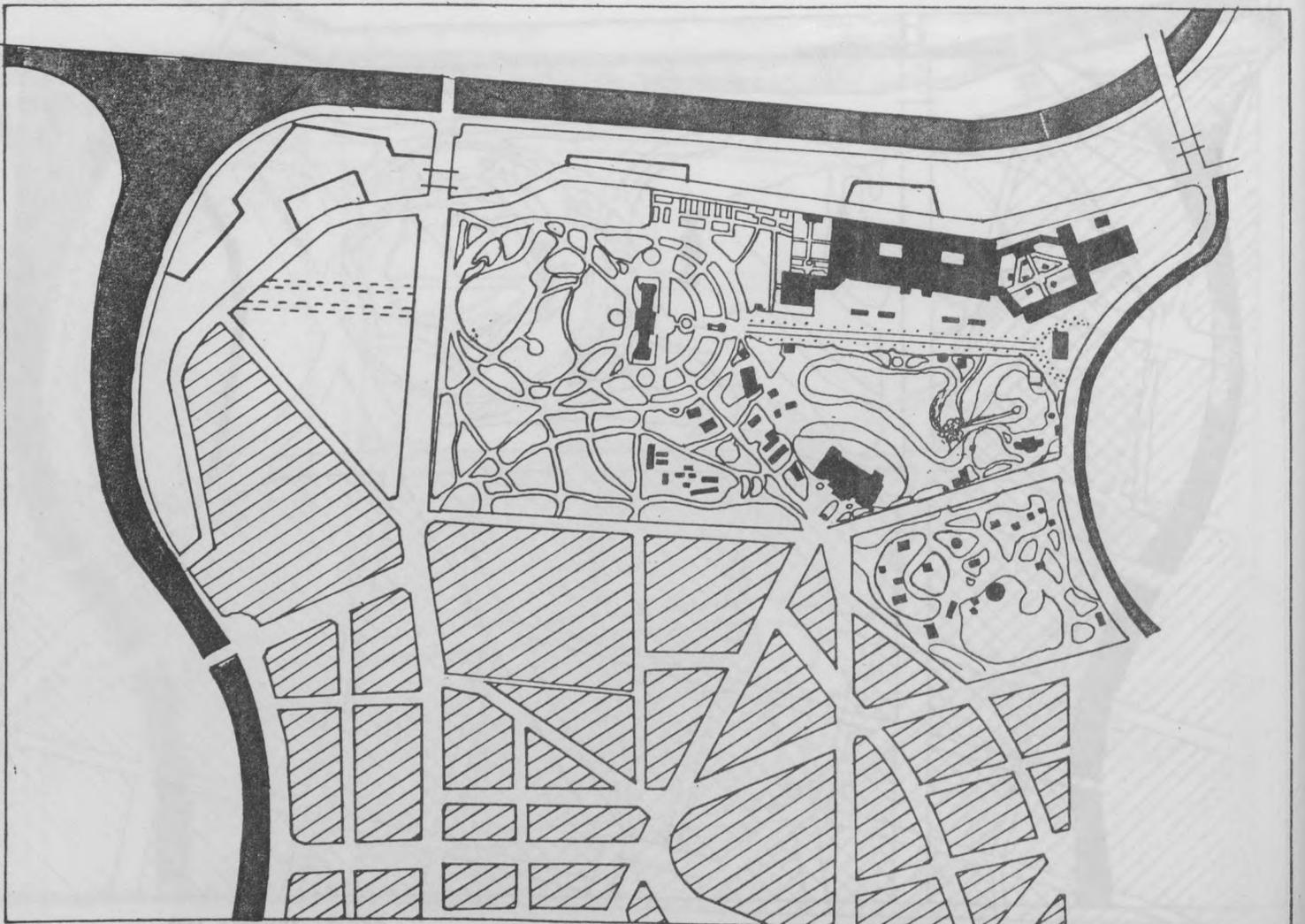
PROJET ORTH 1878



PROJET CONRATH 1878

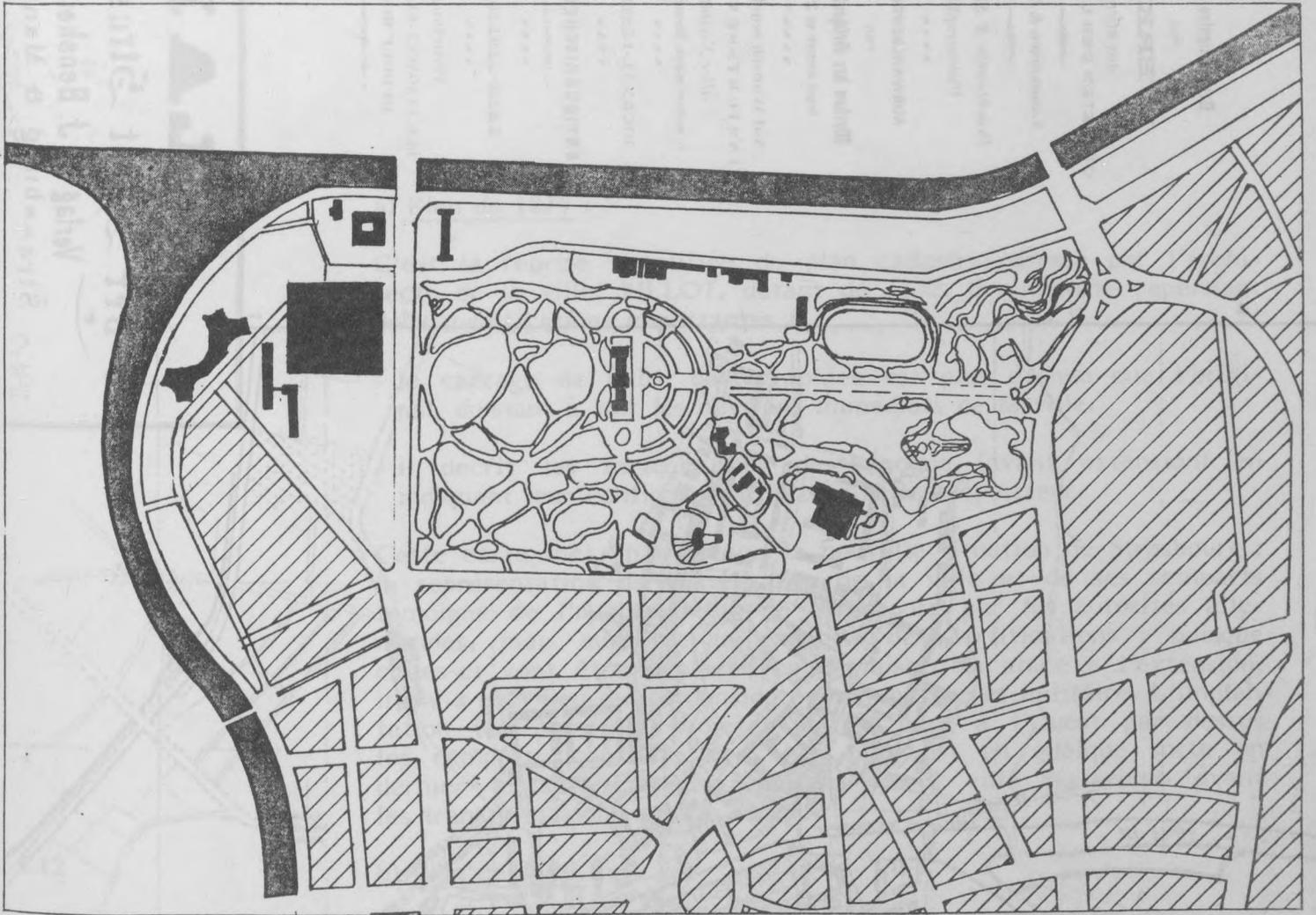


BEBAUUNGSPLAN 1880

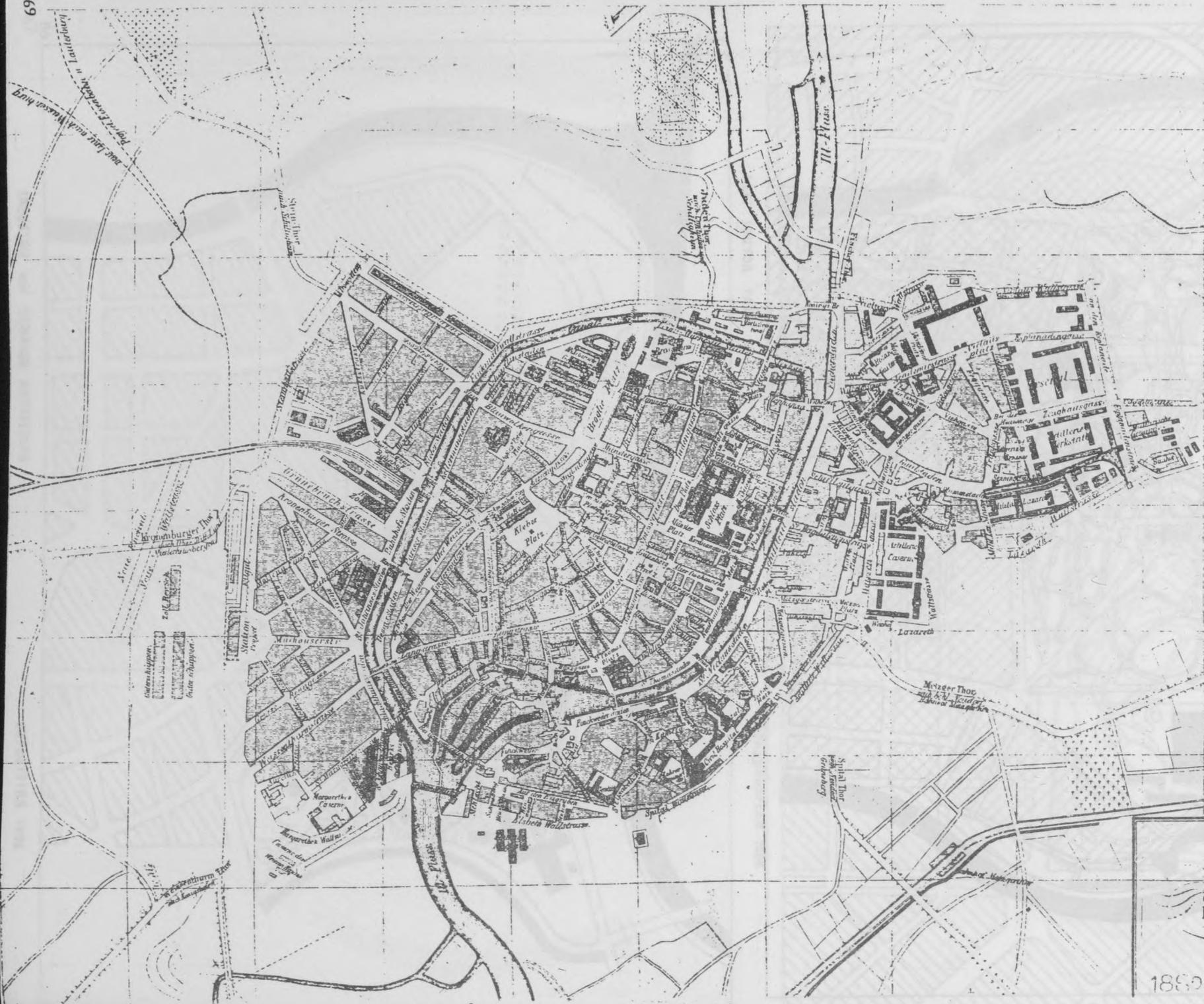


INDUSTRIE und GEWERBE AUSTELLUNG

EXPOSITION 1895



ETAT ACTUEL 1984



Reichhaltigstes Lager
 von
WERKEN
 aus allen
 GEBIETEN DER LITERATUR
 Landkarten & Globen
 Prachtwerke & Stahlst.
 Photographien
 AUSWAHLENDUNGEN
 von
 Werken der Geschnittenliteratur
 stehen jederzeit zu Diensten.
 Auf Wunsch regelmässige
 EINSICHTSENDEUNGEN
 aller Novitäten
 sofort nach Erscheinen
 JOURNAL-LESEZIRKEL
 ANTIQUARISCHES LAGER
 mit 100,000 Bänden
 LEBENSBIBLIOTHEK
 Vertretung
 DER ANNONCEN-EXPEDITION
 RUDOLF MOSSE

PLAN
 der Stadt Strassburg
 Verlag von J. Bensheimer
 1880 Strassburg & Mannheim

a) Plan de 1874 :

C'est la reprise simplifiée du plan cadastral dressé par l'architecte de la ville, VILLOT, datant de 1852. Il comporte cependant deux modifications importantes :

- le cadrage de l'aire cartographiée est plus étendu que l'original, donnant à voir les environs immédiats de la ville.
- il décrit les fortifications de l'époque (avant extension) en indiquant leur configuration exacte et leur épaisseur.

Cette carte met en évidence la nouvelle situation de Strasbourg ; la représentation de l'intégralité de la ville et de ses remparts témoigne de l'appropriation de Strasbourg par les autorités allemandes, mais aussi de la caducité des fortifications : puisque celles-ci vont être déplacées pour laisser la place à l'extension, il n'y a plus lieu de les considérer comme secret militaire. L'implantation (en pointillé) projetée de la gare à l'Ouest par dessus les remparts confirme ceci. Ce plan est en quelque sorte un dernier instantané cartographique de la ville historique avant les transformations qu'elle va subir.

C12

b) Plan de 1880 :

Reprise exacte du précédent, mais le réseau de fortifications a été gommé. Ceci marque d'une part l'ouverture de la ville pour réaliser l'extension, d'autre part le retour des remparts au secret militaire.

C13

c) Série de plans de 1884 à 1894 :

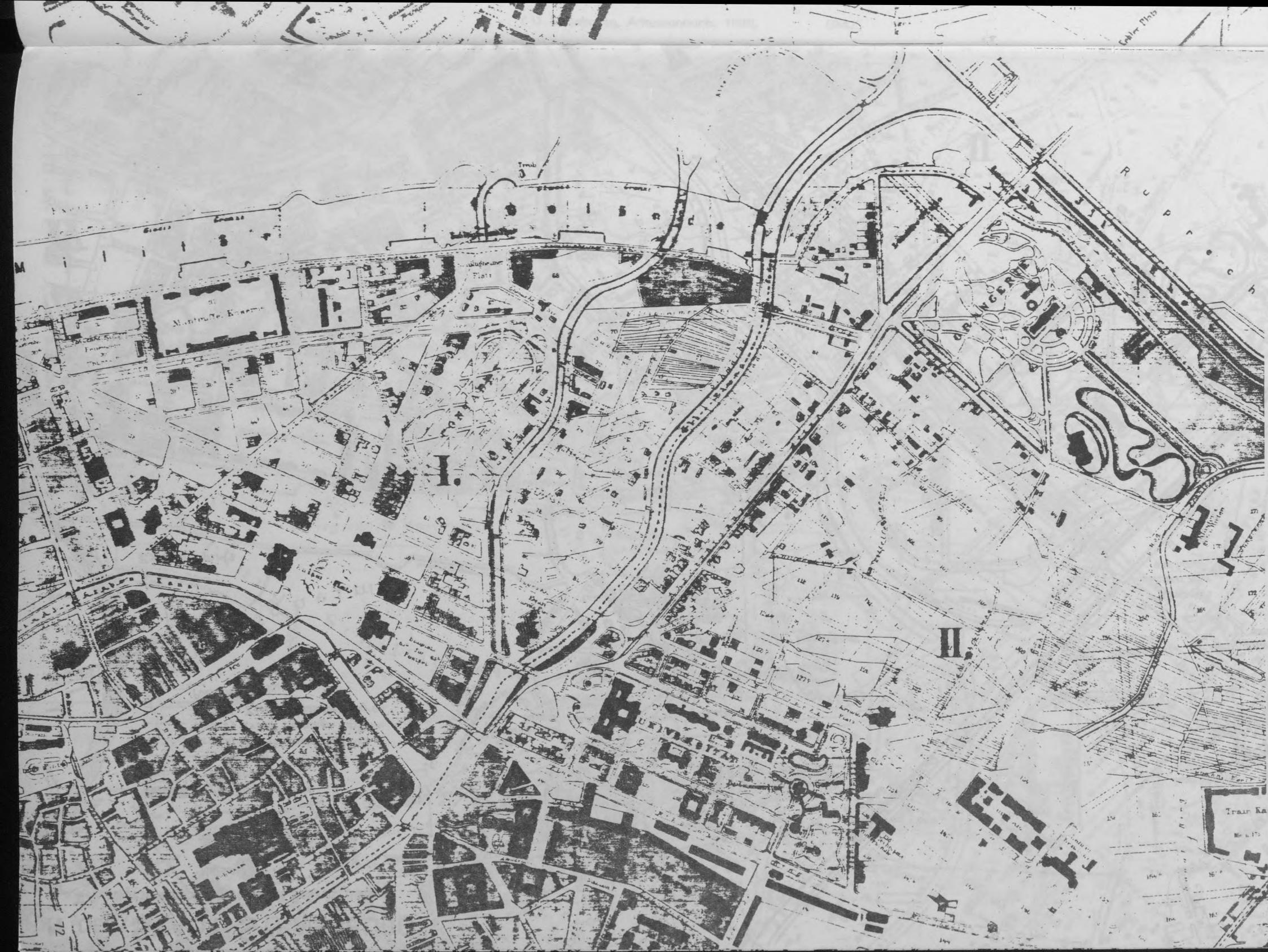
Les plans suivants sont les premiers à être élaborés par l'administration allemande et incluent le projet d'extension adopté en 1880.

Le cadrage de l'aire cartographiée change : il prend en compte l'intégralité de l'extension projetée au Nord-Est de la ville ancienne, mais ne donne rien à lire sur l'extérieur des remparts (ni de l'épaisseur de ces derniers). A ce moment, l'intérêt majeur se porte sur la ville nouvelle et non sur les alentours ; il importe d'abord d'assurer la mise en place du nouveau tissu urbain. Les plans de 1884 à 1894 reproduisent le projet d'extension (voiries et îlots) par-dessus les tracés de l'existant. Chaque année sont cartographiés les édifices qui se construisent (l'habitat, monuments, équipements...).

d) Série de plans de 1895 à 1900 :

C14

Ces plans reprennent la série précédente (même échelle : 1/7500),



C14. Strasbourg, Adressenbuch 1896, BMIS

N DER STADT STRASSBURG

aufgestellt nach dem amtlichen Bebauungsplan

Maßstab 1:7500

- Öffentliche Gebäude
- ▭ Privatgebäude
- Strassenbahn
- - - - - Projektierte Strassenbahnlinien
- - - - - F. R I - Erster Festungs-Rayon
- - - - - F. R II - Zweiter Festungs-Rayon
- - - - - Polizeirevier

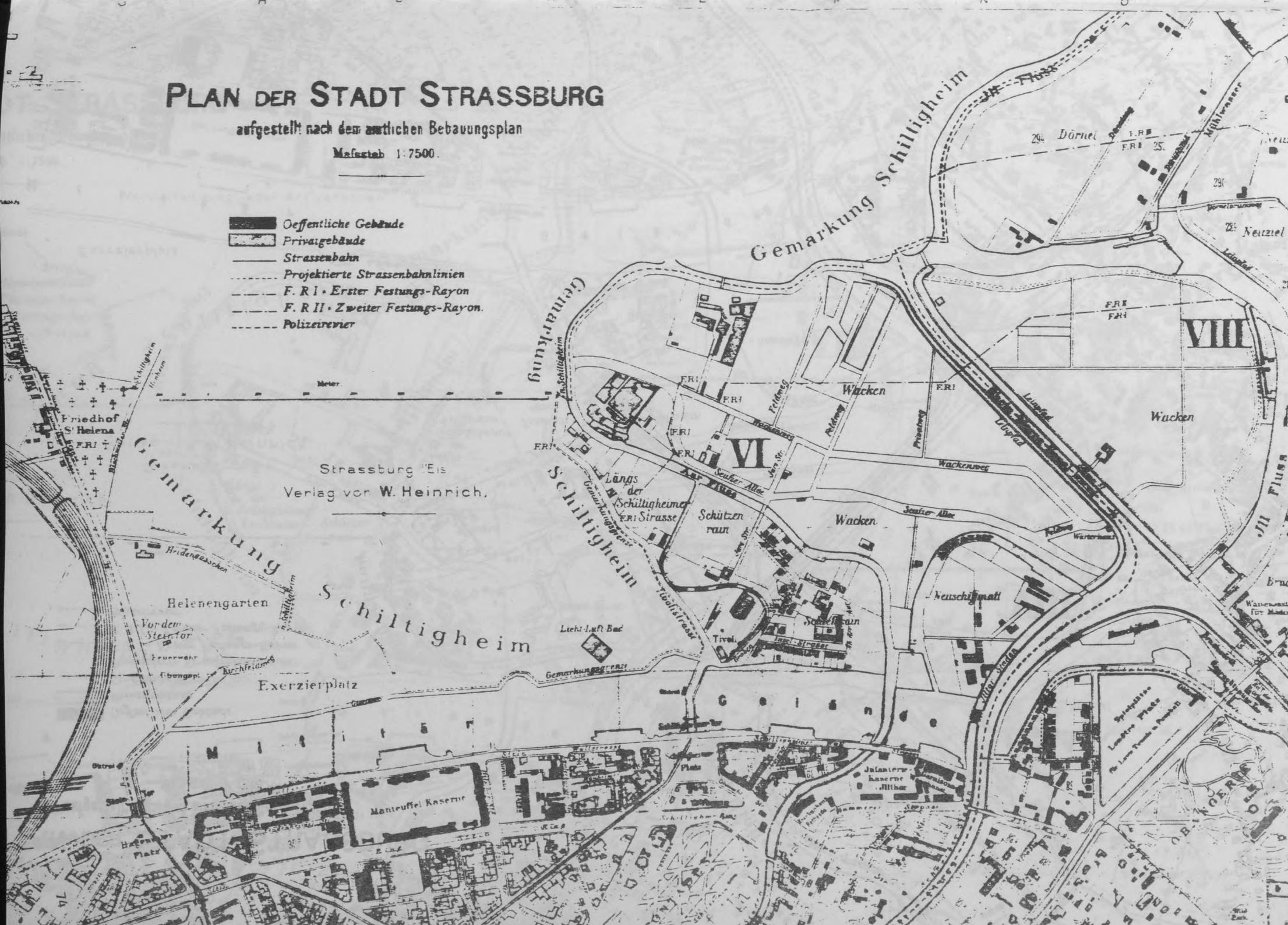


PLAN DER STADT STRASSBURG

aufgestellt nach dem amtlichen Bebauungsplan

Mafsstab 1:7500.

-  Öffentliche Gebäude
-  Privatgebäude
-  Strassenbahn
-  Projektirte Strassenbahnlinien
-  F. R I - Erster Festungs-Rayon
-  F. R II - Zweiter Festungs-Rayon
-  Polizeirevier



Strassburg "Eis"
Verlag von W. Heinrich.

Meter.

AN DER STADT STRASSBURG

aufgestellt nach dem amtlicher Bebauungsplan

Mafsstab 1:7500.

-  Öffentliche Gebäude
-  Privatgebäude
-  Strassenbahn
-  Projektirte Strassenbahnlinien
-  F. R I - Erster Festungs-Rayon
-  F. R II - Zweiter Festungs-Rayon
-  Polizeirevier

Meier

Strassburg 'Eis
Verlag von W. Heinrich.

Gemarkung Schiltigheim
Langs der Schiltigheimer Strasse
Exerzierplatz
Kirchfeld

Militär

Manteuffel Kaserne
Gemarkung Schiltigheim
Tivol
Schiltigheim
Gemarkung Schiltigheim

Gemarkung Schiltigheim

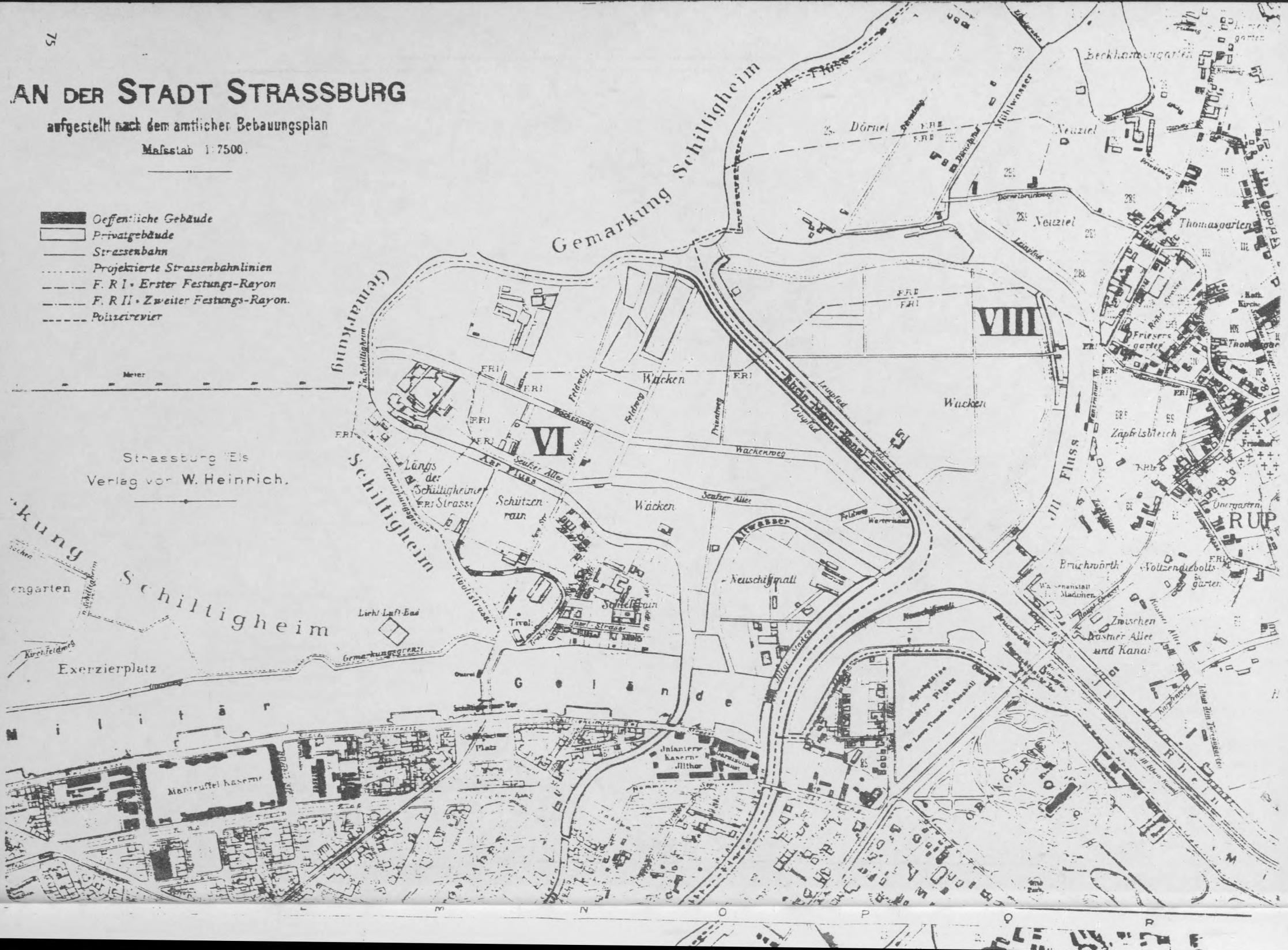
Gemarkung Schiltigheim

VI

VIII

RUP

G o l d e n d e



STRASSBURG

Städtlicher Bebauungsplan
1:7500

Vervielfältigung jeden Art verboten!

Stadteisenbahnen
Festungs-Rayon
Festungs-Rayon

W. Heinrich

Schiltigheim

Kaserne

76

Gemarkung Schiltigheim

Gemarkung Schiltigheim

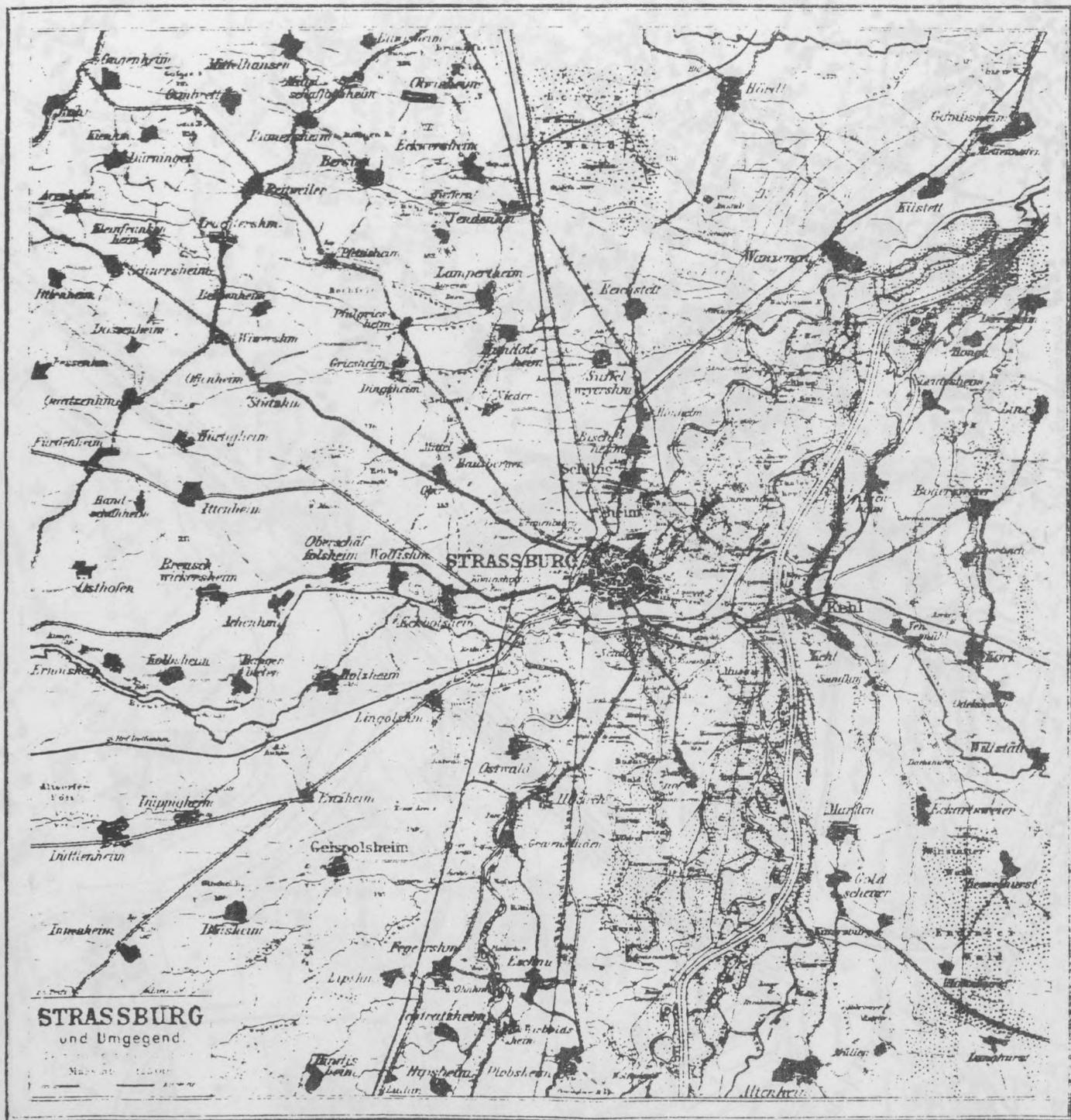
Goland



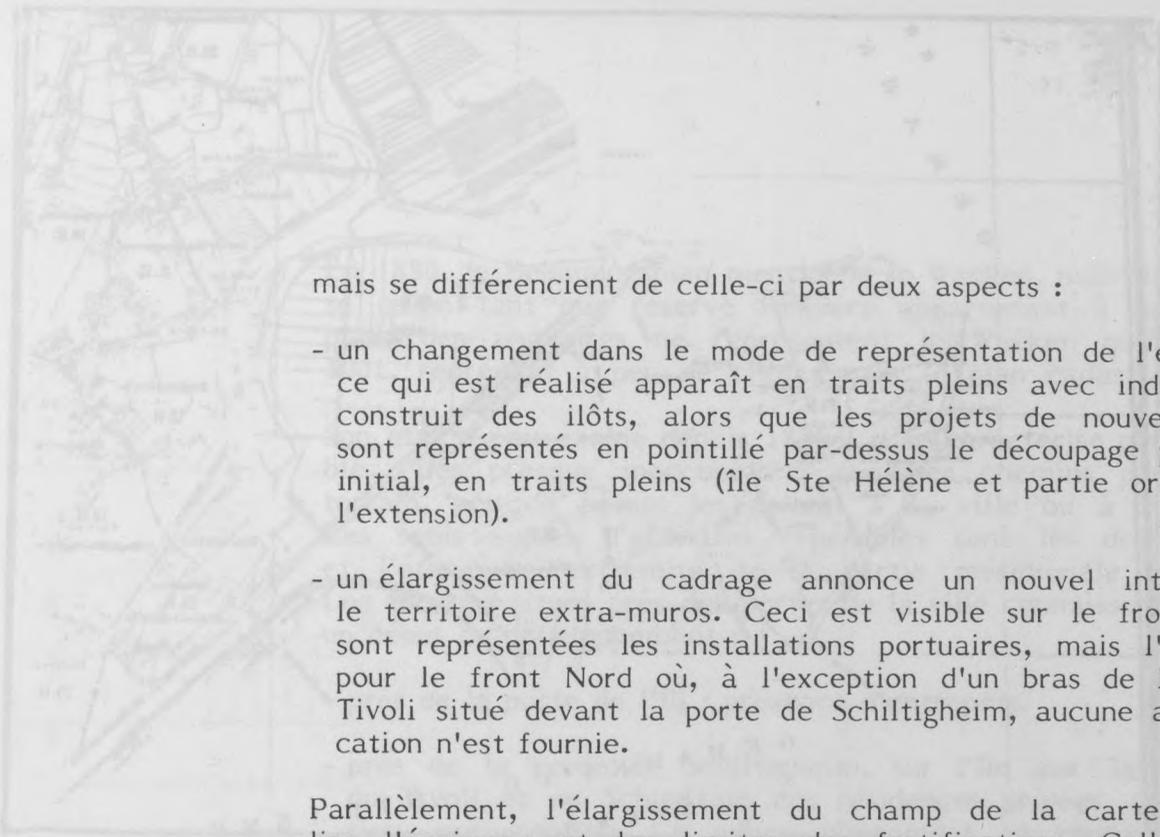
VIII

VORORT
RUPRECHTSAU

C 23. Strasbourg, Adressenbuch 1913, BMUS



C17. Strassburg + Environs, Adressenbuch 1897, 1/125 000^e, BMUS



mais se différencie de celle-ci par deux aspects :

- un changement dans le mode de représentation de l'extension : ce qui est réalisé apparaît en traits pleins avec indication du construit des îlots, alors que les projets de nouvelles voies sont représentés en pointillé par-dessus le découpage parcellaire initial, en traits pleins (île Ste Hélène et partie orientale de l'extension).
- un élargissement du cadrage annonce un nouvel intérêt pour le territoire extra-muros. Ceci est visible sur le front Sud où sont représentées les installations portuaires, mais l'est moins pour le front Nord où, à l'exception d'un bras de l'Ill et du Tivoli situé devant la porte de Schiltigheim, aucune autre indication n'est fournie.

Parallèlement, l'élargissement du champ de la carte donne à lire l'épaisseur et les limites des fortifications. Celles-ci sont représentées de la même couleur que les parcs, laissant ainsi supposer une assimilation ultérieure de ces deux éléments urbains (Ceinture Verte).

e) Série de plans : 1901-1905 et 1907-1913 :

Ces deux séries reprennent le même type de représentation que la précédente, mais élargissent de façon importante le cadrage de la ville et de ses alentours. Ainsi la première série englobe tout le Wacken, la deuxième série va encore plus loin, au-delà du deuxième rayon de fortifications. La ville apparaît alors avec sa première ceinture de localités limitrophes dépendant de la commune de Strasbourg (Robertsau, Koenigshoffen, Montagne-Verte,...). Cet élargissement, qui traduit le nouvel intérêt porté à l'extra-muros, s'effectue alors même que le processus d'urbanisation de l'extension intra-muros se poursuit (notamment dans sa partie orientale). La ville ne se conçoit plus comme une entité insulaire dont les limites nettes sont définies par les fortifications ; elle cherche dès lors à s'appropriier le territoire communal qu'elle excluait auparavant.

De ce fait, les remparts ne sont plus considérés comme obstacle au développement de la ville. Une carte de Strasbourg et des environs, figurant aussi dans les annuaires (vers 1890), témoigne de cela. Alors que les cartes précédentes représentent la ville ceinte par ses remparts, celle-ci omet toute mention de ces derniers. Strasbourg apparaît comme agglomération dont les limites avec le territoire environnant n'existent plus. (même si cette omission est due au secret militaire).

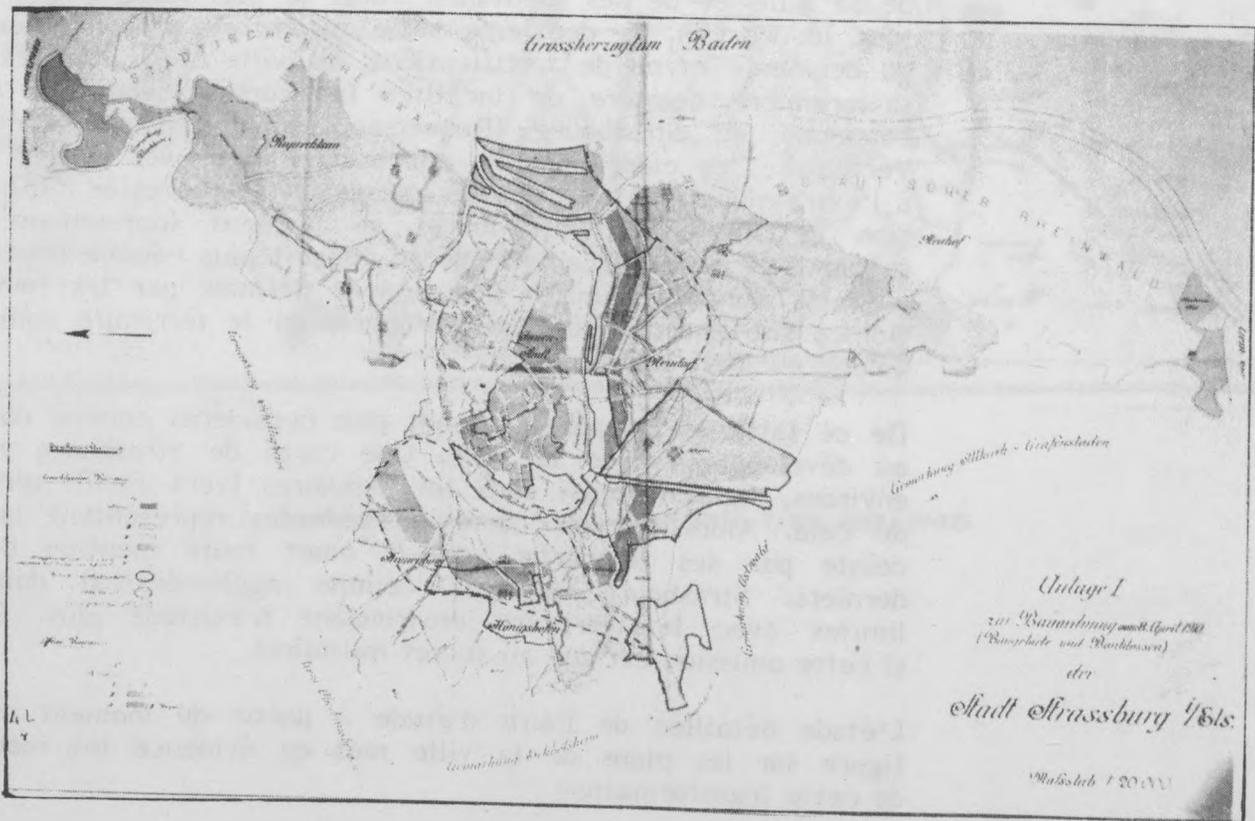
L'étude détaillée de l'aire d'étude à partir du moment où elle figure sur les plans de la ville met en évidence les modalités de cette transformation.

C15
C16

C17



C18 Plan cadastral du Wacken (1898), ADBR



C20 Plan du Bauordnung (réglement de construction)
(1910) ADBR

C18

En 1880, le Bebauungsplan mentionne le Wacken, mais ne le présente qu'en tant que réserve foncière appartenant à la ville. Les plans des annuaires ne représentent le Wacken qu'à partir de 1901, reprenant à peu de choses près le plan cadastral de 1898.

Son état a peu évolué depuis 1880 : il se caractérise par un ensemble d'îles presque inoccupées ; quelques chemins parcourent le terrain, peu de points les relient à la ville ou à Schiltigheim. Les seuls signes d'activités repérables sont les deux fabriques et l'étang à l'extrémité de la partie méridionale du Wacken. Les terrains situés près des portes de la ville connaissent cependant un début de développement :

- près de la porte de l'III : présence d'entrepôts.

- près de la porte de Schiltigheim, sur l'île aux Jars, le jardin du Tivoli et au Schießrain des résidences privées, esquisse d'un tissu non continu. Le même phénomène se reproduit le long de la route menant à Schiltigheim.

L'absence du développement du Wacken est probablement liée au fait qu'il est propriété intégrale de la municipalité qui ne semble à ce moment avoir de projet précis sur cette aire.

En 1903 et 1905, peu de changements notables interviennent, si ce n'est la poursuite de l'urbanisation du Schießrain et le développement d'activités d'entrepôts au Neuschiffmat, à la sortie de la porte de l'III.

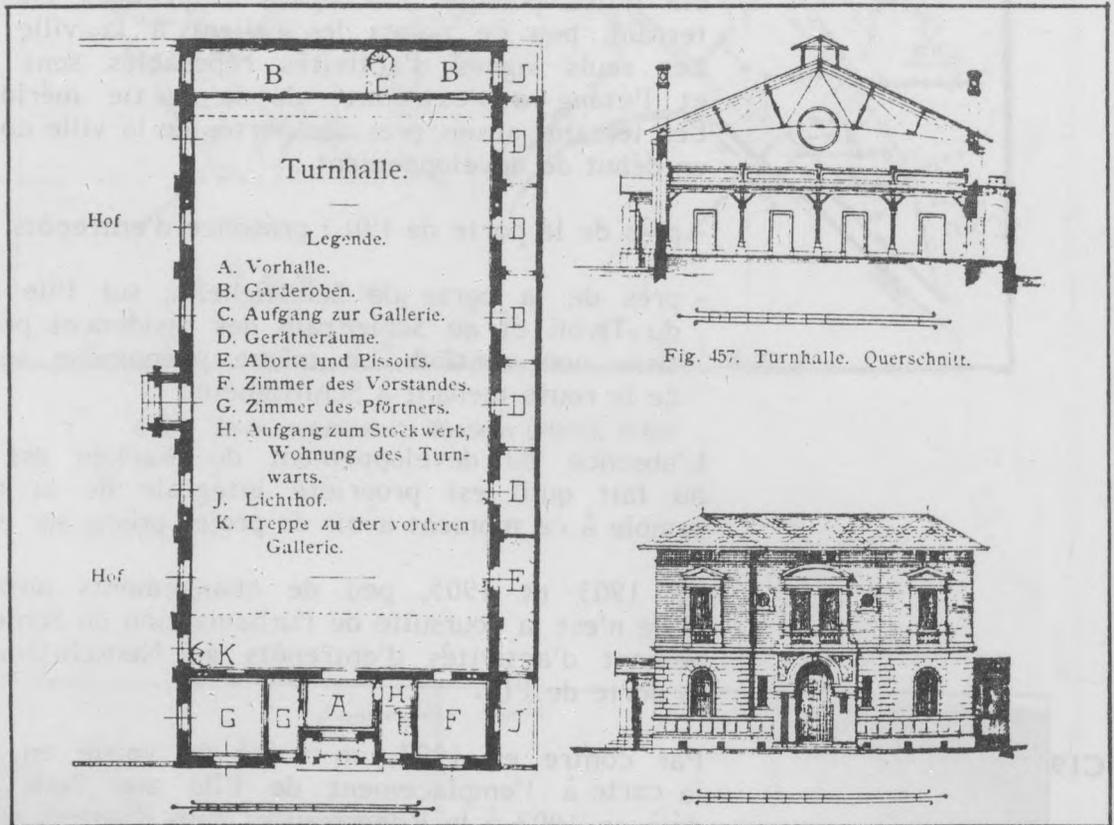
C19

Par contre en 1907, un tracé de voirie en pointillé figure sur la carte à l'emplacement de l'île aux Jars. Ce tracé apparaît déjà en 1903 à la Robertsau et dans d'autres secteurs extra-muros. Il s'agit d'une délimitation de nouveaux îlots à partir de voiries, par-dessus des terrains inoccupés ou déjà sujets à une urbanisation non contrôlée. Cette opération reprend le même procédé que l'extension intra-muros et constitue en quelque sorte la poursuite du Bebauungsplan hors des remparts. Ceci ne s'effectue cependant pas par continuation directe des voiries intra-muros, mais toujours à partir des portes de la ville, rayonnant autour de celles-ci.

Cette appropriation du territoire hors les murs marque ainsi l'ouverture de la ville, la soumission à l'urbain de la totalité de la surface communale. Et ce, même si la présence d'un élément disjoncteur (les remparts) induit un traitement spécifique de distribution des voiries, créant aux portes des goulôts d'étranglement.

C20

Cette maîtrise du territoire extra-muros est doublée en 1910 par la Bauordnung qui fixe une répartition du tissu urbain selon



C23 Salle de sport (1883) in "Strassburg und seine Bauten"

C21

des critères de continuité/discontinuité et de hauteur des édifices. Le terrain de l'île aux Jars figure dans la catégorie du tissu discontinu et est un des rares endroits qui réalise effectivement le tracé préconisé par la municipalité (10).

L'absence de tracé de voirie au Wacken laisse supposer que celui-ci a dès lors été réservé non pas à une extension urbaine traditionnelle, mais à d'autres fonctions. Il est probable que la municipalité continue d'envisager ce terrain comme troisième jardin possible ou du moins le gèle pour le conserver à des opérations plus exceptionnelles.

C22

Les plans des annuaires fournissent d'autres indications : dès 1886, figure dans l'extension du Bebauungsplan, une salle de sport (située rue de Bitche et rue Kablé) ; en 1907, le triangle de la place Lenôtre (emplacement actuel du palais de l'Europe) est affecté à des pratiques sportives : tennis, football. La même année est installé sur le territoire de Schiltigheim, au pied des fortifications, près de la porte de la ville, un "Licht-Luft-Bad" (piscine). Enfin en 1913, le Wacken est représenté, doté de trois équipements sportifs :

C23

- deux terrains pour le club sportif de l'université (l'un sur la partie Nord, l'autre sur la partie Sud).
- un stade de cyclisme (correspondant à l'actuel stade du Tivoli).

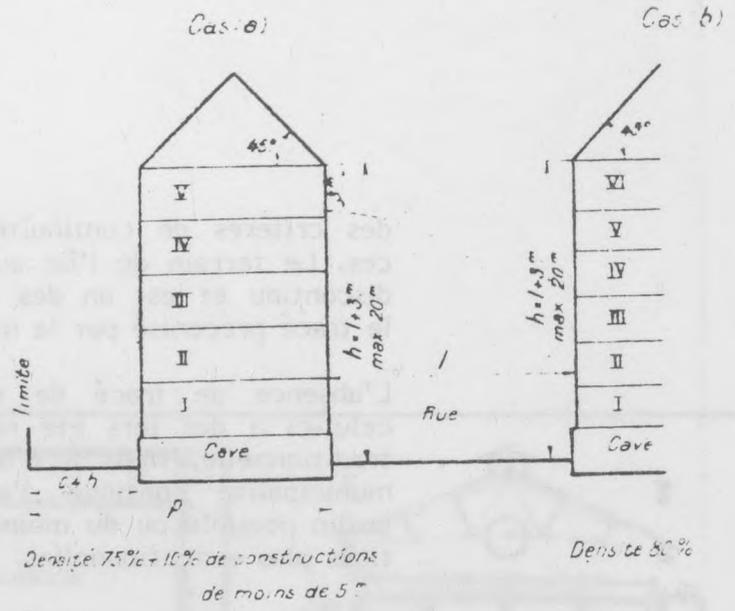
Ce développement très rapide d'installations sportives marque l'avènement d'une nouvelle politique des espaces verts orientée non plus dans le sens des jardins et des promenades du 18ème siècle (tels les Contades, l'Orangerie et le projet de 1835), mais vers des jardins utilisables par les masses, requérant une participation active de leur part. Le jardin ne s'adresse alors plus qu'à la masse performante. Cette transformation est à raccorder à une problématique urbaine d'ensemble qui se pose à cette époque et ce, dans toute l'Allemagne : W. HEGEMANN (11), en 1913, constate la nécessité de parcs destinés au peuple, Martin WAGNER (12), en 1915, établit des grilles quantitatives de surface de parc par nombre d'habitants... (13). Le développement des activités sportives se poursuivra au-delà de la guerre de 1914-1918 pour aboutir de nos jours à l'occupation totale de la partie Nord du Wacken par des équipements destinés à cela.

Les formes de la transformation de la ville, fin XIXe - début XXe siècle, annoncent la ville actuelle, par le déplacement des fortifications et l'extension, elles mettent en place l'infrastructure urbaine au-delà de laquelle la ville s'ouvre à tout le territoire. Cette ouverture s'effectue à l'aide des instruments d'urbanisme utilisés lors de l'extension fin XIXe (tracé de voiries délimitant

(10) l'autre cas de figure, où le tracé de voirie et le Bauordnung ont été suivis, est la rue des Foulons, à la Montagne Verte ; il s'agit d'un tissu continu de logements populaires analogues à ceux qu'on trouve intra-muros.

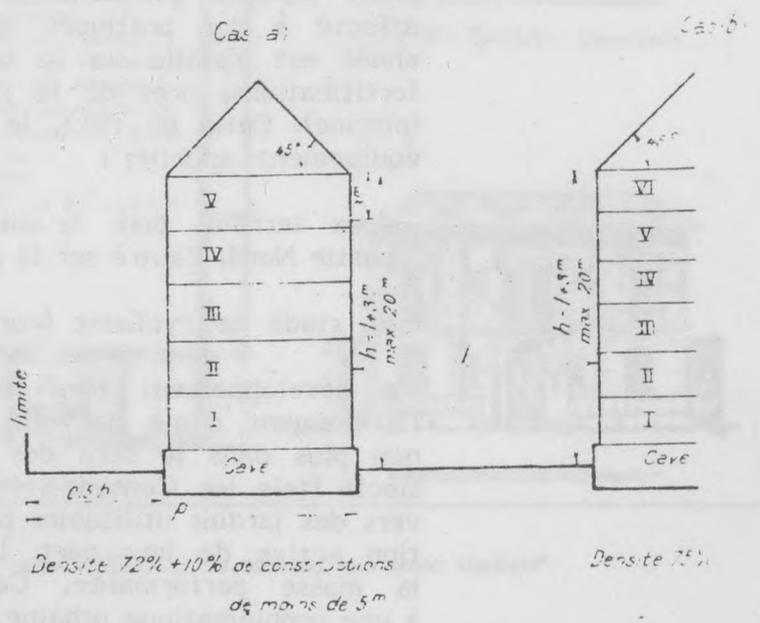
G I

Distance arrière
 si $p = 20^m$ $0.4h$
 si $p > 20^m$ $0.4h + 0.1(p - 20)$
 maximum $0.5h$



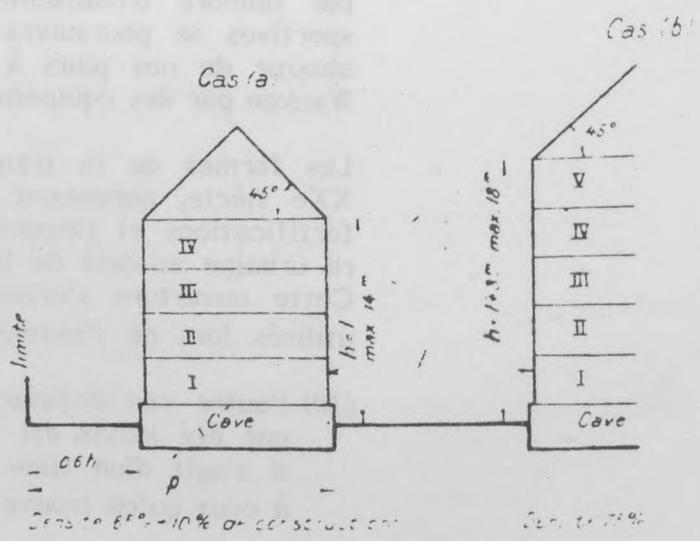
G II

Distance arrière
 si $p = 20^m$ $0.5h$
 si $p > 20^m$ $0.5h + 0.1(p - 20)$
 maximum $0.6h$



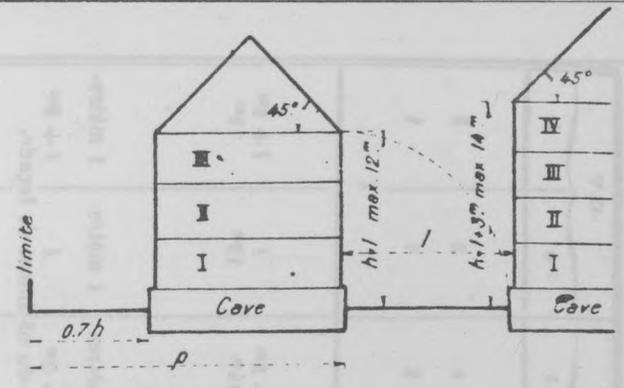
G III

Distance arrière
 si $p = 20^m$ $0.6h$
 si $p > 20^m$ $0.6h + 0.1(p - 20)$
 maximum $0.7h$



GII

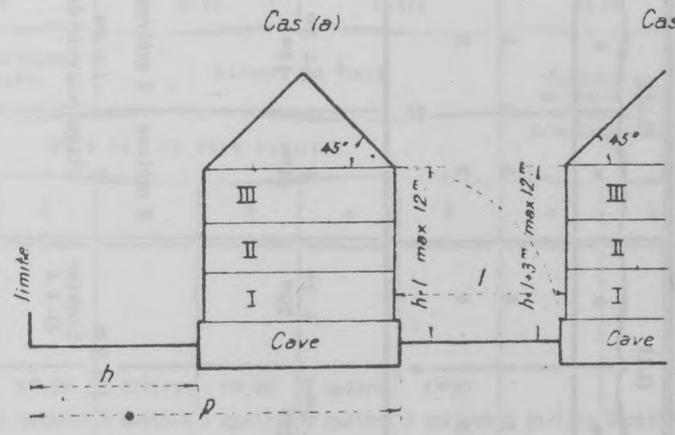
Distance arrière
 si $p = 20^m$ $0.7h$
 si $p > 20^m$ $0.7 + 0.2(p - 20)$
 max. h



Densité 60% + 10% de constructions de moins de 5^m Densité 75%

GI

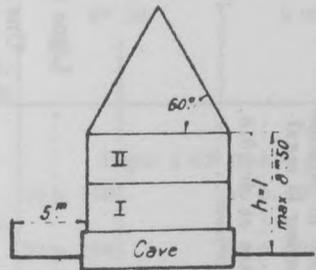
Distance arrière: h



Densité 50% + 10% de constructions de moins de 5^m Densité 60%

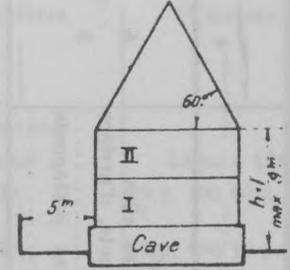
OI

Densité 40%
 + 10% en rez de chaussée



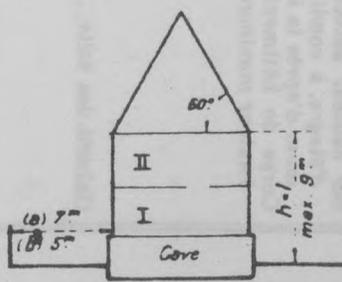
OIII

D = 55% + 15%
 en rez de ch.



OII

D 40% + 10% en r de ch



OIV

Densité (a) 50%
 (b) 60%
 + 10% en r de ch.

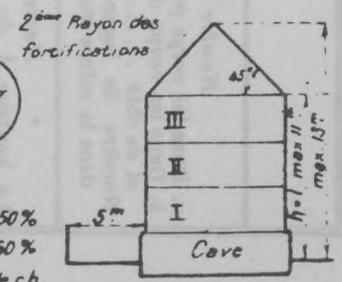


Tableau I. — Caractéristiques des classes de construction fermée.

	G-I		G-II		G-III		G-IV		G-V	
	a	b	a	b	a	b	a	b	a	b
<i>Nombre des étages autorisés.</i>										
a. Dans les corps principaux et dans les ailes.....	5	6	5	6	4	5	3	4	3	3
b. Dans les corps de bâtiments, distincts, d'arrière et de côté.....	5	6	3	4	2	3	1	2	1	1
Nombre de logements pouvant être juxtaposés dans la même maison.....	4		4		2		2		2	
<i>Hauteur des bâtiments.</i>										
La hauteur <i>h</i> du mur de face ne peut dépasser (<i>l</i> largeur de la rue).....	$l + 3^m$ 20 ^m	$l + 3^m$ 20 ^m	$l + 3^m$ 20 ^m	$l + 3^m$ 20 ^m	l 14 ^m	$l + 3^m$ 18 ^m	l 12 ^m	$l + 8^m$ 14 ^m	l 12 ^m	$l + 8^m$ 12 ^m
Ni un maximum de.....	10 mètres,	10 ^m si $l < 7$								
Exceptionnellement de.....	si $l < 7^m$	11 ^m ,50 si $l < 8,60$								
Sur hauteur autorisée pour compléter le nombre d'étages, à condition de ne pas dépasser le maximum d'après la largeur de rue.....					2 mètres	2 mètres	1 mètre	2 mètres	1 mètre	1 mètre.
Corps de bâtiments distincts d'arrière et de côté, hauteur maximum (<i>l</i> , largeur de cour).....	$l + 3^m$	10 mètres, cours de 7 ^m à 8 ^m ,50 ; 11 ^m ,50, cours de 8 ^m ,50	$l + 3^m$	Comme G-I b	Sans pouvoir dépasser la hauteur du bâtiment de façade.					
Gabarit des toits.....	Ligne à 45 degrés à partir du sommet du mur. Les pignons doivent avoir 1/8 de leur hauteur sous la ligne de hauteur maximum. Une ligne à 60 degrés peut être autorisée, quand elle reste sous la ligne à 45 degrés menée par le pied de l'alignement opposé.									
<i>Distance des murs arrière des bâtiments aux limites, quand ils comportent des fenêtres, dans les parcelles de moins de 20 mètres de profondeur.....</i>										
Et au moins.....	$\frac{4}{10} h$	5 mètres	$\frac{5}{10} h$	5 mètres	$\frac{6}{10} h$	6 mètres	$\frac{7}{10} h$	6 mètres	h	6 mètres
Si la parcelle a une profondeur <i>p</i> de plus de 20 mètres, augmenter la distance de.....	$\frac{1}{10} (p - 20)$		$\frac{1}{10} (p - 20)$		$\frac{1}{10} (p - 20)$		$\frac{2}{10} (p - 20)$			
Jusqu'au chiffre de distance prescrit pour la classe inférieure.										
<i>Distance d'un mur latéral percé de fenêtres, à la limite latérale (variable selon la largeur totale des parcelles).....</i>										
	7 à 8 ^m	5 mètres	7 à 8 ^m	7 mètres	7 à 10 ^m	7 mètres	7 à 10 ^m	7 mètres	7 à 10 ^m	7 mètres
<i>Densité maximum de construction.....</i>										
	75 p. 100	80 p. 100	72 p. 100	75 p. 100	65 p. 100	75 p. 100	60 p. 100	75 p. 100	50 p. 100	60 p. 100
<i>Tolérance en plus pour constructions basses, de 5 mètres au plus de hauteur sous falte.....</i>										
	+ 10 p. 100		+ 10 p. 100		+ 10 p. 100		+ 10 p. 100		+ 10 p. 100	
<i>Majoration de 5 p. 100. pour les constructions d'angle, plus 1 p. 100 par 10 degrés de réduction sur l'angle droit, mais avec maximum de.....</i>										
	82 p. 100	88 p. 100	82 p. 100	88 p. 100	82 p. 100	88 p. 100	82 p. 100	88 p. 100	75 p. 100	75 p. 100
et au moins 40 mètres carrés non bâtis; 25 mètres carrés dans les parcelles d'angle.										

Tableau II. — Caractéristique des classes de construction ouverte.

	O-I		O-II		O-III		O-IV	
	CONSTRUCTIONS RURALES.		MAISONS DE VILLE				Constructions en pans de bois dans le deuxième rayon de la fortification.	
	POUR UNE OU DEUX FAMILLES							
	a	b	a	b	a	b	a	b
<i>Les bâtiments principaux doivent être éloignés des limites par une distance minimum (marge) :</i>								
Marge latérale, s'il n'y a pas de fenêtres.....	2 mètres	1 ^m ,90	2 mètres	1 ^m ,90	2 mètres	1 ^m ,90		
Marge latérale, avec fenêtres.....	5 mètres	5 mètres	5 mètres	5 mètres	5 mètres	5 mètres	5 mètres	3 mètres
Marge arrière, sans fenêtres.....	5 mètres	5 mètres	5 mètres	5 mètres	5 mètres	5 mètres	5 mètres	5 mètres
— avec fenêtres.....			7 mètres	5 mètres	5 mètres	5 mètres		
Nombre maximum d'étages (rez-de-chaussée compris).....	2		2		2		3	
			Un seul logement par étage				Deux logements par étage.	
Hauteur maximum des bâtiments. Et ne dépassant pas.....	8 ^m ,50		Égale à la largeur de la rue.		9 mètres	9 mètres	11 mètres	
Surhauteur autorisée, sans dépasser le nombre d'étages, ni la largeur de la rue.			1 ^m ,50		3 mètres			
Gabarit du toit.....	Ligne à 60° menée par le sommet du mur.						Ligne à 45°	
Densité de construction.....	40 p. 100		40 p. 100		55 p. 100		50 p. 100	60 p. 100
En plus, pour constructions accessoires en rez-de-chaussée.....	20 p. 100		10 p. 100		15 p. 100		10 p. 100	10 p. 100
En plus, pour les parcelles d'angles.	5 p. 100, plus 1 p. 100 par 10 degrés de réduction sur l'angle droit, mais avec maximum de 75 p. 100 au total.							

C21 Classes de construction, in JOYANT "Traité d'urbanisme"

des îlots réglementés par le Bauordnung). Cette continuation n'est cependant pas uniforme sur l'ensemble du territoire : l'absence de traitement du Wacken introduit une rupture dans le processus d'urbanisation ; la municipalité, propriétaire des terrains ne propose aucune organisation du lieu, que ce soit sous forme de tissu urbain ou de jardin, mais commence à affecter le terrain à des installations n'ayant pas leur place en ville et n'étant pas tributaires d'une formation urbaine traditionnelle. Ainsi est amorcée une nouvelle politique permettant des expérimentations urbaines ne s'inscrivant pas dans la logique habituelle du tissu urbain.

(11) HEGEMANN W. "Der Städtebau nach den Ergebnissen der allgemeinen Städtebauausstellungen", Berlin 1913, vol. II.

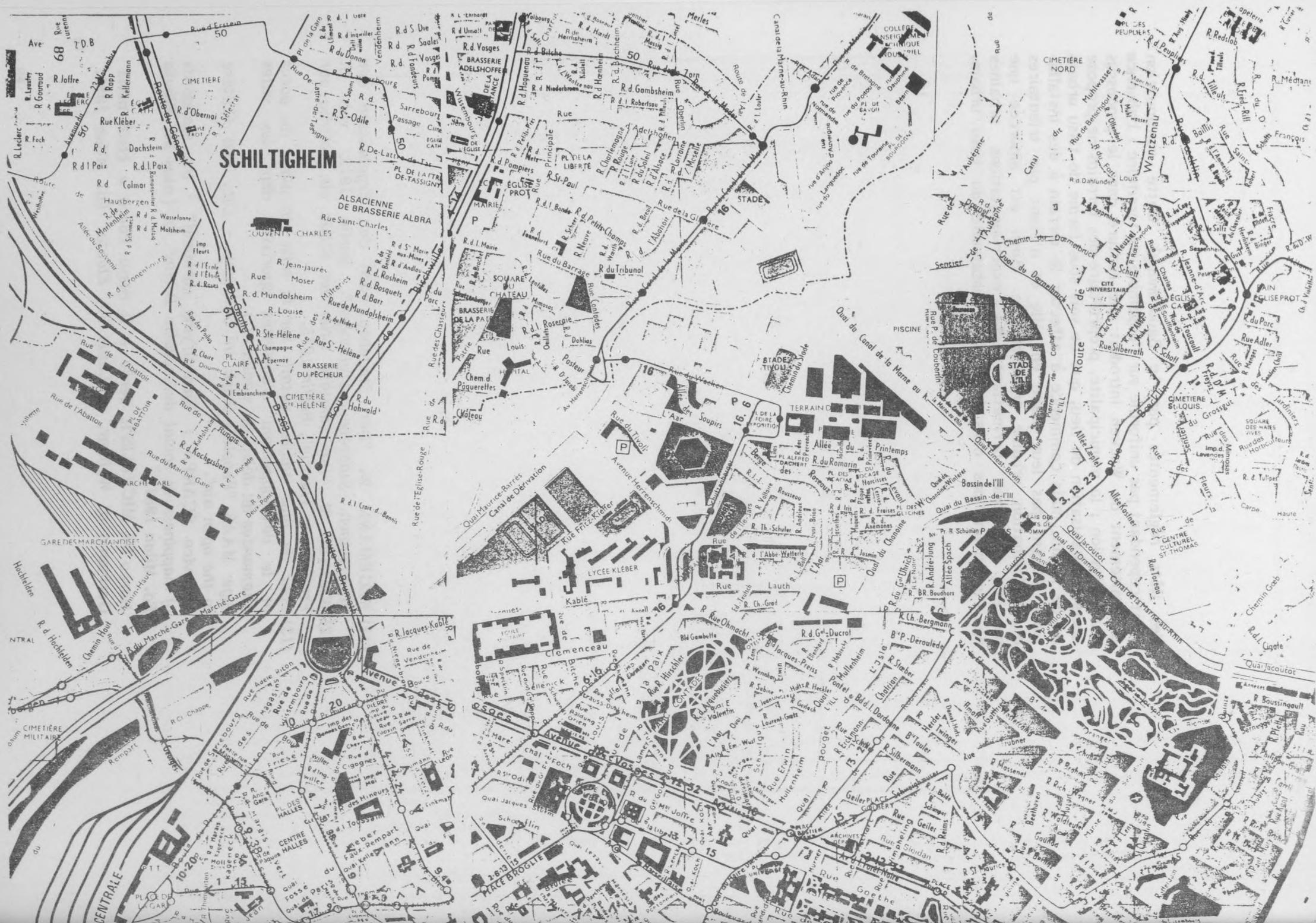
(12) WAGNER M. "Das sanitäre Grün der Städte ein Beitrag zur Freiflächen Theorie", Berlin 1915.

(13) Pour de plus amples détails sur la mise en place de parcs et le développement d'activités sportives dans les villes allemandes du début du siècle, cf :

Inge MAAS "People's Park in Germany - City and Culture in the open air".

Ludovica SCARPA : "Quantifying parkland" - the standards of happiness in social democratic Berlin". In Lotus 30, Electa Ed. Milan 1981;

Marco DE MICHELIS "Il verde e il rosso, Parco e città nella Germania di Weimar", in Lotus 30, Electa Ed. Milan 1981.





DES EQUIPEMENTS

En dépit de projets pour assurer une organisation urbaine de l'agglomération strasbourgeoise dans sa globalité, la municipalité, acteur privilégié d'intervention sur l'aire d'étude, procède à partir de 1918 à un aménagement fragmentaire des terrains.

L'état actuel de cette aire résulte de l'articulation d'éléments fragmentaires à certains aspects spécifiques des projets d'extension des années 20. L'analyse des terrains situés sur le tracé de l'ancienne enceinte et son glacis, autour de la place de Bordeaux et au Wacken, met en évidence une juxtaposition d'éléments urbains hétérogènes caractérisés par leurs formes et fonctions spécifiques :

- F1**
- sur le tracé de l'enceinte sont implantés des équipements (casernes, Stirn, Lycée Kléber, Maison de la Radio et de la Télévision, Ecole, Logements Populaires S.I.B.A.R.) ;
 - le Schief^ßrain reste un quartier de pavillons près du Tivoli, déterminé dès 1907 ;
 - au Schützenrain est implanté le palais des Congrès ;
 - au Wacken se situent la foire-exposition, la cité-jardin Ungemach, les sièges de différentes banques et des terrains de sport.

La disposition de l'ensemble de ces éléments ne résulte pas d'une organisation formelle préalable ; une lecture spécifique de chaque élément s'avère nécessaire pour expliciter, et l'aire dans sa forme actuelle, et le rapport que celle-ci entretient avec la ville. Trois directions de recherche sont à prospecter :

- les persistances de l'état préalable ;
- l'impact des propositions urbanistiques ;
- les logiques internes à chaque élément.

Avant de procéder à l'étude d'un cas, la foire exposition, quelques remarques sur l'ensemble de l'aire d'étude se dégagent.

L'affectation des terrains à des éléments urbains précis nécessite la prise en compte des données initiales inhérentes au lieu. Le découpage des terrains prend appui sur certaines voiries préexistantes. La rue du Wacken, l'allée des Soupirs, l'avenue Schutzenberger et le quai du Canal constituent l'infrastructure routière de base qui n'est pas transformée. A partir de 1918, les divers éléments investissent progressivement les terrains de part et d'autre de ces voies.

D'autres transformations affectent cependant l'aire d'étude : le dérasement des remparts entraîne une modification du réseau des cours d'eau. Le Fossé des Remparts est comblé entre la place de Haguenau et l'ex-porte de l'Ill, pour être remplacé par le canal de dérivation qui rejoint l'Aar plus au Nord ; de même sont comblés le Fossé de l'île aux Jars et le vieux bras de l'Ill (dit "Blutgiessen"). Ces dispositions entraînent d'une part un morcellement physique moins important des terrains, et raccordent le Wacken comme l'île aux Jars à la ville anciennement intra-muros. D'autre part, l'annexion en 1922 par Strasbourg du territoire communal de Schiltigheim situé en deça du nouveau canal de dérivation crée une situation nouvelle assurant une continuité de la zone non-aedificandi sur le front nord de la ville.

La loi de déclassement des fortifications de 1922 fixe le statut global de ces terrains, transformant l'aire du premier rayon de tir en zone non-aedificandi. La municipalité est tenue d'acquérir les parcelles privées. Si l'esprit de cette loi vise à instaurer une continuité verte autour de la ville, différents articles autorisent l'affectation de la zone non-aedificandi à d'autres utilisations que celles d'espace vert : foire exposition, logements populaires, polygones exceptionnels, constructibilité en bordure des voies de pénétration... L'urbanisation réelle de la Ceinture Verte ne fait qu'accentuer ces dérogations. Ainsi l'aire d'étude échappe sur presque la moitié de la surface à l'esprit initial de cette loi. En fait, l'étude des différents éléments urbains devrait permettre de déterminer l'impact de cette volonté d'instaurer une continuité verte. L'absence de définition précise de l'aménagement prescrit, permet une interprétation large de la notion d'espace libre. (1)

Suite à la non application des propositions formelles pour la Ceinture Verte de 1925 et du plan d'aménagement de 1932-1939, cette notion s'élabore fragmentairement, en fonction des logiques formelles, fonctionnelles et urbaines propres à chaque élément.

LA FOIRE EXPOSITION

"La Foire Européenne de Strasbourg est héritière d'une tradition fort ancienne puisque la première foire strasbourgeoise se tint en 1336. Elle fut autorisée par privilège de l'Empereur Louis de Bavière. Cette foire se déroulait chaque année en novembre, quinze jours avant et quinze jours après la Saint-Martin, sur l'actuelle place Gutenberg et ses alentours. Elle attirait les marchands de Bâle, de Francfort, de Leipzig, de Liège, de Paris et de Rouen ; outre les produits locaux et régionaux, on y trouvait des draps de Londres et des Pays-Bas, de la soie de Paris, des rubans de Reims, des cotonnades de Francfort et de Milan,

(1) La loi de 1922 prévoit l'instauration "... d'espaces libres, parcs et jardins,..., avec interdiction d'élever des constructions sur ces terrains,..., si ce n'est pour l'établissement des édifices nécessaires à la surveillance et à l'utilisation de ces espaces libres, lesquelles constructions ne pourront,..., occuper une surface de plus d'un quarantième des surfaces dont il s'agit et devant être réparties sur l'ensemble de la zone à aménager et de préférence en bordure des voies publiques (loi de 1922, article 3).

des brocarts d'or de Lombardie, de la verrerie de Venise, des harengs de la mer du Nord, des peaux de Fribourg en Suisse. Des troupes de comédiens, des saltimbanques, des diseuses de bonne aventure y apportaient une joyeuse animation. Durant leur séjour dans la cité, de même que sur le trajet de leur aller et retour les marchands, exposants et visiteurs bénéficiaient de la protection spéciale de la juridiction strasbourgeoise. A partir de 1414, la foire eut lieu à la Saint-Jean ; sa durée fut ramenée à une quinzaine de jours.

La foire dont nous célébrons aujourd'hui le 50ème anniversaire fut fondée en 1926, à l'initiative de la Ville de Strasbourg, sur le terrain du Wacken qui, trois ans auparavant avait déjà servi de cadre à une importante exposition patronnée par le Gouvernement français, la Ville et l'Université de Strasbourg, mise sur pied à l'occasion du centenaire de la naissance de Pasteur. Elle avait pour vocation de marquer les étapes du développement économique de notre région. Sa renommée dépassa cependant rapidement les frontières de l'Alsace et en 1933 elle prit le nom de "Foire Européenne de Strasbourg", soulignant ainsi avant l'heure la mission européenne dont les Etats européens allaient investir officiellement notre ville au lendemain de la seconde guerre mondiale.

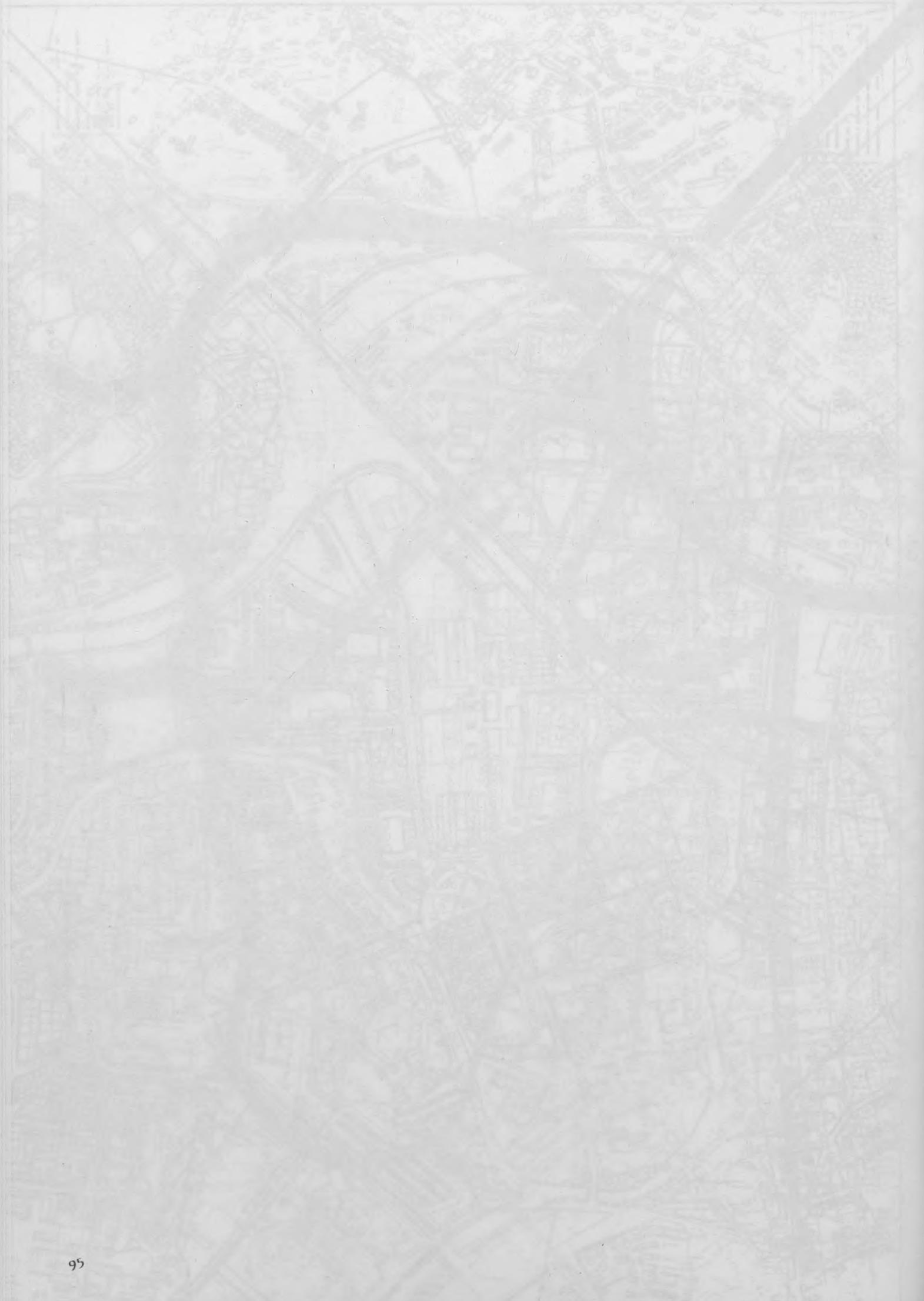
Avec 1800 exposants en 1975, dont plus d'un tiers d'étrangers venant de 34 pays, la Foire Européenne de Strasbourg non seulement illustre la richesse et la qualité de notre production régionale mais en présentant leurs fabrications nationales elle permet à de nombreux pays de confronter leurs progrès et leurs techniques. Elle a pris rang parmi les plus importantes manifestations européennes : la présence des nombreux stands officiels de pays étrangers ainsi que l'éclat particulier que revêt la cérémonie d'inauguration chaque fois présidé par un membre du Gouvernement français en portent témoignage.

La réussite de notre Foire qui voit son audience s'étendre d'année en année est certes due à la situation privilégiée de Strasbourg au croisement des grandes voies de communication et, depuis la création du Marché Commun, au coeur d'un ensemble économique où les échanges peuvent se développer dans une atmosphère de sécurité. Elle résulte aussi des efforts conjugués de la Société des Foires et Expositions de Strasbourg et de la Municipalité qui ont toujours consacré des moyens financiers importants au développement de la Foire à travers l'extension et la modernisation de ses installations et leur adaptation aux besoins des utilisateurs. Le fruit le plus récent de cet effort commun est la construction sur le terrain de la Foire d'un vaste et moderne hall d'environ 16 000 mètres carrés, qui a remplacé des bâtiments vétustes et peu fonctionnels..."

.../...







C'est ainsi que le Maire de Strasbourg, Pierre PFLIMLIN inaugurerait le cinquantenaire de la foire au Wacken, dans les traces de la C.V. Depuis se posent de façon de plus en plus aigüe des questions sur l'avenir de cette manifestation en ces lieux.

Différents projets sont à l'étude :

- extension vers l'Est, déplaçant les complexes sportifs limitrophes du Lawn Tennis Club.
- transfert, toujours sur la C.V., mais plus à l'Est encore, entre le Hilton et la place de Haguenau, où sont situés les terrains de sport universitaires et militaires.
- autres hypothèses de transfert au Sud de Strasbourg sur le Polygone ou encore hors de l'agglomération sur des terrains situés entre Brumath et Strasbourg desservis par une importante infrastructure routière et autoroutière.

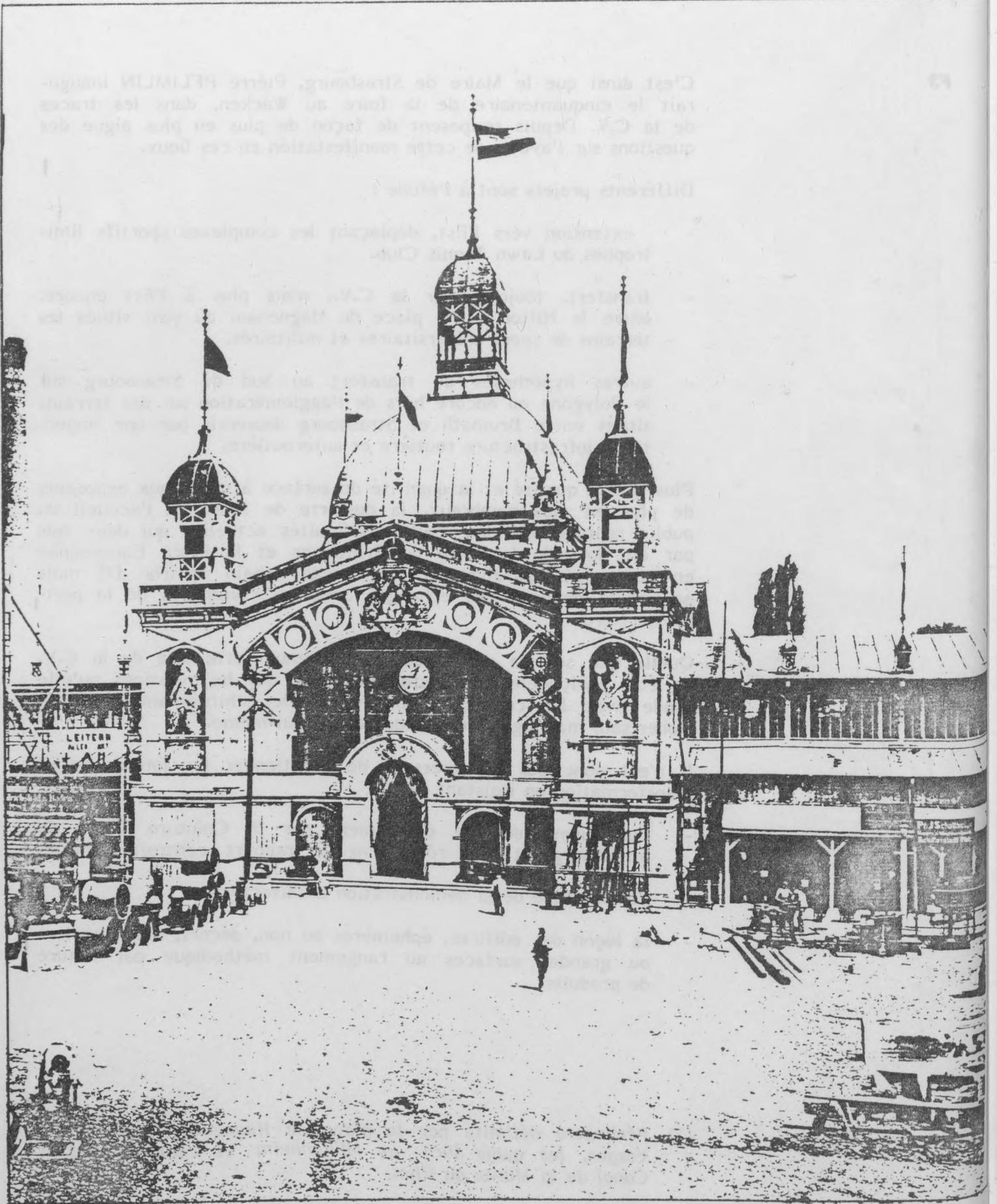
Plus que la qualité et la quantité de surface à offrir aux exposants de plus en plus nombreux, la desserte de l'aire et l'accueil du public représentent les réelles difficultés actuelles qui deux fois par an, lors de la Foire du Printemps et la Foire Européenne en septembre, paralyse 1/3 du noyau urbain environ (2) mais également perturbe les échanges avec les communes de la périphérie Nord.

Quelle que soit le projet qui soit retenu, cette aire de la C.V. va être profondément transformée, ainsi que les relations qu'elle fonde avec les communes limitrophes de Schiltigheim et de la Robertsau, mais également l'équipement lui-même.

Il n'est donc pas inintéressant de questionner les formes de sa transformation en insistant sur :

- l'urbanisme de cet équipement sur la Ceinture Verte de Strasbourg et son rôle dans le rapport centre/périphérie.
- l'importance de la démonstration architecturale.
- la leçon des édifices, éphémères ou non, décors, mass medium ou grandes surfaces au rangement méthodique par nature de produits.

(2) Périmètre délimité par la place de Haguenau, l'avenue des Vosges, les quais Zorn et Müllenheim et ceux bordant le Canal de la Marne au Rhin.



F4 Façade de la halle des machines (1895), in Stoll, BMS

La foire est l'un des piliers sur lequel Strasbourg bâtit du XIV au XVIIIème (3) sa puissance économique et politique. Au carrefour des voies de communications terrestres et fluviales du bassin européen, elle prélève une taxe sur toute marchandise transitant dans son port ; elle gère ainsi les moyens de frapper sa propre monnaie et de garantir son autonomie.

La foire, à partir du port, s'étend le long de l'artère principale de la ville, dans des bâtiments éphémères.

La foire-exposition n'apparaît à Strasbourg qu'à la fin du XIXème siècle. Elle est tout comme les expositions universelles, le produit d'une société industrielle florissante. Celles-ci ont pour but de présenter et de stimuler l'univers des marchandises en favorisant les échanges, développant la consommation et encourageant la production. Ces manifestations éphémères constituent un cliché instantané de l'état des arts et des industries et mettent en scène l'univers des marchandises.

En 1895, la "Strassburger Industrie und Gewerbe Ausstellung für Elsass, Lothringen, Baden und die Bayerische Rheinpfalz", a également un objectif politique ; l'intégration d'un territoire nouvellement annexé dans le tissu commercial allemand et la démonstration de puissance de la nouvelle autorité.

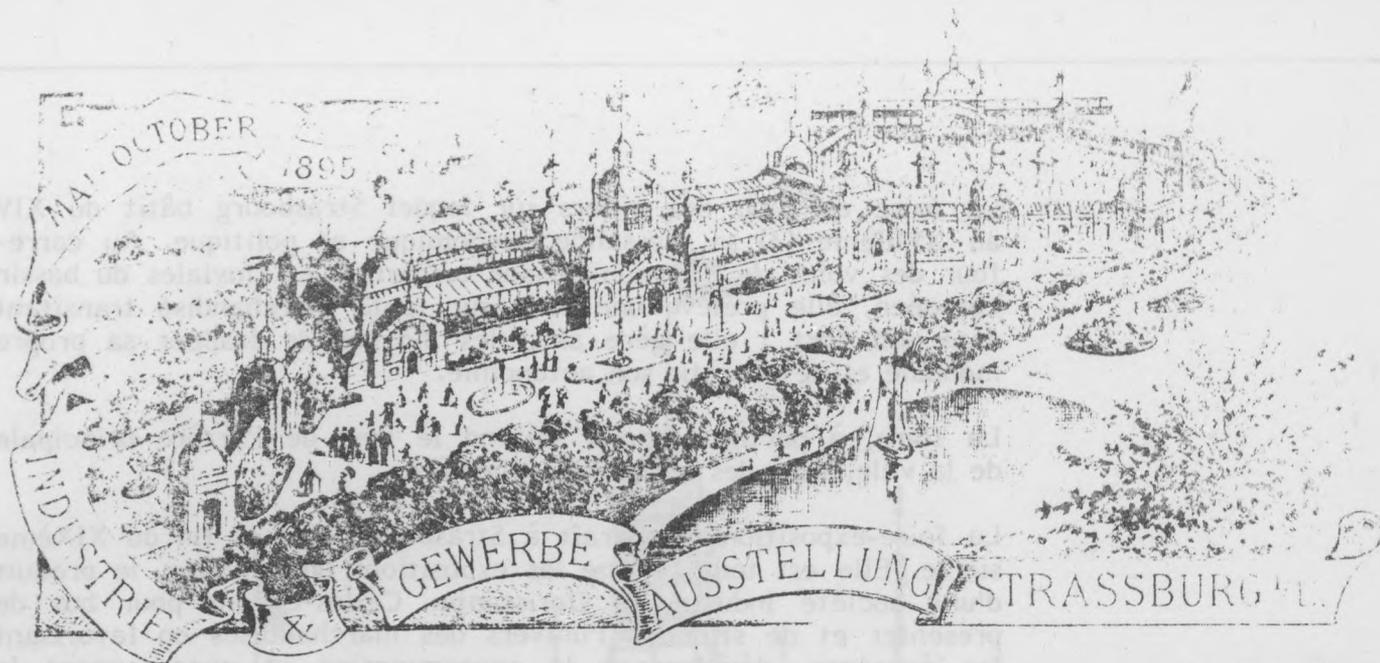
Cette "Exposition Strasbourgeoise d'industrie et d'artisanat pour l'Alsace-Lorraine, le pays de Bade et le platinat" se tient non plus disséminé dans la ville mais pour la première fois en un lieu spécifique : les jardins de l'Orangerie qui sont intégrés après le déplacement des fortifications dans le projet d'extension de la ville approuvé en 1881.

Le choix de l'implantation de cette manifestation en ce lieu, à la limite des remparts Nord-Est, stimule le développement de cette aire dont l'urbanisation se fait beaucoup plus lentement qu'au Nord-Ouest d'une part, et d'autre part incite l'aménagement du plus grand jardin public strasbourgeois, dont la superficie passe alors à 202 ha. 2 îlots sur lesquels est installé le parc d'amusement lui seront adjoints le temps de la manifestation. Ils trouveront ensuite leur destination première de lotissement.

Parmi les édifices éphémères réalisés pour cette foire exposition, deux types se distinguent : les grands palais, construits en bois et en fer, nefs abritant les machines et les produits industriels, qui sont regroupés aux limites Nord du jardin, doublant les remparts, et les pavillons disséminés dans le jardin où sont exposés les produits de l'artisanat ou sont eux-mêmes ces produits. Ce sont

(3) *Juillet 1793, suspension du commerce de transit strasbourgeois. 8 floréal an XI (1803). Définition et limites de transit des marchandises ; naissance du "Napoléon" et reprise de la frappe de l'or (7 avril 1803).*

1 janvier 1831, reprise de la régie directe de l'octroi par la ville.

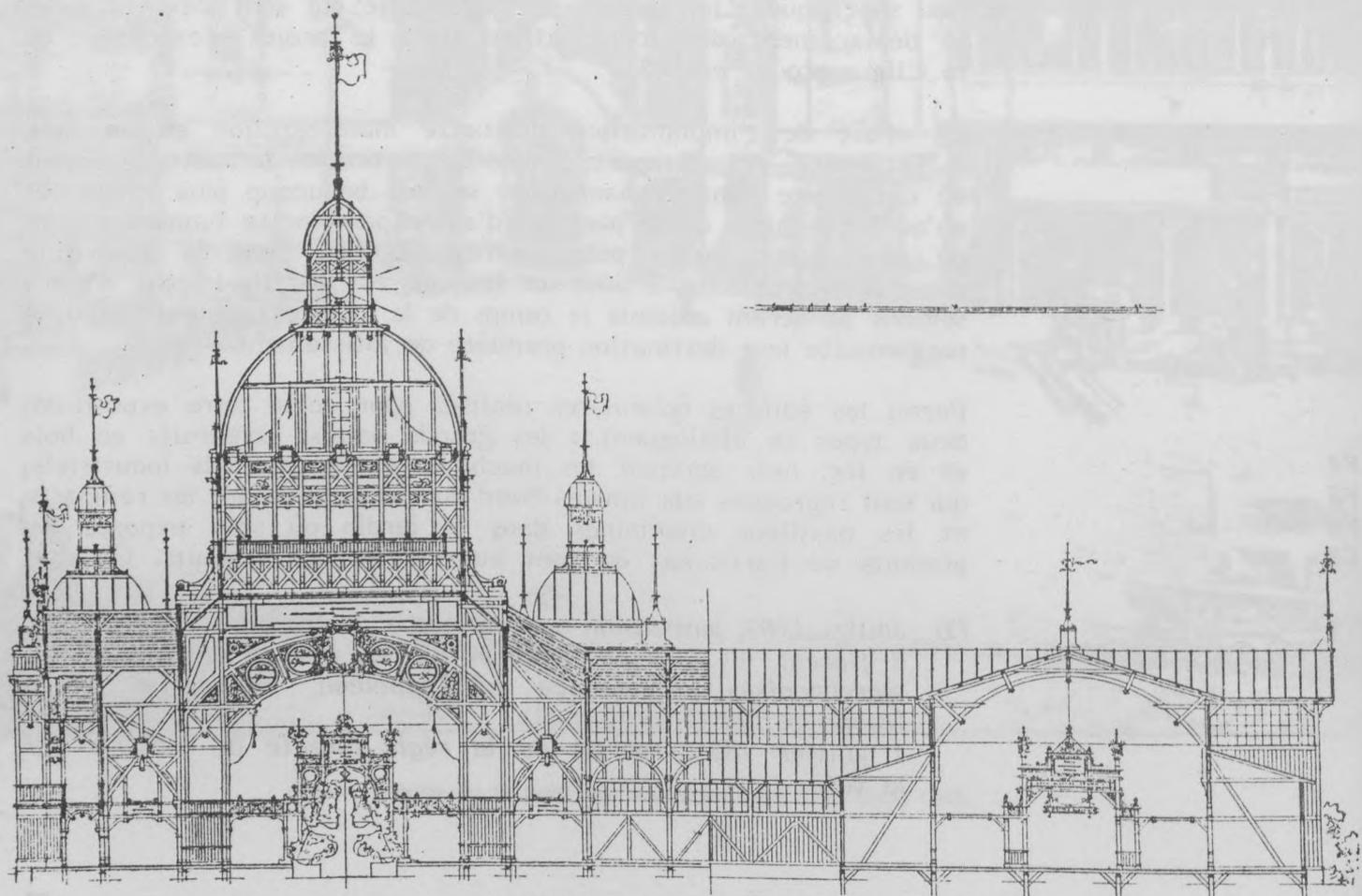


Strasbourg i. E., den 19. Januar 1895.

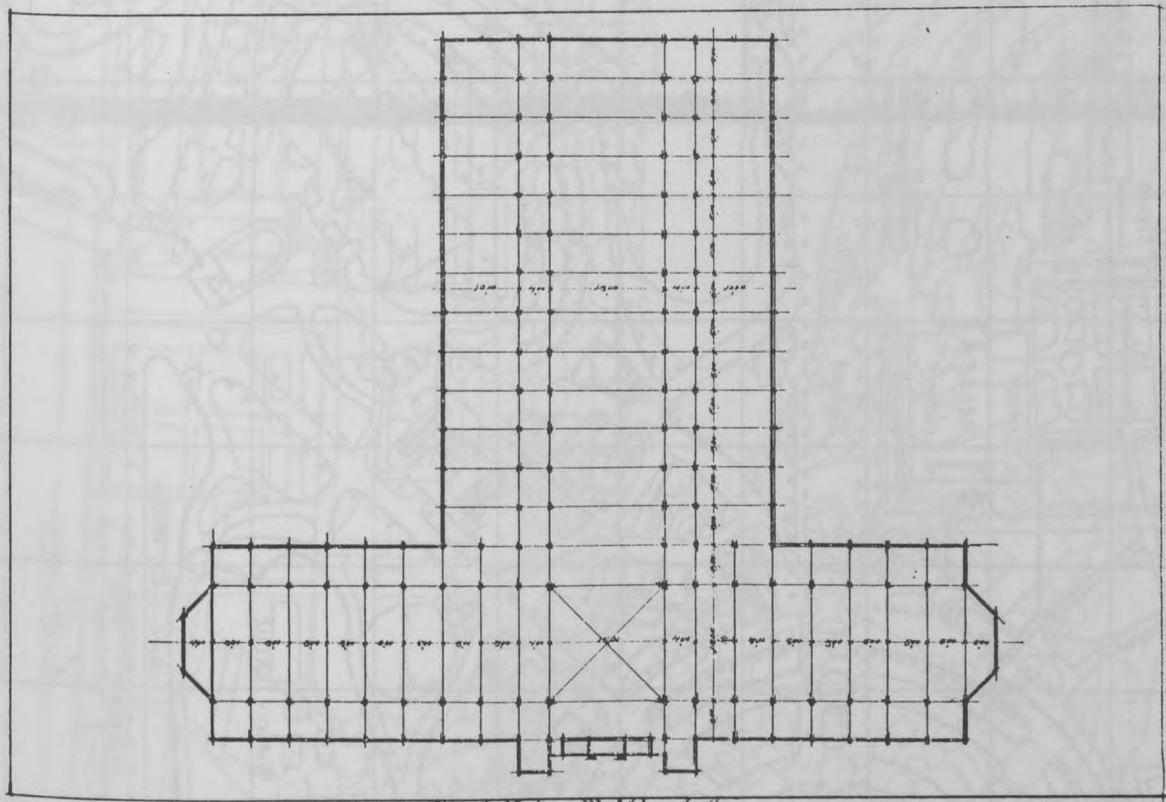
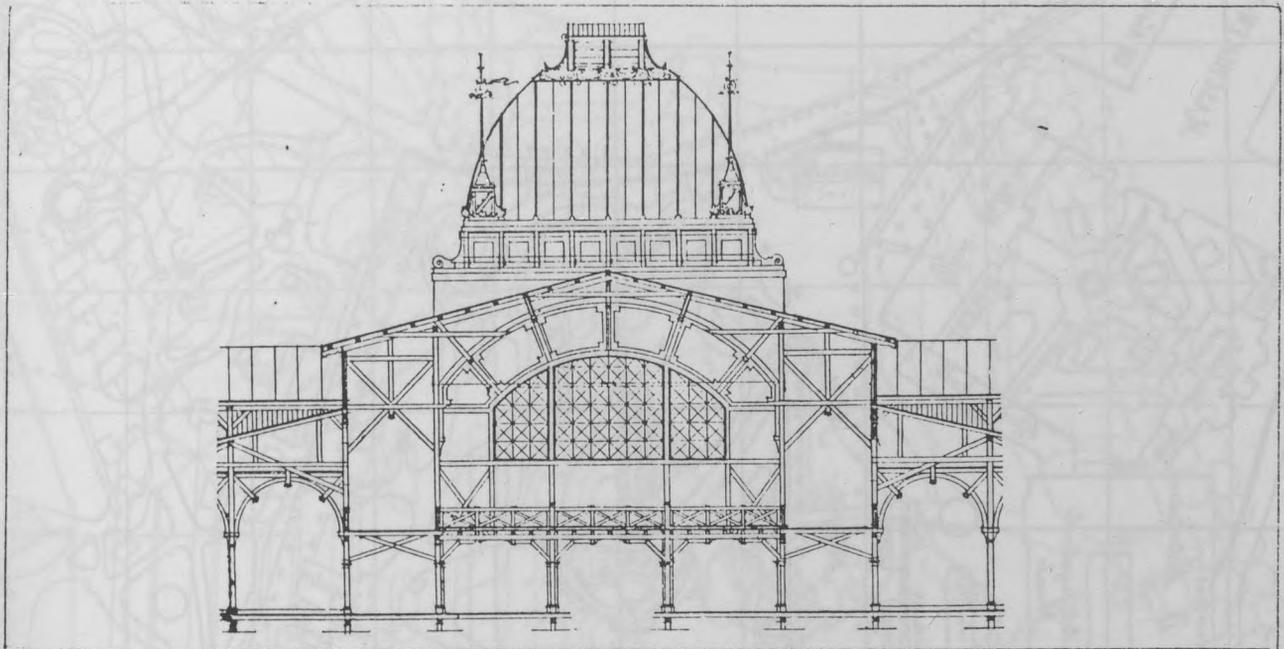
Blr. 1.

Ausstellungs-Correspondenz.

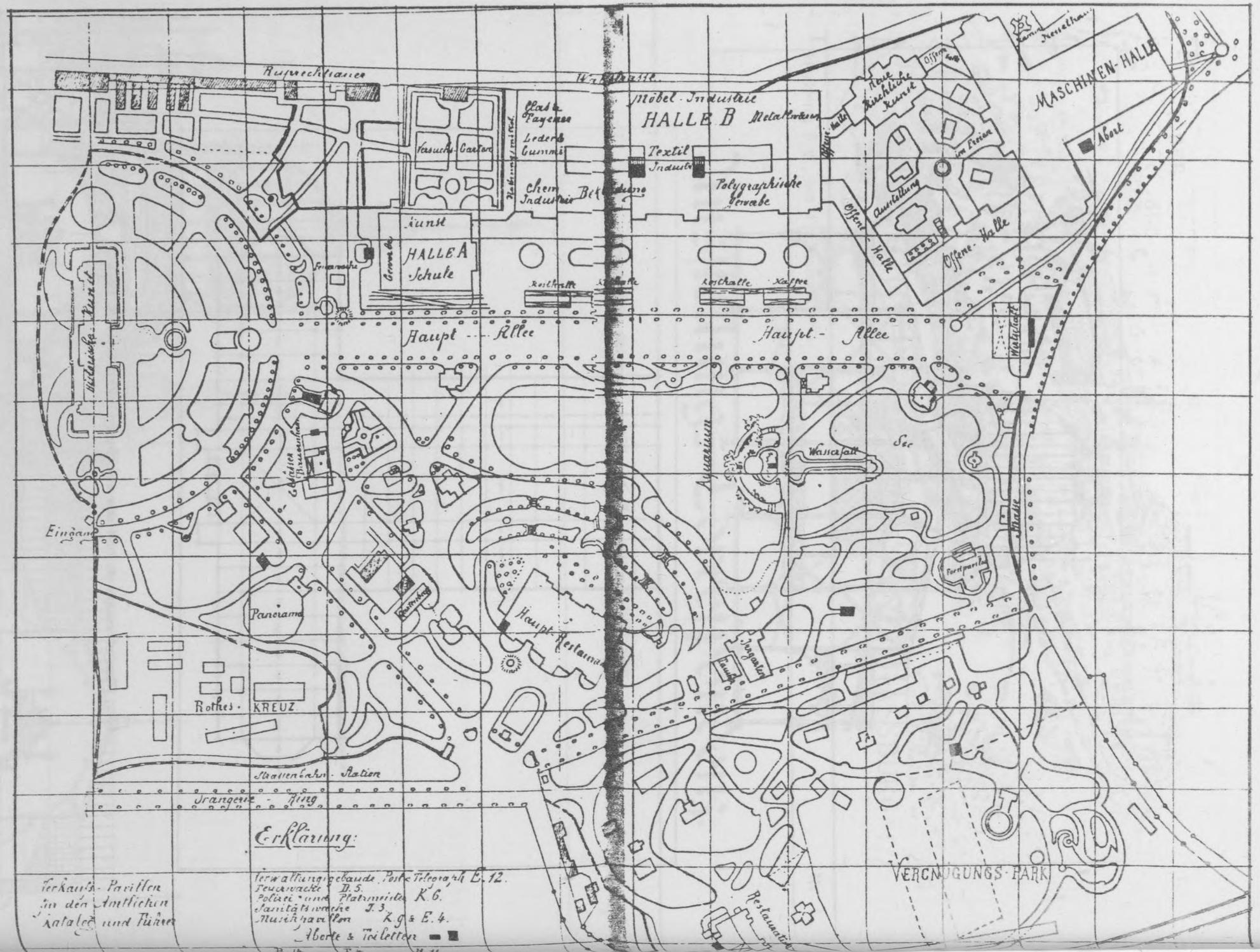
F6 Perspective des halls, quotidien de l'exposition (1895), BMS



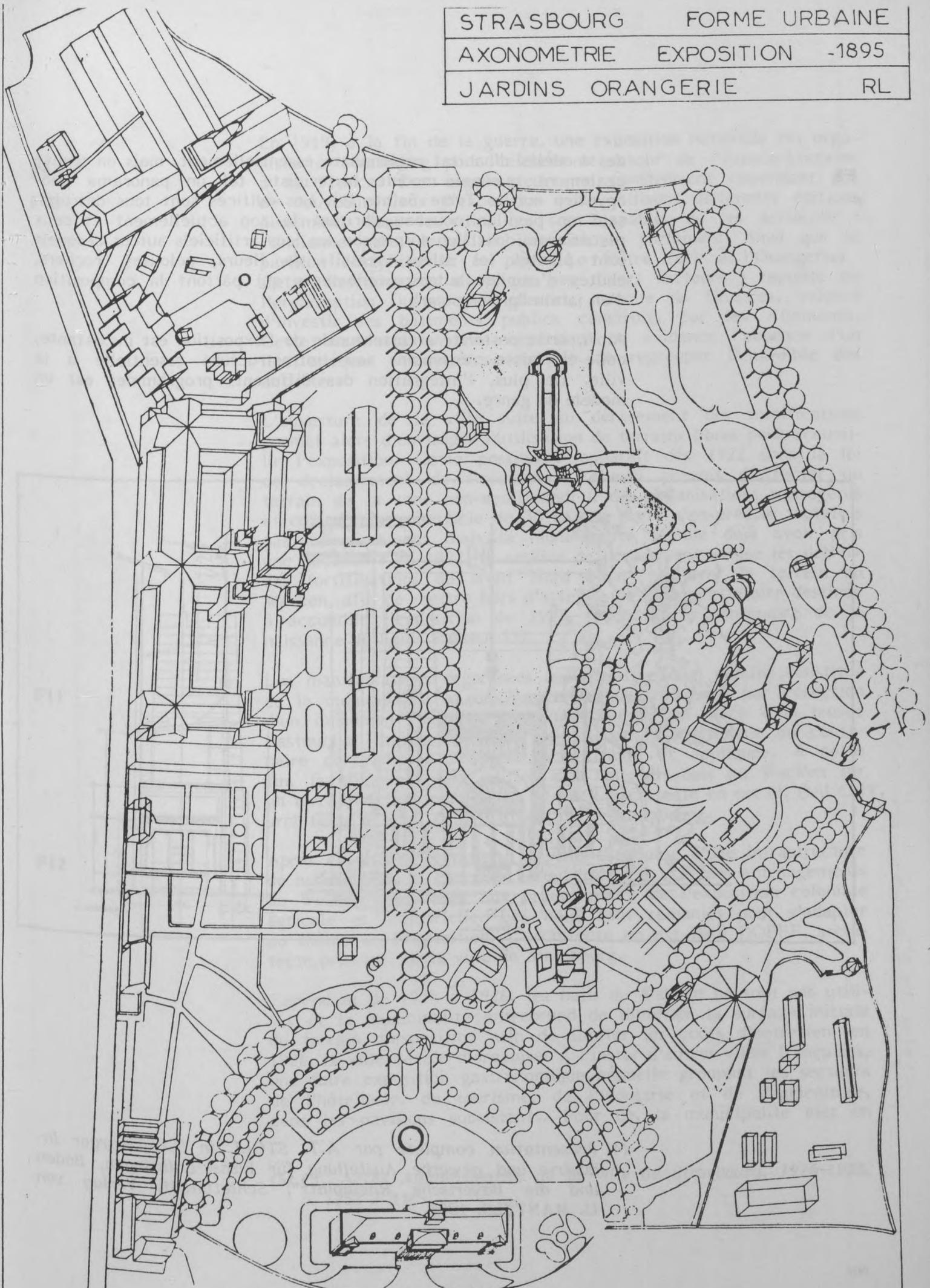
F7 Coupe de la "grande hall" in Stoll, BMS



F5 Plan et coupe du hall des machines (1895), in Stoll, BMS



STRASBOURG	FORME URBAINE
AXONOMETRIE	EXPOSITION -1895
JARDINS ORANGERIE	RL



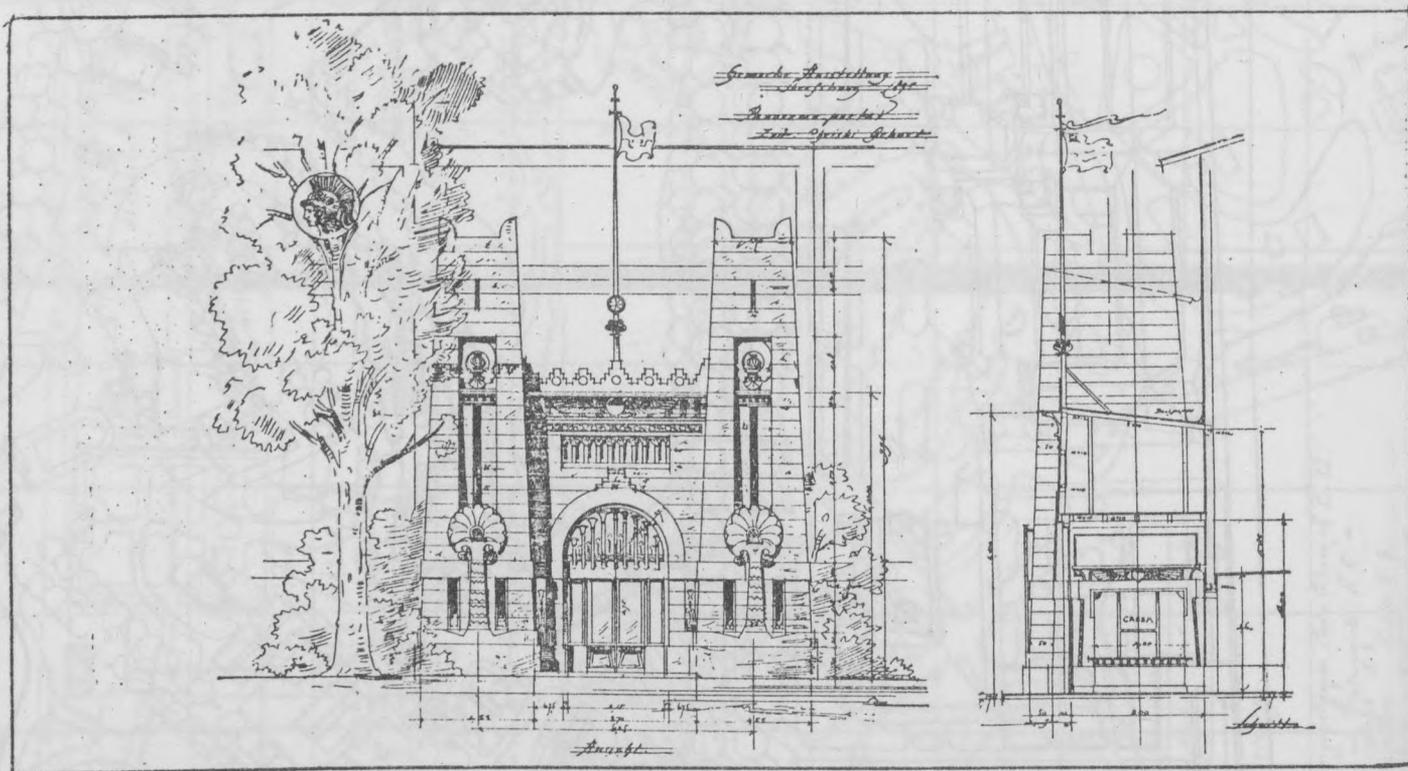
K. G. & E. 4.
 Albert & Treibler
 Architekten
 Straßburg
 1895

F8 Plan de l'exposition et axonométrie (1895)

F8

des modèles d'habitat régionaliste essentiellement, mais on trouve également quelque modèle historiciste tel un panorama néo-égyptien sur la Terre Sainte (4). Les édifices sont tous détruits, sauf un pavillon nouveau abritant le zoo actuellement et deux restaurants, dont l'un surplombe les lacs artificiels autour desquels sont plantés les allées, massifs de fleurs, pelouses, rochers, chutes d'eau et autres événements qui parfont la composition d'un jardin "pittoresque".

Ainsi, si la postérité architecturale de l'exposition est inexistante, celle-ci laisse néanmoins une infrastructure essentielle à la ville. De plus, l'intégration des différents programmes est un modèle du genre.



(4) *Présentation complète* par A.T. STOLL in "Strassburger Industrie und gewerbe Ausstellung für Elsass-Lothringen, Baden und die Bayerische Rheinplatz", Schlettstadt, Verlag von U. MANTELS. 1896.

F9
F10

En 1919, à la fin de la guerre, une exposition nationale est organisée à Strasbourg pour célébrer le retour de l'Alsace-Lorraine à la France. Les organisateurs ne construisent cependant pas de nouveaux lieux d'exposition ; ils utilisent différents édifices disséminés dans la ville, qui sont capables de les accueillir : l'ancienne gare, le palais impérial, le parlement, ainsi que le pavillon Joséphine et la place Le Nôtre face à l'Orangerie. Cette dissémination s'explique par divers facteurs : rapidité de l'organisation (juste après-guerre), manque de finances, volonté d'investir les bâtiments publics construits par les Allemands. Cette manifestation met cependant en évidence l'absence d'un lieu adéquat intra-muros, capable de regrouper l'ensemble des activités.

L'ouverture de la ville suite au dérasement des fortifications permet alors d'envisager l'utilisation de terrains libres pour accueillir l'exposition. Cette possibilité apparaît dès 1922 dans la loi de déclassement de l'enceinte. Celle-ci prévoit d'affecter un terrain de la zone non-aedificandi à des organisations passagères et ce, sur une superficie de 30 ha. Le texte n'en précise toutefois pas l'emplacement mais la municipalité semble déjà avoir pris une décision : en 1922, le service de dérasement utilise les déblais des fortifications du front Nord pour remblayer le terrain du Wacken, afin de mettre hors d'atteinte des eaux cette aire destinée à accueillir l'exposition de 1923, célébrant le centenaire de la naissance de Louis Pasteur (5).

F11

Les manifestations organisées à l'initiative d'un comité constitué de la municipalité et de l'université se traduisent par l'érection d'un monument dédié à Pasteur, la mise en place d'un musée Pasteur et l'organisation de l'exposition internationale du centenaire consacrée à l'hygiène scientifique et appliquée. A cette fin, la commune fait édifier des halls en bois au Wacken sur un terrain d'une superficie de 11 ha. L'architecte en est M. DAUCHY, architecte en chef de la Cathédrale de Strasbourg.

F12

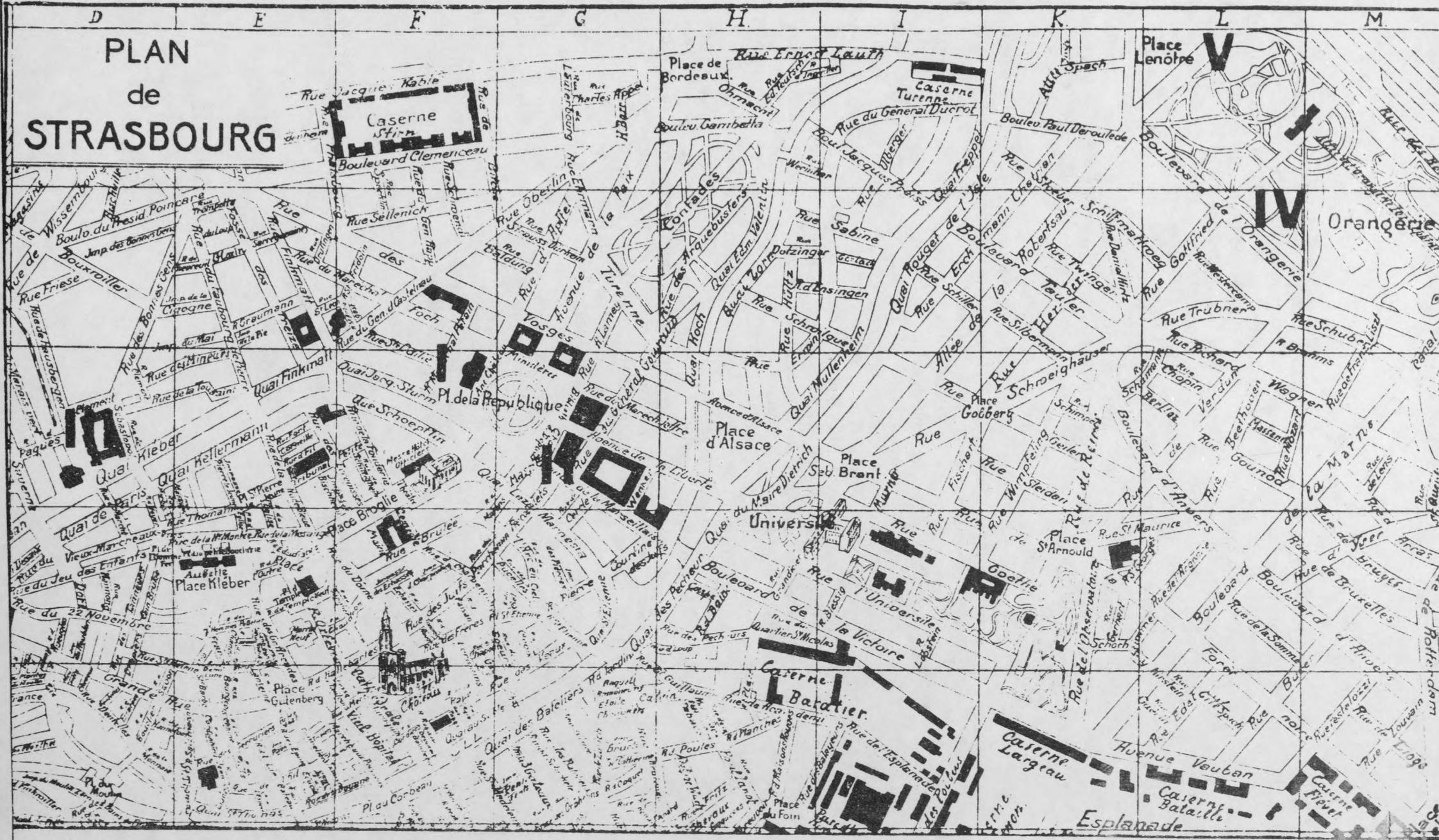
Après cette manifestation, la ville est dotée d'une infrastructure de halls qu'elle va chercher à réutiliser. En 1924, les aménagements du Wacken sont loués aux organisateurs de l'exposition coloniale agricole et industrielle. Les halls sont remaniés pour s'adapter au thème de l'exposition. L'architecte en est Paul DOPFF, architecte principal de la ville de Strasbourg.

Cependant de 1924 à 1926, les halls du Wacken ne sont pas utilisés et la municipalité entreprend de diminuer la surface initiale du terrain d'exposition afin de limiter les coûts d'entretien. En 1926, la ville décide d'organiser à l'instar d'autres villes françaises, une foire exposition gastronomique annuelle groupant les secteurs de l'hôtellerie, du tourisme, de l'industrie et de l'agriculture, dans les pavillons subsistants. Pour ce, la municipalité met en

(5) Cf. *Actes Administratifs de la ville de Strasbourg, 1919-1935*, p. 1253 / AMS.

EMPLACEMENT DES GROUPEMENTS DE L'EXPOSITION

PLAN de STRASBOURG



- I. Ancien Palais Impérial.
- II. Palais du Landtag.

- III. Ancienne Gare.
- IV. Orangerie.

- V. Place Le Nôtre.



Le Palais du Landtag, construit en 1874, est un exemple de l'architecture néo-gotique allemande. Il a été restauré et rénové pour servir de cadre à l'exposition nationale de 1919. Le bâtiment est situé à l'extrémité sud-ouest de la place du Mètre, à l'angle de la rue de la Gare.

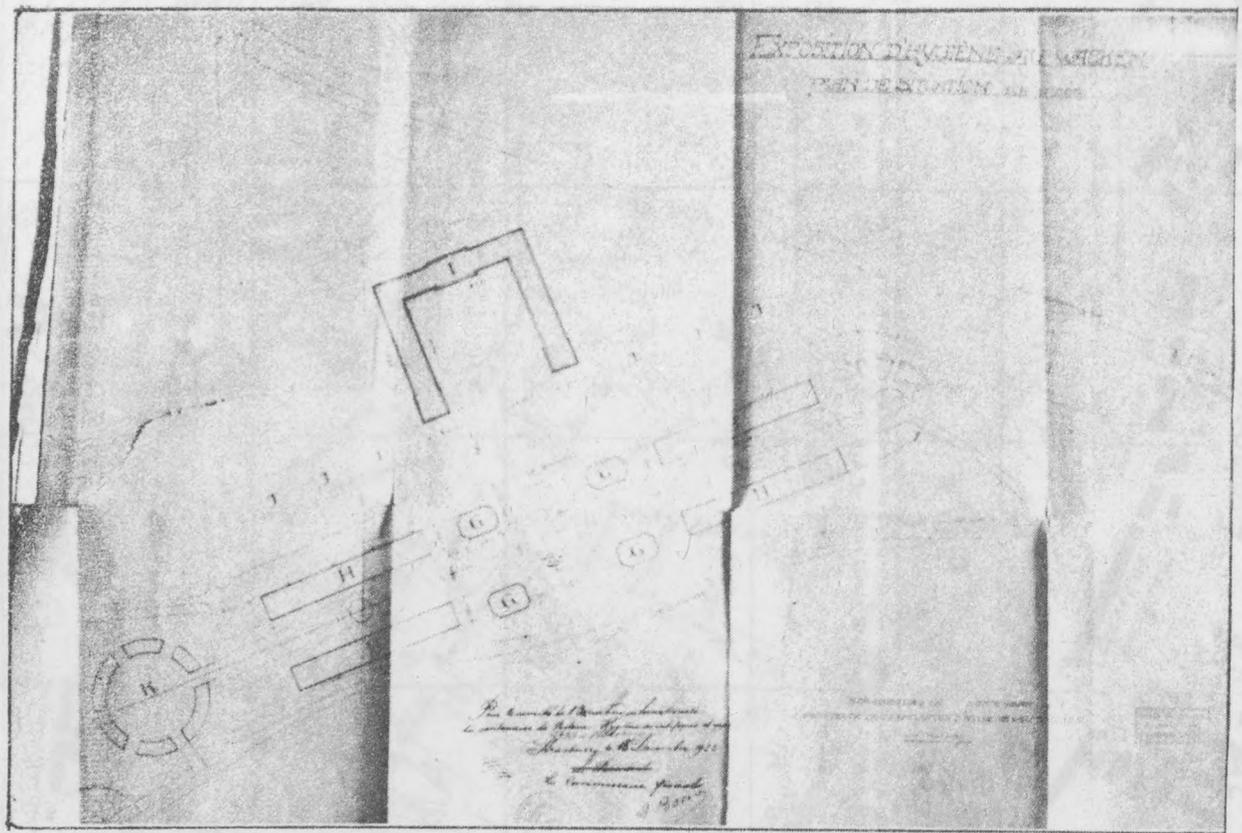
POINTE DU REMPLI 219

LE COQ GAULOIS

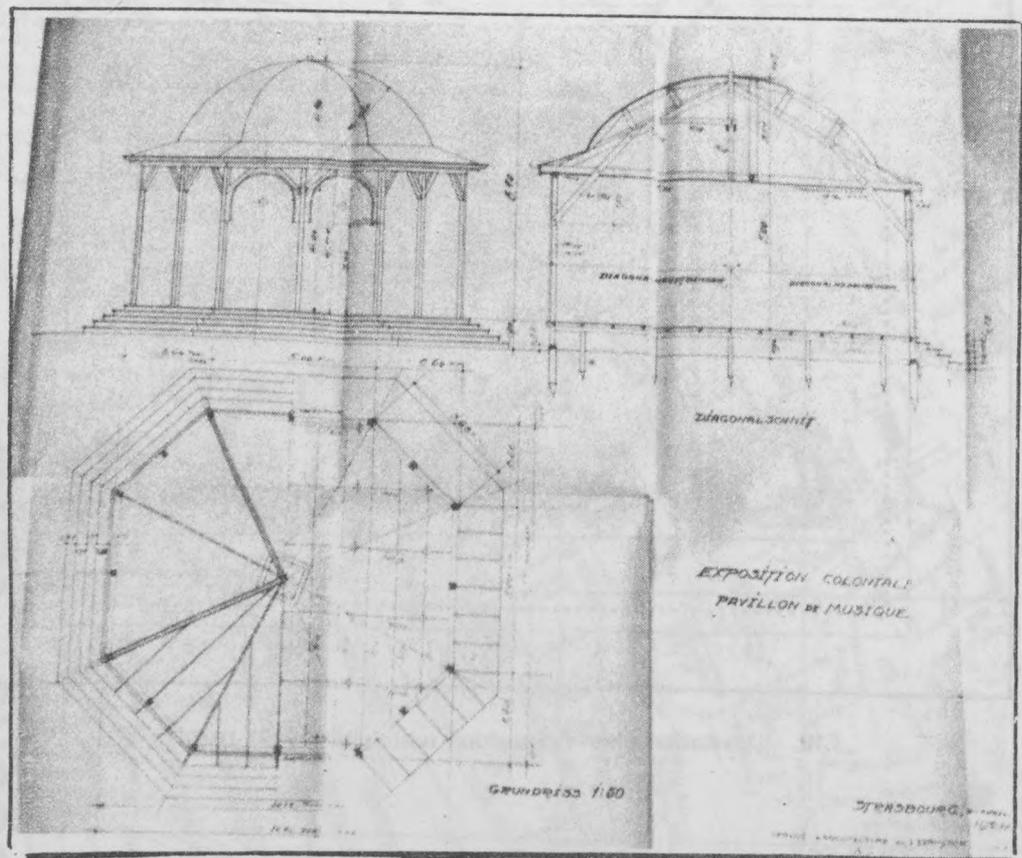
remplace l'Algue Allemand

...
INVITATION
...

F10 Invitation pour l'exposition nationale (1919) BMS



F11 Plan masse de l'exposition internationale d'hygiène (1923) au Wacken, PdB



F12 Pavillon de musique (1924), PdB

place une structure administrative gestionnaire dont le maire est président, se composant d'un comité général honorifique, d'un comité exécutif, d'un commissaire général et d'un administrateur général pour assurer les intérêts de la ville. Cet organisme est mis en place pour une durée de trois ans. La première exposition a lieu en septembre 1926. Suite à son grand succès, la construction de halls permanents destinés à la foire exposition au Wacken est décidée. En 1927-1928 sont construits deux halls massifs (en béton armé) reliés par des galeries couvertes ; le terrain d'exposition est agrandi et clôturé. En 1929, la municipalité décide de doter l'organisme chargé de la gestion de la foire-exposition d'un nouveau statut qui aboutit à la création en 1930 d'une S.A.R.L., la Société fermière des expositions de Strasbourg (80 fermes). La municipalité loue alors à cette société le terrain d'exposition (11 ha) et les pavillons, propriétés communales. La même année, la municipalité fait construire les halls d'entrée de l'exposition (architecte : Paul DOPFF) et un nouveau pont sur l'Aar, permettant la desserte du Wacken par le tramway.

En 1933, la foire exposition prend le nom de foire européenne. En dehors de la durée de la foire, les installations sont louées à des associations sportives, ou accueillent la foire-kermesse. La Sofermex poursuit le développement de la foire-exposition, rajoutant dans les années trente, de part et d'autre du grand hall en U, des hangars qui après-guerre seront remplacés par de grandes halles en dur (architecte : Paul DOPFF).

Pendant la deuxième guerre mondiale, les édifices du Wacken sont utilisés d'abord comme camp pour prisonniers de guerre, puis servent à accueillir des expositions national-socialistes : en 1941 une foire économique, "Deutsche Wirtschaftskraft - Aufbau am Oberrhein", en 1942 deux expositions de propagande "Deutsche Grösse", puis "Sowjet-Paradies". Pour ce, la municipalité procède à des réaménagements (architectes : Paul DOPFF et Richard BEBLO). En 1945, les halls servent de centre de rapatriement des prisonniers et déportés.

La foire européenne reprend dès 1946 ; les travaux de réaménagement et d'agrandissement se poursuivent jusqu'à nos jours.

La lecture détaillée des principales étapes d'aménagement du terrain de la foire exposition doit mettre en évidence les logiques inhérentes à la disposition formelle de l'ensemble et la façon dont celles-ci se positionnent par rapport à la ville.

1) Les expositions de 1923 et 1924

F 11

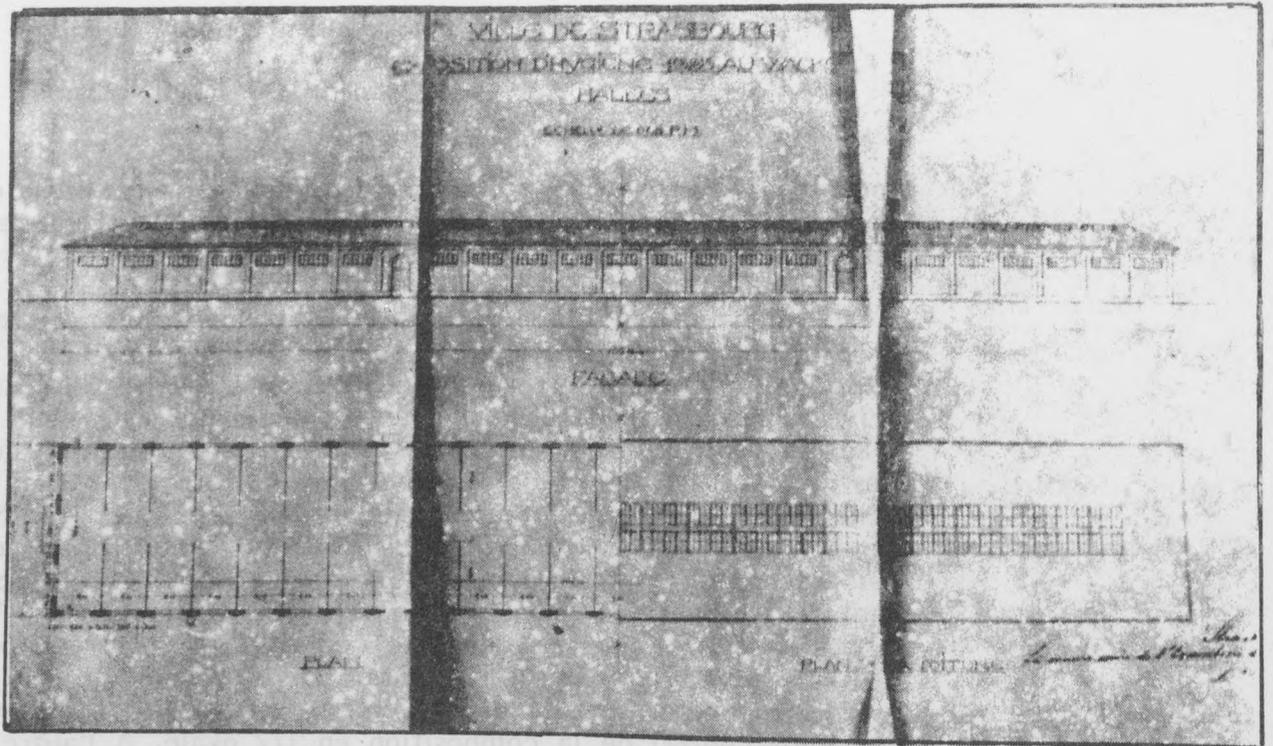
L'exposition internationale d'hygiène de 1923 est la première occasion d'implanter au Wacken un ensemble d'édifices destinés à des manifestations. Les constructions principales, non permanentes, sont constituées de 4 halls longitudinaux disposés parallèle-

ment deux à deux le long d'un axe longitudinal, 4 pavillons octogonaux placés de part et d'autre du même axe, et situé perpendiculairement à celui-ci, un hall en U.

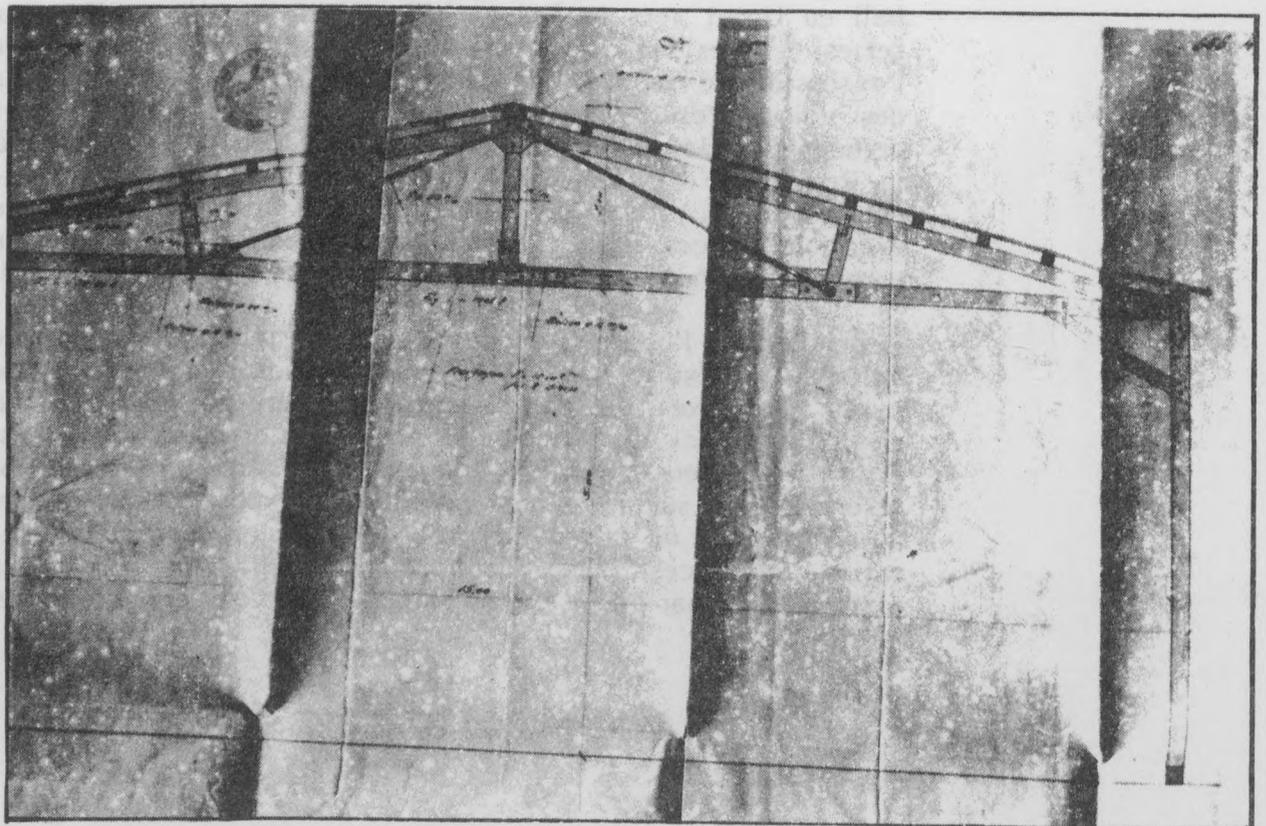
Cette implantation est ainsi ordonnée sur deux axes orthogonaux à partir desquels s'articulent l'ensemble des pavillons et des halls. Les îlots en terre-plein destinés à accueillir les pavillons privés s'inscrivent dans la même logique, sauf dans les cas où d'autres contraintes modifient les données ; la résolution du tracé des îlots résulte alors de l'articulation de la composition orthogonale aux voiries existantes (rue du Wacken, allée des Soupirs) et à l'entrée de l'exposition. Ainsi l'axe longitudinal principal est arrêté par un traitement d'îlots disposés en 1/2 ovale permettant de résoudre la liaison avec le tracé de la rue du Wacken à cet endroit ; à partir de cette composition, d'autres îlots sont dessinés jusqu'à l'allée des Soupirs. L'axe longitudinal sera effectivement arrêté par l'implantation d'un pavillon de l'électricité sur l'îlot central de la composition en 1/2 ovale. A l'autre extrémité de cet axe, l'entrée principale de l'exposition est résolue de manière à raccorder cette composition à une place circulaire sur laquelle débouche l'avenue Schutzenberger qui relie le Wacken à la ville.

Cette résolution classique de la composition - axes orthogonaux instaurant un ordre à partir duquel sont disposés les édifices, articulation de ces axes à des voiries existantes par un traitement en plan de forme circulaire, arrêt des axes par des édifices (l'axe orthogonal est lui même terminé par l'avant-corps central du hall en U, et vers le Sud par l'implantation du pavillon des brasseries) - n'est pas sans rappeler la manière dont est organisé l'extension de la ville en 1880. Là aussi la disposition du tracé des voiries résulte de l'instauration première d'axes structurants orthogonaux (ex : Avenue de la Paix débouchant sur place de la République et Avenue de la Liberté, axe visuel perpendiculaire au précédent, allant du palais impérial à l'université). Aussi la création de ces halls d'exposition procède de la même pratique urbanistique, héritée de l'art urbain du 18^{ème} et 19^{ème} siècles.

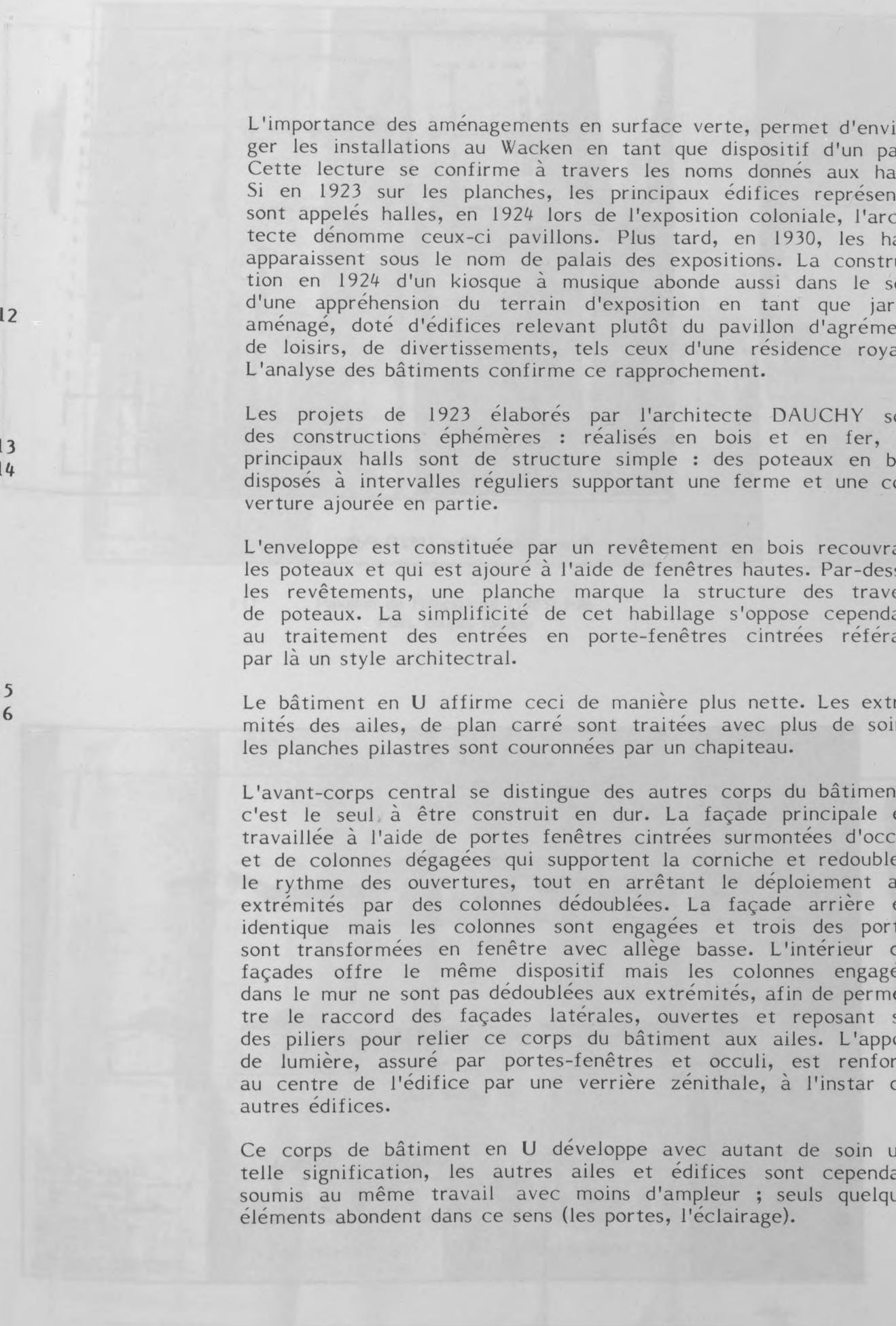
Cependant à l'opposé de l'extension de 1880, l'implantation des édifices ne résulte pas d'une simple dichotomie voiries/ilôts construits. Les axes de composition ne correspondent pas aux voiries ; celles-ci sont secondaires dans l'organisation d'ensemble. D'autres facteurs entrent en jeu : le terrain d'exposition doit réserver des surfaces aux pavillons d'exposants privés, et doit aussi disposer, du fait de son rôle de mise en scène d'une manifestation, d'espaces libres de représentation. Ainsi les axes sont matérialisés par des plates-bandes de verdure, éléments d'un jardin.



F13 Plan et façade d'un hall longitudinal
(1923), PdB



F14 Détail de construction du hall
(1923) PdB



F12

L'importance des aménagements en surface verte, permet d'envisager les installations au Wacken en tant que dispositif d'un parc. Cette lecture se confirme à travers les noms donnés aux halls. Si en 1923 sur les planches, les principaux édifices représentés sont appelés halles, en 1924 lors de l'exposition coloniale, l'architecte dénomme ceux-ci pavillons. Plus tard, en 1930, les halls apparaissent sous le nom de palais des expositions. La construction en 1924 d'un kiosque à musique abonde aussi dans le sens d'une appréhension du terrain d'exposition en tant que jardin aménagé, doté d'édifices relevant plutôt du pavillon d'agrément, de loisirs, de divertissements, tels ceux d'une résidence royale. L'analyse des bâtiments confirme ce rapprochement.

F13

F14

Les projets de 1923 élaborés par l'architecte DAUCHY sont des constructions éphémères : réalisés en bois et en fer, les principaux halls sont de structure simple : des poteaux en bois disposés à intervalles réguliers supportant une ferme et une couverture ajourée en partie.

L'enveloppe est constituée par un revêtement en bois recouvrant les poteaux et qui est ajouré à l'aide de fenêtres hautes. Par-dessus les revêtements, une planche marque la structure des travées de poteaux. La simplicité de cet habillage s'oppose cependant au traitement des entrées en porte-fenêtres cintrées référant par là un style architectural.

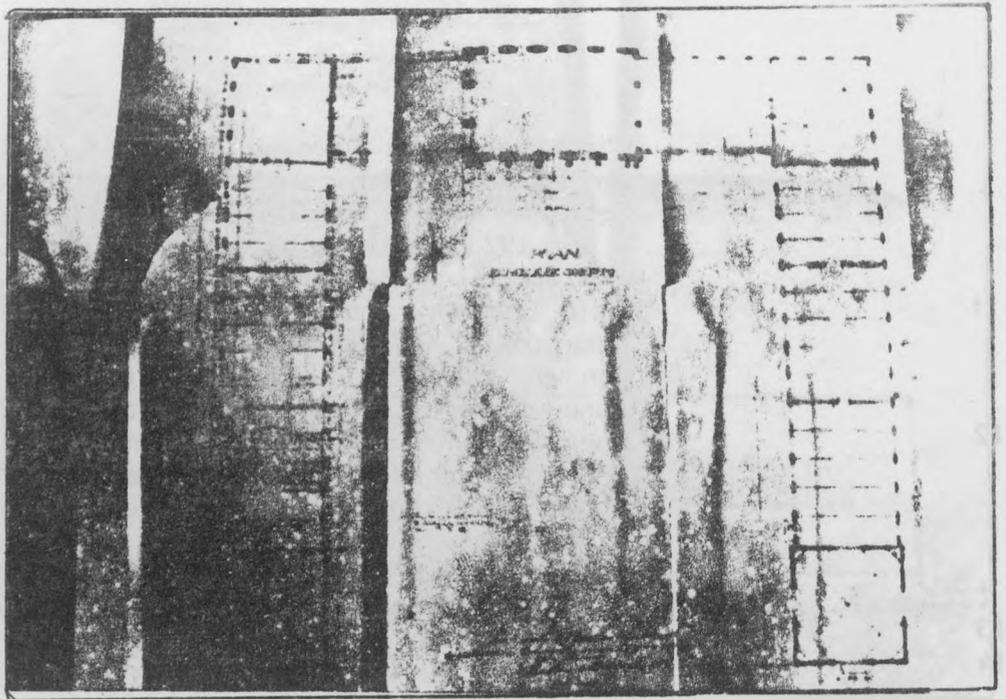
F15

F16

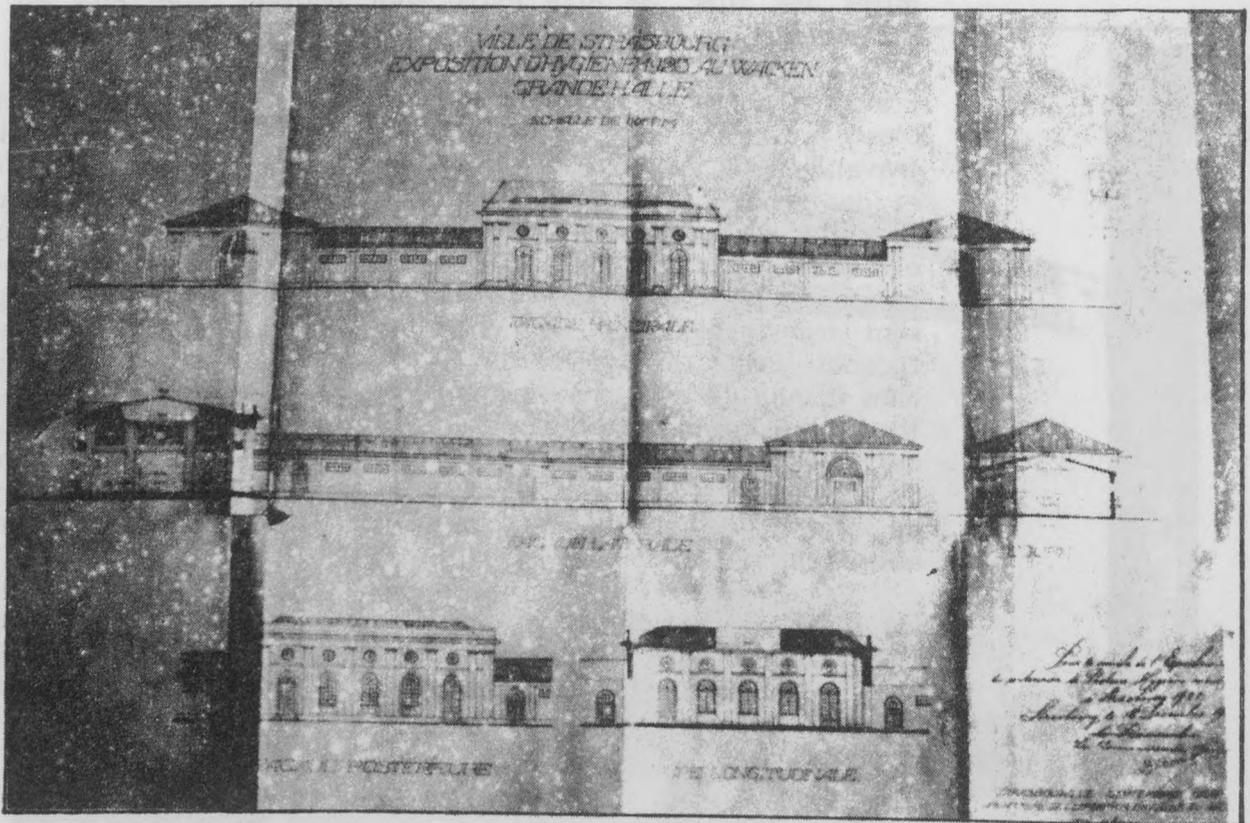
Le bâtiment en U affirme ceci de manière plus nette. Les extrémités des ailes, de plan carré sont traitées avec plus de soin ; les planches pilastres sont couronnées par un chapiteau.

L'avant-corps central se distingue des autres corps du bâtiment : c'est le seul à être construit en dur. La façade principale est travaillée à l'aide de portes fenêtres cintrées surmontées d'oculi et de colonnes dégagées qui supportent la corniche et redoublent le rythme des ouvertures, tout en arrêtant le déploiement aux extrémités par des colonnes dédoublées. La façade arrière est identique mais les colonnes sont engagées et trois des portes sont transformées en fenêtre avec allège basse. L'intérieur des façades offre le même dispositif mais les colonnes engagées dans le mur ne sont pas dédoublées aux extrémités, afin de permettre le raccord des façades latérales, ouvertes et reposant sur des piliers pour relier ce corps du bâtiment aux ailes. L'apport de lumière, assuré par portes-fenêtres et oculi, est renforcé au centre de l'édifice par une verrière zénithale, à l'instar des autres édifices.

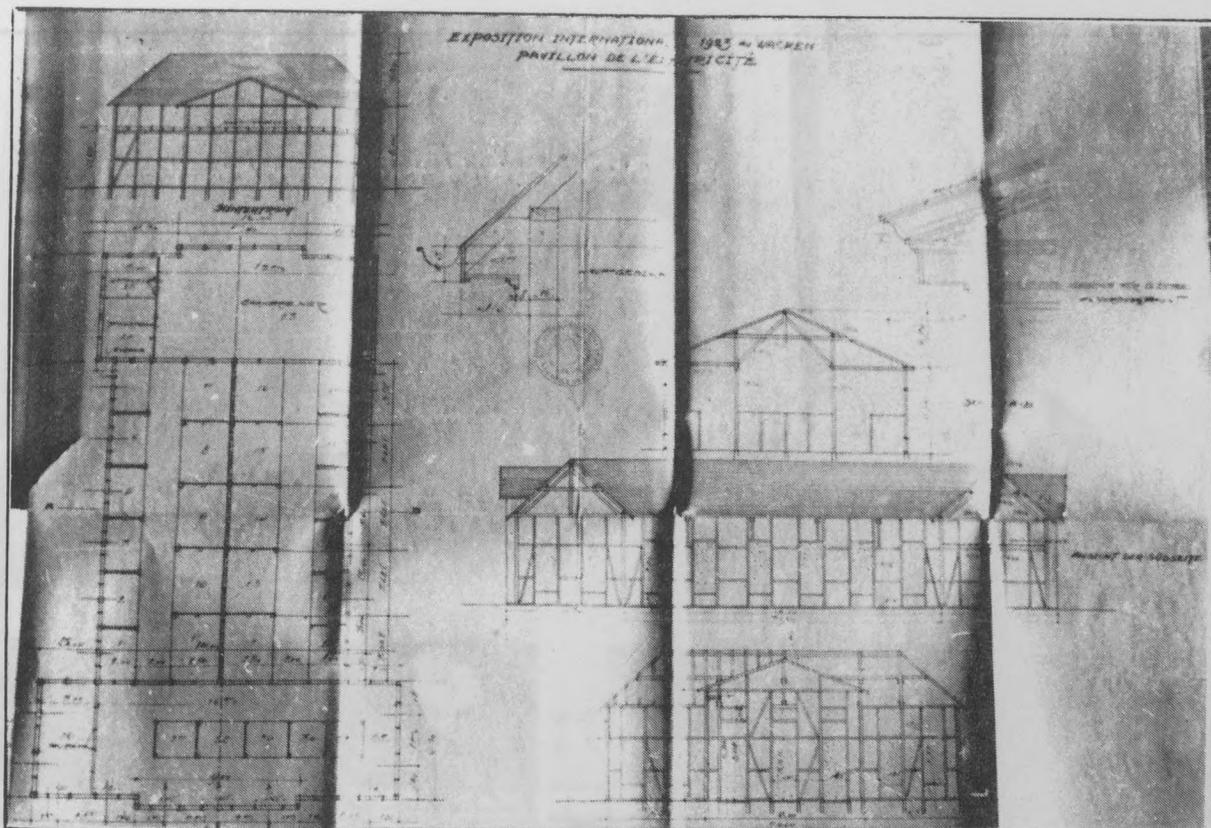
Ce corps de bâtiment en U développe avec autant de soin une telle signification, les autres ailes et édifices sont cependant soumis au même travail avec moins d'ampleur ; seuls quelques éléments abondent dans ce sens (les portes, l'éclairage).



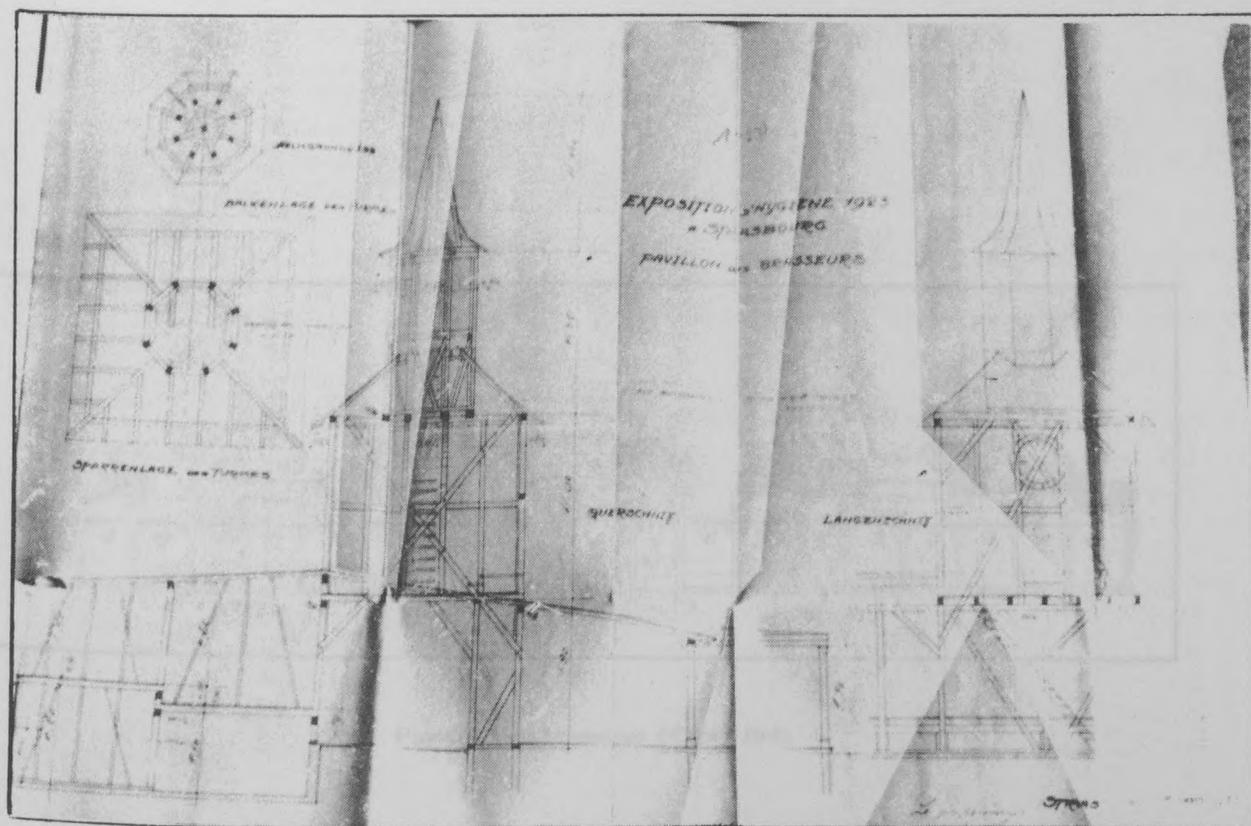
F15 Grande Halle, Plan (1923) PdB



F16 Grande Halle, Façades et coupes (1923) PdB



F17 Pavillon de l'électricité (1923) Pdb
Plan, coupe, façade



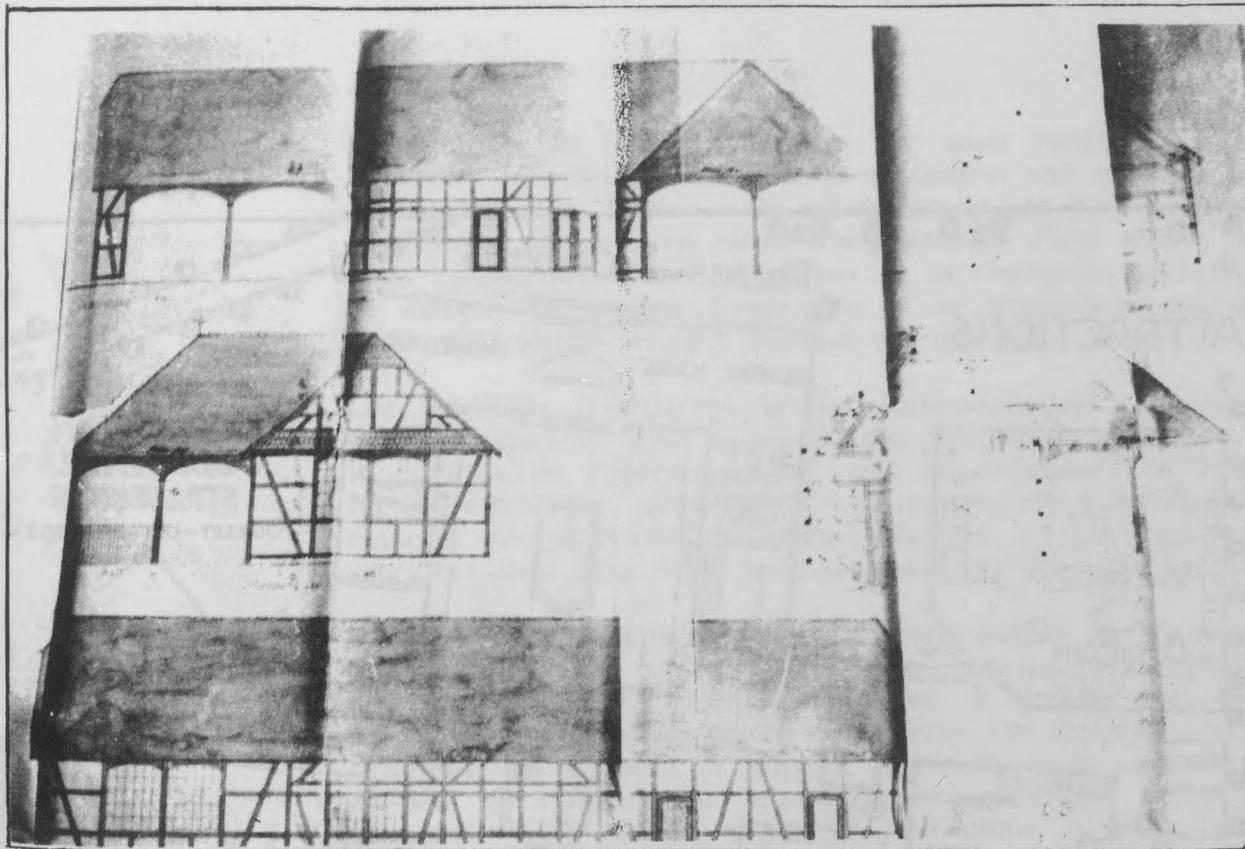
F18 Pavillon des Brasseurs (1923) PdB
Plan et coupe



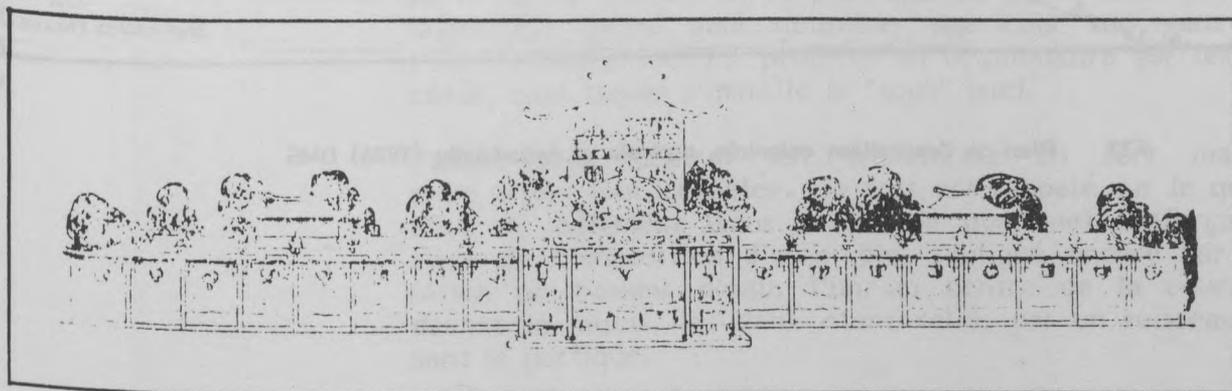
Plan de l'édifice de l'Université (1911) 177
L'axe principal, l'axe



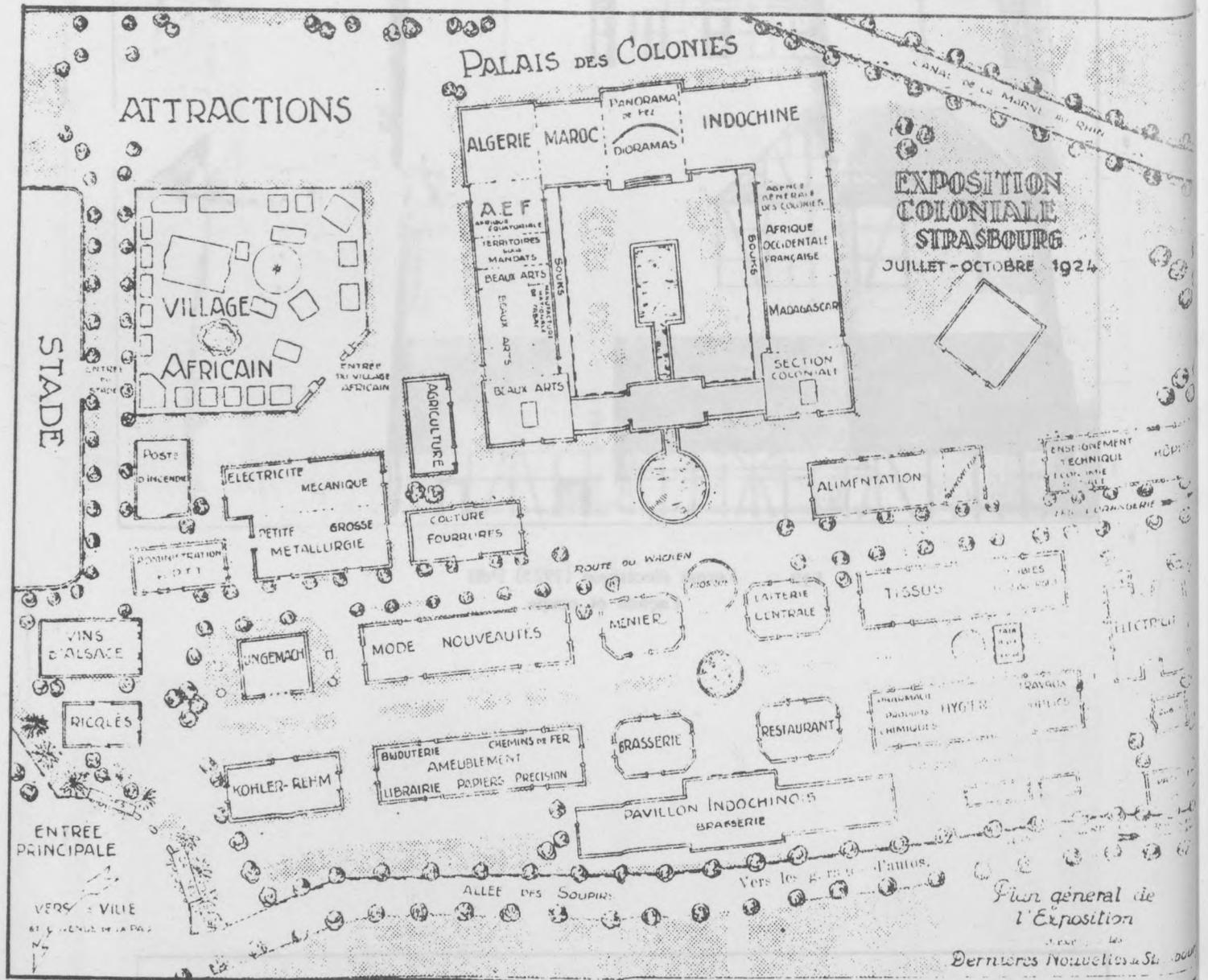
Plan de l'édifice de l'Université (1911) 178
L'axe principal, l'axe



F19 Ferme électrique (1923) PdB
Façade et coupe



F20 Pavillon des brasseurs (1924) BMS



F21 Plan de l'exposition coloniale, agricole et industrielle (1924) BMS

L'exposition de 1923 au Wacken est aussi l'occasion d'élaborer à travers les édifices qui y sont implantés, une manière possible d'occupation du terrain : la résolution axiale de la composition d'ensemble réfère à un mode d'organisation d'une entité urbaine, mais l'implantation des bâtiments et la résolution architecturale de ceux-ci rapportent l'ensemble à un traitement proche d'un jardin dans lequel seraient disposés des édifices.

F17
F18
F19

Les pavillons d'initiative privée s'affranchissent cependant du modèle classique pour proposer des variantes régionales. Ainsi le pavillon de l'électricité et celui des brasseurs ou encore la ferme électrique s'inspirent des maisons à colombages pour élaborer des bâtiments de formes diverses. Le pavillon des brasseurs est ainsi doté d'une tour qui ressemble à un clocher d'église.

F21

L'exposition coloniale de 1924 accroit encore la diversité des pavillons. Cette manifestation, qui reprend les installations de l'exposition précédentes, s'affirme à travers son thème : les colonies et la vision qui en est offerte. Les différents bâtiments reflètent les colonies à travers leurs éléments architecturaux.

F25

Au-delà de l'instauration d'attractions spécifiques tel le village africain (occupé par de "vrais" (sic) africains, qu'on a fait venir spécialement,) l'exposition s'approprie les halles de 1923 : les longs halls longitudinaux et les pavillons octogonaux ne sont pas modifiés, mais les organisateurs procèdent à un réaménagement du bâtiment en U et du pavillon des brasseurs qui lui fait face. Ainsi ce dernier, réalisé initialement en colombage avec un tour-clocher est transformé en pavillon indochinois, habillé en conséquence : des toits de pagodes remplacent l'ancienne toiture et la tour réduite ; des lampions et des éléments décoratifs, d'origine, d'inspiration asiatique, complètent le décorum.

F20

Mais c'est le bâtiment principal devenu palais des colonies qui connaît les transformations les plus importantes. Paul DOPFF, architecte en chef de la ville de Strasbourg procède à un habillage de l'édifice à partir de la cour centrale :

F22
F23
F24

- le U formé par le corps principal et les 2 ailes perpendiculaires est fermé pour délimiter une cour sur quatre côtés. Pour ce faire, DOPFF projette un déambuloire sur les quatre côtés, dans lequel s'installe le "souk" (sic).
- l'avant-corps central est transformé en fort maghrébin muni d'une tour crénelée. Ce fort est rappelé sur le quatrième côté du bâtiment (sous forme de portique) renforçant ainsi l'axe de composition d'ensemble, souligné encore par l'installation de bassins d'eau, l'un au centre de la cour, l'autre devant le palais, les deux étant reliés par un ruisseau traversant le portique.

L'exposition de 1937 au Wacken est aussi l'occasion d'élaborer à travers les contacts qui y sont initiés, une œuvre passionnée de coopération et de solidarité.

h'œuvre est à un moment où l'Europe est en proie à une crise économique sans précédent. Les dirigeants politiques et les hommes d'affaires cherchent à trouver des solutions à la situation actuelle.

ATTENTION

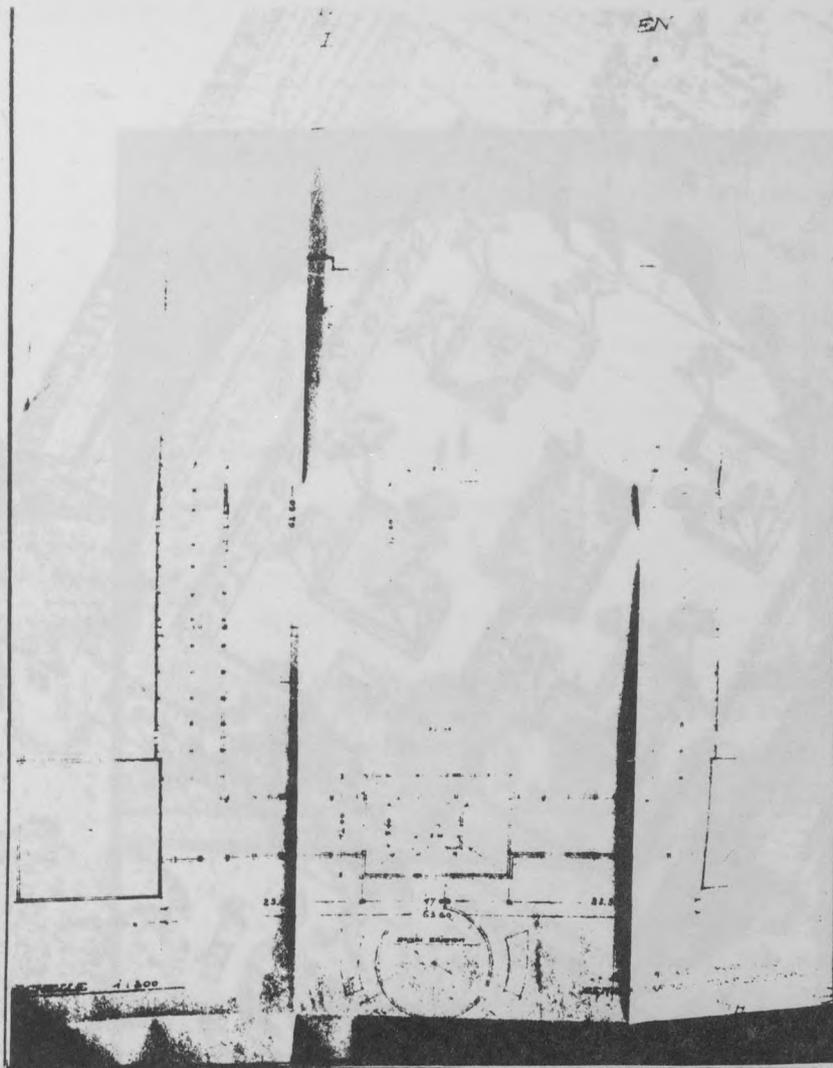
Les pavillons d'initiative privée s'attachent cependant au rôle classique des pavillons des services régionaux. Ils ont pour but de faciliter les contacts et de servir de relais entre les différents pays. Le pavillon de la région de la mer du Nord est un exemple de ce type de pavillon.

L'exposition de 1937 au Wacken est aussi l'occasion de présenter les réalisations de l'industrie et de l'agriculture. Les pavillons de la région de la mer du Nord et de la région de la mer du Sud sont des exemples de ce type de pavillon. Ils ont pour but de faciliter les contacts et de servir de relais entre les différents pays.

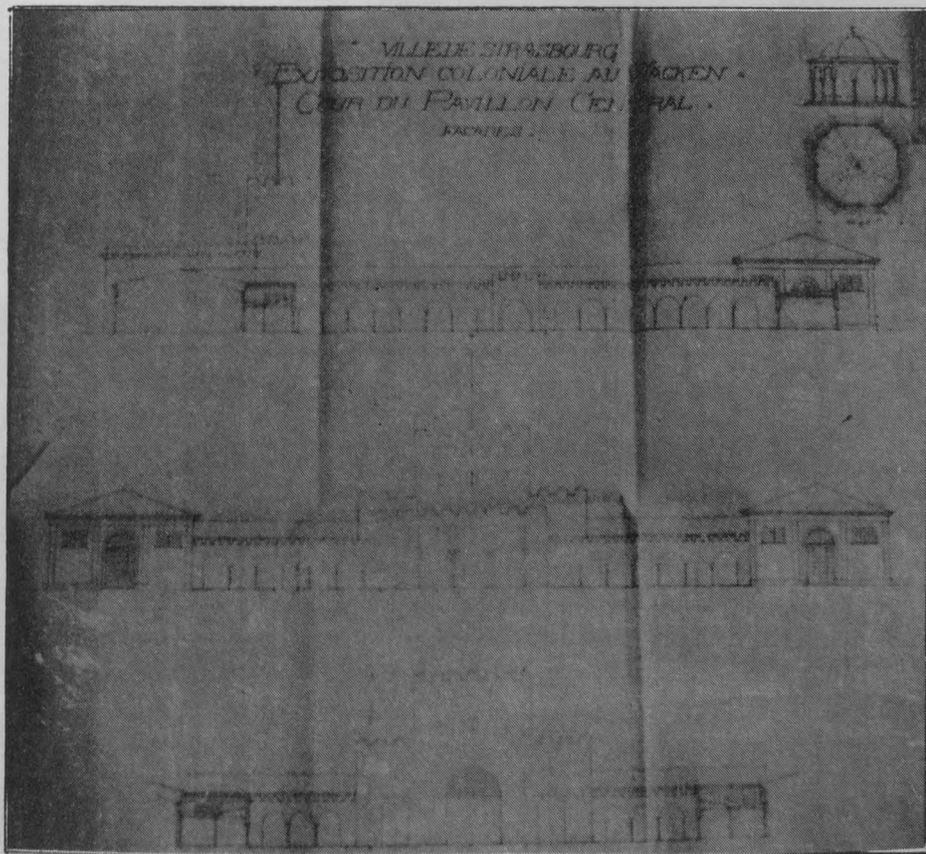
Le rôle de l'exposition de 1937 au Wacken est de servir de relais entre les différents pays et de faciliter les contacts. Les pavillons de la région de la mer du Nord et de la région de la mer du Sud sont des exemples de ce type de pavillon.

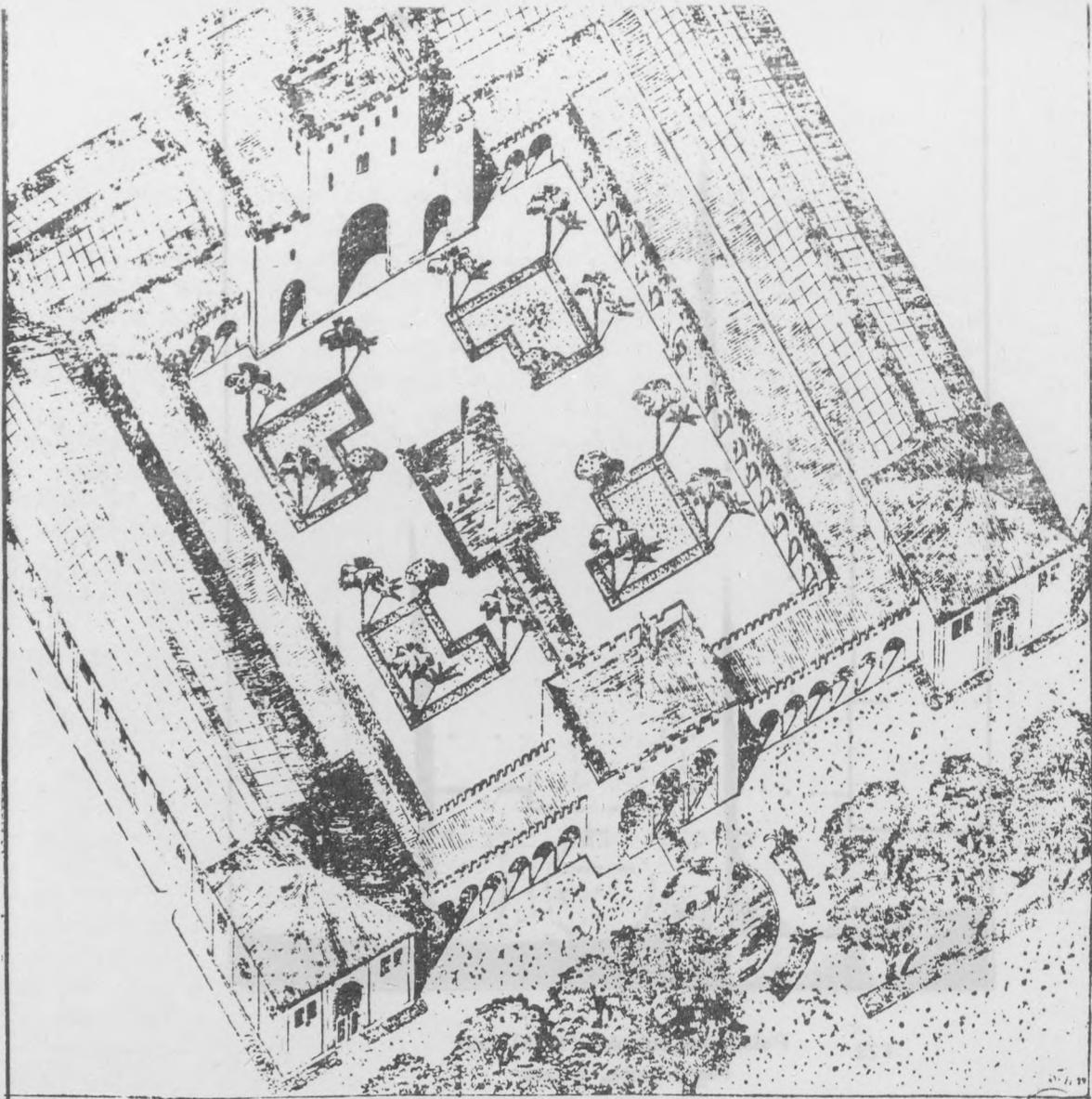


Les pavillons de la région de la mer du Nord et de la région de la mer du Sud sont des exemples de ce type de pavillon. Ils ont pour but de faciliter les contacts et de servir de relais entre les différents pays.



F22 Palais des colonies (1924) PdB
Plan, coupe, façade

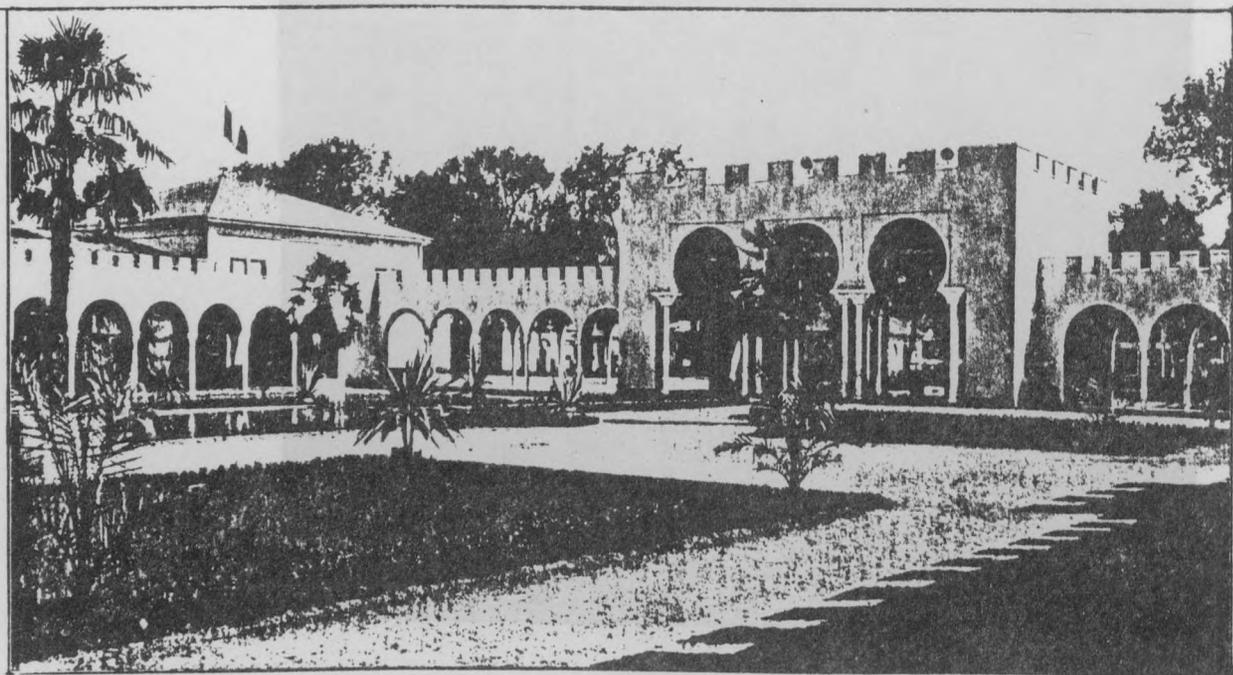


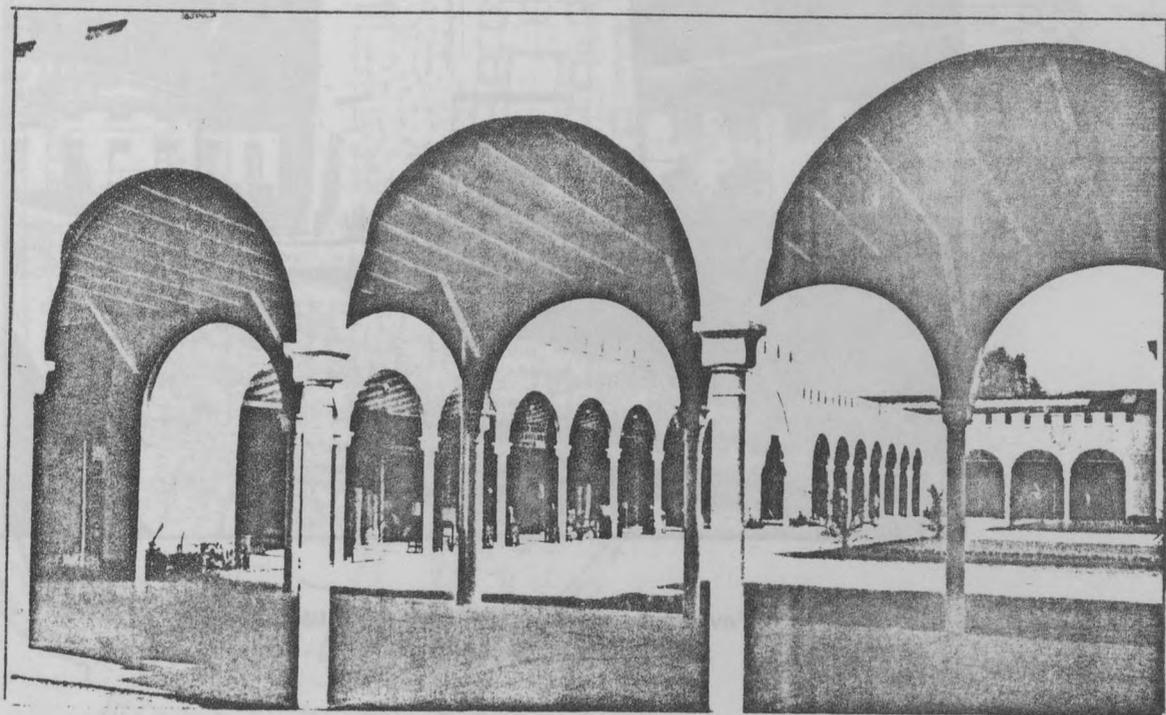
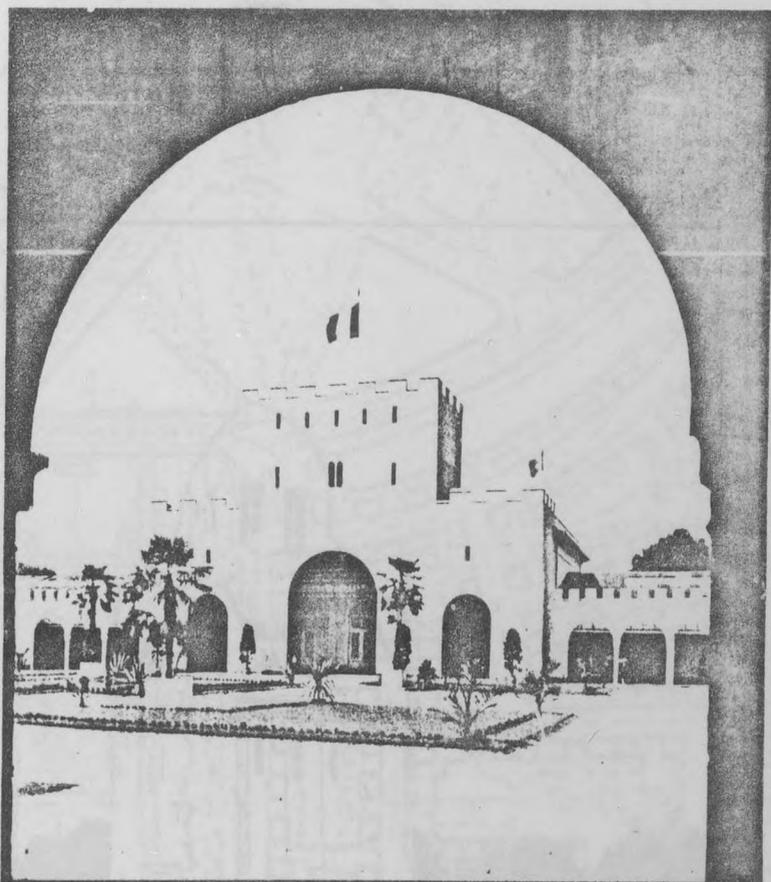


Vue à Vol d'Oiseau du Palais des Colonies.

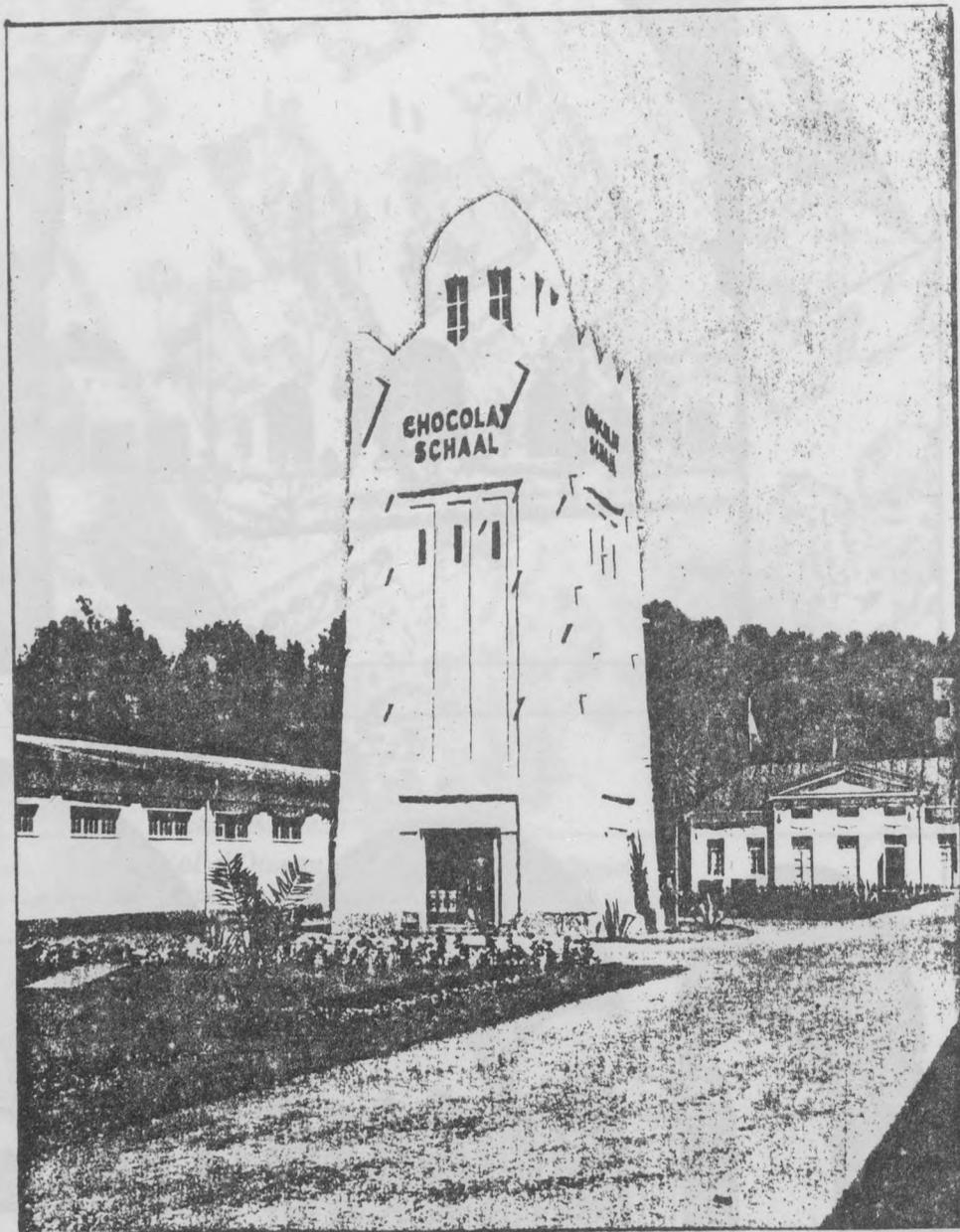
Projet dressé par M. DOPFF, architecte en chef de la Ville de Strasbourg.

F23 Palais des colonies (1924) BMS





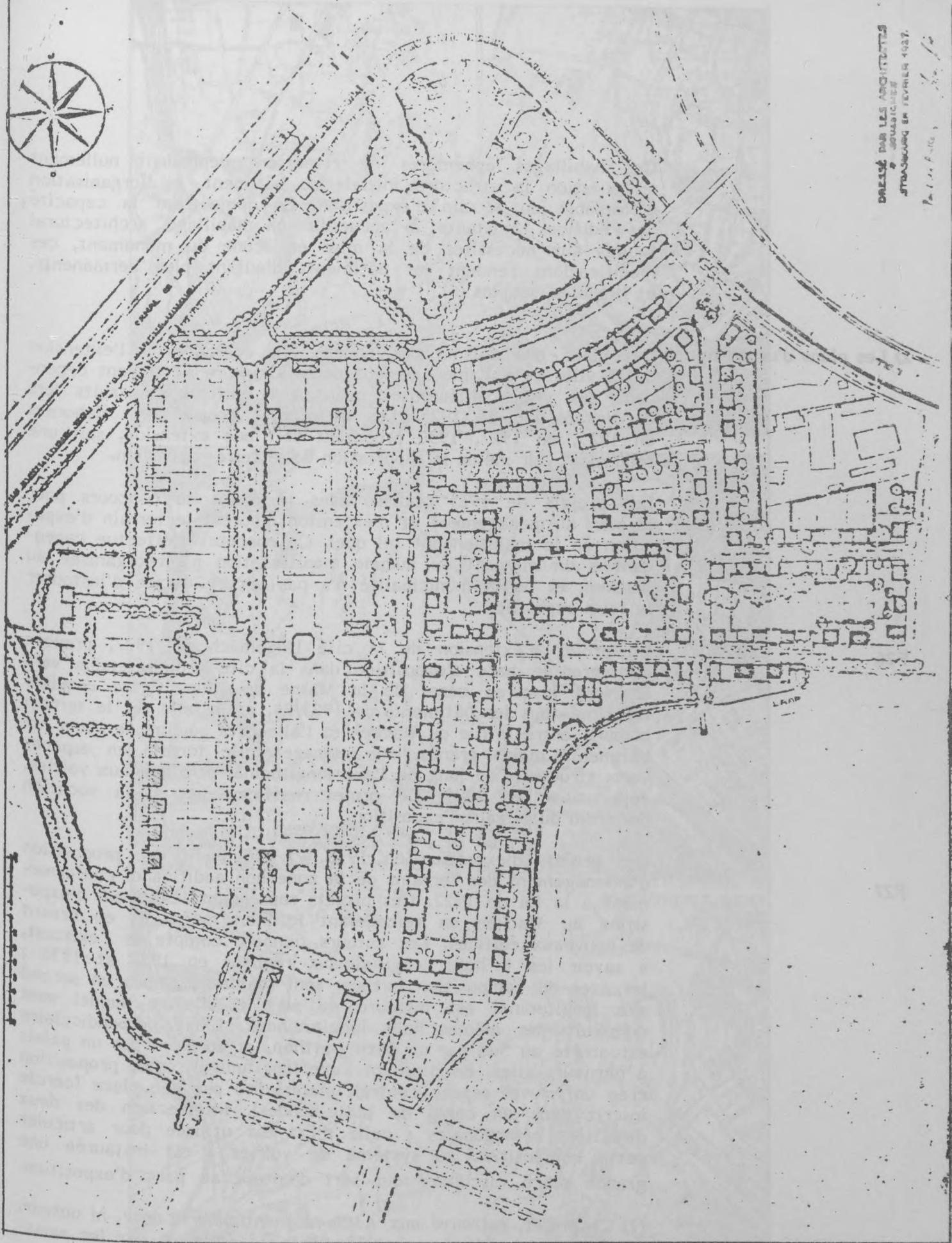
F24 Palais des colonies (1924) BMS
Dopff, architecte



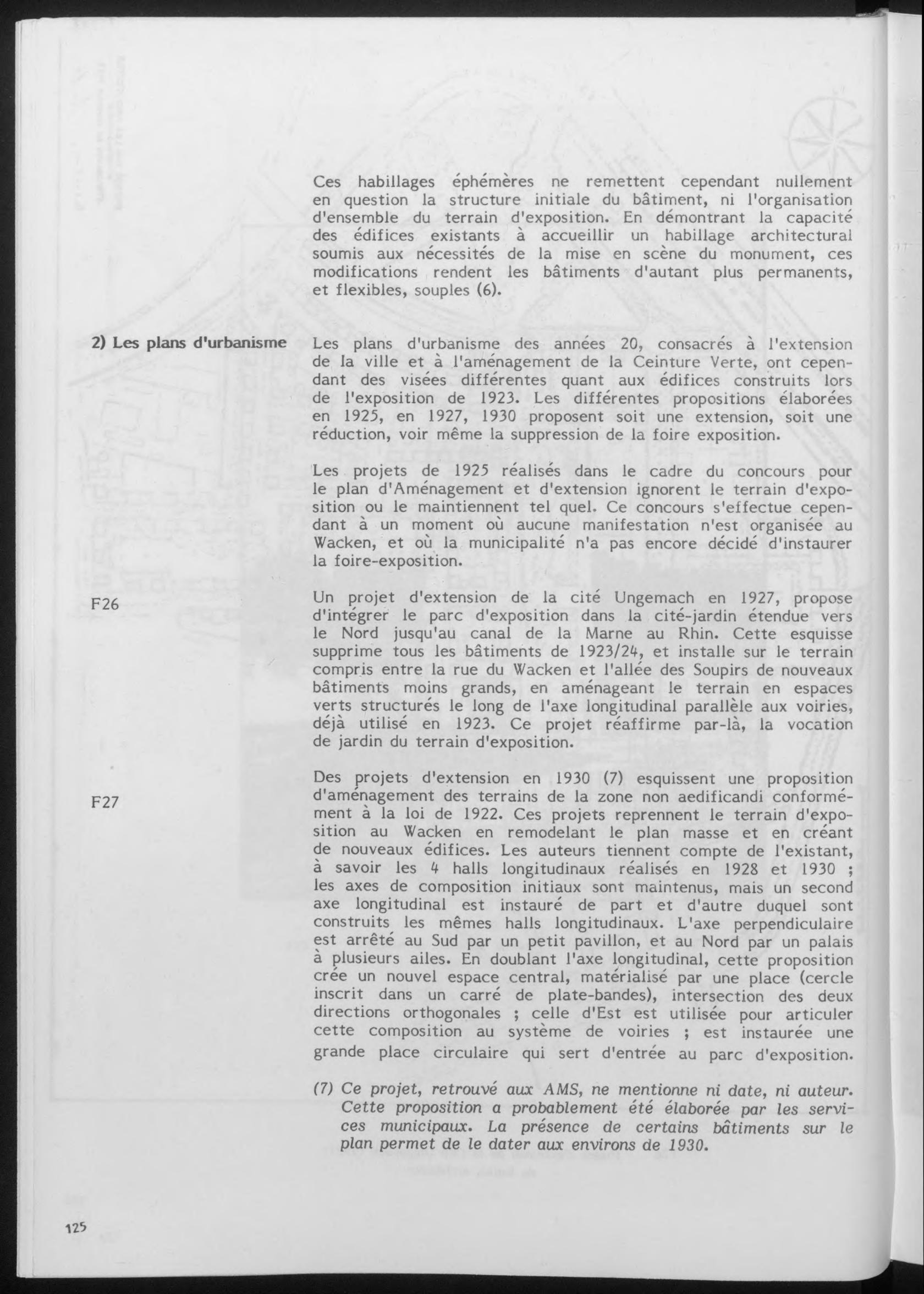
F25 Pavillon du chocolat Schaal (1924), BMS
Dopff, architecte

DRESSÉ PAR LES ARCHITECTES
J. RUTTÉ ET
J. STASSANO EN FÉVRIER 1927.

Plan n° 1063



F26 Projet d'extension de la Cité Ungemach (1927)
de Rutté, architecte



Ces habillages éphémères ne remettent cependant nullement en question la structure initiale du bâtiment, ni l'organisation d'ensemble du terrain d'exposition. En démontrant la capacité des édifices existants à accueillir un habillage architectural soumis aux nécessités de la mise en scène du monument, ces modifications rendent les bâtiments d'autant plus permanents, et flexibles, souples (6).

2) Les plans d'urbanisme

Les plans d'urbanisme des années 20, consacrés à l'extension de la ville et à l'aménagement de la Ceinture Verte, ont cependant des visées différentes quant aux édifices construits lors de l'exposition de 1923. Les différentes propositions élaborées en 1925, en 1927, 1930 proposent soit une extension, soit une réduction, voir même la suppression de la foire exposition.

Les projets de 1925 réalisés dans le cadre du concours pour le plan d'Aménagement et d'extension ignorent le terrain d'exposition ou le maintiennent tel quel. Ce concours s'effectue cependant à un moment où aucune manifestation n'est organisée au Wacken, et où la municipalité n'a pas encore décidé d'instaurer la foire-exposition.

F26

Un projet d'extension de la cité Ungemach en 1927, propose d'intégrer le parc d'exposition dans la cité-jardin étendue vers le Nord jusqu'au canal de la Marne au Rhin. Cette esquisse supprime tous les bâtiments de 1923/24, et installe sur le terrain compris entre la rue du Wacken et l'allée des Soupirs de nouveaux bâtiments moins grands, en aménageant le terrain en espaces verts structurés le long de l'axe longitudinal parallèle aux voiries, déjà utilisé en 1923. Ce projet réaffirme par-là, la vocation de jardin du terrain d'exposition.

F27

Des projets d'extension en 1930 (7) esquissent une proposition d'aménagement des terrains de la zone non aedificandi conformément à la loi de 1922. Ces projets reprennent le terrain d'exposition au Wacken en remodelant le plan masse et en créant de nouveaux édifices. Les auteurs tiennent compte de l'existant, à savoir les 4 halls longitudinaux réalisés en 1928 et 1930 ; les axes de composition initiaux sont maintenus, mais un second axe longitudinal est instauré de part et d'autre duquel sont construits les mêmes halls longitudinaux. L'axe perpendiculaire est arrêté au Sud par un petit pavillon, et au Nord par un palais à plusieurs ailes. En doublant l'axe longitudinal, cette proposition crée un nouvel espace central, matérialisé par une place (cercle inscrit dans un carré de plate-bandes), intersection des deux directions orthogonales ; celle d'Est est utilisée pour articuler cette composition au système de voiries ; est instaurée une grande place circulaire qui sert d'entrée au parc d'exposition.

(7) Ce projet, retrouvé aux AMS, ne mentionne ni date, ni auteur. Cette proposition a probablement été élaborée par les services municipaux. La présence de certains bâtiments sur le plan permet de le dater aux environs de 1930.



La grande allée centrale délimitée par les halls, arrêtée par un bâtiment reliant les halls de part et d'autre, suppriment ainsi la rue du Wacken. Cette proposition transforme le statut du parc d'exposition :

- le terrain d'exposition n'est plus tant un jardin qu'un équipement, un ensemble de bâtiment s'inscrivant dans une composition monumentale (à l'instar des édifices de représentations) repliée sur elle-même.
- le dédoublement des halls longitudinaux rappelle la manière dont le projet d'extension de la ville d'EGGERT en 1880 procède pour projeter le tissu urbain à partir de l'axe-avenue de la Paix.

Ce projet appréhende le terrain d'exposition, non plus comme une somme de bâtiments disposés dans un parc - la Ceinture Verte - mais comme un équipement urbain, installé à la limite de la ville, mais nettement séparé des terrains verts environnants. Il propose par-là une alternative d'interprétation de la Ceinture Verte : celle-ci est envisagée comme un ensemble de terrains non constructibles, ponctués cependant par des éléments urbains forts.

Le même type d'aménagement est proposé sur le Schützenrain, à l'entrée de la place de Bordeaux, ancienne porte de Schiltigheim.

F28

Cette esquisse n'aura pas de suite. D'autres projets sont proposés, telle l'esquisse d'aménagement de la première zone de Paul DOPFF en 1934, qui restreint à nouveau la foire-exposition à la bande de terrain comprise entre la rue du Wacken et l'allée des Soupirs, remplaçant le bâtiment en U par un stade.

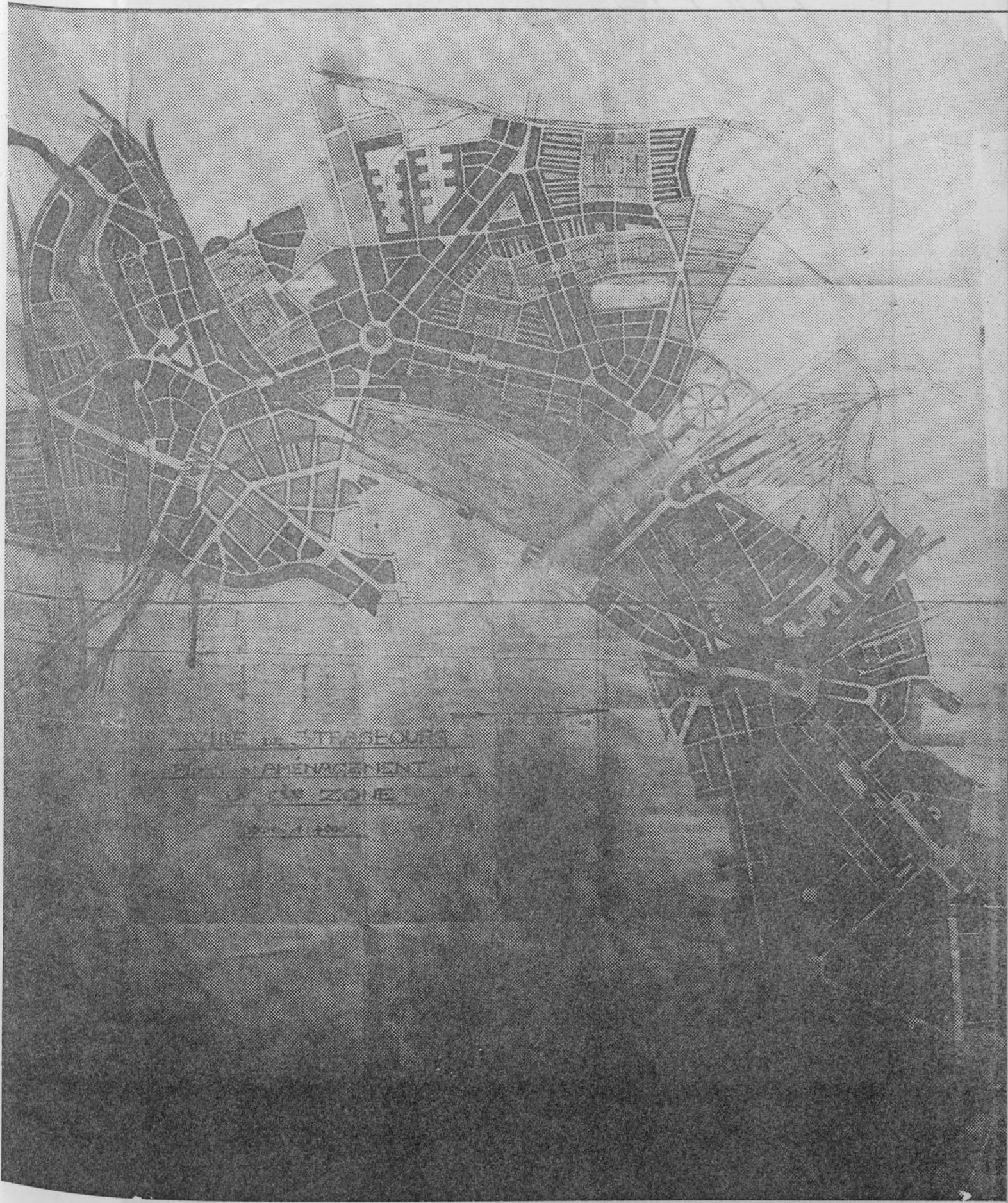
Mais ces esquisses ne sont pas appliquées et les transformations de la foire exposition se poursuivent indépendamment des propositions sur ce terrain des différents projets d'extension.

3) Les années 1930

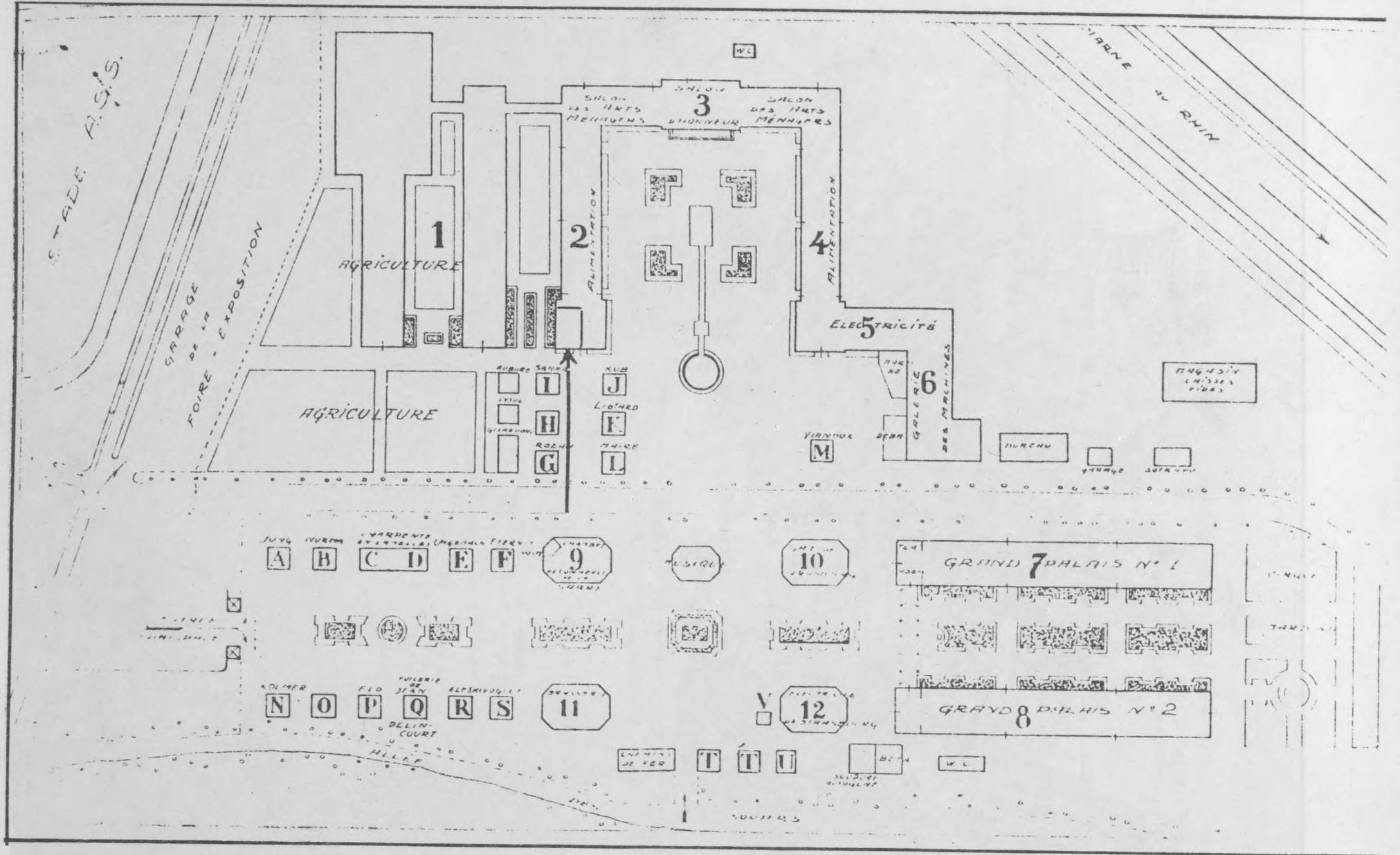
De la décision de la municipalité d'organiser à partir de 1926 une foire exposition annuelle, découle le problème de la création d'un lieu d'exposition permanent. Les installations de halls datant de 1923 sont maintenues en partie jusqu'en 1928 ; le plan de l'exposition de cette année présente les transformations subies jusque là :

F29

- le grand bâtiment en U est toujours présent, rendu à son état initial ; toutefois une aile en L lui a été rajoutée à une extrémité.

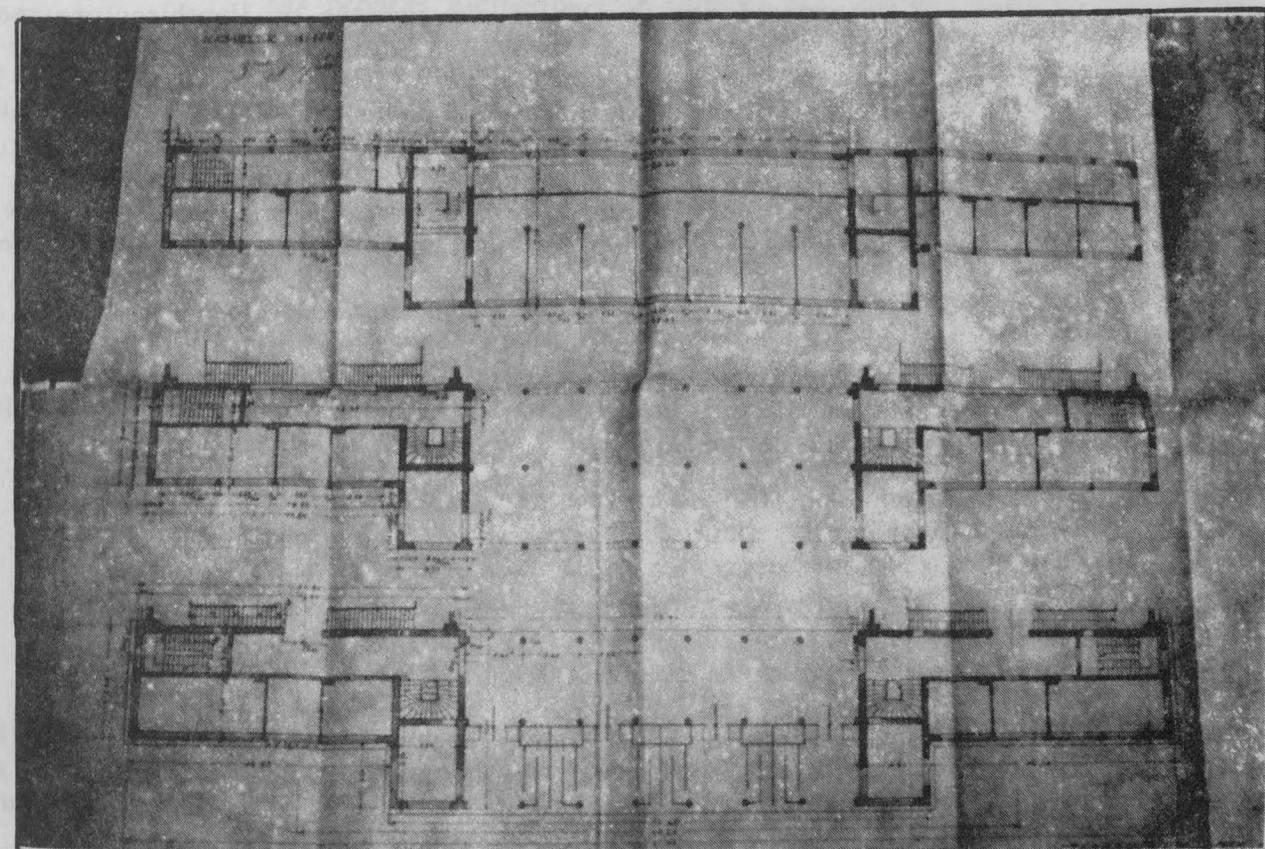


F28 Projet d'aménagement de la Ceinture Verte, (1926)
Service municipal d'Architecture





F30 Plan cadastral du Wacken, 1/4000^e (1930) AMS



F31 Plan de l'entrée du palais des expositions (1930) PdB

F34

- à côté de ce bâtiment ont été installés des halls-hangars en bois.
- sur l'axe longitudinal principal, parallèle à la rue du Wacken, d'importantes modifications ont été apportées ; aucun hall ne subsiste à l'exception des quatre pavillons octogonaux et du kiosque à musique de 1924. Cependant, deux des halls en bois ont été remplacés par un "palais" d'exposition, construit en béton (8). A l'emplacement des deux autres halls, près de l'entrée, est implantée une série de pavillons d'initiative privée.
- l'entrée de l'exposition est elle aussi modifiée : une large allée rejoint l'avenue Schützenberger.

L'ensemble des plates-bandes vertes est cependant maintenue.

F30

En 1930, le service municipal d'architecture, sous la direction de P. DOPFF, construit le palais d'exposition à l'entrée du Wacken. L'architecte reprend l'idée des doubles halls réunis par une galerie, mais cette fois-ci le bâtiment n'est plus implanté au même endroit que les halls en bois précédents. Il est décalé vers l'avenue Schützenberger afin de pouvoir utiliser la galerie réunissant les 2 ailes comme entrée principale de l'exposition. Cette disposition respecte cependant les axes de composition d'ensemble instaurés en 1923, mais rompt avec l'implantation symétrique des halls longs par rapport à l'axe perpendiculaire N-S, de sorte à marquer l'entrée.

Le remplacement des halls en bois par des "palais" d'exposition permanents, construits en béton armé, souligne la décision d'organiser une foire-exposition annuelle sur ce terrain, mais pose aussi le problème d'une architecture d'exposition permanente. Le recours par P. DOPFF au registre de l'architecture moderne (alors qu'auparavant, il avait réalisé le palais de colonies utilisant un registre éclectique) paraît significatif à cet égard. L'étude du palais d'exposition à l'entrée du terrain fournit plus de précisions. Ce bâtiment est organisé en deux éléments distincts :

- d'une part l'entrée de l'exposition constituée par deux ailes en L reliées en hauteur par un étage-galerie reposant sur des poteaux.
- d'autre part les deux halls d'exposition proprement dits, qui se placent à l'arrière des ailes de l'entrée. Ces deux halls sont eux-mêmes arrêtés par deux corps de bâtiments plus larges.

(8) Cet édifice est construit par Paul DOPFF en 1928. Les halls suivants de 1930 sont construits sur le même principe. A l'heure actuelle, les 2 corps de bâtiments subsistent, mais transformés car réunis par un hall central.

F31

L'entrée est conçue comme un grand portique-signal articulant l'extérieur de l'intérieur de la foire. Si le corps de bâtiment utilise des éléments constructifs caractéristiques de l'architecture moderne (séparation murs porteurs/cloisons, fenêtres en longueur, poteaux), l'assemblage reste encore proche d'une résolution traditionnelle par la confusion du mur et du pilier, la division des surfaces vitrées, l'emploi de corniches surajoutées.

F32

Par contre, les halls d'exposition développent, avec plus de rigueur une syntaxe moderne, utilisant des éléments nouveaux : la structure est assurée par des portiques en béton armé, légèrement cintrés. Ces éléments dégagent un espace long d'une double hauteur d'étage, fermé par une enveloppe verticale insérée entre les portiques. L'enveloppe est cependant travaillée en épaisseur comme une double peau, par le biais d'une cursive en porte à faux au niveau supérieur.

F33

Ce dispositif rend possible la mise en place d'un espace-tampon fermé sur l'intérieur et vitré sur l'extérieur. L'éclairage naturel du hall provient alors des parties supérieures de l'édifice : fenêtres hautes entre les portiques et verrière zénithale dissociée de la couverture horizontale par élévation d'un muret ajouré. Là encore, ce dispositif instaure un espace-tampon filtrant la lumière au moyen d'une armature placée juste au-dessus du portique et portant des plaques de verre translucides.

Le traitement de l'espace d'exposition est ainsi ramené à la résolution de l'assemblage des éléments constitutifs de l'objet architectural : - structure, enveloppe, lumière - s'affirmant eux-mêmes, sans référer à une mise en scène autre que celle de ses propres éléments. Par rapport aux anciens halls en bois, ceux-ci reprennent les mêmes constituants à la base de l'espace longitudinal dégagé, mais en amplifiant leur présence, sans jouer sur l'allusion à des styles architecturaux (cf. le traitement des portes en plein cintre dans les halls précédents).

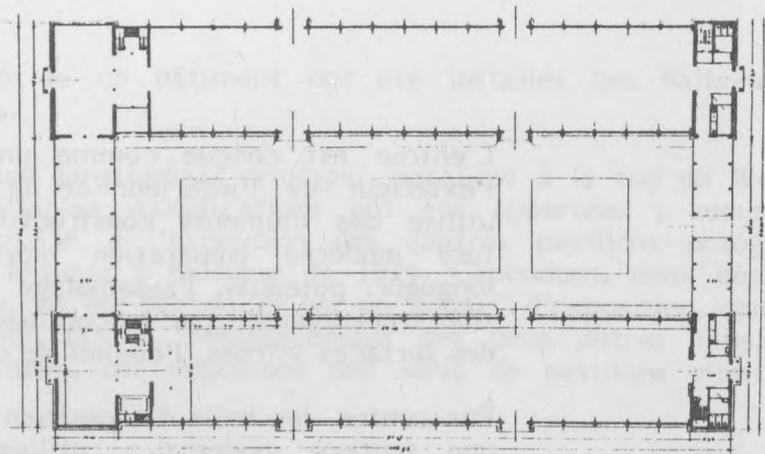
Le palais des expositions construit en 1930, amorce une nouvelle approche du terrain d'exposition. Edifice permanent, destiné à recevoir des manifestations régulières, il ne se présente plus comme construction habillée en fonction de l'exposition du moment, mais ne se présente que lui-même, tel qu'il se déploie et travaille du fait de sa situation à l'entrée du terrain, l'inscription dans le territoire urbain du parc d'exposition.

F36

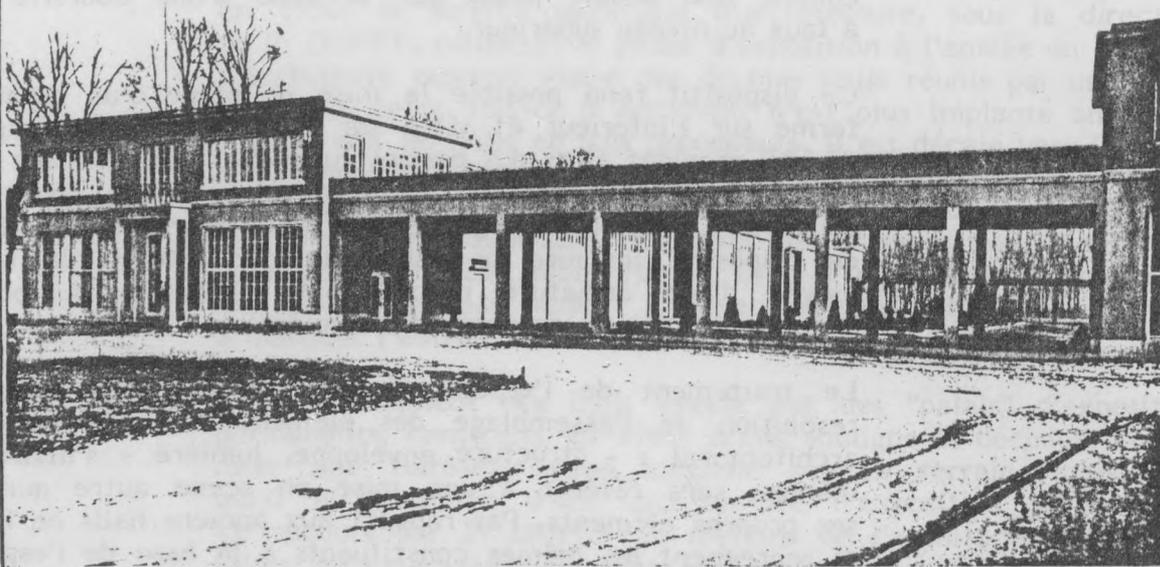
Au cours des années 30, la foire exposition apparaît structurée de façon définitive sur la base du principe de composition établie en 1923, instaurant un équilibre entre surfaces bâties, surfaces vertes et surfaces libres affectées lors des manifestations à des pavillons éphémères. Seuls les terrains de part et d'autres du grand bâtiment en U connaissent encore des modifications, accueillant des halls provisoires en fonction des besoins de l'exposition.

L'installation de halls définitifs sur les terrains situés au-delà de la rue du Wacken ne s'effectue qu'après-guerre.

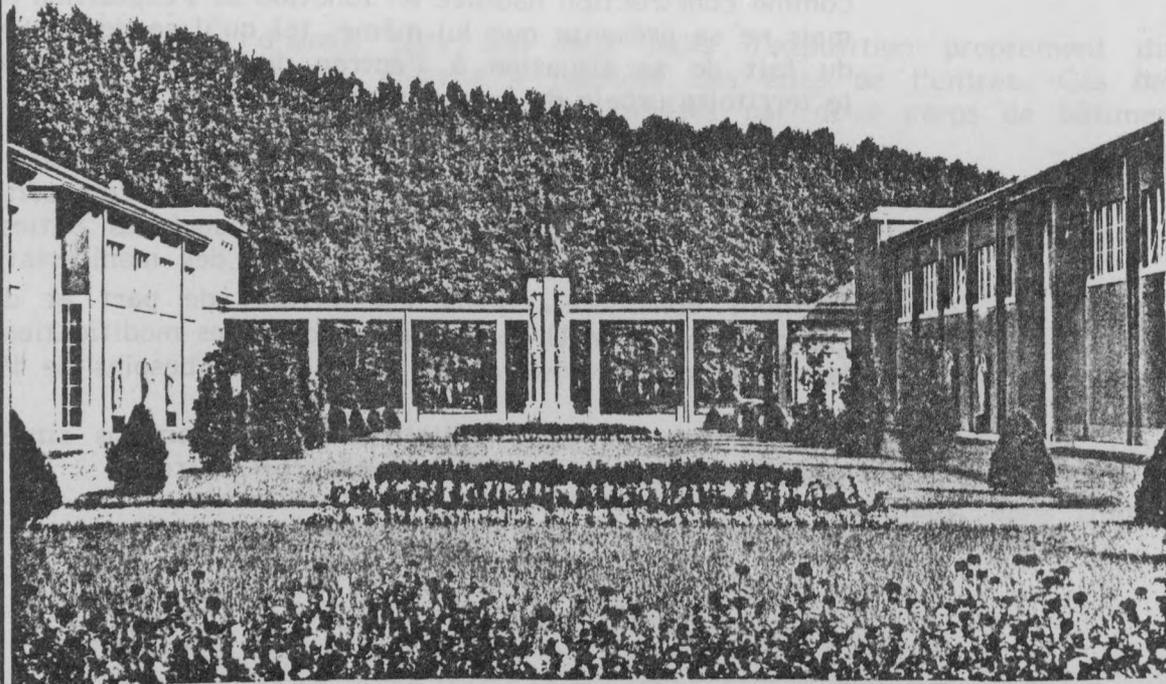
VILLE DE STRASBOURG
PALAIS D'EXPOSITION AU WACKEN
E.C.H.E. 1 200.

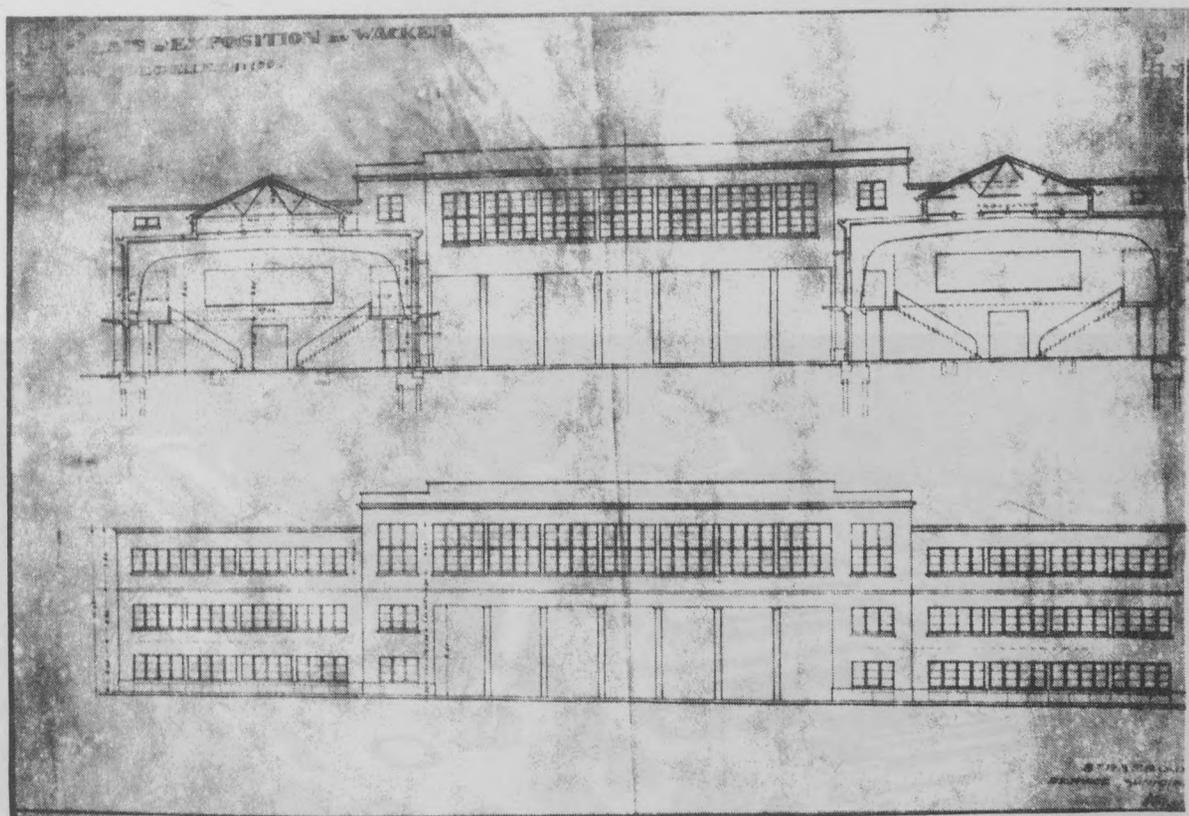


STRASBOURG AU MOIS DE 1928
BUREAU D'ARCHITECTURE
1928

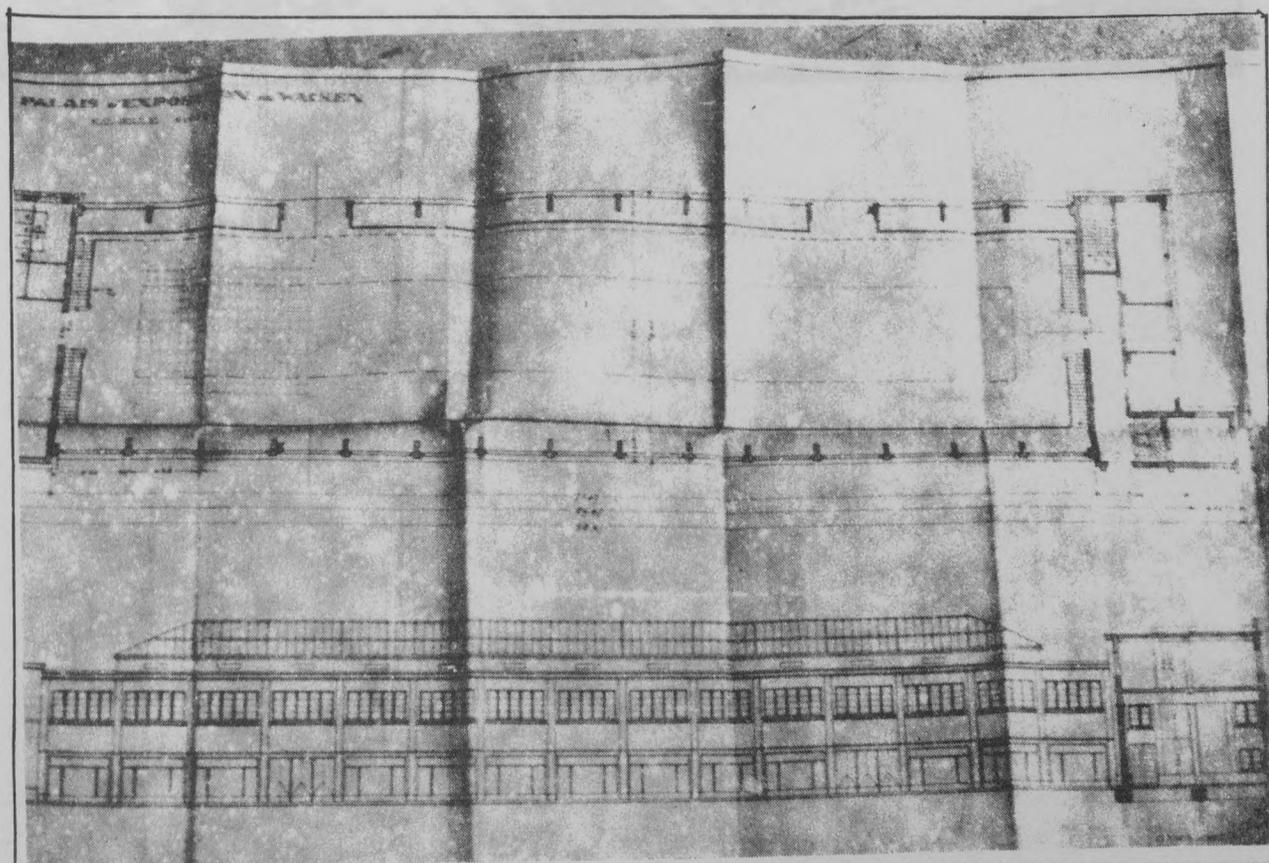


F34 Vues des halls d'exposition (1928) BMS
Dopff, architecte

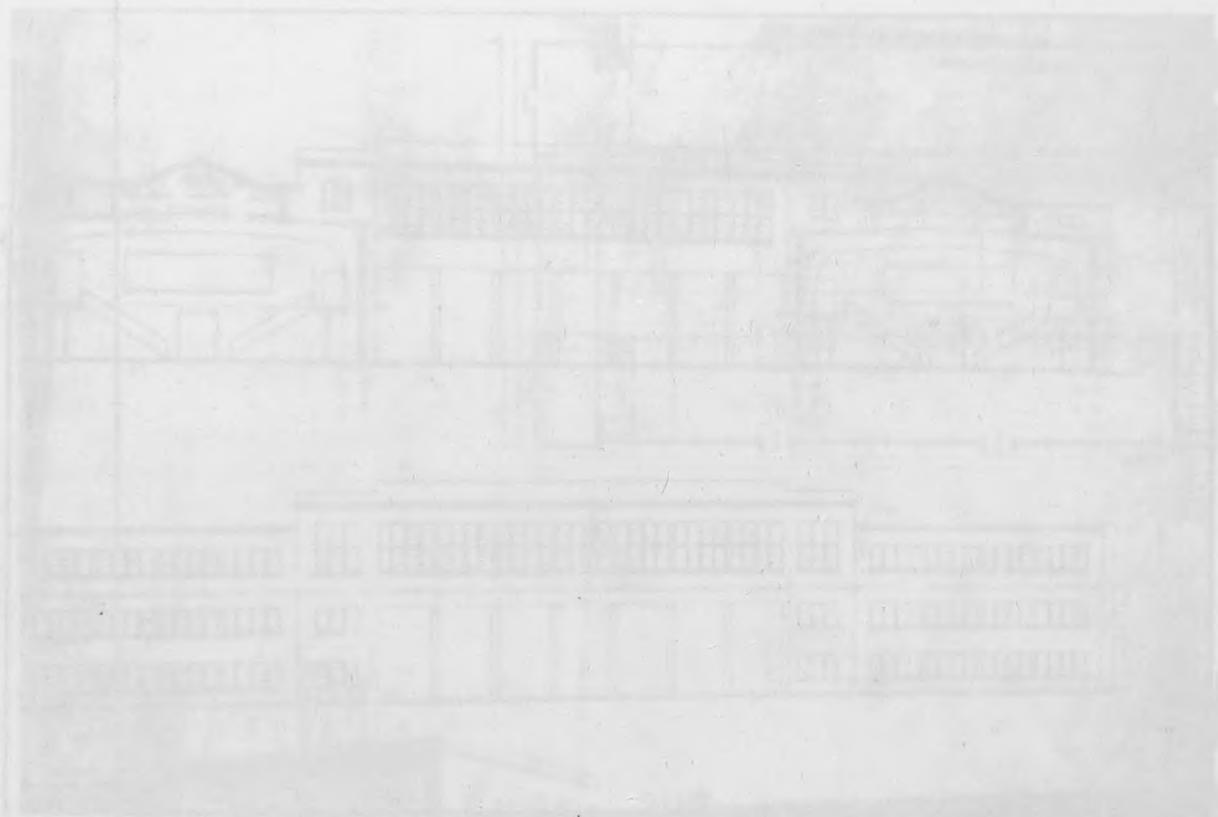


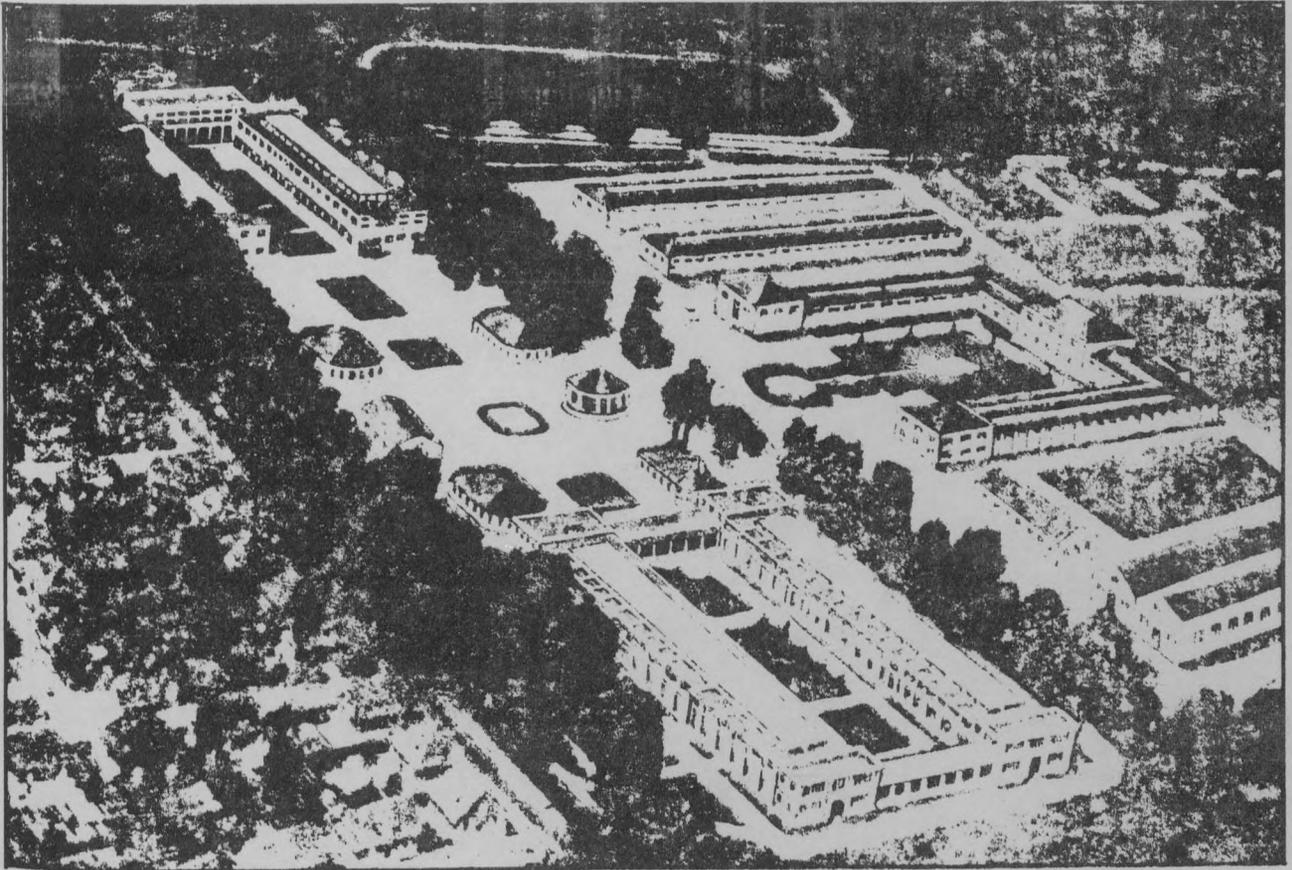


F32 Façade et Coupe sur les halls d'exposition (1930) AMS

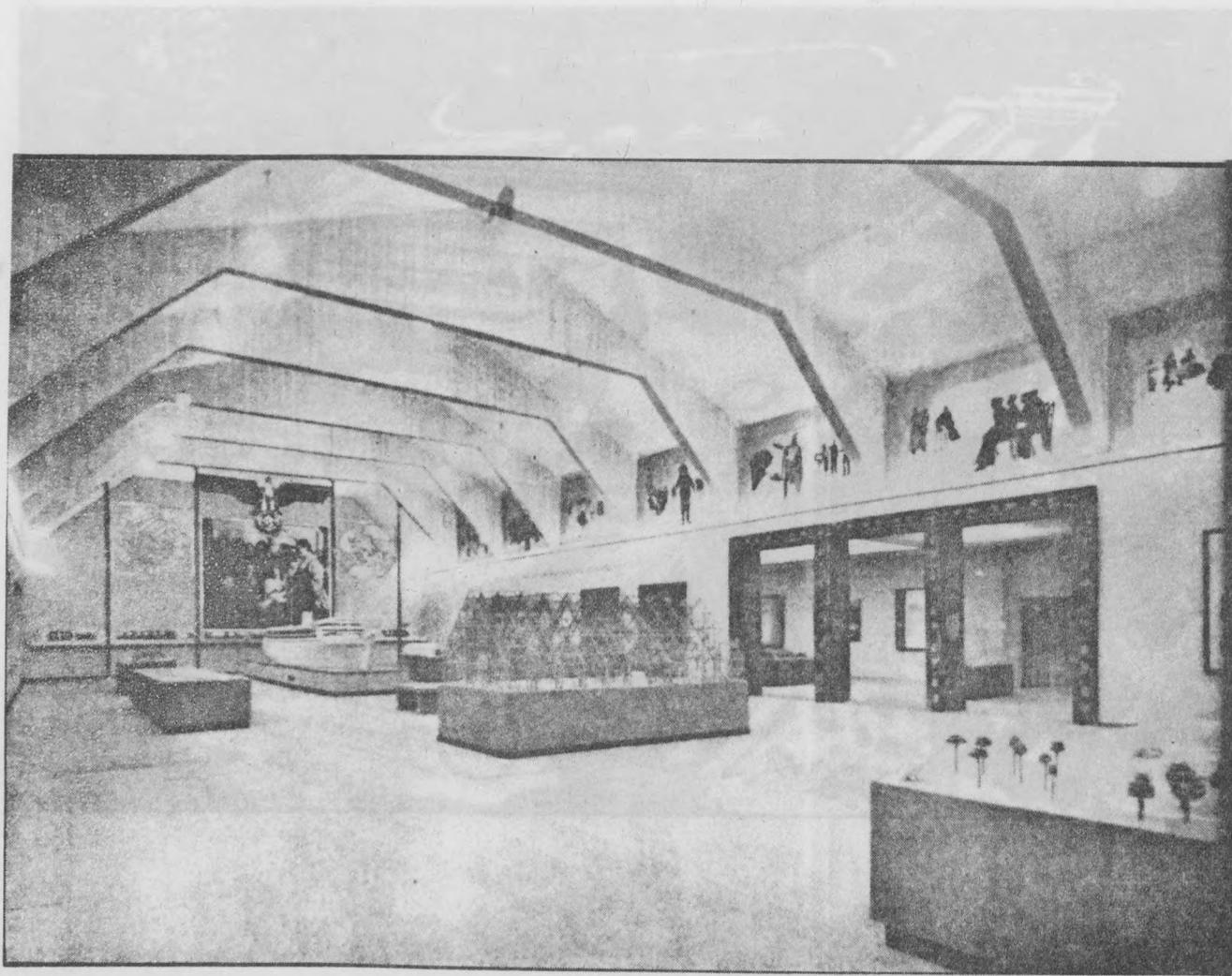


F33 Plan des halls d'exposition (1930) AMS





F35 Vue aeriene, foire exposition (1934) BMS



F36 Vue de l'exposition, (1941) BMS

4) l'exposition de 1941 :
"Deutsche Wirtschaftskraft
Aufbau am
Oberrhein"

"Qu'est-ce que le sophisme de l'éphémère ? C'est celui d'un être passager qui croit à l'immortalité des choses".

DIDEROT

Suite à l'occupation de l'Alsace en 1940, l'administration allemande décide d'organiser à Strasbourg, en septembre 1941, une exposition pour rallier à la cause nationale-socialiste, la population jusque-là hostile. Les organisateurs de cette manifestation la justifient en tant qu'instrument de propagande destiné à créer une impression profonde de la force de l'empire national-socialiste sur la population alsacienne. Le dirigeant de la section exposition de la "Commission du Reich pour l'information économique", Emile MAURER, précise que cette exposition est "le moyen le plus efficace d'une conquête morale pacifique qui fixe dans les coeurs et les sens, ce que l'épée a gagné". (9)

Le contenu de l'exposition s'articule autour de 3 thèmes principaux :

- donner une image de la force économique allemande ;
- présenter le redressement politique, culturel et économique de l'Alsace de 1940 à 1941 .
- démontrer l'apport de l'Alsace à l'économie allemande.

F36

La perfection et le soin portés à la mise en scène des objets exposés reflète la maîtrise des organisateurs pour assurer la propagande.

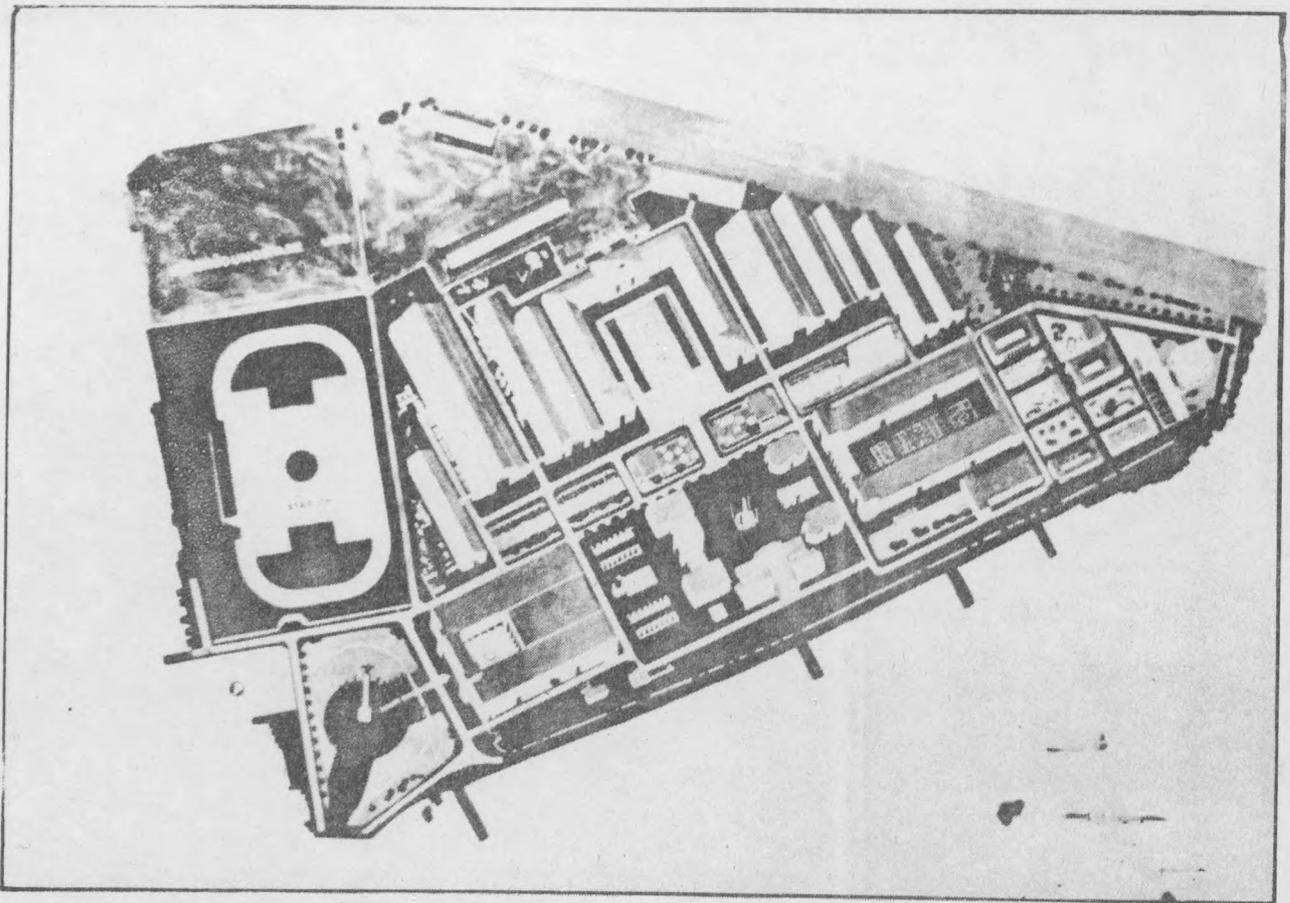
Ce même souci se retrouve au niveau des bâtiments d'exposition et la manière dont ceux-ci sont investis paraît révélatrice des mécanismes sous-jacents à l'architecture et à la ville nationale-socialistes.

F37

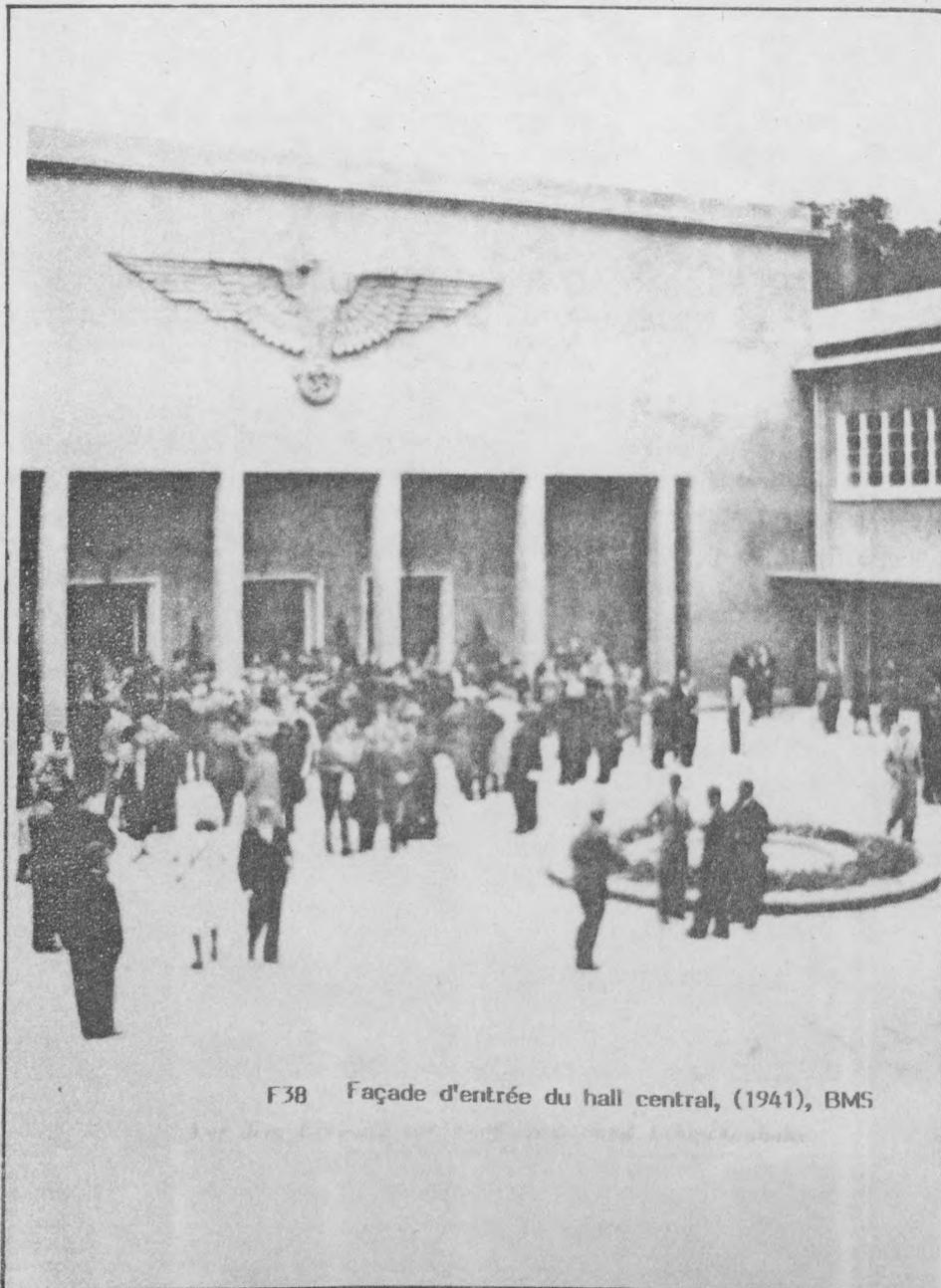
Les installations du Wacken, dégradées lors de leur utilisation comme camp de prisonniers en 1940, sont remises en état et transformées pour accueillir cette manifestation. L'importance de l'exposition amène les organisateurs à rajouter des halls provisoires (de part et d'autre du bâtiment en U) et des halls permanents en dur (rajout d'un espace central entre les deux halls longitudinaux de l'entrée), ainsi que des pavillons secondaires sur les îlots libres le long de la rue du Wacken et à l'arrière des halls en béton de 1928. Les responsables conçoivent un espace cérémonial qui "... contribue à exprimer une architecture attractive et clairement articulée..., répondant aux besoins en matière de représentation". (10)

(9) cf. E. MAURER, "Deutsche Wirtschaftskraft - Aufbau am Oberrhein" 1941, Strasbourg. BMS (p. 9 - 10).

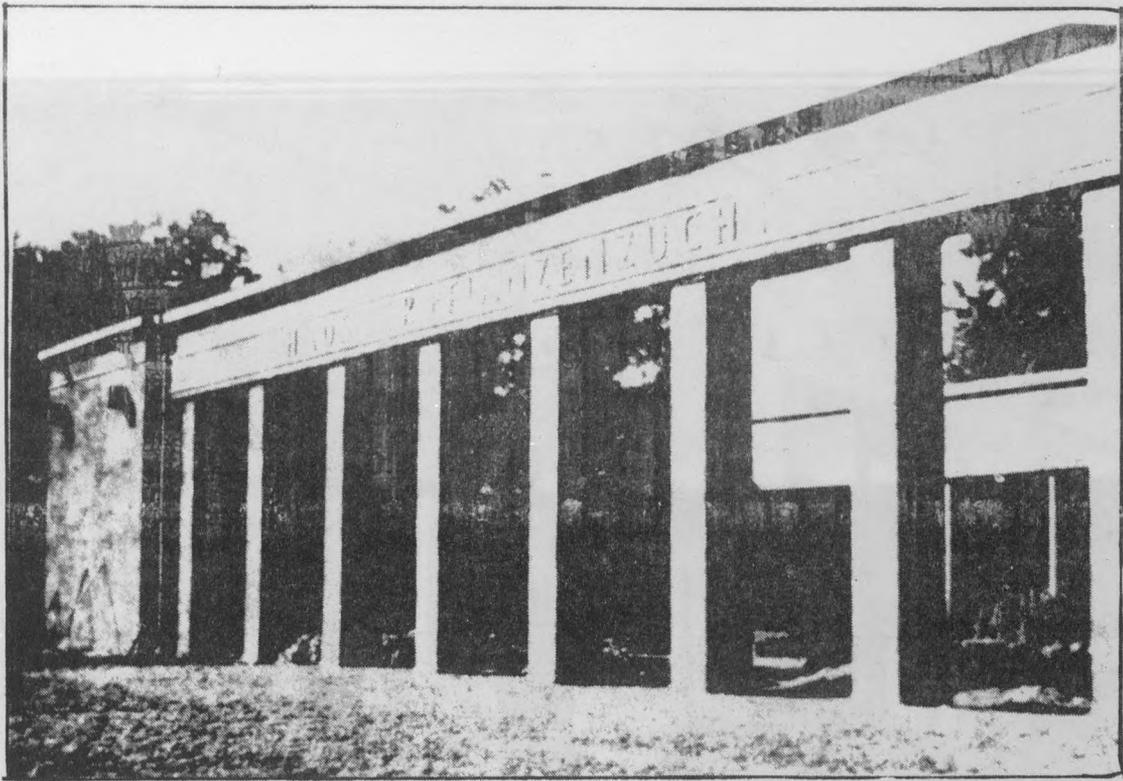
(10) cf. E. MAURER, op. cité p. 17



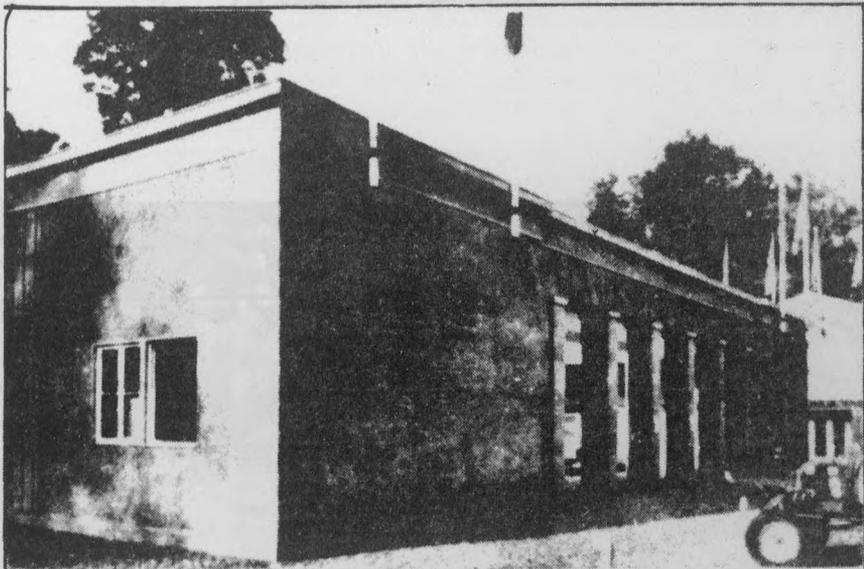
F37 Axonométrie de la foire exposition (1941) BMS



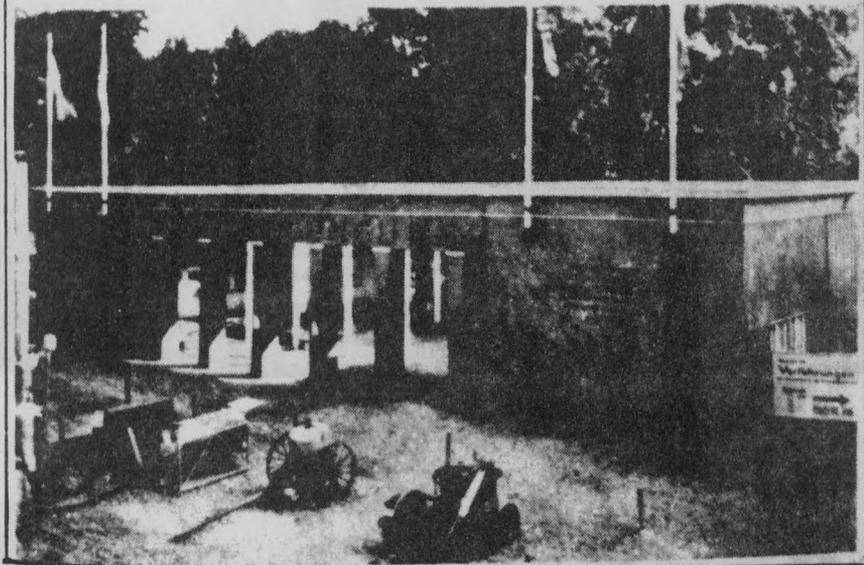
F38 Façade d'entrée du hall central, (1941), BMS



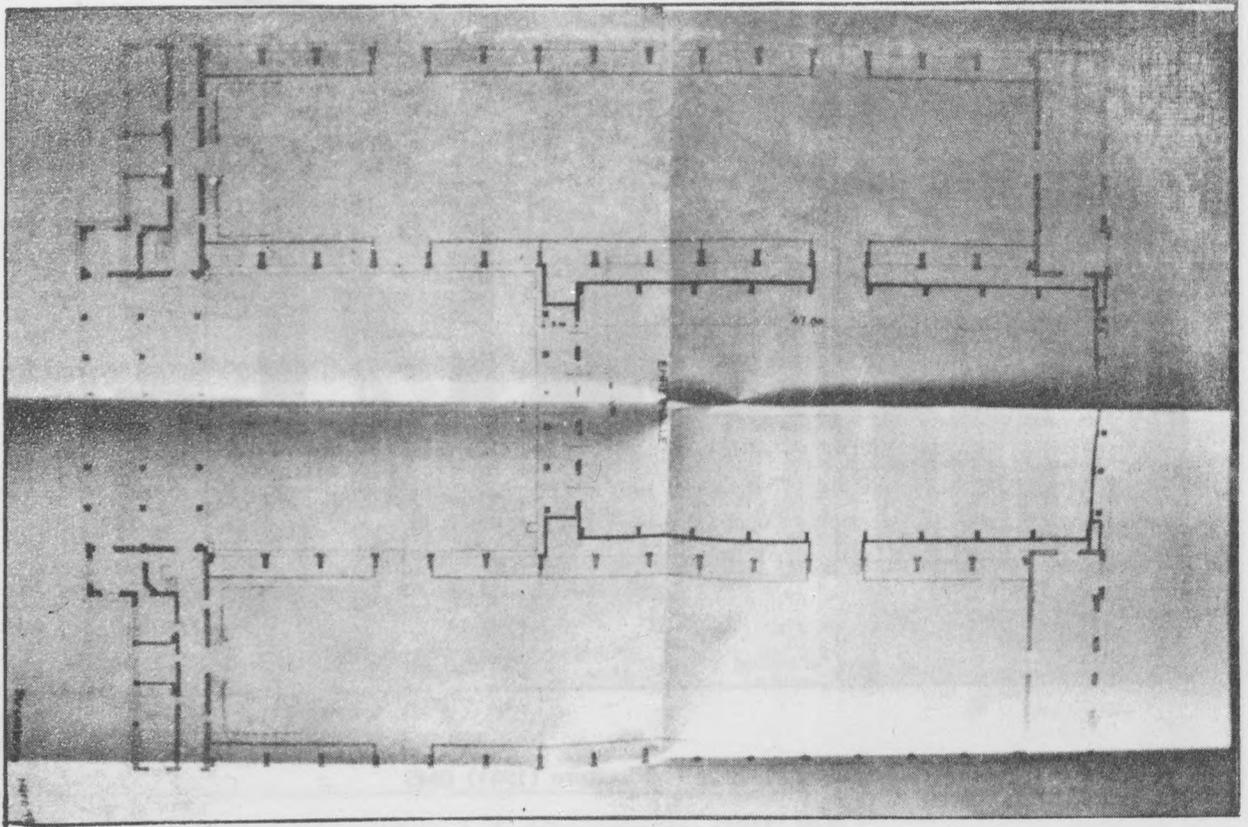
F39 Pavillon de l'agriculture (1941) BMS



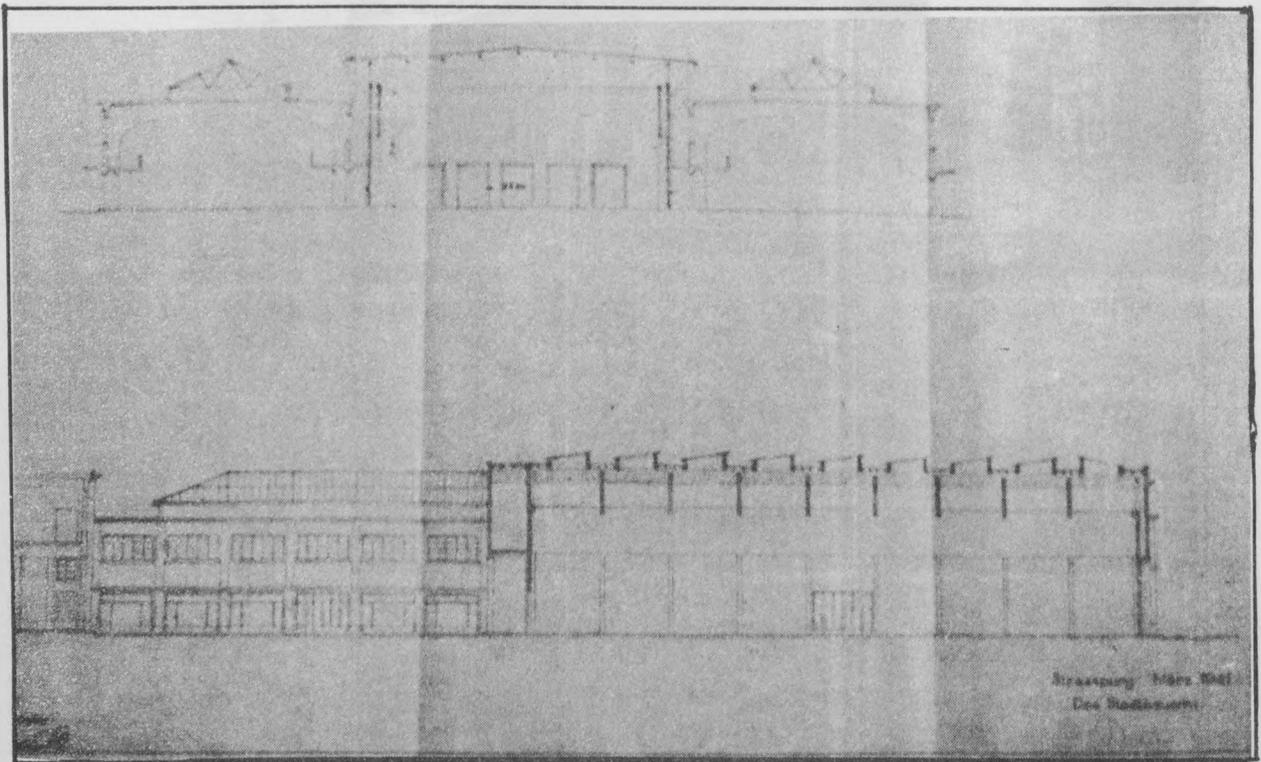
Pavillon des engrais (1941) BMS



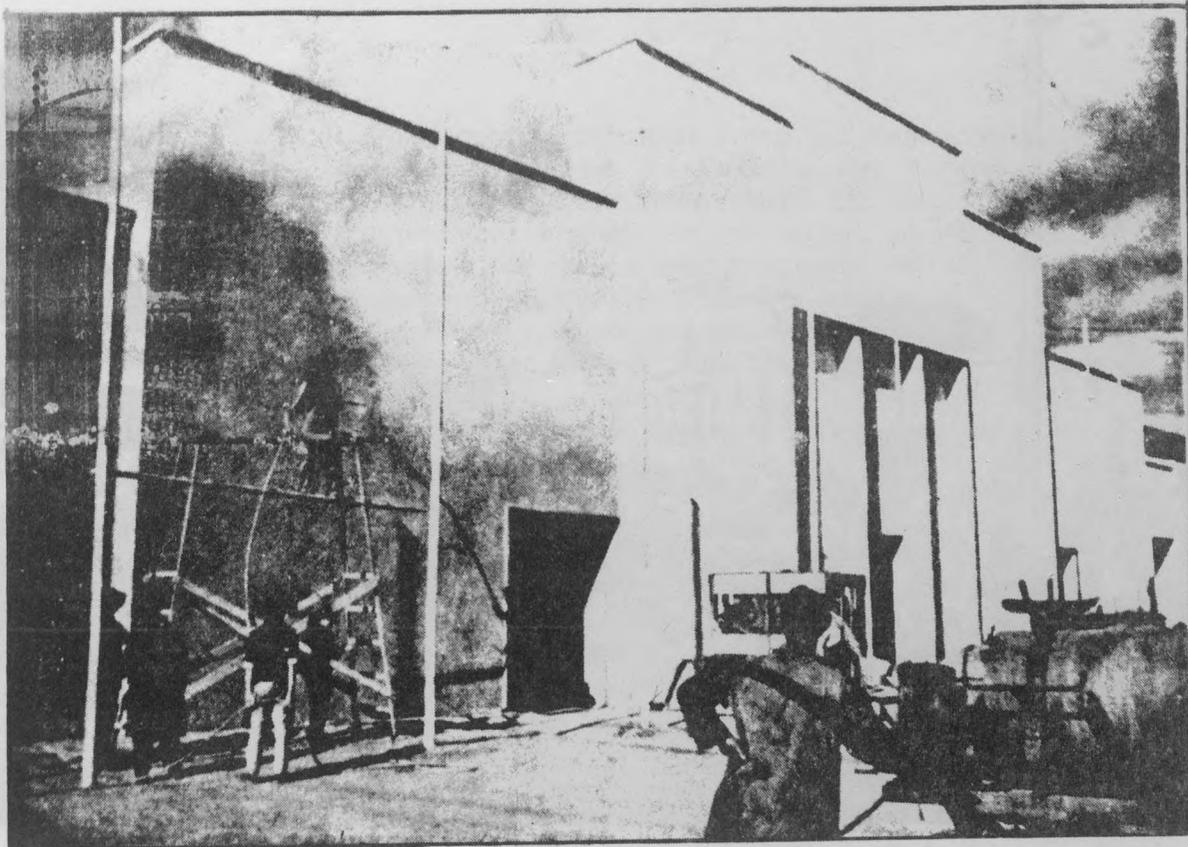
F40



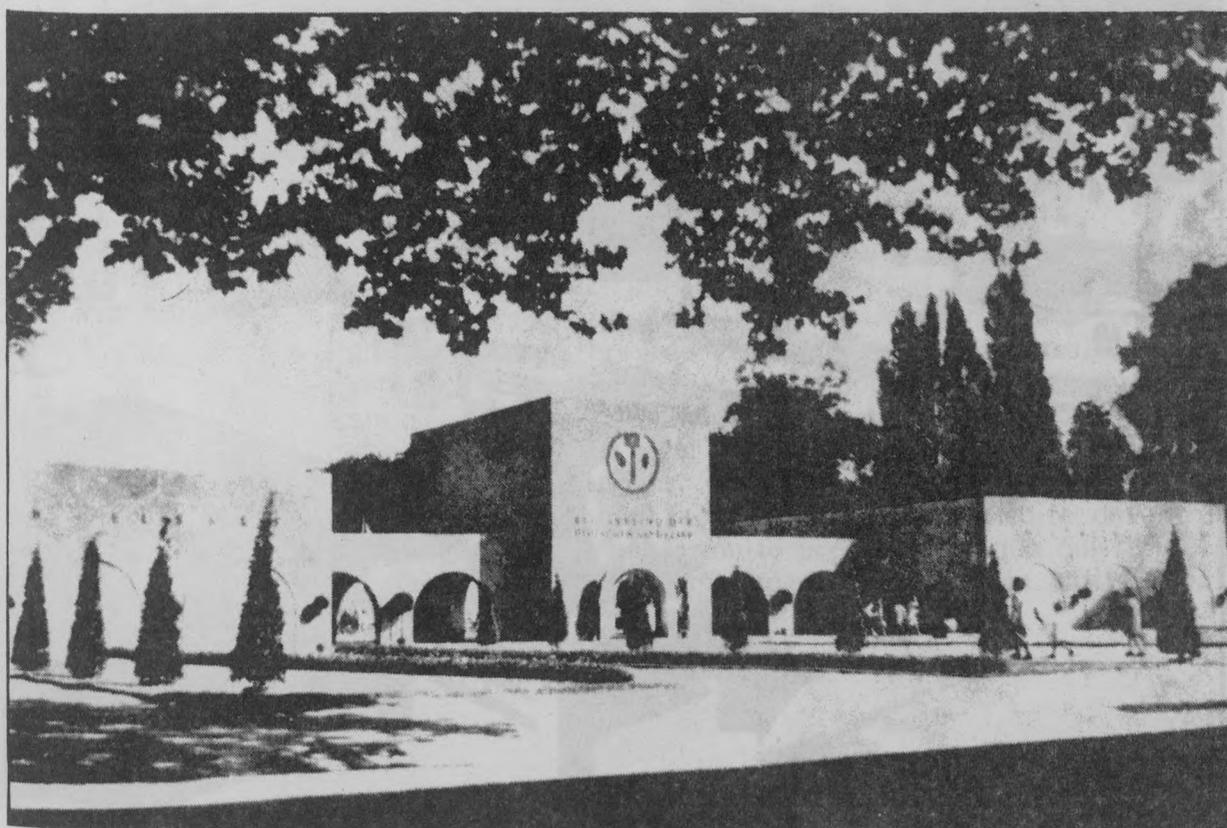
F42 Plan du hall central (avec halls existants) 1941, BMS



F43 Coupe sur le hall central, 1941, BMS



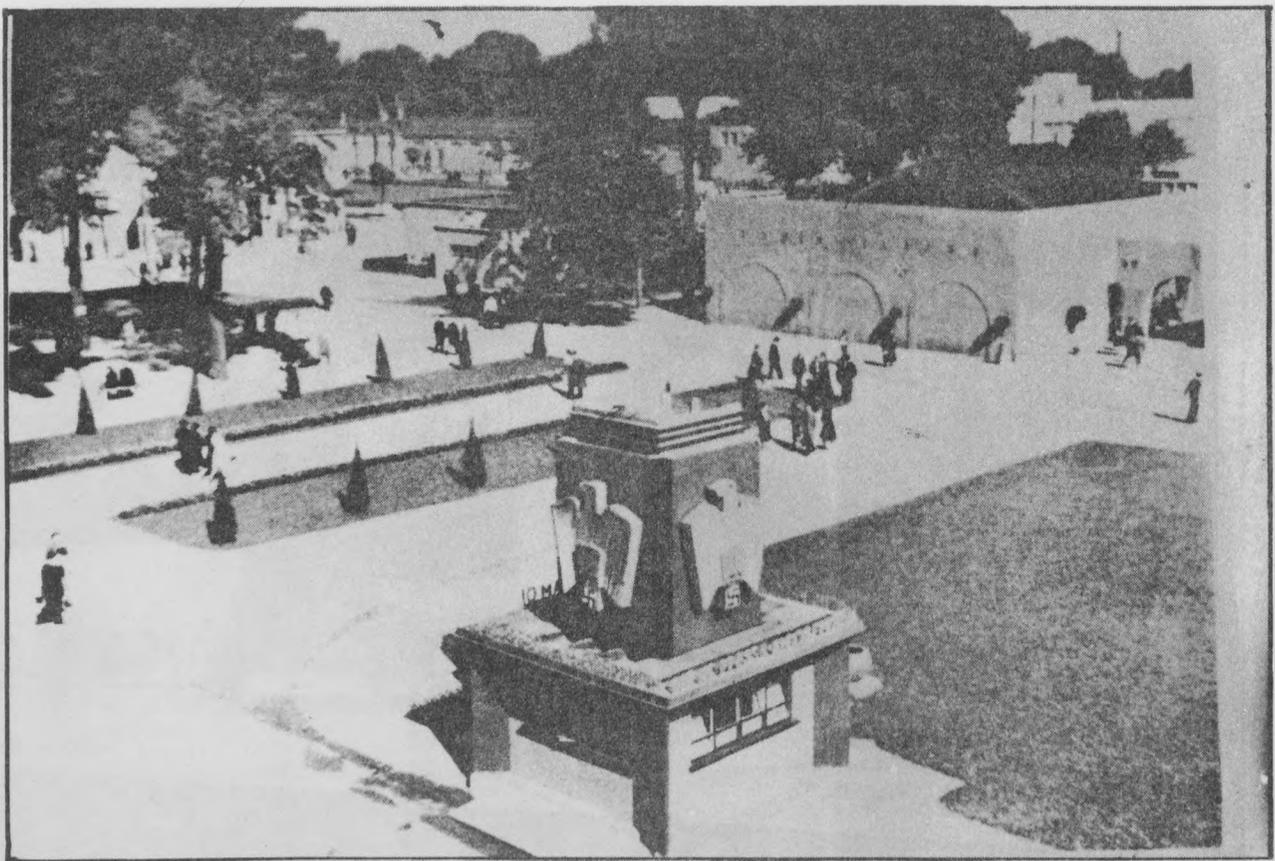
F41 Façades-décors devant les halls provisoires (1941) BMS



F44 Halls des artisans (1941) BMS



F45 Espaces extérieurs (1941) BMS



F38

Le hall central construit entre les deux ailes du bâtiment d'entrée occupe une partie de l'espace longitudinal central, de sorte à créer une cour de plan carré au devant, agissant comme lieu d'entrée cérémonial, en instaurant un recul qui permet la mise en valeur de la façade principale du hall de 1941, qui marque la présence nationale-socialiste au parc d'exposition. Cette façade est conçue comme un second portique que le visiteur traverse pour pénétrer dans le hall d'honneur ; elle se compose d'éléments architecturaux minimaux : un mur plein, des piliers rythmant le portique et une corniche surajoutée, au centre l'aigle stylisé de l'empire allemand. L'ensemble se présente comme l'affirmation d'un ordre clair et stable. Ainsi les deux piliers extérieurs, qui en principe n'ont pas de fonction constructive, constituent par leur présence même les indicateurs de cette stabilité. Le même procédé se retrouve dans d'autres édifices, tel le pavillon de culture ou le pavillon des engrais. Les façades principales des halls provisoires expriment (elles) aussi une architecture clairement articulée en jouant sur une composition de murs variant en hauteur et en épaisseur, hiérarchisant les entrées.

F39

F40

F41

F42

Mais cette lecture n'est possible qu'au niveau des façades ; l'examen des plans et coupes révèle l'artifice auquel les architectes ont eu recours. Dans le cas du hall central d'entrée, le plan présente la manière dont le bâtiment se raccorde aux deux halls existants. La façade principale masque en réalité le traitement du raccord entre le nouveau et les anciens bâtiments ; le hall d'honneur est conçu séparément de l'existant, et ne les prend pas en compte, à l'exception des portes, puisque les seules issues possibles du hall central donnent sur les halls latéraux. La coupe transversale indique le même écart entre les murs des halls et rend visible l'avancée des façades principales qui masque cet écart. La coupe longitudinale divulgue la nature scénographique de l'architecture du bâtiment : dans le traitement en épaisseur du portique d'entrée et dans la simulation presque bidimensionnelle de celui-ci à l'autre extrémité, se lit l'artifice scénographique opérant à travers cet édifice construit en dur.

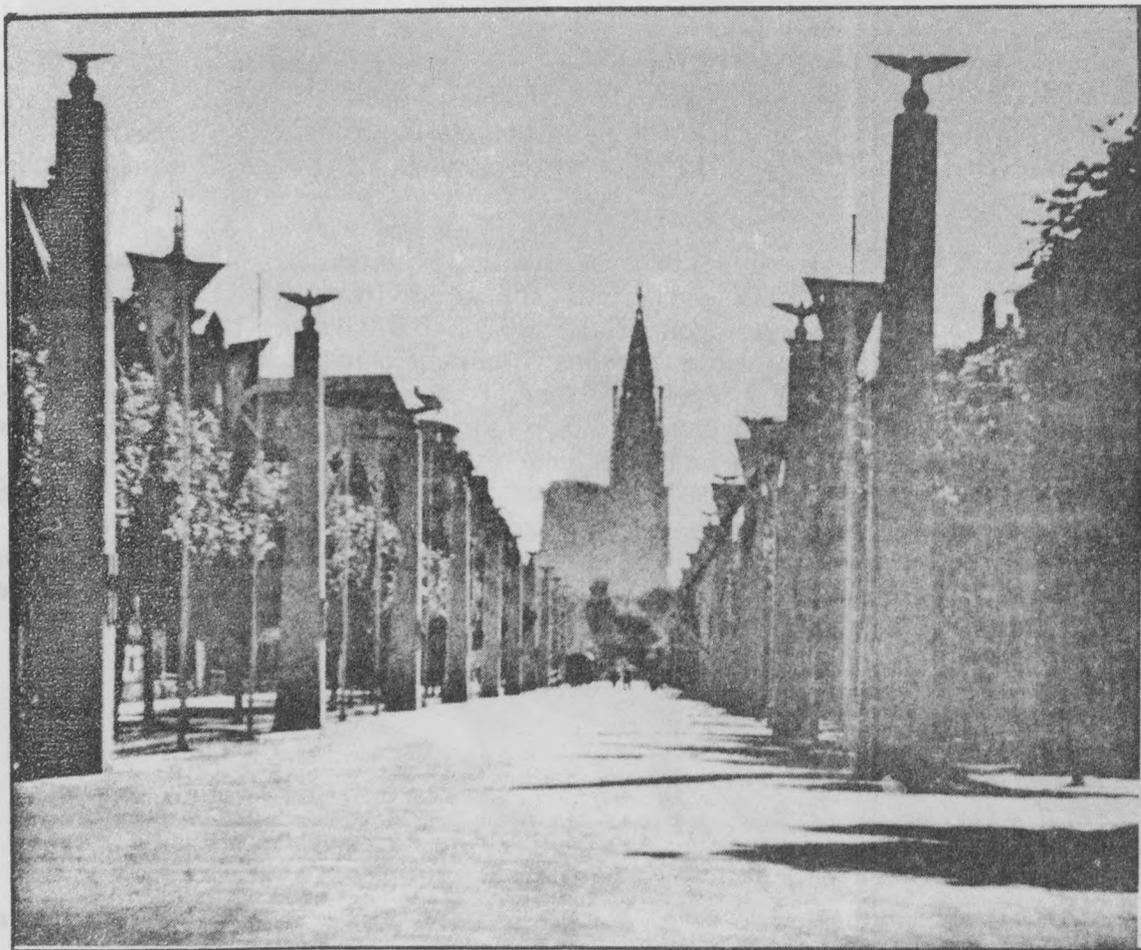
F43

F44

Ce procédé se retrouve dans les autres aménagements de l'exposition, mais avec plus d'ampleur. Les halls provisoires et les pavillons octogonaux de 1923, réalisés en bois, sont recouverts par une façade presque bidimensionnelle construite en dur. Les pavillons octogonaux sont recouverts par des murs hauts sur lesquels figurent, en légère épaisseur, des arcades qui rappellent celles réelles de la galerie et du corps central édifiés, pour relier les deux ailes-pavillons, et pour transformer le tout en élément unique. De même, la façade en pierre construite devant les halls provisoires crée une continuité presque physique qui ferme l'espace et articule les différents hangars à partir du hall central en U.



F46 Entrée de l'exposition (1941) BMS



F47 Avenue de la Paix (1941) BMS

Tous les bâtiments sont peints de la même couleur sombre, suivant les prescriptions de la protection anti-aérienne, contribuant de la sorte à renforcer l'unité. Ainsi le plan d'ensemble de l'exposition "condense l'existant et le neuf, en une unité architectonique fermée et agissante sur le spectateur". (11)

F45

Cette architecture de décor réalisée en pierre, prend toutefois une dimension supplémentaire à travers l'objet de sa mise en scène : créer un décor d'édifices de représentation, simuler un espace urbain où se joue la scène du retour de l'Alsace à la patrie natale (12). Le parc des expositions devient le lieu d'un décor urbain travesti en pierre qui prétend être la ville réelle. Afin d'assurer sa crédibilité, cette mise en scène doit cependant s'étendre à la ville entière, en niant l'existence d'une différence entre les deux. La ville de Strasbourg est soumise au même type de décor, allant dans le sens de cette assimilation : des pylones surmontés de l'aigle allemand et des oriflammes sont installés le long des rues situées sur le trajet entre parc d'exposition et place de la République. Ce choix n'est pas innocent : le parcours inclut une des rues principales de l'extension allemande de 1880, l'avenue de la Paix, qui est axée sur la Cathédrale. En érigeant une double rangée de pylones et d'oriflammes nazis convergeant vers le point de fuite de l'avenue, la cathédrale, le dispositif se referme en produisant l'association entre le symbole de la ville réelle et ceux de la ville éphémère.

F46

F47

Cette exposition de 1941, qui s'inscrit dans la logique des cérémonies nationales-socialistes, rend manifeste le fantasme oeuvrant à travers l'habillage des éléments du parc d'exposition : la constitution d'un espace urbain fictif et homogène soumettant entièrement l'espace réel à ses propres fins.

5) Evolution du parc d'exposition après 1945.

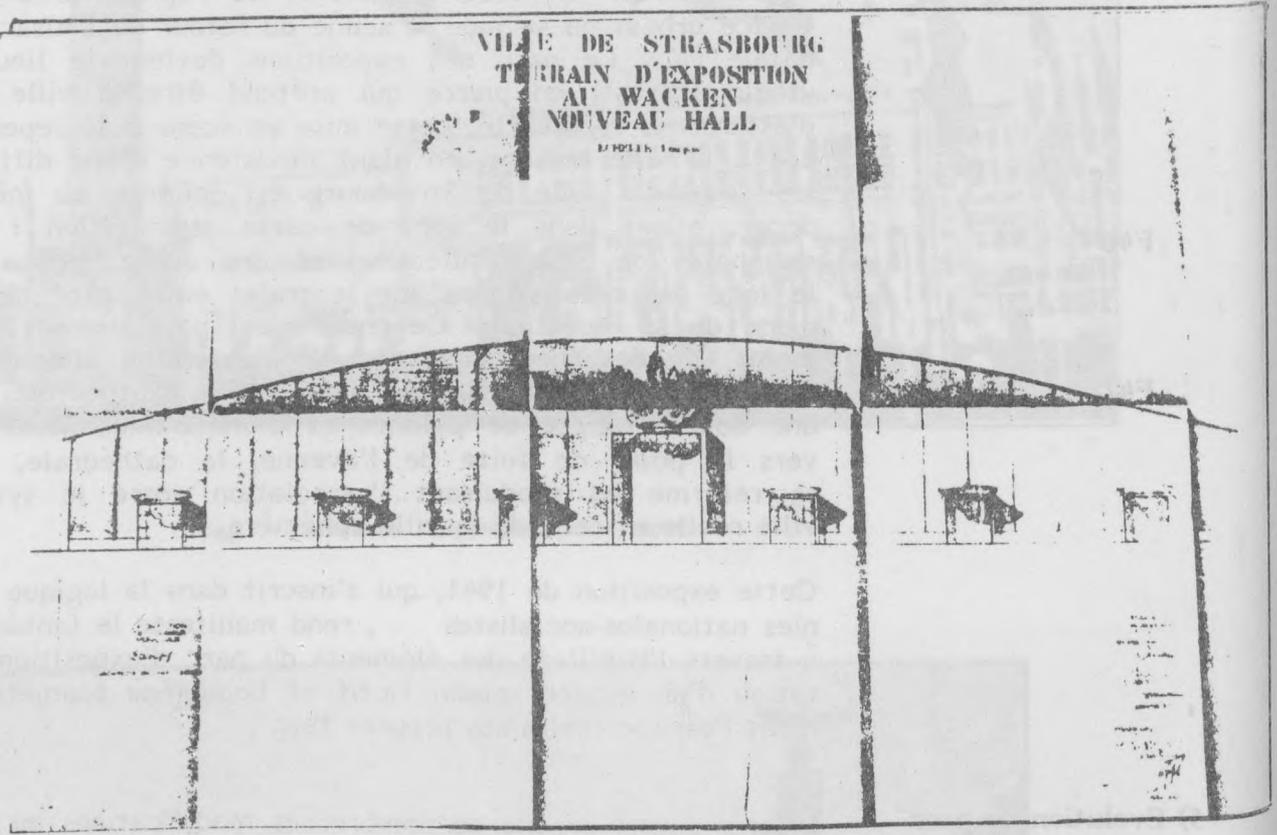
L'après-guerre amène de nombreuses modifications au parc d'exposition, qui dès 1946 accueille à nouveau la foire européenne. Des aménagements réalisés en 1941 ne subsistent que le hall central du bâtiment d'entrée. Dès la fin des années quarante, la municipalité procède à des constructions de halls définitifs de part et d'autre du grand bâtiment en U de 1923 :

F48

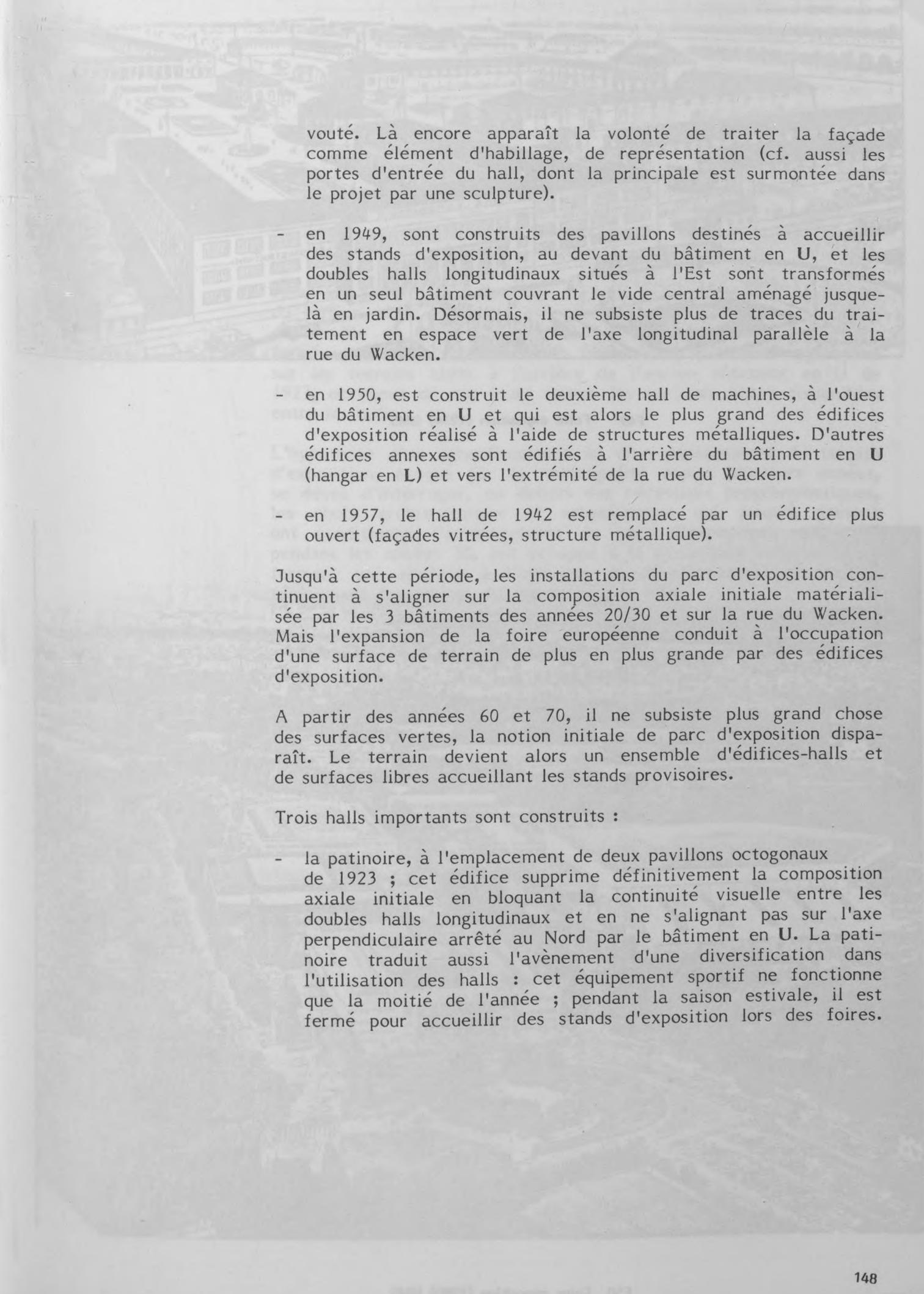
- en 1948, est construit le premier hall des machines, sous la direction de Paul DOPFF. Cet édifice en briques est constitué par la juxtaposition de 3 hangars surmontés de fermes à 2 pans, masqué sur le devant par une façade indépendante terminée en forme de voûture suggérant l'existence d'un hall

(11) cf. in MAURER, op. cit. p. 19

(12) cf. MAURER, op. cit. p. 23 : "Tout fut mis en place pour fournir affermissement corporel et spirituel au visiteur de l'exposition dans un cadre "anheimeland" au possible. La notion de "heimelig" intraduisible en français, a un sens complexe évoquant une sensation de bien-être comme celle éprouvée (originellement) dans la maison natale, que la patrie devient par extension.



F48 Façade de Hall mécanique (1948) PdB



vouté. Là encore apparaît la volonté de traiter la façade comme élément d'habillage, de représentation (cf. aussi les portes d'entrée du hall, dont la principale est surmontée dans le projet par une sculpture).

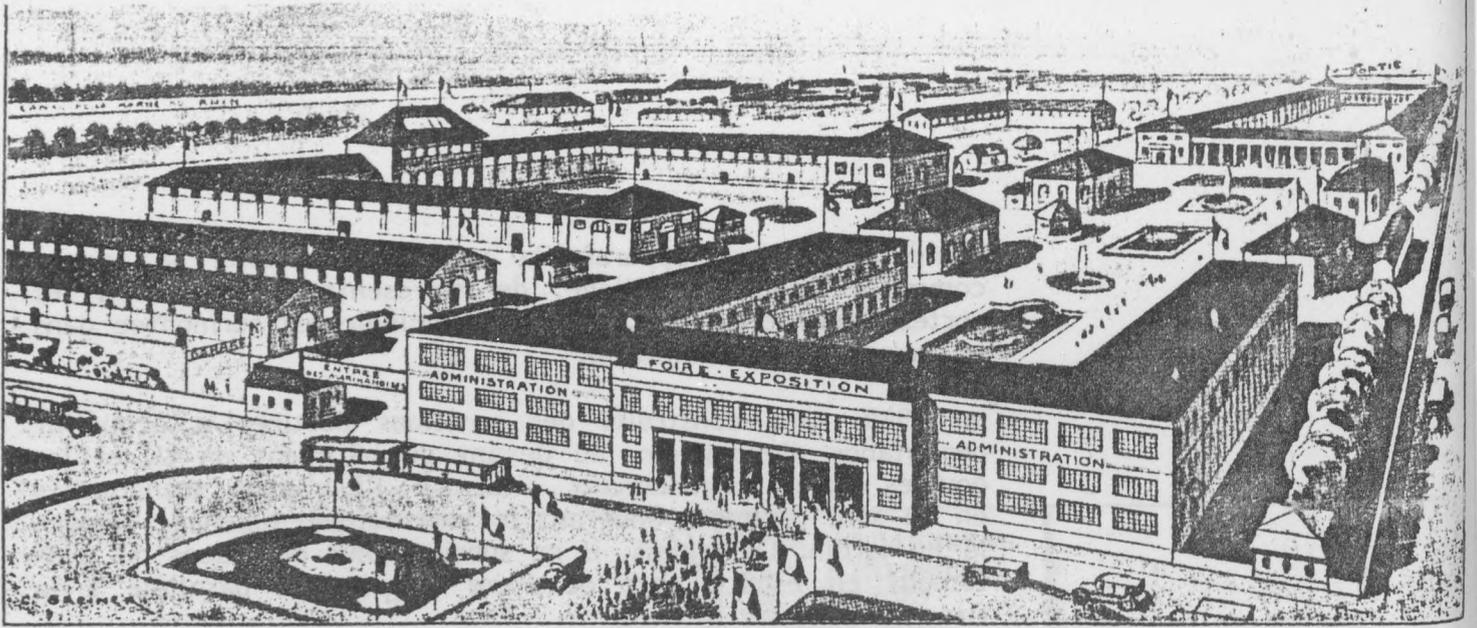
- en 1949, sont construits des pavillons destinés à accueillir des stands d'exposition, au devant du bâtiment en U, et les doubles halls longitudinaux situés à l'Est sont transformés en un seul bâtiment couvrant le vide central aménagé jusqu'à en jardin. Désormais, il ne subsiste plus de traces du traitement en espace vert de l'axe longitudinal parallèle à la rue du Wacken.
- en 1950, est construit le deuxième hall de machines, à l'ouest du bâtiment en U et qui est alors le plus grand des édifices d'exposition réalisé à l'aide de structures métalliques. D'autres édifices annexes sont édifiés à l'arrière du bâtiment en U (hangar en L) et vers l'extrémité de la rue du Wacken.
- en 1957, le hall de 1942 est remplacé par un édifice plus ouvert (façades vitrées, structure métallique).

Jusqu'à cette période, les installations du parc d'exposition continuent à s'aligner sur la composition axiale initiale matérialisée par les 3 bâtiments des années 20/30 et sur la rue du Wacken. Mais l'expansion de la foire européenne conduit à l'occupation d'une surface de terrain de plus en plus grande par des édifices d'exposition.

A partir des années 60 et 70, il ne subsiste plus grand chose des surfaces vertes, la notion initiale de parc d'exposition disparaît. Le terrain devient alors un ensemble d'édifices-halls et de surfaces libres accueillant les stands provisoires.

Trois halls importants sont construits :

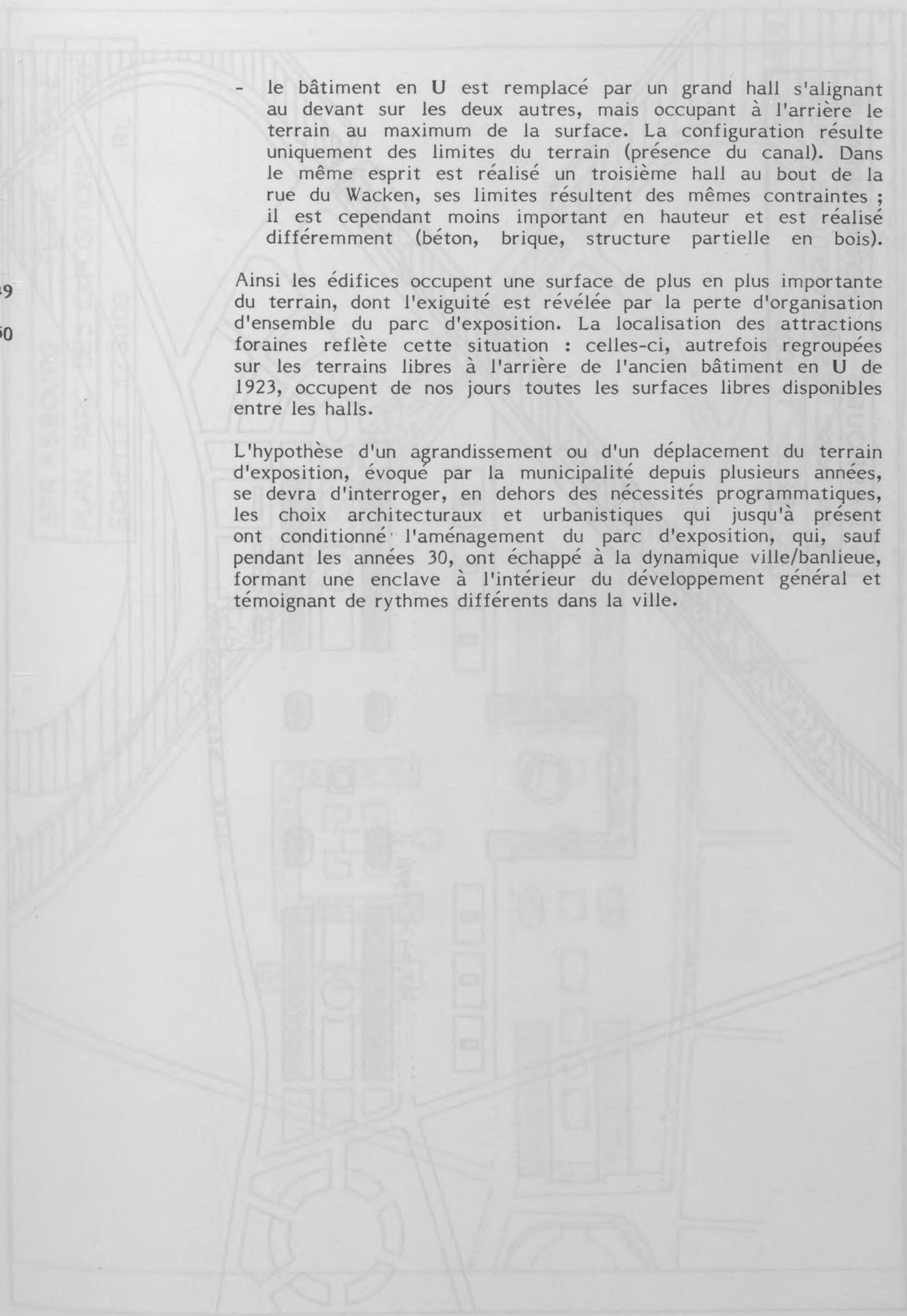
- la patinoire, à l'emplacement de deux pavillons octogonaux de 1923 ; cet édifice supprime définitivement la composition axiale initiale en bloquant la continuité visuelle entre les doubles halls longitudinaux et en ne s'alignant pas sur l'axe perpendiculaire arrêté au Nord par le bâtiment en U. La patinoire traduit aussi l'avènement d'une diversification dans l'utilisation des halls : cet équipement sportif ne fonctionne que la moitié de l'année ; pendant la saison estivale, il est fermé pour accueillir des stands d'exposition lors des foires.



F49 Foire exposition (1934) BMS



F50 Foire exposition (1980) BMS

- 
- le bâtiment en U est remplacé par un grand hall s'alignant au devant sur les deux autres, mais occupant à l'arrière le terrain au maximum de la surface. La configuration résulte uniquement des limites du terrain (présence du canal). Dans le même esprit est réalisé un troisième hall au bout de la rue du Wacken, ses limites résultent des mêmes contraintes ; il est cependant moins important en hauteur et est réalisé différemment (béton, brique, structure partielle en bois).

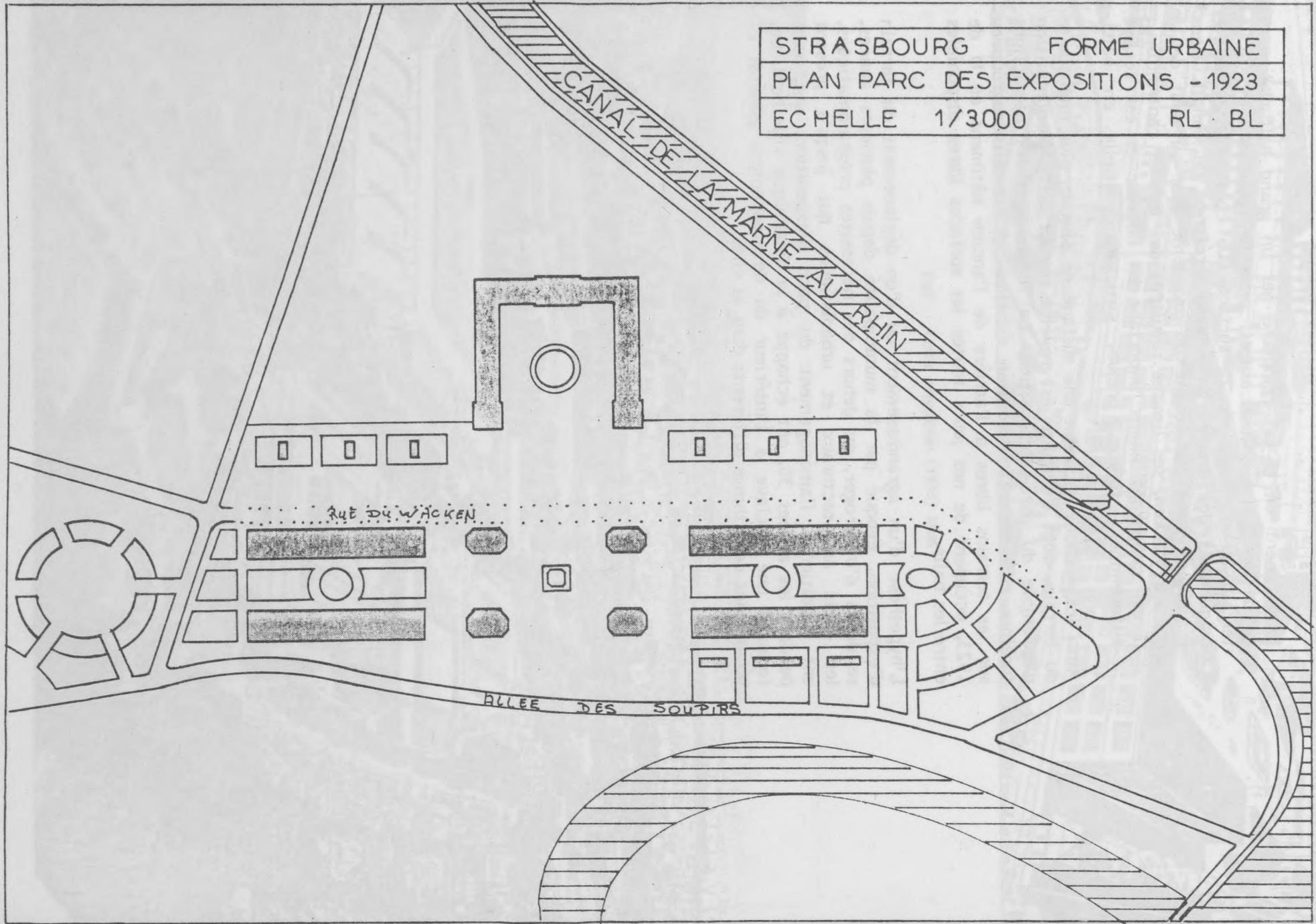
F49

F50

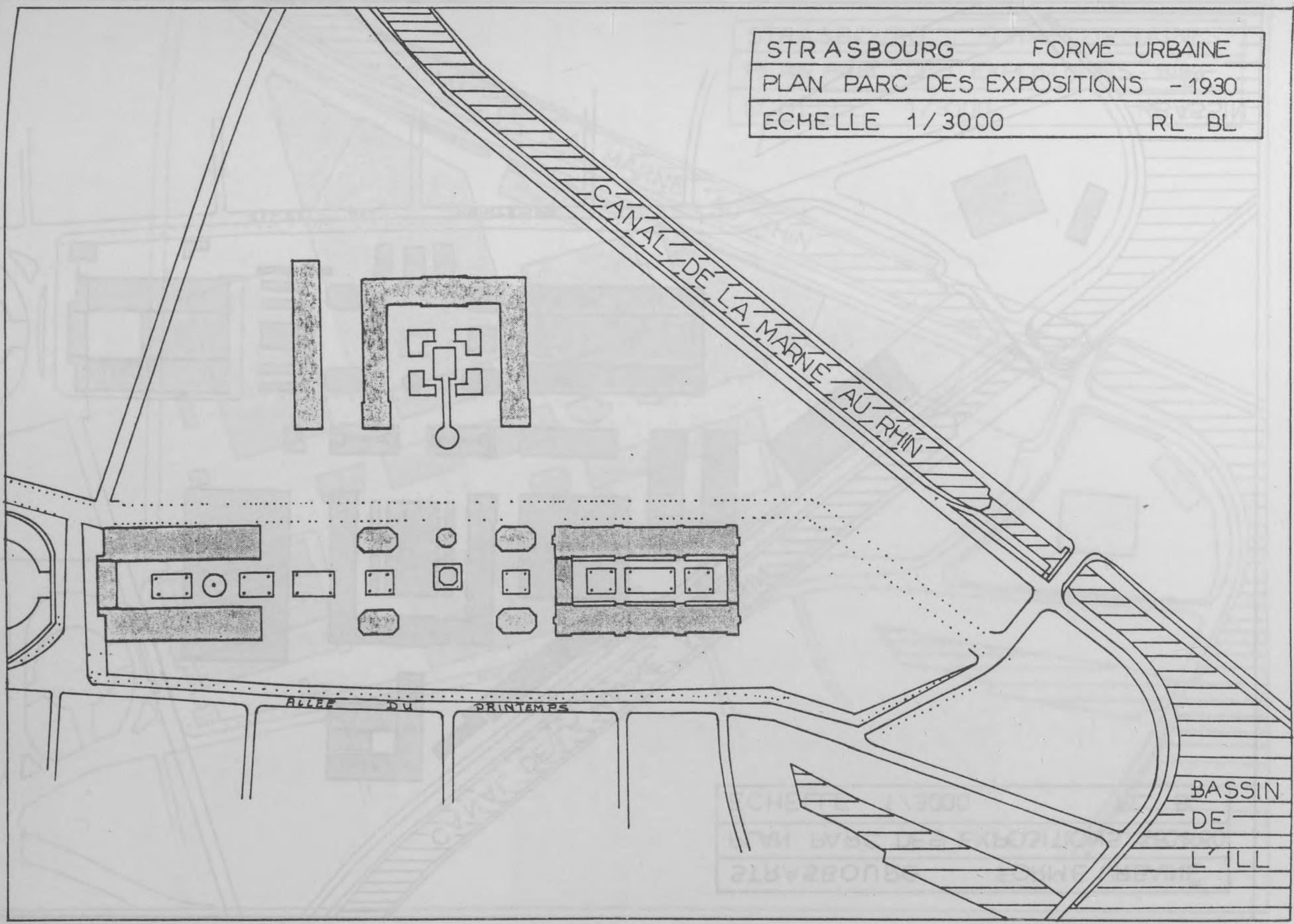
Ainsi les édifices occupent une surface de plus en plus importante du terrain, dont l'exiguité est révélée par la perte d'organisation d'ensemble du parc d'exposition. La localisation des attractions foraines reflète cette situation : celles-ci, autrefois regroupées sur les terrains libres à l'arrière de l'ancien bâtiment en U de 1923, occupent de nos jours toutes les surfaces libres disponibles entre les halls.

L'hypothèse d'un agrandissement ou d'un déplacement du terrain d'exposition, évoqué par la municipalité depuis plusieurs années, se devra d'interroger, en dehors des nécessités programmatiques, les choix architecturaux et urbanistiques qui jusqu'à présent ont conditionné l'aménagement du parc d'exposition, qui, sauf pendant les années 30, ont échappé à la dynamique ville/banlieue, formant une enclave à l'intérieur du développement général et témoignant de rythmes différents dans la ville.

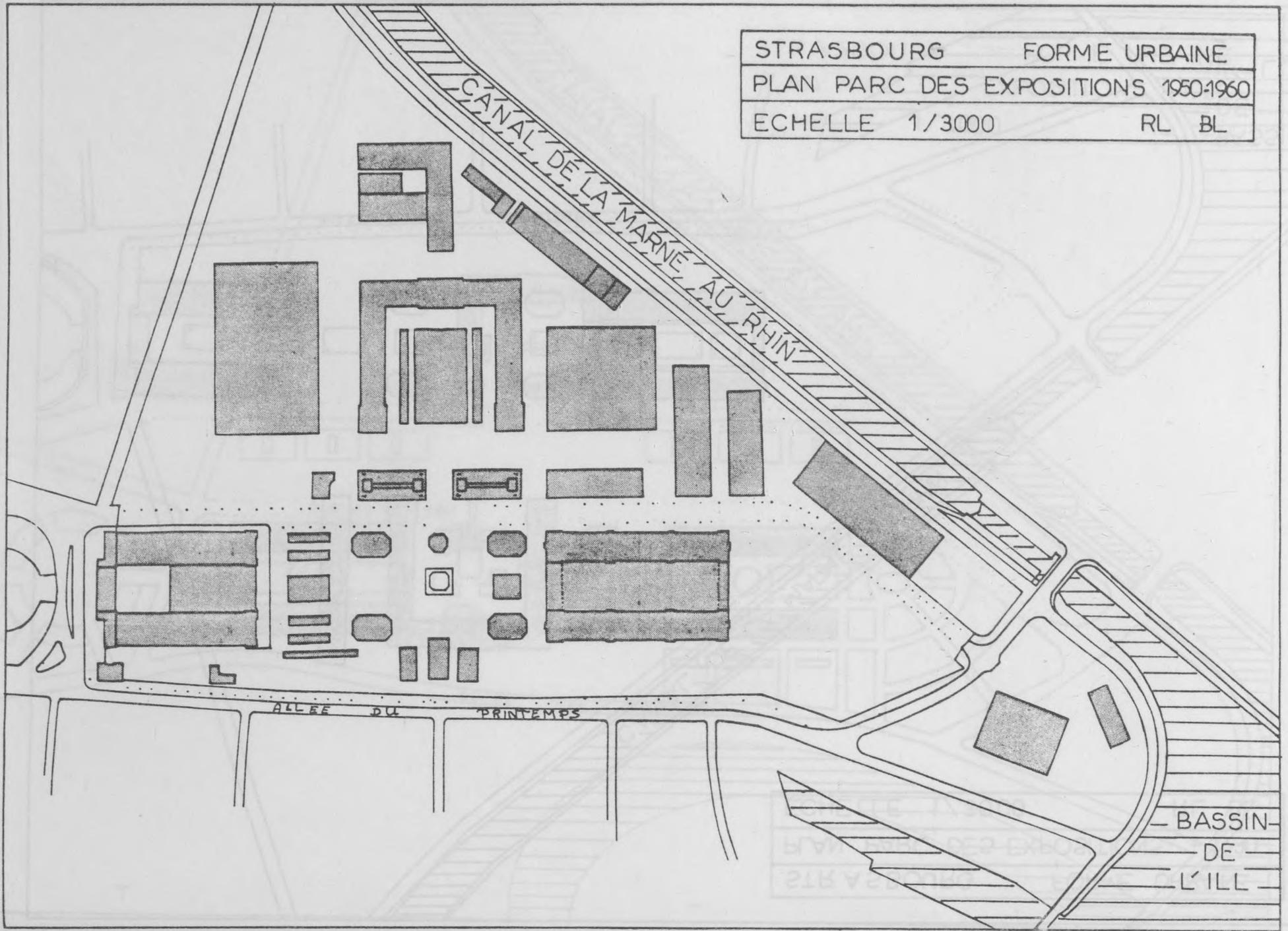
STRASBOURG	FORME URBAINE
PLAN PARC DES EXPOSITIONS - 1923	
ECHELLE 1/3000	RL · BL



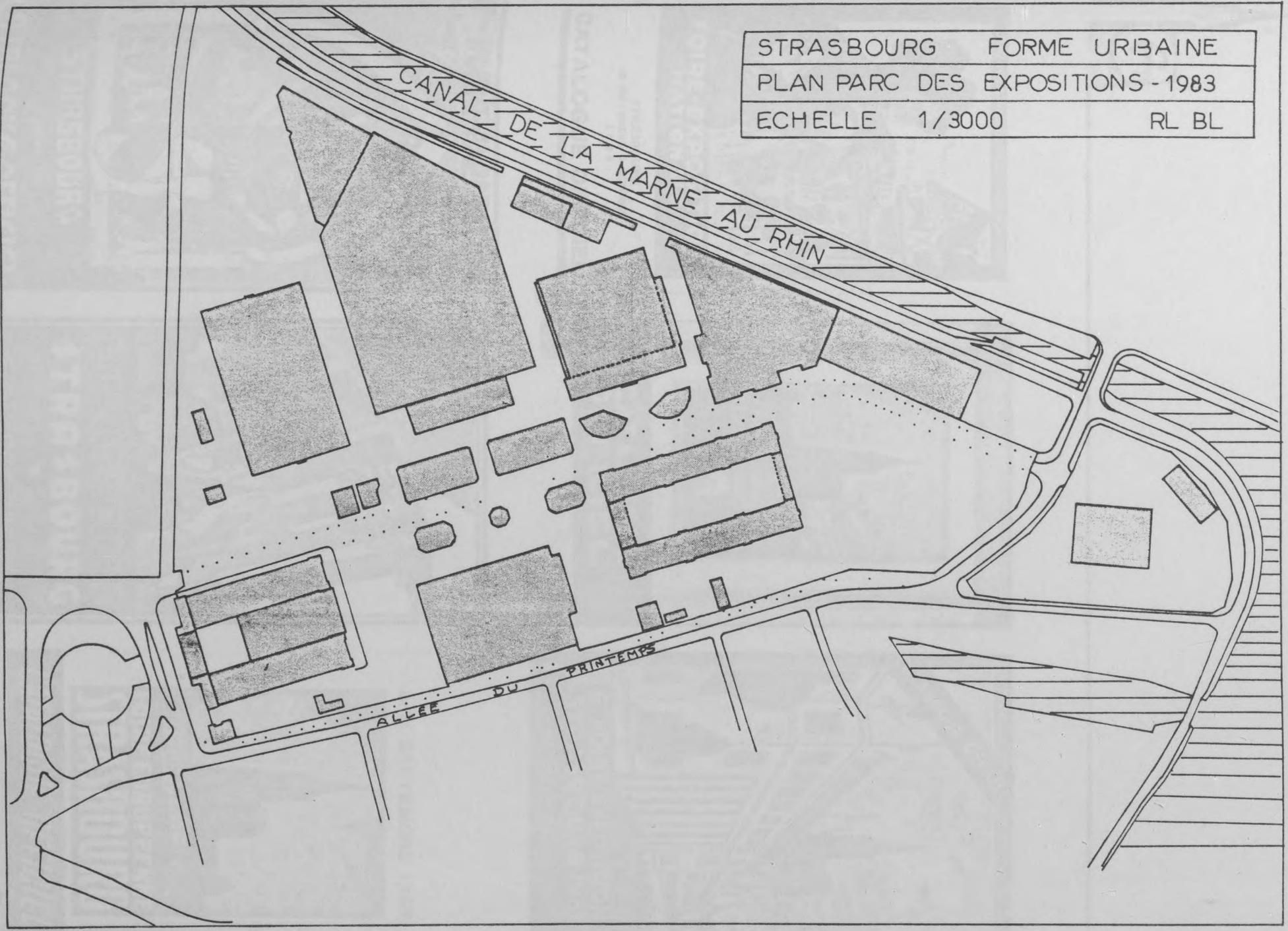
STRASBOURG	FORME URBAINE
PLAN PARC DES EXPOSITIONS - 1930	
ECHELLE 1/3000	RL BL



STRASBOURG FORME URBAINE
PLAN PARC DES EXPOSITIONS 1950-1960
ECHELLE 1/3000 RL BL



STRASBOURG	FORME URBAINE
PLAN PARC DES EXPOSITIONS - 1983	
ECHELLE 1/3000	RL BL





STRASBOURG FORMÉ URBAIN
PLAN PARC DES EXPOSITIONS 1935-1938
ÉCHELLE 1/3000

ÉCHELLE 1/3000
PARC DES EXPOSITIONS 1935-1938
STRASBOURG



15 QUINZAINE STRASBOURGEOISE de GASTRONOMES



FOIRE-EXPOSITION NATIONALE

STRASBOURG
18 SEPTEMBRE - 3 OCTOBRE
1926

CATALOGUE OFFICIEL



5^e FOIRE-EXPOSITION STRASBOURG 1930

DU 6 SEPTEMBRE AU 21 SEPTEMBRE

CATALOGUE OFFICIEL

CATALOGUE OFFICIEL



6^e FOIRE-EXPOSITION STRASBOURG 1931

DU 5 AU 20 SEPTEMBRE

8^e FOIRE-EXPOSITION de 2 au 17 septembre 1933



STRASBOURG

CATALOGUE OFFICIEL

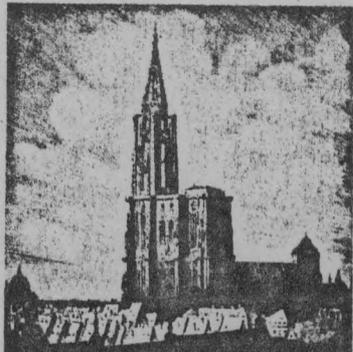
1934



EUROPEENNE STRASBOURG

CATALOGUE OFFICIEL

6-21 SEPTEMBRE 1947



FOIRE EUROPEENNE STRASBOURG

CATALOGUE OFFICIEL

MEMBRE DE L'UNION DES FOIRES INTERNATIONALES

PRIX 50 FR.

G



A l'heure d'un renouveau du débat sur le projet urbain... les auteurs ont voulu proposer une recherche à moyen terme... les transformations des villes... les communes qui en dépendent... l'espace vert n'est pas une... une composante du projet...

Il faut donc se demander si la ville n'est pas... une construction humaine... une forme de vie... une manière d'être...

Au centre de Foedora, métropole de pierre grise, il y a un palais de métal avec une boule de verre dans chaque salle. Si l'on regarde dans ces boules, on y voit chaque fois une ville bleue qui est la maquette d'une autre Foedora. Ce sont les formes que la ville aurait pu prendre si, pour une raison ou une autre, elle n'était devenue telle qu'aujourd'hui nous la voyons. A chaque époque, il y eut quelqu'un pour, regardant Foedora comme elle était alors, imaginer comment en faire la ville idéale ; mais alors même qu'il en construisait en miniature la maquette, déjà Foedora n'était plus ce qu'elle était au début et ce qui avait été, jusqu'à la veille, l'un de ses avens possibles, n'était plus désormais qu'un jouet dans une boule de verre.

Italo Calvino
Les Villes Invisibles

La ville est un objet architectural... elle n'est pas une simple... une forme de vie... une manière d'être...

Il faut donc se demander si la ville n'est pas... une construction humaine... une forme de vie... une manière d'être... une manière de vivre...

Cette modification apportée par les doctrines anti-urbanistes... du début du siècle, marque une rupture nette dans la... construction éternelle des limites de la ville.

Contrairement aux plans de la loi Cornudet pour les projets... de construction de la grande ville, c'est-à-dire... avec ses limites, définies par des lois qui contraignent... la maîtrise totale de la municipalité sur une aire de... 500 ha, à l'époque, pour en assurer sa réalisation... la ville et sa destinée se développent de façon autonome... allant jusqu'à une délimitation des zones et des zones.

L'implantation d'équipements, sur l'aire limitée, laisse... ouvert, comme pôles de croissance de la cité et sa... phère, ne fait que révéler la fracture de la forme... de la reconstruction, ainsi qu'il ressort de l'analyse...

Page 159
manquante sur le rapport

CONCLUSION

A l'heure d'un renouveau du débat sur le projet urbain, cette première phase d'une recherche à moyen terme sur la Ceinture Verte de Strasbourg, mettrait en évidence l'incidence des formes de transformations des aires limites entre la ville et les communes qui en dépendent sur les formes de leur reconstruction mais également prouverait que le projet sur l'espace vert n'est pas une thématique autonome mais une composante du projet sur la ville.

En effet, à partir d'une démarche d'inventaire puis de recensement, et enfin de réélaboration du matériau archivistique strasbourgeois, ce travail se conclut sur les rapports significatifs que les jardins publics instaurent dans la construction de la ville et de sa banlieue.

Au 17 et 18^{ème} siècle, conçus comme un objet architectural, ponctuel et indépendant, hors des murs, ils indiquent le territoire exclu et assurent par capillarité l'articulation avec la banlieue.

Réunis en 1835, ils structurent un projet sur les limites de la ville et forment les axes de son développement.

En 1870, ils sont les composants de la construction de la nouvelle ville.

Entre les deux guerres, ils développent à nouveau les critères de continuité/discontinuité entre la ville et son territoire communal extra-muros. La thématique de l'espace vert est par contre transformée car elle se conçoit dès lors comme la structure verte urbaine d'une vie active, communautaire pour une masse performante.

Cette modification appuyée par les doctrines anti-urbaines du début du siècle, marque une rupture nette dans la construction dynamique des limites de la ville.

Contrairement aux buts de la loi Cornudet pour un projet défini de construction de la grande ville, c'est-à-dire avec ses banlieues, appuyé par des lois qui permettent la maîtrise foncière de la municipalité sur une aire de 600 ha., à Strasbourg, pour en assurer sa réalisation, la ville et sa banlieue se développent de façon autonome allant jusqu'à une insularisation des unes et des autres.

L'implantation d'équipements, sur l'aire limite, tissu ouvert, comme pôle de croissance de la cité et sa périphérie, ne fait que stigmatiser la fracture de la forme de la reconstruction, ainsi qu'il ressort de l'analyse

de l'une de ces opérations sur la Ceinture Verte. (La Foire Exposition où l'on retrouve le même schéma, objet architectural défini dont les espaces verts sont une composante, puis fragmentarisation de l'objet jusqu'à sa nucléarisation dès que l'espace vert se développe dans une thématique autonome).

Ainsi, comme le note Marcel Roncayolo, dans "Histoire de la France urbaine", la formation de Ceinture Verte n'est plus que la trace d'une politique antérieure, mais déjà desuète, qui s'appuie sur l'exemple anglais des cités jardins, elle n'en a pas moins le même résultat.

A Hampstead, il y a entre la ville et la cité, un long mur, "réplique symbolique de la fortification, allégorie en pierre de la nécessité d'une limite/barrière", formalisant avec clarté la différence ville/non ville.

ANNEXES

LOI RELATIVE AU DECLASSEMENT DE L'ENCEINTE DE LA VILLE DE STRASBOURG.

Le Sénat et la Chambre des
Députés ont adopté,
Le Président de la République
a promulgué la loi dont la
teneur suit :

ARTICLE 1er

L'enceinte fortifiée de la
ville de Strasbourg (ciryen
compris le bastion
situé immédiatement au nord
de l'écluse 34 du canal de
la Marne au Rhin) est déclaré
être maintenant tout-
fait les servitudes au
profit de la voie ferrée
de Strasbourg à Vahl, sous
réserve des arénérations qui
pourront être exigées, en
raison de l'extension de
cette voie de part de Strasbourg.

ARTICLE 2

Les terrains de la zone des
fortifications sont cédés
par l'Etat à la ville de
Strasbourg, moyennant paiement préalable et sans, le
cas échéant, par voie d'adjudication, suivant les conditions prévues par les conventions spéciales, à l'exception des
terres qui sont justifiées
nécessaires pour servir aux
besoins des services publics
de l'Etat.

La détermination de l'arriver
des parcelles ainsi
cédées sera prononcée
par les Ministres, après leur
avis sur la Ville
de Strasbourg, et leur
avis sur les services publics
qui les services
cédés sera faite à titre

contre.

Les servitudes spéciales
prevues au présent article
seront établies par des
lois.

ARTICLE 3

Dans l'intérêt de l'hygiène
et de la salubrité pu-
blique et pour les déve-
loppements agricoles et in-
dustriels de ce pays, en
exécution de ce présent article,
les terrains constituant la
première zone de servitude
militaire de l'enceinte, à
compter de la limite exté-
rieure de la zone des forti-
fications, sont cédés à
l'Etat, moyennant paiement
préalable et sans, le
cas échéant, par voie d'adjudication, suivant les conditions
spéciales, à l'exception des
terres qui sont justifiées
nécessaires pour servir aux
besoins des services publics
de l'Etat.

1° Pendant le temps de leur
affectation à des usages
qui sont affectés ou à
affecter à un usage pu-
blic ou à un service pu-
blic de l'Etat, de dé-
partement ou de la com-
mune, tels que les voies
publiques, les chemins
de fer, ports fluviaux,
etc. ;

2° des cimetières existant
au jour de la promulgation
de la présente loi ;

1° des terrains qui sont ou
seront destinés en tout ou
en partie à des usages pu-
blics ou à des usages
civils particuliers, à l'excep-
tion de ceux qui sont ou
seront destinés à des usages
fluviaux ou à des usages
agricoles, sans faire
l'objet d'une construction
concrète ou individuelle
destinée à la destina-
tion de ces usages ou usages
fluviaux ;

Le parcelles de terrains
cédés par le pays des ser-
vitudes et de zones d'ac-
tion d'une part, et le ter-
rain de la zone des forti-
fications, d'autre part, sont
cédés aux terrains visés
dans le présent paragraphe

des terrains appartenant
à l'Etat ou à des usages
de service d'urgence,
d'infirmerie ou de service
pour les troupes de la gar-
de nationale ;

des terrains qui sont ou
seront destinés à des usages
publiques ou à des usages
civils particuliers, à l'excep-
tion de ceux qui sont ou
seront destinés à des usages
fluviaux ou à des usages
agricoles, sans faire
l'objet d'une construction
concrète ou individuelle
destinée à la destina-
tion de ces usages ou usages
fluviaux ;

ANNEXES

ANNEXES

ANNEXE N° 1 : LOI DU 21 JUILLET 1922

LOI RELATIVE AU DECLASSEMENT DE L'ENCEINTE DE LA VILLE DE STRASBOURG.

Le Sénat et la Chambre des Députés ont adopté, Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

ARTICLE 1er

L'enceinte fortifiée de la Ville de Strasbourg (noyau central y compris le bastion situé immédiatement au nord de l'écluse 54 du canal de la Marne au Rhin) est déclassée. Sont maintenues toutefois les servitudes au sud du remblai de la voie ferrée de Strasbourg à Kehl, sous réserve des atténuations qui pourront leur être apportées, en raison de l'extension future du port de Strasbourg.

ARTICLE 2

Les terrains de la zone des fortifications sont cédés par l'Etat à la Ville de Strasbourg, moyennant paiement pécuniaire et aussi, le cas échéant, par voie d'échanges, suivant conditions à fixer par des conventions spéciales, à l'exception des parcelles qu'il sera jugé nécessaire de réserver aux besoins des services publics de l'Etat.

La désignation et l'attribution des parcelles ainsi réservées seront prononcées par des décrets, après instruction mixte où la Ville sera représentée, et leur cession aux services publics autres que les services militaires sera faite à titre

onéreux.

Les conventions spéciales prévues au présent article seront ratifiées par des lois.

ARTICLE 3

Dans l'intérêt de l'hygiène et de la salubrité publiques, et sauf les dérogations autorisées par décret, conformément aux dispositions du présent article, les terrains constituant la première zone de servitude militaire de l'enceinte, à compter de la limite extérieure de la zone des fortifications, continueront à être grevées de la servitude non aedificanti, et seront aménagés en espaces libres, parcs et jardins à l'exception :

1° Pendant le temps de leur affectation : de ceux qui sont affectés ou à affecter à un usage public ou à un service public de l'Etat, du département ou de la commune, tels que les voies publiques, les chemins de fer, ports fluviaux, etc. ;

2° des cimetières existant au jour de la promulgation de la présente loi ;

3° des terrains qui sont ou seront vendus ou loués à des particuliers par l'Etat ou toute autre collectivité publique, à proximité de ports fluviaux ou voies fluviales existants ou à créer, pour faire l'objet d'une exploitation commerciale ou industrielle répondant à la destination de ces ports ou voies fluviales ;

La portion de terrain limitée par la gare des marchandises et sa route d'accès d'une part, et le remblai de la voie ferrée de Saverne, d'autre part, sera assimilée aux terrains visés dans le précédent paragraphe ;

4° des terrains appartenant à l'Etat et maintenus comme terrains d'exercice, d'instruction ou de sport pour les troupes de la garnison ;

5° des terrains qui seraient cédés à l'autorité militaire en vertu de conventions spéciales pour l'instruction, les jeux et les sports ;

6° des terrains qui, au 11 novembre 1918, étaient déjà constitués en polygones exceptionnels ;

7° d'un emplacement d'une superficie de 30 hectares d'un seul tenant réservé à des organisations passagères : expositions, foires, etc...

8° des terrains en bordure des voies publiques de pénétration existantes (pour chacune des portes actuelles de l'enceinte, la route qui y aboutit directement) ou la Ville déciderait d'autoriser des constructions, sous réserve que ces constructions ne s'étendront pas à plus de 40 mètres de la limite de la voie publique, et que, sur chacune de ces doubles bandes d'une largeur cumulée de 80 mètres, la densité des constructions non contigües ne dépassera pas 25 % de la surface ;

Ces dispositions s'appliqueront également aux deux nouvelles voies de pénétration à créer, qui déboucheront l'une à la port de Schirmeck, l'autre en un point situé entre les portes de Pierre et de Schiltigheim.

10° des terrains que la Ville de Strasbourg s'engage à affecter à des habitations à bon marché et dont la superficie totale n'excèdera pas un dixième de la zone à aménager.

En dehors des terrains définis ci-dessus aucune portion ne pourra être distraite des terrains destinés aux espaces libres en vue d'y élever des constructions, si ce n'est pour l'établissement des édifices nécessaires à la surveillance et à l'utilisation de ces espaces libres, lesquelles constructions ne pourront, dans leur ensemble, occuper une surface de plus d'un quarantième des surfaces dont il s'agit, et devront être réparties, sur l'ensemble de la zone à aménager et de préférence en bordure des voies publiques.

La limite de la première zone de servitude pourra être modifiée et déplacée en deçà, mais pas au delà, par décrets rendus sur le vu des plans d'aménagement de la Ville.

ARTICLE 4

Par dérogation au décret du 26 août 1919, créant un polygone exceptionnel à Strasbourg-Neudorf, et en vue des

agrandissements projetés du port de Strasbourg, une servitude non aedificandi sera établie dans les parties hachurées en rouge sur le plan joint à la présente loi : cette servitude ne s'appliquera ni aux aménagements futurs du port, ni aux constructions industrielles ou commerciales répondant à la destination de ce port.

ARTICLE 5

Les terrains de la zone des fortifications proprement dits ne seront pas grevés de la servitude, non aedificandi à l'exception de ceux qui, par voie d'échange seront réunis aux terrains de la zone de salubrité pour être aménagés en espaces libres.

ARTICLE 6

La Ville de Strasbourg sera tenue d'acquérir, soit à l'amiable, soit par voie d'expropriation, à l'exception de ceux visés aux paragraphes 1, 2, 3, 4, 5 et 6 de l'article 3, tous les terrains occupés ou non par des constructions, qui sont compris dans la nouvelle zone des servitudes. Ces acquisitions ou expropriation pourront être faites par fractions successives déterminées par décret sous réserve que la totalité de la zone soit acquise ou expropriée dans un délai maximum de vingt-cinq ans.

Seront aussi exceptés de l'obligation d'expropriation les terrains aménagés actuellement en espaces libres (jardins potagers, fruitiers ou d'agrément), devant conserver cette affectation dans l'aménagement de la zone, sous réserve que les propriétaires de ces terrains s'engageront par contrat à se conformer à l'avenir aux prescriptions de la Ville pour toutes modifications qu'ils désireraient effectuer ou que la Ville jugerait nécessaire d'effectuer à l'état de leur propriété.

ARTICLE 7

L'expropriation des terrains de la zone destinée à l'œuvre d'utilité publique, définie ci-dessus, sera poursuivie par la Ville de Strasbourg dans les formes et suivant les conditions déterminées par la loi du 3 mai 1841 et du 6 novembre 1918, sous les dérogations suivantes :

1° Par le jugement d'expropriation rendu en application de l'article 14 de la loi du 3 mai 1841 et du 6 novembre 1918, le tribunal désignera un expert qui sera chargé, de concert avec les autres experts mentionnés ci-après, de procéder aux estimations en vue de fixer les indemnités de dépossession ;

2° à défaut d'entente amiable, et si les offres de la Ville de Strasbourg ne sont pas acceptées dans les délais impartis par les articles 24 et 27 de la loi du 3 mai 1841, la Ville notifiera le nom de l'expert par elle choisi et invitera les intéressés à désigner, dans le délai d'un mois, un autre expert pour procéder, avec le concours de l'expert désigné par le jugement d'expropriation, à l'estimation des immeubles dont la dépossession aura été prononcée et à l'évaluation des indemnités dues au divers propriétaires et locataires avec ou sans bail. Faute par les intéressés de faire connaître le nom de l'expert dans le délai imparti, la désignation en sera faite par ordonnance du président du tribunal régional sur simple requête. Les experts devront indiquer leurs évaluations respectives par écrit dans le délai de deux mois ;

3° les estimations des experts seront, à défaut d'entente amiable entre les parties sur l'expertise, soumises au jugement du jury spécial d'expropriation constitué par la loi du 3 mai 1841, modifiée par les lois du 21 avril 1914 et du 6 novembre 1918.

Les rapports des experts sont joints aux pièces à remettre au jury ; les experts assistent au débat et sont convoqués dans les formes prescrites par l'article 31 des lois des 3 mai 1841 et 6 novembre 1918.

ARTICLE 8

Des indemnités de plus-value pourront être réclamée par la Ville aux propriétaires des fonds voisins de la zone aménagée en espaces libres et de ceux voisins de la limite intérieure de la zone des fortifications sur une profondeur qui ne pourra dépasser 250 mètres pour les premiers et 100 mètres pour les seconds et qui sera déterminée, dans chaque cas, par les jurys qui fixeront les indemnités conformément aux dispositions de la loi du 3 mai 1841 modifiée par les lois du 21 avril 1914 et du 6 novembre 1918, sous réserve des dérogations prévues à l'article 6.

Seront exemptés de cette indemnité les fonds de l'Etat ou des services publics.

ARTICLE 9

La portion de terrain comprise dans la zone de salubrité et faisant partie du territoire de la commune de Schiltigheim sera annexée au territoire de la Ville de Strasbourg.

Les indemnités de plus-value des fonds situés dans les portions de terrain voisines de la zone aménagée, et faisant partie du territoire de la commune de Schiltigheim profiteront pour moitié à cette commune et pour moitié à la Ville de Strasbourg.

ARTICLE 10

Le produit de l'aliénation des immeubles militaires déclassés sera porté au crédit du compte ouvert par la loi du 17 février 1898.

La présente loi, délibérée et adoptée par le Sénat et par la Chambre des Députés, sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Rambouillet, le 21 juillet 1922
signé : A. MILLERAND

Par le Prédident de la République :
Le garde des sceaux, ministre de
la justice
signé : L. BARTHOU

Le ministre de la guerre et des pensions
signé : MAGINOT

J.O. du 27.7.1922

ANNEXE N° 2 : LOI DU 16 JUILLET 1927

LOI PORTANT DECLASSEMENT DES ORGANISATIONS DEFENSIVES DE LA VOIE FERREE DE STRASBOURG A KEHL

Le Sénat et la Chambre des députés ont adopté,
Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

ARTICLE UNIQUE

Le remblai de la voie ferrée de Strasbourg à Kehl, les ouvrages de flanquements de cette ligne (ouvrages de Heyritz, de Colmar, de Neudorf et de Musau), l'ouvrage dit station de pompe et l'ouvrage du Polygone, sont déclassés. Toutefois, dans l'intérêt de l'hygiène et de la salubrité publiques, les terrains compris dans les zones de servitudes militaires des organisations en cause continueront d'être grevés de la servitude non aedificandi jusqu'à ce qu'un décret, rendu sur la proposition du ministre compétent, en ait autrement décidé.

La présente loi, délibérée et adoptée par le Sénat et par la Chambre des députés, sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 16 juillet 1927
Gaston DOUMERGUE

Par le Président de la République :
Le Ministre de la Guerre,
Paul PAINLEVE

PLANIFICATION XIXe

AYMONINO Carlo, Le Stato del fascismo (1922-1945), Feltrinelli, Roma 1977.

AYMONINO Carlo, Ordine e sviluppo nella fase fascista, Venezia Editrice Veneta 1971.

BARDET Gaston, Nazisme et autoritarisme de 1920 à nos jours, Seuil, Paris 1971.

BARDET Gaston, L'Evolution du fascisme 1914-

BENEVOLO Leonardo, La nascita e l'evoluzione del fascismo, Meridiani di Feltrinelli, Roma 1974.

BENEVOLO Leonardo, Il mito di Mussolini, Feltrinelli, Roma 1974.

BENNETT LEVY Georges, Le fascisme 1919-1945, Seuil, Paris 1976.

CASCATO M., FASCISMO E, Feltrinelli, Roma 1972.

DUBO Georges, Histoire de l'Europe fasciste de 1922 à 1945, Seuil, Paris 1977.

DEAMBROGIO Aldo, L'Europa fascista, Feltrinelli, Roma 1977.

BIBLIOGRAPHIE

ETZIONI S. Paulik, L'Europa fascista, Feltrinelli, Roma 1977.

GREVET Jacques, Le fascisme de 1919 à 1945, Seuil, Paris 1977.

GRIGNANI M., L'Europa fascista, Feltrinelli, Roma 1977.

LAVIGNY Pierre, Histoire de l'Europe fasciste, Seuil, Paris 1977.

MARINO Mario, Le origini del fascismo, Feltrinelli, Roma 1977.

ROSSI Aldo, L'Europa fascista, Feltrinelli, Roma 1977.

SEVERI Carlo, L'Europa fascista, Feltrinelli, Roma 1977.

TAVANZI Antonio, L'Europa fascista, Feltrinelli, Roma 1977.

VIGNATI Carlo, L'Europa fascista, Feltrinelli, Roma 1977.

PLANIFICATION XIXe

- AYMONINO Carlo, Lo Studio dei fenomeni urbani, Officina Edizioni, Roma 1977.
- AYMONINO Carlo, Origini e sviluppo della città moderna, Marsilio Editori, Venezia 1971.
- BARDET Gaston, Naissance et méconnaissance de l'urbanisme, Sabri, Paris 1951.
- BARDET Gaston, L'Urbanisme, Puf, Paris 1972.
- BENEVOLO Leonardo, Aux sources de l'urbanisme moderne, Horizons de France, Paris 1972.
- BENEVOLO Leonardo, Histoire de la ville, Edition Parenthèses, Roquevaire 1983.
- BENOIT-LEVY Georges, La Cité Jardin, Henri Jouve Edition, Paris 1904.
- CASCIATO M., PANZINI F., POLANO S., Olanda 1870-1940, Electa Edizioni, Milano 1980.
- DUBY Georges, sous la direction, Histoire de la France Urbaine, Seuil, Paris 1983.
- DEMANGEON Alain, FORTIER Bruno, Les vaisseaux et les villes, Mardaga, Bruxelles 1978.
- GEDDES Sir Patrick, Cities in Evolution, Ed. Howard Fertig, New-York 1968.
- GRESSET Philippe, Le fragment de ville, Corda 1982.
- JOHNSTON-WILLIAM M., Vienne Impériale 1815-1914, F. Nathan, Paris 1982.
- LAVEDAN Pierre, Histoire de l'urbanisme, Laurens Ed., Paris 1959.
- MANCUSO Franco, Le vicende dello zoning, il Saggiatore, Milan 1978.
- ROSSI Aldo, L'architettura della città, Clup, Milano 1978.
- SITTE Camillo, L'art de bâtir les villes, Ed. l'Equerre, Paris 1980.
- TAFURI Manfredo, Vienne la Rouge, Mardaga Ed., Bruxelles 1981.
- WIECZOREK Daniel, Camillo Sitte et les débuts de l'urbanisme moderne, Mardaga Ed. Bruxelles 1981.

STRASBOURG XIXe

- Un avenir pour notre passé, Exposition, Strasbourg 1976.
- Architekten und Ingenieur Verein für Elsass-Lothringen, "Strassburg und seine Bauten", Ed. Culture et Civilisation, Bruxelles 1980.
- BAUMEISTER R., die Stadterweiterung Strassburg, Bauleitung 1978.
- BEBLO Fritz, Die Baukunst im Elsass-Lothringen, 1871-1918.
- BEBLO Fritz, Alemanische und frankische Elemente des Strassburger Bürgerhaus in Elsass-Lothringen, Jahrbuch 3, (1924).
- BICKEL René, Le Strasbourg disparu de 1850 à 1900.
- DOISE Jean, Attaques des fortifications de Strasbourg par les troupes allemandes en 1870, in "Présences de Strasbourg" n° 63, 1979.
- GACHOT Henri, L'exposition industrielle et artisanale de Strasbourg, Annuaire de la société des Amis du Vieux Strasbourg, 1979.
- Die Industrie und Gewerbe Ausstellung zu Strassburg, 1895.
- HAMMER-SCHENK Harold, Die Stadterweiterung Strassburg nach 1870 in Politische Vorgaben historischer Stadtplanung, Lahn, Giessen 1978.
- HAUG Haus, l'Art en Alsace, Arthaud Ed., Paris 1962.
- HUNKLER Robert, l'Alsace à la belle époque, Sadim Bruxelles.
- IGRSHEIM François, l'Alsace des notables 1870-1914, bf, Strasbourg 1981.
- IGRSHEIM François, La politique scolaire allemande en Alsace-Lorraine (1870-1871) in Recherches germaniques, 1975.
- KLEIN Joseph, Le droit local de l'urbanisme et son application à Strasbourg, DESS collectivités locales, Strasbourg 1983.
- Mai Ehkehard und WAETZOLDT Stephan, Kunstverwaltung, Bau und Denkmalpolitik im Kaiserreich, Gebr. Mann Verlag, Berlin 1981.

- NOHLEN Klaus, Baupolitik im Reichsland, Elsass-Lothringen 1870-1918. Gebr. Mann Verlag, Berlin 1982.
- ORTH Gustave, Entwurf zu einem Bebauungsplan für Strassburg, Leipzig 1878.
- RABINOVITCH, Tendances d'Architecture Art nouveau à Strasbourg, Sciences Humaines, Strasbourg 1981.
- RIEGER Théodore, Strasbourg aspects connus et inconnus. Ed. Dernières Nouvelles de Strasbourg, Strasbourg 1956.
- STOLL Anton Theodor, Strassburger Industrie und gewerbe Ausstellung für Elsass-Lothringen, Baden und die bayerische Rheinpfalz, Schlettstadt 1896.

JARDINS

- Lotus 30, janvier 81, Giardini.
- Urbi 8, automne 83, Jardins et paysages.
- Dossier du concours international du Parc de la Villette, mai-juin 1982.
- ADAMS William Howard, Les jardins en France 1500-1800, le rêve et le pouvoir, Ed. l'Equerre, Paris 1980.
- BAUMANN Ernst, Neue Gärten, Ed. Girsberger Zürich 1955.
- BOUCHART et BAUTHEAC, Jardins fantastiques, Ed. Moniteur, Paris 1982.
- Caus Salomon de, Le Jardin Palatin, Ed. du Moniteur, Paris 1981.
- Côté Jardin, L'art des jardins dans les collections de la Bibliothèque Forney, Hôtel de Sens, Paris 1984.
- GANAY Ernest de, André le Nostre, Vincent Fréal, Paris 1962.
- GILPIN William, Trois essais sur le Beau Pittoresque, Ed. Moniteur, Paris 1982.
- GIRARDIN René-Louis, De la composition des paysages, Ed. Champs urbain, Paris 1979.
- GROMORT Georges, l'Art des Jardins, Ed. Ch. Massin, Paris 1983.
- Jardins de Paris, Délégation à l'action artistique de la ville de Paris, 1984.

- Jardins en France, 1760-1820, Pays d'illusion, Terre d'expériences, Hôtel de Sully 1977.
- JELLICOE Susan, Jardins Privés modernes, Ed. Eyrolles, Paris 1969.
- LASSUS Bernard, Jardins imaginaires, Presses de la connaissance, Paris 1977.
- MARRET et MONNET, La grande histoire des serres et des jardins d'hiver, France 1780-1900, Graphite Ed., Torino 1984.
- MOLLET André, Le jardin de plaisir, Stockholm 1651, Ed. du Moniteur, Paris 1981.
- NEUMANN Joseph, Art de construire et de gouverner les serres 1844, Guy Durier Ed., Paris 1980.
- PERRAULT Charles, Le labyrinthe de Versailles 1677, Ed. Moniteur, Paris 1982.
- Parchi naturali, catalogo Regione Lombardia, 1981.

**CEINTURE VERTE
ET WACKEN**

- Bericht des Ackerbau Comite. Die Verschönerung und den Anbau der Wacken Insel betreffen. s.d.
- BRICHLER Jean-Marie, La Ceinture Verte strasbourgeoise, Institut de recherches juridiques, politiques et sociales, Strasbourg 1976.
- Die Entwässerung Anlagen der Stadt Strassburg und eine Versuchs-anlagen für Abwasserreinigung an dem Wacken. Elsässische Druckerei Fischbach, Strasbourg 1915.
- VEYRE Marius, Le château de l'Ile Jars, Strasbourg 1967.
- ZINCK Wolfram, Le Wacken, histoire d'un quartier qui se transforme, Strasbourg 1979.

ALLEMAGNE XIXe

- A.D. n° 8/9, 1979.
- BRIX Joseph, Die Ober und Unterirdische Ausbildung der städtlichen Strassenquerschnitte, Berlin 1909.
- BRIX Joseph, aus der Geschichte des Städtesbaues in den letzten 100 Jahren, Berlin 1912.

- BAUMEISTER R., CLASSEN J., STUBBEN J., Die Umlegung Städtischer Grundstücke und die Zonenenteignung in Denkschriften des Verbandes Deutscher Architekten und Ingenieur Vereine, Berlin 1897.
- BAUMEISTER R., Bauordnung und Wohnungslage, Berlin 1911.
- CARTAL J.J., LABURTE et MAURAND, les Villes Pittoresques, Corda 1981.
- Festchrift des rheinischen Vereins zur Förderung des Arbeiterwohnungswesens, Düsseldorf 1902.
- GORICKE Joachim, Bauten in Karlsruhe, Karlsruhe Verlag G. Braun 1971.
- JOBERT Bruno, La planification urbaine, l'exemple de Stuttgart, Presses universitaires de Grenoble, s.d.
- MOELLER VAN DER BRUCK ; der Preussische Stil, Bergstadt Verlag, München 1914.
- PICCINATO Giorgio, La Construzione dell' urbanistica, Germania 1871-1914, officina Edizioni, Roma 1974.
- SCHINKEL Karl Friedrich, Exedra Books Incorporated, Chicago 1981.
- STUBBEN Joseph, Die Durchführung von Stadterweiterung mit besonderer Berichtigung der Eigentumsverhältnisse in Städtebauliche Vorträge, Berlin 1908.
- STUBBEN Joseph, Vom Französischen Städtebau in Städtebauliche Vorträge, Berlin 1915.
- STUBBEN Joseph, Von Städtebau in England, in Städtebauliche Vorträge, Berlin 1911.
- STUBBEN Joseph, Der Städtebau, Alfred Kröner Verlag, Stuttgart 1907.
- STUBBEN Joseph, Die Bedeutung der Bauordnungen und Bebauungspläne für das Wohnungswesen, in Wohnungsfrage von Abhandlungen, 5, Ed. Vandenhoeck & Ruprecht, Göttingen 1902.
- STUBBEN Joseph, über den Zusammenhang zwischen Bebauungsplan und Bauordnung in Städtebauliche Vorträge, Berlin 1909.
- WOLLFLIN Heinrich, Prologomènes pour une psychologie de l'Architecture, Grenoble 1982.